

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE.

2e. ANNÉE. — 1er. TRIMESTRE.

JANVIER, FÉVRIER ET MARS 1861.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;
DIDRON, RUE St.-DOMINIQUE-St.-GERMAIN, 23;
CAEN, HARDEL, RUE FROIDE, 2;
ROUEN, LE BRUMENT, QUAI NAPOLÉON, 55.

AVRIL 1861.

608467-012

2e. ANNÉE.—1er. TRIMESTRE.

JANVIER, FÉVRIER ET MARS 1861.

I.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Ont été nommés, le 1er. février 1861, membre titulaire non résidant, M. l'abbé Paul DE CAGNY, curé d'Ennemain, dans le département de la Somme; correspondant national, M. A. CHEREAU, docteur en médecine, à Paris ; correspondants étrangers, MM. Joseph JACKSON HOWARD, membre du Conseil de la Société des Antiquaires de Londres, et John Eliot HODGKIN, un des rédacteurs, pour la partie archéologique, du journal de Londres *Notes and Queries.*

Est décédé, à Caen, le 2 janvier 1861, M. Joseph-Alphonse LE FLAGUAIS, conservateur honoraire de la Bibliothèque publique de la ville, membre titulaire résidant.

II.

EXTRAITS

DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 4 janvier 1861. — Présidence de M. Théry.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1860.

1°. Nouveaux éclaircissements sur la monnaie d'Auxerre, par M. A. de Barthélemy (Extrait de la *Revue numismatique*). Paris, 1860, 12 pages in-8°.;

2°. Pfahlbauten or the ancient lake-dwellings of Switzerland (Extrait du *Gentleman's Magazine*), broch. in-8°. (offert par M. W. M. Wylie);

3°. Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 1860, 2°. et 3°. trimestres, t. XV. Le Mans, 1860, broch. in-8°.;

4°. Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1860, n°. 3;

5°. Revue des Sociétés savantes des départements, 2°. série, t. IV, novembre 1860;

6°. L'Institut, 2°. section, juin-juillet 1860;

7°. Bulletin de la Société de l'Histoire de France, 3°. série, t. II, f. 26;

8°. La Belle Pope, suivi du Siége de Paris par les Normands, Études historiques par F. de Barghon Fort-Rion, 2°. édit. Paris et Caen, 1858, broch. in-8°.;

9°. Bayeux et ses environs, par Robert Ceneau, traduit du latin et annoté par F. de Barghon Fort-Rion. Caen et Paris, 1860, broch. in-8°.;

10°. Bulletin de la Société académique de Laon, t. VII, 1858; t. VIII et t. IX, 1859; t. X, 1860, 4 vol. in-8°.;

11°. Samlinger til Fyens historie og topographie, udgivne af Fyens stifts litteræere sesskab; andet hefte. Odense, 1860, broch. in-8°.;

12°. Revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances, par M. Renault, conseiller à la Cour impériale de Caen. St.-Lo, 1860, 1 fort vol. in-8°.;

13°. Les Archives de l'église d'Arques, par l'abbé J.-E. Decorde. Dieppe, 1860, 1/2 feuille in-8°.;

14°. Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, t. XVII, 4°. livraison. Anvers, 1860;

15°. Mémoires de la Société d'Histoire et d'Ar-

chéologie de Châlon-sur-Saône, t. IV, 1re. partie. Châlon-sur-Saône, 1860, broch. in-4°.;

16°. L'Institut, 2e. section, août et septembre 1860;

17°. Annuaire administratif et historique de la Somme pour les années 1852 et 1853, publié sous les auspices du Conseil général du département par la Société des Antiquaires de Picardie. Amiens, 1853, 1 vol. in-8°.;

18°. Société des Antiquaires de Picardie. Exposition provinciale. Notices des tableaux et objets d'art, d'antiquité et de curiosité, exposés dans les salles de l'hôtel-de-ville d'Amiens, du 20 mai au 7 juin 1860. Amiens, 1860, 1 vol. in-12;

19°. Les deux chevaliers de la Jarretière, chronique rouennaise du XVe. siècle, par Félix Courty, in-folio (Extrait du *Journal de Rouen*);

20°. Feuille de route de Caen à Cherbourg, à l'usage des membres de la 27e. session du Congrès scientifique de France qui s'ouvrira à Cherbourg, le 2 septembre, par M. de Caumont, broch. in-8°. Caen, 1860.

Le Secrétaire, en déposant cette liste sur le bureau, signale à l'attention de ses collègues la *Revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances*, par M. le conseiller Renault; la *Feuille de route de Caen à Cherbourg*, par M. de Caumont; *Les deux chevaliers de la Jarretière*, par M. Félix Courty, et le t. IV des *Mémoires* de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône. Cette dernière publication est renvoyée à l'examen de M. Paysant.

OBJETS OFFERTS :

Par M. Le Bart, une gourde en bronze; — par M. Gervais, un paquet d'assignats de diverses valeurs, depuis dix sous jusqu'à cent livres, qui commence une

collection que les membres de la Compagnie sont priés de compléter ; — par M. Albert Pellerin, le reste des fragments de statues colossales en pierre, découverts à Urville ; — par M. Donglas Clarke, élève du Lycée impérial de Caen, une médaille en argent, commémorative de la Confession d'Augsbourg, avec la date du 25 juin 1530; une médaille en billon, commémorative du camp impérial de Friedberg, à la date de 1766; trois monnaies de Hongrie, les deux premières en argent, à l'effigie de Léopold VI, 1667, et de Marie-Thérèse, 1776; la troisième, en billon, de 1849; enfin une petite monnaie de Venise, également en billon et de la même année. — Remercîments aux donateurs.

CORRESPONDANCE.

Une lettre de deuil informe l'Assemblée de la perte douloureuse qu'elle a faite, le 2 janvier 1861, de M. Joseph-Alphonse Le Flaguais, conservateur honoraire de la Bibliothèque de Caen. La Société a exprimé le profond regret que lui a causé cette perte, sur la tombe du défunt, par la bouche de son président et de son secrétaire.

Le Président de la Société littéraire de Fionie, Mgr. l'évêque Engelstoft; le Révérend Mackenzie Walcott, de Londres; M. Joseph Roger, architecte à Philippeville en Algérie; M. Gustave Le Vavasseur, maire de la Lande-de-Longé, et M. Denis-Lagarde, inspecteur de la marine à Brest, remercient la Compagnie de les avoir admis au nombre de ses membres.

Sir Joseph Jackson Howard, membre du Conseil de la Société des Antiquaires de Londres, docteur en lois de l'Université de Cambridge, auteur de plusieurs ouvrages héraldiques très-estimés; M. le docteur Chereau, auteur d'un travail considérable sur Henri de Mondeville, chi-

rurgien de Philippe-le-Bel, sollicitent de la Société l'honneur d'être admis au nombre de ses correspondants.

M. le Président soumet à l'Assemblée, au nom du Conseil d'administration, le programme d'un sujet de prix, pour l'année 1863, proposé et rédigé par le secrétaire; après une délibération, à laquelle prennent part MM. Cauvet, Poubelle, Travers et quelques autres membres, le programme est arrêté ainsi qu'il suit :

SUJET DE PRIX POUR L'ANNÉE 1863.

La Société des Antiquaires de Normandie met au concours le sujet suivant : *Histoire de l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen.*

Les concurrents étudieront et décriront cet établissement religieux sous tous ses aspects et dans tout ce qu'il a offert de remarquable depuis sa fondation jusqu'à la fin du siècle dernier ; ce n'est pas seulement son architecture, mais encore son organisation intérieure, son administration spirituelle et temporelle, sa liturgie, son personnel et enfin les événements dans lesquels il figure, qu'ils auront à faire connaître.

Les documents qu'ils devront surtout consulter pour ce travail sont : le Cartulaire de l'abbaye conservé à la Bibliothèque impériale de Paris, section des manuscrits, sous le n°. 5650; un Coutumier de la même maison conservé à Londres, à la Bibliothèque Harléienne, sous le n°. 6748, et différentes pièces inédites que possèdent la Bibliothèque publique de Caen et les Archives des cinq départements formés de l'ancienne Normandie.

Les membres de la Société, à l'exception de ceux dont se composera le jury d'examen, sont admis à concourir.

Chaque mémoire portera en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant, en outre, le

nom et le domicile de l'auteur ; il devra être adressé franc de port, avant le 1er. août 1863, à M. Charma, secrétaire de la Société.

Le prix est de 1,000 francs ; il sera décerné dans la séance publique de novembre 1863.

Le secrétaire communique à ses collègues un numéro d'un journal de Philippeville, *Le Zéramna*, du 25 décembre 1860, qui lui est adressé par M. Joseph Roger, et dans lequel se trouvent relatées deux inscriptions sépulcrales récemment découvertes, l'une à Philippeville même, l'autre à Jemmapes.

Il fait ensuite passer sous leurs yeux une charmante copie, due à M. Bordier, l'auteur de l'*Histoire de France par les monuments*, d'une miniature du XIIIe. siècle, qui représente Henri de Mondeville faisant une leçon devant ses élèves ; M. Chereau, qui la lui adresse, exprime le désir, dans sa lettre d'envoi, que ce petit chef-d'œuvre, comme il l'appelle et à juste titre, accompagne son mémoire, si la Société à laquelle il l'a proposé consent à le publier. Renvoi de cette proposition, qui est accueillie avec faveur par l'Assemblée, au Conseil d'administration.

M. Albert Pellerin fait un rapport verbal sur le *Précis des Travaux de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, pour l'année* 1858-1859 ; il y a particulièrement remarqué l'*Analyse de quelques lettres de Jacques Basnage au chevalier de Frenelles*, par M. Lévesque ; des *Notes pour servir à l'Histoire de l'église St.-André-de-la-Ville, à Rouen*, par M. de Glanville, et surtout la *Notice*, de M. Charles de Beaurepaire, *sur les Maisons de force de la généralité de Rouen avant* 1790 ; les observations que le savant archiviste y a réunies sur

les lettres de cachet, sont remplies de curieux détails qui le conduisent toutefois à des conclusions, sur cette institution justement flétrie, que M. Pellerin trouve trop indulgentes et qu'il n'adopte point.

Le secrétaire lit, au nom de M. l'abbé Cochet, une *Note sur des incinérations gallo-romaines trouvées à Lillebonne en* 1860. Renvoi de cette pièce à la Commission des impressions.

M. Léon Puiseux couronne la séance par la lecture de son *Étude sur le siége de Rouen en* 1418-1419. Cette lecture, qui intéresse vivement l'Assemblée, sera continuée à une prochaine réunion.

Séance du 1er. février 1861.—Présidence de M. Demiau de Crouzilhac, vice-président.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE DU 4 JANVIER 1861.

1°. Revue de l'art chrétien, par M. l'abbé J. Corblet, 4e. année, n°. 12, décembre 1860;

2°. Mémoires de l'Académie impériale de Metz, XLIe. année 1859-1860. Metz, 1860, 1 vol. in-8°.;

3°. Bulletin de la Société de l'Histoire de France, 3e. série, t. II, f. 27;

4°. Revue des Sociétés savantes des départements, 2e. série, t. IV, décembre 1860;

5°. Recherches historiques et critiques sur saint Regnobert, second évêque de Bayeux, par M. l'abbé Do, membre de la Société des Antiquaires de Normandie. Caen, 1861, broch. in-8°.;

6°. Supplément au Recueil d'antiquités suisses, par le baron de Bonstetten. Lausanne, 1860. In-fol. avec planches;

7°. Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et

Belles-Lettres, au nom de la Commission des Antiquités de la France, par M. Alfred Maury, lu dans la séance publique annuelle du 7 décembre 1860. Paris, 1860, broch. in-4°. ;

8°. Journal de la Société de la Morale chrétienne, t. X, n°. 6. Paris, 1860, novembre et décembre ;

9°. Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e. et 3e. trimestres de 1860, broch. in-8°. ;

10°. Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, années 1858-59. Poitiers, 1860 ;

11°. Nouvelles lettres inédites de Mairan à Bouillet. Béziers (1860?), broch. in-8°. (de la page 237 à la page 259) ;

12°. L'Institut, 2e. section, octobre 1860 ;

13°. Notes and Queries : A medium of inter-communication for literary men, artists, antiquaries, genealogists, etc. Saturday, january 12, 1861, 1 feuille grand in-12 ;

14°. Banc paroissial du général Dumouriez, par M. Lechanteur de Pontaumont. Cherbourg, 1861, broch. in-8°. ;

15°. Étude scientifique et archéologique sur le territoire de la ville de Rouen dans les temps les plus reculés, par M. A. Lévy, secrétaire pour la classe des sciences de l'Académie de Rouen. Rouen, 1860, broch. in-8°.

Le secrétaire, en déposant cette liste sur le bureau, signale plus particulièrement à l'Assemblée : 1°. les *Nouvelles lettres inédites de Mairan à Bouillet ;* 2°. *Le banc paroissial du général Dumouriez ;* 3°. l'*Étude scientifique et archéologique sur le territoire de la ville de Rouen dans les temps les plus reculés ;* 4°. et 5°. les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, années* 1858-1859, et le *Bulletin de la même Compagnie,* 2e. *et* 3e. *trimestres de*

1860. Ces publications diverses sont renvoyées à l'examen, la première, de M. le commandant Lefèvre; la deuxième, de M. G. Mancel; la troisième, de M. Chatel; la quatrième et la cinquième, de M. Osmont.

OBJETS OFFERTS :

Par M. Le Bart, un fer de hallebarde, trouvé à Caen, auprès du théâtre, dans les mouvements de terrain qu'a nécessités l'exécution de la rigole alimentaire du canal de Caen à la mer; — par M. G. Mancel, deux images, l'une imprimée à Paris et représentant des drapeaux tricolores avec la devise : LIBERTÉ, FRATERNITÉ, ÉGALITÉ OU LA MORT; l'autre, imprimée chez Le Flaguais, à Caen, et portant, avec la même légende, le portrait de Marat; à l'époque de la Terreur et surtout après l'insurrection du fédéralisme et l'assassinat de Marat par Charlotte Corday, tous les citoyens, à Caen, affichaient ces images sur les portes de leurs maisons comme un certificat de civisme; — par M. Donglas Clarke, un certain nombre d'objets entre lesquels la Compagnie en choisit deux : un groupe en porcelaine de Maïa et Bouddha, venant des Indes, et un vase romain, recueilli, il y a quelques années, dans les environs de Boulogne-sur-Mer; — par le secrétaire, douze assignats de différentes valeurs, depuis la somme de 10 sous jusqu'à celle de 250 livres. — Remercîments aux donateurs.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes accuse réception des 2e. et 3e. trimestres du *Bulletin* de la Compagnie pour l'année 1860.

M. Edward Ketty, secrétaire-adjoint de la Société archéologique de Kent, propose, au nom de cette Com-

pagnie, de nouer avec la Société des Antiquaires de Normandie des relations permanentes et amies (permanent and friendly relations) par l'échange de leurs publications respectives. Renvoi au Conseil d'administration.

M. Chatel demande par écrit à l'Assemblée l'autorisation de lui rendre compte de la savante publication de M. l'abbé Do sur saint Regnobert, second évêque de Bayeux. Après avoir entendu, sur cette proposition, MM. Olivier, Léon Lemenuet et quelques autres membres, qui pensent que la Compagnie ne doit pas déroger à ses habitudes, l'Assemblée se range à l'opinion du secrétaire, qui engagerait M. Chatel à rédiger son rapport sur le livre en question et à l'adresser à la Commission des impressions, laquelle pourra, si elle le juge à propos, en ordonner l'insertion dans le *Bulletin.*

M. Gervais entretient l'Assemblée, au nom du Conseil, de la pierre tombale de la rue De Bras, signalée par MM. Léon Puiseux et le secrétaire dans une séance précédente : il en fait, d'après l'inscription qu'on a pu déjà lire en partie, ressortir toute l'importance ; il indique les conditions très-raisonnables auxquelles son propriétaire, M. Desclés, employé dans les bureaux de la Préfecture, en a bien voulu, sur la demande de M. le Préfet, mettre l'acquisition. La Compagnie autorise M. Gervais à s'entendre définitivement avec M. Desclés, et à faire transporter cette pierre à son Musée aussitôt qu'il se pourra.

M. Mancel, en voyant récemment un Annuaire de la Somme rédigé sous la surveillance de la Société des Antiquaires de Picardie, s'est tout naturellement demandé si la Société des Antiquaires de Normandie ne pourrait pas rendre un service analogue aux Annuaires qui se

publient dans sa circonscription, et en particulier à celui du Calvados. La Compagnie pourrait, chaque année, enrichir ce volume, comme le fait d'ailleurs avec succès l'*Annuaire de la Manche*, sous la direction de M. Travers, de documents utiles à l'histoire du pays. Après en avoir délibéré, la Compagnie prend en considération la proposition de l'honorable membre et charge son Bureau de faire en ce sens et dans ce but, quand il le jugera opportun, une démarche auprès de M. le Préfet.

M. l'ingénieur en chef Olivier donne, de vive voix, quelques détails sur un objet découvert dans des fouilles pratiquées aux portes d'Évreux. C'est une poterie qui semblerait, par sa forme, destinée, comme nos flambeaux actuels, à supporter une lumière, bougie ou chandelle. Cette observation amène la Compagnie à se poser une question qui s'est déjà plus d'une fois débattue entre les antiquaires, celle de savoir si la chandelle proprement dite était connue des Romains. Quelques membres, M. le commandant Lefèvre en particulier, rappellent à ce propos des textes anciens qu'il serait intéressant d'étudier à ce point de vue. L'Assemblée exprime le désir que ces textes et ceux que de patientes recherches pourraient y ajouter, soient examinés avec attention, et que le résultat de ces études lui soit présenté dans une réunion prochaine.

Séance du 1er. mars 1861.—Présidence de M. Demiau de Crouzilhac, vice-président.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE DU 1er. FÉVRIER.

1°. Archives du bibliophile, 3e. année, n°. 34. Paris, 1860, broch. in-8°.;

2°. Messager des Sciences historiques, année 1860, 4 . livraison;

3°. Bulletin de la Société de l'Histoire de France, 3e. série, t. II, f. 28;

4°. Notre-Dame-des-Joies, par M. l'abbé Paul de Cagny. Amiens, 1850, 1 vol. in-12;

5°. Notice historique sur le château de Suzanne en Sauterre (Somme) et sur la maison et marquisat d'Estourmel, de l'ancienne province de Picardie, par l'abbé Paul de Cagny. Péronne, 1857; broch. in-8°.;

6°. Éloge public de l'abbé Lhomond, par l'abbé Paul de Cagny. Péronne, 1860, broch. in-8°.;

7°. Catalogue de livres précieux anciens et modernes de Juste Ebhardt, à Venise, n°. 1. 1/2 f. in-8°.;

8°. Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France, 1860, 3e. trimestre;

9°. Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e. trimestre de 1860;

10°. Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. Caen, 1861. 1 vol. in-8°.;

11°. Abécédaire héraldique ou notions générales sur le blason, par MM. de Caumont et Bouet. Caen, 1861, broch. in-8°.;

12°. The curiosities of heraldry, by M.-A. Lower. London, 1845, 1 vol. in-8°.;

13°. Church and conventual arrangement, par le Rév. Mackensie Walcott, 1 feuille in-4°.;

14°. Résumé des travaux de la Société des Antiquaires de l'Ouest: Répertoire archéologique de la Vienne, par M. de Longuemar, broch. in-8°.;

15°. Revue des Sociétés savantes des départements, 2e. série, t. V, janvier 1861;

16°. L'Institut, 2e. section, novembre-décembre 1860;

17°. Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 1860, 4e. trimestre;

18°. Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, année 1860. Châlons-sur-Marne, 1 vol. in-8°.;

19°. The Visitation of Surry, made A° 1623 by Samuel Thampson, Windsor herald, and Augustine Vincent, rougecroix : marshalls and deputies to William Camden, esq. Clarenceux king of Armes. Edited by Joseph Jackson Howard, L. L. D., F. S. A. Twenty-five copies printed for private circulation. Fascic. in-4°.

Entre ces diverses publications, le secrétaire signale plus particulièrement à ses collègues *The Curiosities of heraldry* et *The Visitation of Surry*, qui sont renvoyés à l'examen de M. Arthur de Formigny de La Londe.

OBJETS OFFERTS :

Par M. Le Bart, une peinture sur cuivre d'environ neuf centimètres de haut sur six de large, représentant la Vierge et l'enfant Jésus avec cette inscription grecque : ΜΗΤΗΡ ΘΕΟΥ : l'enfant tient le livre ; il est grossièrement nimbé, quoiqu'il ait, comme sa mère, une sorte de couronne royale sur la tête ; provenance inconnue ; — par M. Puiseux, au nom de M. Blachet fils, le fer d'une hallebarde trouvé à Caen non loin de l'église St.-Pierre ; — par M. Jean Roger, plusieurs bracelets gallo-romains en laiton, recueillis par lui sur une pièce de terre, située à St.-Aubin-sur-Mer et lui appartenant ; l'un d'entr'eux, malheureusement incomplet, conserve encore des traces de dorure ; ce qui lui donne surtout du prix aux yeux de la Société, dont le Musée n'en possédait pas encore de semblables, c'est qu'il est creux et par conséquent de ceux qui renfermaient quelqu'amulette ou quelque gage d'un sentiment affectueux. — Remercîments aux donateurs.

CORRESPONDANCE.

MM. Chereau, Paul de Cagny, Joseph Jackson Howard, et John Eliot Hodgkin remercient la Société de les avoir admis au nombre de ses membres.

L'appel fait dans la séance précédente au sujet des moyens d'éclairage connus des anciens Romains, et sur la question de savoir s'ils avaient, comme nous, des chandelles faites avec le suif du mouton et du bœuf, n'a pas été en vain; M. E. Chatel lit un travail étendu dans lequel il a réuni une foule de textes tendant à démontrer que ce mode de luminaire date de la plus haute antiquité, et qu'on le retrouve en Grèce, à Rome et partout. Ce mémoire, que la Compagnie a écouté avec une curieuse attention, et que M. l'ingénieur en chef Olivier se félicite d'avoir provoqué, est renvoyé à la Commission des impressions.

M. G. Mancel remet au conservateur de la Bibliothèque deux des brochures dont il avait bien voulu se charger de rendre compte : celle de M. Des Moulins, sur les vêtements d'étoffe dont les artistes du moyen-âge ont couvert les statues de la Sainte Vierge, et les Arrêts du Conseil d'État qui condamne, en 1768 et 1769, le curé de St.-Vaast, en Normandie, pour infractions aux ordonnances sur le débit du tabac; l'honorable membre n'a rien trouvé de nouveau et de suffisamment concluant dans la première, et la seconde ne lui a présenté aucun détail qui lui ait paru mériter l'attention de la Compagnie. L'opuscule de M. de Pontaumont sur une anecdote relative au général Dumouriez lui paraît, au contraire, offrir quelque intérêt, et il se propose d'en entretenir ses collègues dans une prochaine réunion.

M. Léon Puiseux continue la lecture qu'il avait com-

mencée dans une séance précédente, de son Mémoire sur le siége de Rouen en 1418-1419; lecture qu'au grand regret de l'Assemblée l'heure est venue interrompre, mais que l'auteur veut bien s'engager à reprendre à la séance d'avril.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Séance du 20 décembre 1860. — Présidence de M. de Pébeyre.

Le Secrétaire donne lecture d'un arrêté de M. le Sénateur-Préfet, en date du 16 novembre dernier, portant autorisation en faveur de MM. le comte de Boussey, Bénèche et autres, de fonder, en la ville d'Elbeuf, une société sous la dénomination de *Société archéologique d'Elbeuf*. Cette Société correspondra avec la Commission départementale des Antiquités et lui soumettra toutes les questions qui présenteront un intérêt général ou départemental.

M. l'abbé Lecomte a adressé, le 25 août dernier, à M. le Sénateur-Préfet un rapport sur la découverte, l'ouverture et la visite d'un caveau ayant servi de lieu de sépulture pour les religieuses des deux derniers siècles, dans l'église abbatiale de Montivilliers. Le caveau, creusé sous la chapelle de la partie droite du transept, paraît remonter aux premières années du XVIIe. siècle. Il a 5 mètres 70 centimètres de long sur 3 mètres 36 centimètres de large et 2 mètres 70 centimètres de haut. Au fond est établi, sur de larges planches, un

ossuaire provenant de 120 à 130 sujets, dont la plupart sont bien conservés. Une fouille, pratiquée dans la partie Est de ce sépulcre, a fait découvrir la tombe d'une religieuse ensevelie, suivant l'usage et les règles monastiques, dans une couche épaisse de chaux, la tête recouverte d'une énorme tuile faîtière. L'enlèvement de cette tuile a mis à découvert le chef d'une femme qui, malgré les ravages de la mort, semblait dormir paisiblement et offrait un caractère remarquable de placidité. Une ardoise, brisée en deux morceaux, portait cette inscription : *La mère Anne-Marie-Madeleine de Bermonville* (1), *âgée de* 79 *ans ; de profession* 59 ; *décédée le* 5 *avril* 1759, 1re. *du* 1er. *rang*. Les noms de 12 autres religieuses ont été révélés par des ardoises trouvées dans le même caveau, où étaient aussi deux grands vases à anses, en forme de jarres, en terre rouge, remplis d'ossements et d'eau probablement bénite. Les archives de l'abbaye font mention d'un autre caveau qui doit remonter à une haute antiquité et se trouver derrière le maître-autel du chœur ; il était destiné aux abbesses ; M. l'abbé Lecomte espère qu'il pourra le visiter plus tard.

M. Barthélemy présente les estampages de deux plaques de cuivre trouvées, en 1860, dans les fondations d'un ancien bâtiment du séminaire de Rouen, démoli à la fin de cette année et que l'on reconstruit à neuf en ce moment. La petite plaque a été trouvée sur le jambage gauche de la porte du centre ; elle porte la date de 1726, qui est l'époque de la construction de ce côté du bâtiment. La grande plaque était cachée sous le jambage droit de la même porte. Elle offre la date de 1732, époque de l'achèvement de ce bâtiment du côté droit.

(1) Bermonville est un village de l'arrondissement d'Yvetot.

1re. Plaque.

Ill^simo^ abbati Madionensi D. Petro
Bridelle, Sac. fac. Paris., Doct. Theol.
Insignis Eccl^ae^. Metrop. Roth. Norm.
Primatialis Canonico, Vic. gen. et officiali,
Hujus ædis const^dae^ curâ demandatâ
Fuit Magister presb. pauperum,
Cleric. Roth. Seminarii Præfecto,
Petro Buré. MDCCXXVI.

2e Plaque.

Deo optimo maximo
Jvvante,
Avspice Deipara Virgine
Patrocinantibvsq.
S. S. angelis cvstodibvs,
Pacifice et feliciter regnante
Lvdovico XV
Primarivs hvjvs ædificii lapis
A
DD Lvdovico de la Vergne de Tressan,
arch. Rotom. Norm. primate,
Lvgdvni comite,
Hvjvs seminarii restavratore,
Positvs benedictvsqve fvit
Die Jvlii 17
Anno 1732.

M. Desmaret, chargé par M. le Préfet d'inspecter les travaux à exécuter à l'église de Sanvic, annonce à la Commission que l'Administration locale lui a donné l'assurance qu'elle fera déposer avec soin au Musée du Havre les fragments les plus intéressants qui seront recueillis.

La Commission exprime, à ce propos, le regret de ne

pas être informée des projets de restauration ou de reconstruction arrêtés pour des églises intéressantes au point de vue de l'art et de l'histoire.

Il est rendu compte à la Commission du projet de la fabrique de Harfleur, relatif à la translation de la contre-table de bois qui est dans le chœur. Ce rétable, de 1630, serait transporté dans une chapelle de 1635 où il ne nuirait à rien, tandis que, là où il est, il masque une des trois grandes fenêtres terminales du chevet. Ces fenêtres, qui sont du XVIe. siècle comme l'édifice lui-même, seraient débouchées et vitrées en couleur dans le style du temps. La Commission ne peut qu'approuver un projet qui a l'avantage de rendre au monument sa physionomie première et qui lui conserve un meuble d'une grande beauté.

M. l'abbé Cochet fait part à la Commission de différentes découvertes et observations qu'il a eu l'occasion de faire depuis la dernière séance.

A Caudebec-en-Caux, il a vu, chez le docteur Gueroult, des vases funéraires romains provenant d'un cimetière antique exploré par ce dernier en 1853, à la *côte de St.-Clair*, sur le bord de la voie qui va de Lillebonne à Rouen.—M. Thévenin, en faisant des tranchées près de son pavillon, en 1857, a trouvé des débris de vases antiques ; un fragment en terre rouge présente le nom du potier OVADRANI.—Tout près de là, est conservée une croix de pierre du XIIe. ou du XIIIe. siècle. Une croix de Malte est sculptée sur un bloc circulaire. On l'appelle la *croix des Templiers*, dont on assure que la chapelle était voisine.

Dans la même ville, M. l'abbé Cochet a vu, chez M. Hébert, blanchisseur, route d'Yvetot, n°s. 25 et 27, plusieurs belles pierres tombales des XIIIe. et XIVe. siècles,

sciées par morceaux et formant les marches d'un escalier. On dit qu'elles viennent de l'abbaye de Jumiéges. M. l'abbé Cochet y a reconnu des tombes d'abbés, avec des inscriptions en vers léonins.

M. l'abbé Cochet a visité l'église de Villequier, où il a vu toutes les verrières qui garnissent les fenêtres de la nef parfaitement restaurées par M. Lusson, de Paris. Le zèle de M. le Curé a été activement secondé, dans cette bonne œuvre, par le concours empresséde M. Roulleau, maire de la commune et membre du Conseil général. La charmante église de S^te^.-Gertrude est toujours en bon état.

De bonnes restaurations ont été faites depuis cinq ans au clocher de Vatteville. Il est maintenant bien réparé et hors de tout danger. Les nombreuses verrières de cette église demanderaient aussi des réparations; mais la paroisse ne paraît pas comprendre l'importance du trésor qu'elle possède.

En 1855, il a été trouvé, à Vatteville, un cercueil de pierre dans le *champ de la Broche*, dépendant de la *ferme Féron*, occupée par M. Hulin, maire du lieu. La pierre est en brèche du pays; le sarcophage est d'un seul morceau, et sert aujourd'hui de baille à la ferme. Long de 2 mètres 15 centimètres, haut de 75 centimètres et large de 80 centimètres, il possède un trou au fond. Il ne se rétrécit pas par les pieds, et il a toute la forme lourde des cercueils romains du Bas-Empire. Il ne contenait que quelques ossements qui avaient déjà été dérangés.

En allant de Caudebec à St.-Wandrille, M. l'abbé Cochet a visité la *grotte* dite *Milon*, du nom du célèbre solitaire qui y mourut au VIIIe. siècle. Elle sert de cave à un jardinier de Caudebec; elle a encore environ 15 mètres de profondeur. A côté d'elle, s'en trouve une plus petite, en partie comblée par des décombres. On dit que, dans les

M. Féret de Neuville. Jusqu'ici on ignorait ce que ces objets étaient devenus. M. Cointet lui-même n'en connaissait pas la provenance.

M. l'abbé Cochet a aussi visité le château du Taillis, ancienne propriété des Dufay du Taillis, baillis de Rouen au XVIIe. siècle. Dans les jardins de ce castel, œuvre de la Renaissance, il a vu une très-belle pierre tombale, du XIIIe. siècle, longue de 1 mètre 75 centimètres. Cette dalle, qui ne paraît pas entière, présente, en relief, une belle croix ramagée des plus intéressantes que l'on puisse voir. Elle provient de l'ancienne léproserie de Jumiéges, et l'on croit qu'elle recouvrait, dans la chapelle St.-Paul, la sépulture de Guillaume Defors, abbé de Jumiéges, de 1247 à 1248. Toutes les instances de M. l'abbé Cochet n'ont pu déterminer M. Caron-Quévremont, qui en est le propriétaire, à l'offrir soit au Musée de Rouen, soit à l'église de Duclair.

M. l'abbé Cochet entretient la Commission des fouilles qu'il a faites récemment à Étalondes, près Eu, pour rechercher les antiquités franques autour du cercueil qui a été trouvé sur cette Commune en mars dernier. Il n'a recueilli que quelques vases mérovingiens.

Il expose que, depuis 1856, l'église du Tréport travaille à sa régénération en rétablissant les balustrades de pierre qui formaient le tour du chœur, en restaurant les fenêtres privées de leurs meneaux de pierre, et en garnissant de verres de couleur neuf fenêtres qui n'en avaient plus. Ces différentes verrières, toutes dans le style du XVIe. siècle, représentent : 1°. l'Adoration des Mages; 2°. saint Jacques-le-Majeur, saint Jacques-le-Mineur, apôtres et patrons de l'église ; 3°. saint Nicolas et un de ses miracles ; 4°. saint Michel, ancien patron de l'abbaye ; 5°. saint Julien-l'Hospitalier, en souvenir d'un

ancien hospice; 6°. le Saint-Scapulaire; 7°. et 8°. la vie de la Sainte Vierge; 9°. l'Immaculée-Conception. La dépense des balustrades, des fenêtres et des verrières s'est élevée à plus de 25,000 francs, produit des quêtes faites par M. le Curé du Tréport. On ne saurait trop louer ce digne ecclésiastique de son zèle archéologique et des résultats qu'il a si heureusement obtenus.

Après ce rapport oral, dont nous n'avons pas besoin de faire remarquer l'intérêt, M. l'abbé Cochet donne lecture d'un rapport adressé à M. le Sénateur-Préfet, sur la mission qu'il en avait reçue d'explorer le bassin de la Somme au point de vue archéologique, et de rechercher dans les sablières de cette vallée des hachettes de pierre qui ont reçu le nom de diluviennes à cause du milieu où elles se trouvent. Le rapporteur fait d'abord l'historique de la découverte. Il décrit les lieux où les hachettes se trouvent; il signale, en passant, le cimetière gallo-romain qui surmonte la couche de terre où gisent les hachettes, et il termine en constatant leur présence dans un sol vierge formé par les eaux et à six mètres au-dessous du sol actuel.

II.

COMPTES-RENDUS, RAPPORTS.

Mémoires de la Commission historique du Cher, Ier. volume, 2e. partie.

Ce volume, dont il me faut rendre compte à la Société, contient six études parfaitement distinctes; je dirai brièvement quelques mots de chacune d'elles.

I. Un premier travail est intitulé : *Généalogies du Berry*, par M. le vicomte F. de Maussabré. Depuis long-temps déjà, M. de Maussabré prépare une œuvre immense, le nobiliaire de la province, l'histoire généalogique de toutes les grandes maisons du Berry. Il a détaché, de son travail d'ensemble, deux notices concernant la famille des Bomiers et celle des Charost qui intéressent tout particulièrement le département du Cher. Dans la longue liste de noms que nous offre la maison de Bomiers, nous en remarquons principalement deux, célèbres à des titres bien différents. C'est d'abord, nous le citons en première ligne, Louis II, sire de La Trémouille, vicomte de Thouars, né au château de Bomiers, le 20 septembre 1460, de Louis Ier., de La Trémouille et de Marguerite d'Amboise. C'est ensuite Gilles de Laval, seigneur de Rais, maréchal de France, qui épousa, en 1420, Catherine de Thouars, par laquelle il se rattache à la famille dont nous nous occupons, et qui fut brûlé vif à Nantes, en 1440, pour des crimes tellement étranges et tellement inouïs, dit M. Henri Martin, que cet âge de fer, qui ne semblait pouvoir s'étonner de rien en fait de mal, en avait été frappé de stupeur. Nous ne trouvons dans la notice généalogique consacrée à la maison de Charost aucun nom qui demande une mention spéciale.

II. Viennent, après ces études généalogiques, des *Observations historiques sur la ville de Sancerre*, par M. Chevaudret. Nous ne suivrons pas l'auteur dans tous les détails qu'il donne sur l'origine de Sancerre, et nous admettrons volontiers avec lui que le nom actuel de cette ville dérive du latin, *Sacrum Cæsaris*, ainsi qu'elle est appelée dans une charte de Philippe-Auguste de l'an 1200. De *Sacrum Cæsaris*, on a fait *Sac-Ces*, *Saccer*, puis *Sacer*;

et le moyen-âge, suivant son habitude de latiniser les mots devenus français sans se préoccuper de leur signification primitive, a métamorphosé *Sacer* ou *Sancer* en *Sancerum.*

III. Le troisième article que nous remarquons est intitulé : *Un ménage littéraire en Berry au XVIe. siècle, Jacques Thibout et Jeanne de Lafont,* par M. Boyer. C'est une étude fort intéressante, quoiqu'un peu longue, sur deux personnages peu connus en dehors du Berry, Jacques Thibout et Jeanne de Lafont, sa femme. Amis des arts et des lettres, un peu poètes eux-mêmes, ils se plaisaient à recevoir dans leur domaine de Quantilly tous ceux auxquels la Muse de la poésie avait daigné sourire, et qui pouvaient payer la gracieuse hospitalité de leurs hôtes par des vers ou de joyeux propos. Jeanne surtout était l'âme de ces réunions : elle leur donnait la vie : c'était la Marguerite de cette petite cour. Aussi quand elle vint à mourir, son décès fut-il déploré en prose, en vers, en grec, en latin et en français, et entre autres par le fameux poète de son siècle, Jean Second, natif de la Haye en Hollande, le voluptueux auteur des *Baisers.* Jacques Thibout survécut à sa femme; mais, il faut bien le dire, si tous les deux se survivent à eux-mêmes, ils le doivent plutôt aux poètes et aux écrivains qu'ils recevaient dans leur intimité qu'à leurs propres travaux. Nous n'en dirons pas davantage sur ce sujet, dont nous ne pourrions donner qu'une faible idée : l'œuvre de M. Boyer vaut mieux et plus qu'une simple analyse; il faut la lire dans son entier.

IV. M. l'abbé Caillaud, dans une notice sur quelques confesseurs de la foi dans le diocèse de Bourges pendant la Révolution de 1793, raconte d'une façon attachante la vie et les souffrances de deux prêtres : M. Bayard,

curé de Perassay, et M. Jolivet, curé de St.-Doulchard.

V. La publication des *Ordonnances de police de la ville de Bourges, en* 1502, est encore due à M. Boyer. Nous y trouvons des réglements, qui seraient applicables à présent, concernant « les boulangiers, les bouchiers, les hostelliers, ceulx qui admenent le boys en fagots, les boyteaux de paille, de foing, les bellistres, les vaccabonds, et enfin les meusniers qui devront rendre, pour le boisseau de blé rais, un boisseau comblé de farine sur peyne de l'admende arbitraire pour la première foys, et pour la seconde foys d'estre pugnys corporellement. » On se méfiait des meuniers, et André de La Vigne n'avait peut-être pas tout-à-fait tort de les prendre, en 1498, comme sujet de la farce intitulée : *La farce des meunyers de qui le diable emporte l'âme en enfer.*

VI. *La description du trésor de la Ste.-Chapelle de Bourges*, par M. Hyver de Beauvoir, clôt la liste des études que contient ce volume. M. Hyver de Beauvoir donne un fac-simile de la première page du grand *Catholicon* de Jean Balbi, écrit au XIVe. siècle par Nicolas Flamel pour le duc Jean de Berry et qui fait aujourd'hui partie des manuscrits de la Bibliothèque de Bourges. L'attribution de ce manuscrit à Nicolas Flamel est-elle exacte ? Il est au moins permis d'en douter : « En effet, « les seuls manuscrits qui sont signés Flamel, sont d'un « Jehan Flamel qui n'a aucun rapport de parenté ni « même de temps avec le mari de Petunelle, » dit M. Paul Lacroix. Nicolas Flamel l'alchimiste était-il véritablement écrivain ? Gabriel Naudé ne s'est-il pas trompé lorsqu'il dit : « J'ai vu à Rome, dans la bibliothèque du cardinal de Bagny, un roman de *la Rose* écrit de sa main ? » Nous abandonnons la solution de cette question à de plus habiles.

C. Osmont.

Fifty pen-and-ink Sketches in exact fac-simile, by J[ohn] E[liot] H[odgkin], from a copy of Polydore Vergil's History of England, at London; anno MDCCCLX.

M. Eliot Hodgkin, l'un des rédacteurs de la revue archéologique, *Notes and Queries*, est un de ces savants anglais qui viennent explorer nos bibliothèques, nos musées et nos archives, afin de remonter toujours aux sources les plus autorisées et d'enrichir ainsi leur revue bien digne du nom de *Queries* (recherches, enquêtes); il consacre surtout ses soins à la recherche des anciennes gravures sur bois.

En octobre 1860, à son retour de France, il publia un volume gothique fort curieux, avec un grand luxe de papier fort et de beaux caractères typographiques.

Nous ne pouvons pas dire, dans la ville où vit et travaille l'éditeur des éditions gothiques de *Robert-le-Diable*, du roi *Sweyn*, de *Raoul de Ferrières* et d'*Alain Chartier*, que ce dévouement désintéressé de l'éditeur anglais soit sans exemple; mais il est rare encore et en tout cas fort méritoire.

Entr'autres richesses bibliographiques, M. Eliot Hodgkin possède un précieux exemplaire de l'histoire d'Angleterre de *Polydore Virgile, d'Urbin*, publiée en 1534. Cet exemplaire est d'autant plus curieux que son premier propriétaire au XVIe. siècle, en lisant le texte de Polydore qui passe pour être le premier historien anglais vraiment digne de ce nom, partagea sans doute le sentiment d'Horace :

Segnius irritant animos demissa per aures
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus, et quæ
Ipse sibi tradit spectator...

Car, pour mieux se graver dans l'esprit les faits qu'il lisait, il s'avisa de les représenter en marge par des esquisses à la plume et à l'encre, dont quelques-unes sont d'une curiosité piquante.

M. El. Hodgkin, heureux possesseur d'un tel trésor, n'étant pas de ceux qui dérobent leurs richesses archéologiques à tous les regards, voulut libéralement en faire jouir le public lettré ; il s'appliqua avec le plus grand soin à donner le *fac-simile* des cinquante vignettes qui ornent son exemplaire de Polydore Virgile. Nous ne partagerons pas tout-à-fait l'enthousiasme de l'éditeur pour l'élégance suprême (*the quaintness*) de ces ébauches rapidement esquissées, dont quelques-unes sont spirituelles (*truly spirited*). Mais nous regrettons avec lui que l'artiste ou plutôt l'écolier qui a *croqué* ces petits bons hommes se soit arrêté à la 50e. vignette, c'est-à-dire à la mort de Guillaume-le-Roux qu'il représente ferme à cheval, une flèche lui traversant si bien la poitrine que la pointe tout entière passe derrière le dos, tandis que la plume paraît tout entière aussi devant son sein gauche.

Le dessinateur s'est pour ainsi dire proposé de représenter une sorte de nécrologie en action ; car, sur 50 figures, il y a une trentaine de morts violentes.

Il commence par la mort de Mempricius, dévoré par des loups à cause de sa tyrannie. Mempricius serait, d'après les anciens historiens anglais, tels que Gildas (qui vivait au VIe. siècle), le 4e. des descendants de Brito (Brutus) père des Bretons. Mempricius aurait vécu vers le temps de *Salomon* (au XIe. siècle avant notre ère). C'est faire remonter un peu haut les destinées de la noble Albion ; mais nous ne sommes pas en reste d'antique noblesse ; car les historiens qui *donnent*

dans les fables, comme aurait dit Moréri, tels que Jean Le Maire de Belges, font remonter nos origines gauloises à Noé-Janus, 1er. roi des Gaules.

Après ce Mempricius, attaqué par deux loups, se trouve l'ébauche représentant le meurtre de Porrex, assassiné dans son lit par sa mère durant son sommeil.

La 3e. représente Baldud, fils de Hudibras, petit-fils de Lud : tous ces noms ne sont pas tout-à-fait ceux du texte de Polydore Virgile qui les nomme Leylus, Rudubras et Badudus, mais peu importe ; le dernier, c'est-à-dire Badud ou Baldud, très-versé dans l'astronomie et la nécromancie, se fit des ailes pour mieux observer les astres; mais sa curiosité imprudente lui mérita le sort d'Icare : seulement au lieu de tomber dans la mer, il se brisa sur le toit du temple d'Apollon de Troynovant (Londres). *Ità mala ars, malo illi fuit.*

Mais nous ne pouvons passer en revue les 50 esquisses dont nous ne signalerons que les plus curieuses.

La 5e. est un portrait de Pélage « *an horrible hereticke* » que le dessinateur a représenté avec une figure des plus laides, un riche costume frangé d'hermine, tenant dans sa main droite une paire de gants, et dans l'autre un livre contenant sa doctrine.

Le martyre de sainte Ursule est figuré sous les traits d'une horrible vieille femme qu'un grand bourreau, au costume semi-italien, semi-espagnol, transperce de sa dague en lui saisissant la chevelure de sa main gauche.

Le 11e. dessin représente saint Augustin prêchant devant Etyelbert, roi de Kent, premier souverain chrétien de sa nation.

Le 16e. est le baptême de Constantin-le-Grand, à demi-plongé dans le Jourdain. M. Ernest Desjardins prétend, dans ses *Études sur Corneille*, *envisagé comme*

historien, que « Constantin n'avait pas la foi, puisqu'il « reçut le baptême peu de temps avant sa mort. » La tradition qui place son baptême sous le pape saint Sylvestre (314-336) repose sur les plus graves autorités. D'ailleurs, la question de la sincérité de Constantin est de la compétence des contemporains. Or, qui l'a loué, qui l'a exalté ? Les évêques, les docteurs, les papes du IVe. siècle (1).

Le 18e. est le martyre d'Edmond attaché à un arbre et tué à coups de flèches; on voit son chef couronné, gisant à terre, respecté par un loup prosterné devant lui.

L'un des plus intéressants dessins est le 20e. ; plus soigné que les autres, il représente une riche chaire (*cathedra*) d'où Aidan prêche sous les auspices d'Oswald, 3e. roi du Northumberland, qui traduit d'écossais en anglais le sermon du pieux évêque d'Écosse.

Le 25e. nous représente Jean Scot avec un riche vêtement, une toque de velours noir et un livre suspendu à une chaîne d'un travail délicat.

Le 27e. représente Elfrida, femme d'Ethelwood, dont elle causa la mort en allumant par sa coquetterie la passion d'Edgar qui, nouveau David, tua le mari de la femme qu'il épousa. Les cheveux d'Elfrida sont enroulés en tresses mêlées de perles; son vêtement de dessus a des manches bouffantes et pendantes; la partie

(1) Polydore Virgile, à la fin du livre II, p. 48. Edit. de Bâle de 1546. « Constantinus, teste divo Hieronymo, jam senio confectus, aut non multo antequam vita excederet, ab Eusebio Nicomediæ episcopo est ad sacri baptismatis fontem admotus; et usque ad id tempus baptisma distulisse dicitur, ut Christi exemplum imitatus in Jordane fluvio baptizaretur..... Mortuus est sex annos et sexaginta natus, imperavit annos alterum et triginta. »

supérieure, ornée de boutons, prend et dessine les formes du sein, puis s'élargit en ballon comme les *visites* de nos dernières modes. Cette même reine figure dans le 29e. dessin représentant la mort de son beau-fils Édouard qui est percé d'un poignard par derrière, au moment où il approche ses lèvres d'une coupe que lui offre sa mère.

La 28e. esquisse est parlante, comme le dit avec raison M. Eliot Hodgkin; elle représente Canut assis sur le bord du rivage et commandant aux flots qui l'entourent de ne pas avancer.

La 32e. est la légende d'Arlette quasi-nue, fendant sa chemise pour que la partie inférieure qui avait touché ses pieds ne vînt point souiller la bouche de son maître (1).

Le 36e. dessin est un nouvel Horatius Coclès.

Le 40e. est un combat entre Guillaume-le-Conquérant et son fils Robert, qui blesse son père et le sauve en le reconnaissant à la voix.

Ce qui frappe dans tous ces dessins, c'est la forme des vêtements qui indique l'âge auquel ils ont été repré-

(1) Is (*Robertus*, homo festivus, liberalis, fortis, prudens) ex quadam *puella forma* (*Arletta*) *eleganti concubina* Gulielmum filium suscepit. Exponam facinus hujus puellæ bellissimum, quamvis parum honestum, dignumve ut memoretur, *quando historiæ nulla lex imposita est ut facta aliqua sileat :* ea enim nocte, qua primùm cum duce cubavit, pudoris causa, noluit interiorem tunicam lineam exuere; sed cum Robertus expediret se ad operam enavandam liberis procreandis, illico ejus partem superiorem interscidit et interrogata a duce cur ita faceret, respondit : non decere se, eam tunicæ partem extremam, quæ sibi pedes circuiret, *ad os domini sui vertere.* Eadem puella, priusquam pareret, somniasse fertur intestina sua in altum ferri, explicarique per omnem Normaniam ac Angliæ ambitum. Ex qua re futura Gulielmi magnitudo facile a matre sperari cœpit. — Polydori Vergilii Urbinatis *Anglicæ Historiæ* lib. VIII, p. 138.

sentés; car, d'après l'usage reçu avant notre siècle, les historiens et les peintres représentaient les personnages historiques avec les mœurs et les coutumes de l'époque à laquelle ils écrivaient.

M. Eliot Hodgkin a voulu rendre intelligibles à tout amateur les dessins dont ses *fac-simile* reproduisaient les traits avec une précieuse exactitude; et, pour cela, il a donné une explication en regard de chaque esquisse. Nous le félicitons d'avoir compris qu'un texte gothique convenait à la reproduction des antiques légendes prises dans les vieilles chroniques anglo-saxonnes. Il cite, autant qu'il le peut, les grandes Chroniques de Bretagne, la Chronique de Lanquette, Chaucer et Olinthed, ce dernier surtout; puis, quand Olinthed lui fait défaut, il cite le texte de Sped et de Danyel.

Nous regrettons pourtant que M. Eliot Hodgkin n'ait pas, de préférence, cité le texte de Polydore Virgile lui-même: c'est pour et sur un exemplaire de Polydore Virgile que ces vignettes ont été faites; leur véritable texte était donc le texte même de Polydore Virgile ou, à son défaut, la traduction du texte, et tout au moins l'indication des passages auxquels se rapportent les dessins. C'eût été leur meilleur commentaire. Car, comme le dit M. Hodgkin : *His original latin is, however, full of humour and anecdote, and eminently suggestive to a ready pencil.* A ce texte cité, on traduit Polydore Virgile. M. Hodgkin eût pu ajouter, en guise de commentaire ou de critique, les textes qu'il a cités: c'eût été un moyen de corroborer ou d'infirmer la légende et le récit historique du *premier grand historien d'Angleterre*.

Quoi qu'il en soit et telle qu'elle est, la publication de M. Hodgkin est des plus intéressantes; seulement, en citant le texte ou tout au moins en l'indiquant, il eût

rendu un service de plus au monde savant : et cela il lui eût été très-facile de le faire, grâce à sa pleine connaissance du moyen-âge anglais. Il indique, à la figure 26, la légende d'Alfred faisant l'aumône à saint Cuthbert et dit qu'il ne l'a encore rencontrée que dans Polydore Virgile. Voilà une bonne indication qui prouve que M. Hodgkin a fait dans son cabinet le travail de critique dont nous eussions désiré qu'il nous eût fait part plus fréquemment.

Eug. CHATEL.

III

NOTES, COMMUNICATIONS.

Sur les noms latins des quatre Ouilly de la Basse-Normandie.

Pour m'assurer du nom latin des localités d'Ouilly-le-Vicomte (canton de Lisieux), d'Ouilly-la-Ribaude (canton de Lisieux), d'Ouilly-le-Basset (canton de Falaise) et d'Ouilly-le-Tesson (canton de Bretteville-sur-Laize, arrondissement de Falaise), j'ai eu recours à la collection de Duchesne, au *Gallia christiana,* au *Roman de Rou* de Wace, au *Domesday-Book*, à l'histoire d'Orderic Vital, puis à notre riche dépôt d'archives où se trouvent les chartes des diverses abbayes de la Normandie, qui mentionnent un trop grand nombre de fois ces diverses localités pour que j'aie cru nécessaire de les compulser toutes. J'ai pensé que seize exemples suffiraient et au-delà. Je vais les citer autant que possible par ordre de dates; après quoi j'arriverai

aux documents publiés. Les textes inédits méritent bien l'honneur de passer les premiers.

1°. Au XIIe. siècle, Henri, évêque de Bayeux, règle l'accord entre l'abbé de *St.-Étienne-de-Fontenay* et celui de *l'abbaye du Val*, pour le patronage de la chapelle du *Pont-d'Ouilly*. Le texte porte *de Ponte Ollei;* et au dos de la charte, *de Ponte Oillei*, d'une écriture du XIIIe. siècle, et *Pont d'Oillie*, d'une écriture plus récente.

2°. En 1143, réglement d'un différend entre l'abbé et les moines de St.-Pierre-sur-Dive et Jean d'Ouilly (*de Oilleo*), pour une rente de 10 sols que l'abbaye prélevait sur la cure de Morteaux.

3°. et 4°. Au XIIIe. siècle, parmi les témoins et bienfaiteurs de l'abbaye de Ste.-Barbe figure un Guillaume d'Ouilly (*Willelmus de Oilly*). — Dans plusieurs chartes de l'abbaye de Vignats ou de Ste.-Marguerite-de-Gouffern, le Pont-d'Ouilly est traduit par *de Ponte Oillei.*

5°. Les chartes de St.-André-de-Gouffern portent *de Oilleio.*

6°., 7°., 8°. En 1211, *apud Olleium;* en 1218, *de Oilleio;* en 1240, *de Olle.*

9°., 10°., 11°., 12°., 13°., 14°. Les chartes de l'abbaye de Barberie parlent, en 1235, d'une dîme *apud Oilleium;* en 1236, d'une dîme *in parochia Oilei-le-Tychon,* pour désigner Ouilly-le-Tesson ; en 1239, *de Oilleio-le-Tiechon;* en 1241, *Oyllei-le-Tyechon* et de *Oilleio-le-Thiecon;* en 1248, *de Oilleio-le-Tiechon.* — En 1253, une charte en faveur des Cordeliers de Falaise mentionne un *Petrus de Ponte Ollei,* qui, en 1256, dans la charte de confirmation par saint Louis, se lit *Olleii.*

15°. Au XIVe. siècle, en 1301, une charte de l'abbaye de St.-Jean de Falaise porte *de Ponte Olley.*

16°. En 1323, une charte française de l'abbaye de Ste.-Marie-du-Val mentionne une dîme prélevée sur le moulin de St.-Gire (St.-Gilles) du Pont d'Oillie.

Voilà une assez belle variété d'échantillons orthographiques qui édifieront une fois de plus le lecteur sur les caprices et les patois des scribes.

Si des textes inédits nous passons aux livres, cette fantaisie orthographique ne sera pas moins féconde en variations.

Orderic Vital écrit *Oillei* (Duchesne, t. I, p. 476); *Olleium*, p. 1038; *Ollie*, p. 1040; et dans le *Gesta Stephani regis*, p. 953, *Oli*. Le *Monasticon anglicanum* emploie *Oilleio*, *Oilli*, *Oilley*, *Oiley*, *Oilla*. Dans une charte de Guillaume-le-Conquérant, vers 1050, que donne M. Léopold Delisle dans l'édition d'Orderic Vital de M. A. Le Prevost, t. V, p. 174, je trouve une *Oylley ecclesia*, et dans une autre de Henri Ier. (t. II, p. 31, note 4), on lit les mots: *in Olleio Tesronis*.

Le *Domesday-book* donne *Oily* et *Olgi*. Maître Wace parle de Robert *d'Oillie* (v. 13659) qui reçut de Guillaume-le-Conquérant le titre de connétable du comté d'Oxford.

Quelle est maintenant l'étymologie de ces noms? Les érudits sont tout aussi d'accord sur ce point que les scribes du moyen-âge sur l'autre. L'un, Galeron, propose de tirer *Ouilly* de *oule*, *oulle*, torrent d'eau rapide, canal, gouttière; *olle*, *olla*, vase creux, bassin; *ouillier*, creuser, fouir, d'où creux, vallée. L'autre, Du Bois, le fait venir d'*ovile*, d'où le mot roman *oueille*, de sorte qu'il fait des moutons de tous les habitants des Ouilly. Puis, sans se déconcerter, il assimile *Houlei* à *Ouilly*; or, *houleur* et *houlier* signifient débauché. Il y avait *Ouilli-du-Houlei* et *Ouilly-la-Ribaude* qui furent réunis le 25 décembre 1825.

Quant aux surnoms *le Basset* et *le Tesson*, ce sont des noms de puissants seigneurs, compagnons de Guillaume-le-Conquérant.

Eug. CHATEL.

Sur l'église de Mondaye.

Parmi les grands mouvements intellectuels qui ont été enregistrés par l'histoire, celui qui commence à la fin du XVe. siècle pour se terminer au milieu du XVIIIe., est un des plus utiles à connaître. Pour beaucoup, cette révolution dans les idées et dans les arts s'est terminée au commencement du XVIIe. siècle. Nous verrons, en traitant la question dont nous allons nous occuper, qu'on trouve encore au XVIIIe. siècle l'esprit de cette réaction, à laquelle on a donné le nom de Renaissance.

Au XVe. siècle, la société française se transforme. L'étude de l'antiquité, les relations avec l'Italie, des besoins nouveaux modifient les mœurs, la langue et les idées ; c'est surtout dans les arts que ces changements se font sentir. Les artistes français ont, presque sans s'en douter, fait des emprunts à l'art étranger ; entraînés par l'effervescence d'idées de ce temps, ils ont rêvé une chose impossible ; la pensée n'en était pas moins grande et belle. Ils voulaient réunir aux beautés de l'art français celles de l'art romain, et ils ne voyaient pas l'impossibilité d'une telle entreprise ; car ils n'avaient pas encore assez étudié l'antiquité, pour savoir que les deux arts étant basés sur des principes différents ne pouvaient s'allier l'un à l'autre. Ces tâtonnements n'ont pas été cependant infructueux : ils ont produit les chefs-d'œuvre de la Renaissance ; mais, dans ces essais et dans cette lutte, l'art français a péri.

Aujourd'hui nous sommes assez éloignés de l'époque du combat, pour juger sainement les résultats qui l'ont suivi, et nous devons regretter la perte d'un art national. Espérons que les tentatives faites de nos jours pour le ressusciter seront suivies du succès.

L'étude sérieuse de la Renaissance serait une tâche beaucoup trop considérable pour nos forces, lors même que nous ne nous occuperions que des monuments que nous avons sous la main. Nous nous bornerons à rechercher quelle a été à ce point de vue, dans notre pays, l'influence partie de l'abbaye de Mondaye.

Les constructions de l'abbaye n'offrent rien de bien remarquable : le cloître est bas et couvert d'un plafond; ce n'est, à vrai dire, qu'un vestibule. Les chambres en sont étroites, mal aérées ; rien dans ces bâtiments n'annonce une riche communauté. Mais, si l'on examine l'église, l'aspect change : vous êtes devant un monument de premier ordre. Un beau portail orné de colonnes ioniques et corinthiennes vous permet de pénétrer à l'intérieur, tandis que par le transept un bel escalier donne accès au dortoir situé au-dessus de la salle capitulaire; celle-ci est voûtée avec soin, et présente tout le confortable que les moines savaient se donner.

L'intérieur de l'église est à trois nefs, coupées par un transept, et comme dans toutes les églises du temps, les bas-côtés ne font pas le tour du chœur ; la nef large et haute est bien éclairée ; on reconnaît facilement que ce n'est pas la même main qui a traité les bâtiments conventuels et l'église. Eustache Restout, qui a été l'architecte de celle-ci, a cependant éprouvé une grande difficulté, qu'il a victorieusement tournée : en démolissant l'ancienne église, cet homme supérieur n'avait pas été sans remarquer les grands avantages que

présentait la voûte gothique, et il voulait en profiter pour sa nouvelle construction ; mais il ne pouvait faire porter un arc d'ogive sur un pilastre. Dans cet embarras, il prit un parti hardi, celui de supprimer les pilastres, d'orner son église de tables richement entourées de fortes moulures et de porter les retombées de la voûte sur des culs-de-lampe en feuillage. Bien que nous n'aimions pas beaucoup ce moyen adopté par l'architecte des prémontrés et que nous eussions préféré que le pilastre, qu'il a faiblement indiqué par les refouillements de ses arcades basses, eût monté jusqu'à la voûte, qui eût été alors romane comme celle de la Gloriette de Caen, il faut avouer qu'il était difficile, sinon impossible, de mieux couvrir par une voûte ogivale un édifice roman. Nous disons une voûte ogivale, bien qu'elle soit en plein-cintre ; mais en architecture la forme apparente passe toujours après le système de construction.

Cette voûte n'est pas le seul souvenir de l'art français, que nous trouvons à Mondaye : les croisées du chœur sont de véritables croisées gothiques. Dans la nef, Restout a placé des croisées carrées ; mais dans le chœur il ne pouvait placer des jours de cette forme ; et tous ceux qui se sont occupés de l'art de bâtir savent qu'à l'abside il faut rétrécir les jours, sous peine de donner une largeur démesurée à l'intervalle compris entre les contreforts. Le moine Eustache, pour éviter cet inconvénient, a fait, dans l'abside et dans tout le chœur, des croisées hautes et étroites, qui ont l'avantage d'être en parfaite harmonie avec son chœur étroit et allongé. Excepté la voûte, les croisées du chœur et celles du dôme, toute la construction, qui est en grandes pierres, est romane.

Voyons maintenant comment cet édifice moitié romain moitié français a été orné ; mais notons-le en passant, Mondaye est bien certainement le dernier soupir de l'architecture française.

L'église étant bâtie, la peinture fut appelée ainsi que la sculpture à décorer l'édifice. Ce fut encore Restout qui se chargea de ce travail. Si nous pouvions décrire chacun des tableaux qui sont dus à son pinceau, ou seulement faire l'énumération de chacun d'eux, vous seriez frappés de la prodigieuse fécondité de ce moine : fécondité d'autant plus surprenante, que le frère Eustache était déjà assez âgé et qu'il n'avait pu peindre pendant qu'il s'occupait de la construction.

Avant que nous parlions des œuvres de cet homme remarquable, qu'on nous permette quelques considérations générales sur la manière dont on a entendu les beaux-arts à Mondaye.

Pendant le magnifique siècle de saint Louis, si beau surtout pour l'art chrétien, l'architecture, cette reine des beaux-arts, régnait en souveraine absolue sur ses sœurs auxquelles elle ne demandait d'ailleurs rien que de raisonnable. Ce fut la belle époque, l'âge d'or des arts. Une sage harmonie régnant dans la construction, l'œil et la raison étaient également satisfaits. Plus tard, la peinture et la sculpture se sont lassées de ce rôle qu'elles trouvaient trop obscur : elles se sont révoltées. La révolte fut sourde, à la vérité ; mais elle n'en a pas moins porté ses fruits : et nous voyons, aux XVe. et XVIe. siècles, la sculpture s'étaler partout et quand même ; l'harmonie est rompue. On trouve, à la vérité, de charmants détails ; mais l'ensemble est disgracieux, et sans aller bien loin chercher un exemple, on voit à la voûte de l'église St.-Pierre, à Caen, de charmantes clefs pendantes, dont plusieurs pourraient

passer pour des chefs-d'œuvre et feraient la gloire d'un sculpteur ; mais il n'est personne qui ne préfère l'harmonieuse simplicité du chœur de St.-Étienne, bien qu'il ne soit pas de l'époque où l'art fut à son apogée.

La peinture est tombée dans le même abus, en secouant le joug d'une direction unique. Ses excès furent moins grands que ceux de la sculpture, mais seulement parce qu'elle fut appelée moins souvent à faire partie de la décoration. Elle a produit des tableaux de chevalet fort beaux dans un atelier, qui font malheureusement un effet pitoyable à l'endroit où ils sont placés. Le brillant de la peinture à l'huile, en empêchant de voir un tableau sous tous les jours, n'est pas un des moindres inconvénients de ce désaccord.

A Mondaye, un seul homme était à la fois architecte, sculpteur et peintre. Aussi la peinture, marchant dans une voie tracée par sa sœur aînée, a produit une œuvre digne d'admiration. La peinture de Restout, dont on peut juger par un des tableaux de Mondaye, représentant le repas chez Simon le pharisien, placé maintenant dans le Musée de Caen, est une peinture assez terne, sans le moindre éclat ni brillant ; c'est presque de la fresque ; aussi on la voit de tous les points du monument, et l'effet de ces tableaux, peints exprès pour l'endroit où ils sont placés, est magnifique. Restout a peint jusqu'à sa mort, et il n'a pas eu le bonheur d'achever son œuvre : l'une des voûtes attend encore une décoration qu'elle attendra toujours et qu'une paroisse ne sera pas assez riche pour lui donner. Devons-nous nous en plaindre? Nous ne le pensons pas : nous aimons mieux l'œuvre de Restout inachevée, que continuée par un décorateur, qui, quelque talent qu'on lui suppose, ne pourrait jamais s'identifier avec l'esprit de notre humble moine. N'achevons pas ce

qu'ont commencé les grands maîtres : c'est presqu'un sacrilége. Et si le prémontré, comme peintre, n'est pas un maître, il en est un du moins pour avoir conçu et exécuté un pareil monument; d'autant qu'il est certain que l'artiste, qui a si bien compris la peinture monumentale, n'aurait pas moins bien réussi dans des toiles de chevalet s'il s'était livré à ce genre. Nous n'en voulons pour preuve que les petits tableaux des autels de la nef.

Un mot maintenant sur l'homme dont nous nous occupons, et sur les circonstances qui ont pu influer sur son talent. Le moine Eustache était frère de Marc-Antoine Restout, de Caen, grand-père de Jean Restout, le plus célèbre de cette famille de peintres. Eustache avait encore un frère, comme lui peintre et religieux prémontré. Marc-Antoine avait épousé, en 1685, Marie-Madeleine Jouvenet, sœur de Jean et de François Jouvenet. Avec une pareille famille d'artistes, notre religieux ne pouvait rester en arrière et une noble émulation devait le pousser naturellement dans la carrière qu'il a noblement fournie; de plus, il a eu le mérite d'avoir deviné le premier le talent de son neveu Jean, et de lui avoir facilité ses études artistiques.

On voit encore dans la nef de l'église de Mondaye, à l'entrée du chœur, une pierre dure de Fontenay, sur laquelle on a gravé un sablier, une tête de mort, deux os en croix, une bêche et une pioche, attributs qui conviennent parfaitement à la tombe d'un religieux. Mais cette tombe couvrait la dépouille d'un frère, qui avait cultivé les beaux-arts et rendu les plus grands services à l'abbaye: il était convenable d'indiquer d'une manière apparente la tombe du constructeur de l'église. On ajouta donc aux attributs gravés aussi sur la pierre des autres religieux, ceux des beaux-arts : des pinceaux, un appuie-

main et une palette pour indiquer la peinture ; et, pour rappeler l'architecture, l'équerre, la truelle et le niveau. On lit sur cette tombe.

Hic jacet
R. P. Eustachius Restout
Hujus domus prior multoties.
Unico sibi necessario
Tota vita contentus.
Ne minimis unquam
Regulæ suæ omissis.
In omnibus obedientia ductus.
Templum hoc ab imis
Ad alta conduxit.
Vix constructum
Illico solus ditavit picturis,
Funeri superstes
Vivit in multis
Quas decoravit ecclesiis.
Pictores, sculptores, architecti,
Ab eo formati,
Fructum capiunt in terris.
Ipsi sit merces in cœlis.
Sic voveant et precentur lectores.
Obiit supprior die 1 novembris
Anno Domini MDCCXXXIII
Ætatis suæ LXXXVIII (1).

Nous apprenons, par un passage de cette touchante et simple inscription, qu'il forma non-seulement des peintres et des architectes, mais aussi des sculpteurs : il a en effet orné l'église de sculptures non moins remarquables que ses autres travaux. On voit dans le chœur quatre évangélistes en pierre, qui sont certainement les plus

(1) M. de Caumont, dans sa *Statistique monumentale du Calvados* (t. III, p. 369-70), a déjà publié cette inscription ; nous la reproduisons avec quelques variantes que nous garantissons.

belles statues du XVIII°. siècle qu'il y ait dans notre pays : elles sont exemptes de cet air maniéré et théâtral qu'ont trop souvent les œuvres de cette époque. Mais le morceau capital de sculpture est sans contredit une Assomption en terre cuite de Noron ou du Vernay. Cette grande composition, traitée en ronde-bosse, n'a pas moins de cinq à six mètres de hauteur et contient, outre la Vierge et six anges, dix-sept têtes de chérubins.

Ce groupe, placé en tête de l'autel du transept de gauche, lui sert de rétable. Le tombeau est ouvert; un ange, de grandeür naturelle, regarde dans le sarcophage vide; au-dessus, une nuée soutenue par des anges porte Marie au ciel; la Vierge élève les bras comme dans toutes les Assomptions; mais il n'y a rien de commun dans son geste; tout est noblement conçu et exécuté. Marie, la vierge de toute pureté, n'élève pas les yeux en suppliante vers le ciel, qui lui est ouvert, ainsi qu'on le voit partout; mais elle semble bien plutôt les abaisser sur la terre, qu'elle vient de quitter, comme pour jeter un regard de commisération et de bonté sur les hommes dont elle devient la protectrice auprès de son Fils. C'est là certainement une belle et grande idée, qui a été rendue avec talent. Pour compléter le tableau, un coin du nuage se reploie au-dessus de Marie ; des rayons se dirigent vers elle et des anges tiennent sur sa tête la couronne qu'elle a méritée par ses vertus.

Cette terre cuite a été peinte en blanc et on la prendrait au premier aspect pour du plâtre ; mais on reconnaît bientôt l'erreur au faire large et vigoureux du modelé, qu'on n'est pas habitué à rencontrer dans la statuaire économique exécutée en plâtre, matière éphémère, bientôt détruite ou grandement détériorée par suite de sa fragilité, tandis que, depuis plus d'un siècle, l'Assomp-

tion de Mondaye n'a pas éprouvé la moindre dégradation.

Cette belle composition a eu plus d'une influence dans le pays. L'abbaye du Val-Richer fit exécuter, au Pré-d'Auge, plusieurs statues céramiques; on en retrouve encore quelques-unes dans les environs. L'abbaye du Val-en-Cinglais avait son église ornée de même, et des ouvriers payés par elle décoraient ainsi les églises de son domaine. On voit encore, dans celle de Tournebu, un rétable en terre cuite représentant une partie de l'histoire de la Vierge ; seulement on n'y retrouve plus le faire d'un artiste, c'est le travail d'un ouvrier.

Puisque nous sommes sortis de Mondaye, nous signalerons un magnifique rétable en pierre peinte dans l'église St.-Paul du Vernay. Pour les dimensions, il ne le cède guère à l'Assomption dont nous avons parlé. Ce bas-relief, qui représente la Conversion de saint Paul, s'il n'a pas été sculpté par Restout (et nous en doutons ; car, malgré son activité, il n'a pas pu travailler partout), a été du moins exécuté sous sa direction et sur un modèle donné par lui : on y reconnaît. à ne pas s'y méprendre, le faire du frère Eustache et ses inspirations.

Avant de rentrer à l'abbaye, pendant que nous parlons des influences qu'a eues à l'extérieur cet homme remarquable, nous ne pouvons nous empêcher de signaler, aux environs de Vire, un assez grand nombre de tableaux, tous assez beaux, et reproduisant d'une façon bien remarquable la touche du peintre de Mondaye. Ils sont signés du nom de Lavente. La famille Lavente a fourni plusieurs peintres qui ont perpétué pendant long-temps la grande peinture dans le doyenné de Vire. Il ne serait pas impossible que ces peintres fussent les élèves de Restout.

Il ne nous reste plus à signaler que les tableaux les plus intéressants de l'abbaye de Mondaye. Parmi ceux-ci on doit remarquer l'Ascension peinte sur la grande coupole ; la voûte du transept de gauche, représentant une Trinité ; enfin, deux immenses toiles : la Cène et les Vendeurs chassés du temple. Ce dernier tableau, bien qu'il soit une copie du Poussin, est, à notre avis, le chef-d'œuvre du moine.

Remercions maintenant, au nom des amis des arts, Mgr. l'Évêque de Bayeux d'avoir bien voulu faire reporter à l'abbaye (c'était un vœu que lui exprimait il y a dix ans un des rédacteurs de la *Normandie illustrée* (1)). ces toiles, qui nuisaient à la cathédrale et qui, remises en leur lieu, nous permettent d'admirer sur place l'œuvre complète d'un artiste supérieur.

LAVALLEY-DUPERROUX.

Note sur des antiquités mérovingiennes trouvées dans un cimetière franc découvert à St.-Pierre-de-Vauvray, près Louviers (Eure), en 1861.

Au commencement du mois de mars de cette année, M. Goujon, médecin et maire de Notre-Dame-du-Vaudreuil, près Louviers (Eure), passait à St.-Pierre-de-Vauvray auprès d'un atelier de terrassiers occupés à

(1) « Nous supplions Mgr. de Bayeux, au nom des arts, du goût et des convenances historiques, de rendre à Mondaye ce qui appartient à Mondaye. Eustache Restout, dont la dépouille mortelle repose dans la nef de l'église qui lui devait ce dernier asile, frémira de joie sous la pierre qui le couvre en voyant près de lui et aux places mêmes qu'il leur avait assignées, les chefs-d'œuvre qu'il n'a pu en voir partir sans une profonde douleur. » *La Normandie illustrée*, Calvados, arrondissement de Bayeux, p. 112, article de M. Charma.

tirer du caillou pour les routes. S'étant approché d'eux, il vit sortir de terre un cercueil en plâtre gâché qui avait été coulé sur place, et qui renfermait encore un squelette entier avec quelques objets métalliques que nous allons décrire.

Le premier est un vase en terre cuite de couleur ardoisée avec couverte de mine de plomb. Ce vase, qui par la forme se rapproche de nos sucriers, est décoré au dehors d'ornements en creux faits à l'estampille. Il ressemble à tous les vases mérovingiens que nous avons recueillis en si grande abondance, depuis quatorze ans, dans les cimetières francs de la Seine-Inférieure, notamment à Londinières, à Envermeu et dans toute la vallée de l'Eaulne. Comme tous les vases de ce genre et de cette période, il devait être placé aux pieds du défunt. Quoique nous n'ayons pas de renseignements précis à son sujet, nous n'hésitons pas à lui assigner ce rôle, basé sur l'analogie générale.

Un autre objet également venu du même cercueil, et qui vraisemblablement se trouvait aux pieds, est une pointe de flèche en fer, imitant un tant soit peu la feuille de laurier. Quand nous disons que cette pièce se trouvait aux pieds, nous nous fondons pour cette assertion sur nos découvertes précédentes. A diverses reprises, en effet, nous avons rencontré à Envermeu des fers de flèche isolés ou réunis, et chaque fois ils étaient placés la pointe en bas aux pieds du défunt.

Le troisième objet tiré du cercueil de plâtre est un ardillon de boucle en bronze étamé. L'anneau manque, et il aura sans doute été égaré par les ouvriers. Cet ardillon provient d'une boucle de ceinturon destiné à tenir une lanière ou une courroie. Il devait être placé à la ceinture du mort.

Mais les trois pièces les plus importantes qui proviennent de cette sépulture sont trois plaques de fer damasquinées en argent, qui durent garnir la ceinture de celui qui occupa le sarcophage. Deux de ces plaques sont oblongues, carrées par un bout, arrondies par l'autre ; l'une est la plaque qui accompagnait la boucle ou agrafe qui a disparu ; l'autre est la contre-plaque qui venait s'ajuster en face de l'agrafe. La troisième plaque, qui est entièrement carrée et décorée aux angles de clous à têtes de cuivre, n'est autre que la terminaison du ceinturon.

Cette pièce, comme les deux autres, laisse voir, sur l'oxyde qui la recouvre, des restes d'un tissu grossier qui n'est autre chose que la trace des vêtements du défunt, qui fut déposé ici tout habillé suivant l'usage communément pratiqué à cette époque.

Outre ces objets que M. Goujon a vu extraire d'un cercueil de plâtre et qu'il a eu l'heureuse attention d'acquérir, d'autres provenant également de sépultures étaient, avant son arrivée, sortis des cailloutières du Vauvray.

Nous citerons, parmi ceux qui ont été sauvés, une boucle en bronze étamé de forme ovale et propre à un ceinturon. Elle dut être recueillie sur le bassin d'un squelette. Sa forme est celle de toutes les boucles franques que l'on trouve, en si grande abondance, dans les cimetières de cette curieuse époque.

La seconde boucle, beaucoup plus petite que la précédente, est également en bronze, mais de forme carrée. Ce n'est point la boucle d'un ceinturon, mais bien celle d'une lanière ou d'une courroie. Ces sortes de boucles ne se trouvent que sur de riches sujets et font ordinairement partie d'un assortiment. Elles servent le plus ha-

bituellement à rattacher au ceinturon le couteau, le sabre, l'épée ou l'aumônière.

Enfin le dernier objet est une broche ou fibule, ayant la forme d'un oiseau à bec de perroquet. L'œil est figuré par une verroterie rouge, rehaussée d'un paillon. La charnière, le crochet et l'ardillon sont encore bien conservés au revers. Nous pensons que cette broche a été trouvée sur la poitrine du défunt, où elle était accompagnée d'une seconde que les ouvriers n'auront pas aperçue.

Tels sont les principaux objets sortis du cimetière mérovingien du Vauvray, et entrés dans la petite collection d'objets antiques que forme, au Vaudreuil, M. Paul Goujon, jeune avocat, qui deviendra un jour l'historien de son pays.

L'abbé COCHET.

Découverte de poteries normandes diverses et de verroteries fabriquées à Rouen au moyen-âge. Jetons historiques.

Vers le milieu du mois de mai 1860, en creusant les fondations d'une construction entre la rue des Champs et la rue des Capucins, on a trouvé, avec un certain nombre de débris céramiques et de verroteries plus ou moins remarquables, sept vases entiers et les fragments de deux autres appartenant tous au moyen-âge. Ces divers objets qu'accompagnaient deux jetons de cuivre fort intéressants, sont en terre cuite, à l'exception toutefois de trois petits vases en grès cérame qui font partie de la même découverte.

Il est assez difficile de déterminer l'ancienneté relative ou absolue de ces vases ; on peut cependant croire

qu'ils furent fabriqués dans l'espace de temps compris entre le milieu du XVe. siècle et la fin du XVIe.

Je regarde comme appartenant à la fabrication la plus ancienne deux petits creusets destinés à la fonte des métaux précieux, ainsi que le témoigne le peu de capacité qu'ils présentent. Le plus grand de ces vases, dans lequel on ne pouvait fondre que cent grammes d'or au plus, se termine inférieurement en cône aigu comme les amphores vinaires des anciens Romains. L'autre creuset, dont la capacité est moindre des deux tiers que celle du précédent, a comme lui les parois très-épaisses : ce qui ne l'empêche pas d'avoir été complètement déformé par la violence du feu des fourneaux de fusion.

Plusieurs creusets, semblables aux précédents et fondus comme eux, furent trouvés, avec des couvercles de creusets beaucoup plus grands, au mois de mars 1859, quand on creusa les caves de la jolie maison que la famille Marquez a fait construire à l'encoignure de la rue des Carmes et de la rue aux Juifs, c'est-à-dire sur l'emplacement de l'ancien *Clos-as-Juifs* du moyen-âge.

Au nombre des objets qui viennent d'être découverts se trouve un grand fragment de lampe en terre cuite, entièrement mate, dont la fabrication remonte pour le moins aux premières années du XVe. siècle. La base de cette lampe rustique se compose d'un plateau à rebords au centre duquel s'élève une grosse tige creuse supportant, à 20 centimètres d'élévation, un second plateau, plus petit que le premier. Du centre de ce deuxième plateau part le support, long de 3 centimètres, de la lampe proprement dite. Celle-ci se compose d'un petit vase circulaire à cul d'œuf, dont les parois fort épaisses ont été déprimées et pincées d'un côté pour former le

bec porte-mèche. Au mois de juin 1853, on trouva, dans les fouilles de l'enclave St. Amand de Rouen, la partie supérieure d'une lampe semblable à la précédente dont la forme se rencontre assez rarement. Les vases à combustion de ces deux lampes ont leurs bords supérieurs tout brûlés et recouverts de fuliginosités. Ces vases se font surtout remarquer par leur exiguité, chacun d'eux ne pouvant guère contenir plus de trente grammes d'huile, ce qui obligeait à renouveler souvent le liquide dont s'alimentait la mèche.

En considérant ce moyen d'éclairage tout primitif dont se servaient les habitants de Rouen à l'époque de Charles VI et de la célèbre Jeanne d'Arc, on ne peut se défendre de songer à la clarté comparativement féerique que répandent aujourd'hui dans nos demeures les lampes modernes, puis le gaz hydrogène carboné, que d'autres moyens plus puissants encore détrôneront peut-être un jour.

A Rouen, comme dans quelques autres parties de la Normandie, les potiers du moyen-âge et ceux de la Renaissance fabriquaient des jouets d'enfant dont on a retrouvé d'assez nombreux débris dans les fouilles, depuis quelques années. Ces hochets du jeune âge sont des figures de petits animaux, tels que des coqs, des poules, des colombes, des chevaux ou de petits cavaliers, quelquefois des têtes grotesques. On a aussi trouvé plusieurs statuettes religieuses, également en terre cuite.

Je citerai, comme provenant des dernières fouilles, la partie antérieure d'une petite figurine de cavalier dont l'exécution est on ne peut plus barbare. Cette figurine était entièrement creuse et formée de deux parties ou coquilles, soudées entr'elles sur toute la longueur du

sujet, cheval et cavalier. Comme ses confrères de l'antiquité romaine, le potier rouennais avait compris que la chaleur du fourneau de cuisson, en dilatant l'air renfermé dans la pièce, pouvait la faire éclater. C'est afin d'éviter cet accident que le Prométhée normand perça les deux évents qui sont encore visibles sur le dos du cheval, immédiatement derrière le cavalier. Ce curieux débris céramique est, dans toute son étendue, recouvert d'une couche assez épaisse de vernis plombifère à peine verdi par l'oxyde de cuivre.

Le même vernis se retrouve encore, mais jaspé de manganèse, sur le pied élégamment modelé d'un grand et très-ancien vase à fleurs, puis sur une tirelire en terre blanchâtre d'une capacité de trois décilitres environ. L'ouverture de ce petit vase, qui servait à l'introduction des monnaies très-minces du XIVe. ou du XVe. siècle, est fort étroite : elle n'a pas plus de dix-huit millimètres de longueur.

Un assez grand nombre de tirelires absolument semblables à la précédente, mais plus petites, furent trouvées, au mois de mars 1859, dans la propriété de la famille Marquésy, rue des Carmes.

Le dernier des vases anciens vernissés qu'on vient de recueillir est une petite bouteille funéraire, dont la panse presque sphérique s'appuie sur un pied élevé et assez large ; le col de ce petit vase forme une gorge au-dessus de la panse. Cette bouteille en terre renferme encore une poudre brunâtre qui n'a pas été examinée. La même fouille a produit un petit vase de grès cérame très-fin, presque entièrement semblable au précédent.

Les trois derniers vases entiers qu'on ait recueillis sont des petits pots de forme à peu près cylindrique, dont les dimensions varient, en hauteur, de 8 à 5 centi-

mètres, et en diamètre, de 7 à 4 centimètres. Ils sont tous surmontés d'un bourrelet double très-développé qui forme une gorge à leur partie supérieure. La fabrication et le galbe de ces pots funéraires appartiennent pour l'origine à l'époque carlovingienne; ils disparaissent complètement des sépultures dans les premières années du XVIIe. siècle.

Le plus grand des vases dont nous parlons ici est fait d'une terre rougeâtre compacte et très-dure; les deux autres, beaucoup plus petits, sont en grès cérame, jaune pour l'un, et gris-rougeâtre pour l'autre. Un vase de même forme, qui a été fragmenté lors de l'extraction, ressemblait encore pour la couleur au dernier décrit.

Pendant tout le moyen-âge, l'usage de ces petits vases funéraires fut on ne peut plus répandu en Normandie où il en a été trouvé un fort grand nombre, notamment dans le département de la Seine-Inférieure (1).

Les petits objets de verre qui accompagnaient les vases de terre et de grès sont des balustres ou pieds de coupes, d'un beau travail, auxquels le temps et l'action du terrain ont donné de brillants reflets irisés. Un fond de fiole en verre émaillé se fait surtout remarquer par

(1) J'ai déjà eu occasion de dire ailleurs que, dès l'époque romaine, Rouen était le siége d'une importante fabrication céramique établie dans le quartier de l'Hôtel-de-Ville actuel, où se trouvaient aussi les fours des verriers. A l'époque normande et probablement avant, la poterie de Rouen avait été transportée vers la Seine, à l'entrée du vieux pont de bois qu'on croit avoir précédé le pont bâti en pierres par l'impératrice Mathilde. La rue Potard ou Potart (*Poteria*) nous a conservé le souvenir du lieu où se trouvait alors la poterie du Rouen carlovingien, normand, etc., etc. Voir mes notices : *La poterie de Rouen sous les Romains, les Normands et pendant le moyen-âge; — Les poteries du temps de Guillaume-le-Conquérant*, etc., etc.

les couleurs brillantes et variées dont il se trouve jaspé dans toute son épaisseur. On pourrait croire que les bords de cette base ont été dorés, si l'aspect du métal précieux ne se rencontrait pas également sur une cassure extérieure.

Une partie concave de coquillage porcelaine, taillée en forme de petite coupe, a été recueillie avec les vases et les verroteries précédentes.

Le plus ancien des deux jetons trouvés dans le même endroit est du XVe. siècle ; ses légendes sont complètement indéchiffrables : sur l'avers de cette pièce, on remarque les initiales en grands caractères gothiques des mots *Jesus Christus ;* elle fut donc frappée pour un établissement religieux. Au revers se trouve une grande croix de Malte, cantonnée de quatre fleurs de lis.

Sur l'avers du deuxième jeton, on aperçoit le buste drapé et couronné de Louis XIV, tourné de gauche à droite ; il est entouré de la légende suivante : LVD. XIIII. D. G. FR. ET. NAV. REX. Le revers offre des détails historiques d'un assez haut intérêt. A la partie supérieure du champ, le soleil, dont les courtisans de l'époque avaient fait l'emblème du roi, darde ses nombreux rayons sur deux groupes de personnages réunis autour d'une grande estrade recouverte d'un tapis aux armes de la France. Le premier de ces groupes, à gauche, se compose de la figure pédestre du monarque en grand costume royal et couronné ; on voit à sa droite la figure, beaucoup plus petite, du dauphin de France revêtu aussi des insignes royaux. Le roi pose son épée nue en travers d'une carte géographique étendue sur l'estrade. Au côté droit de cette estrade se tiennent debout quatre personnages qui sont les représentants de la République helvétique, ainsi que nous l'apprend la légende qui entoure ce

sujet : FŒDERE HELVETICO INSTAVRATO. A l'exergue se trouve le millésime 1664, qui ne laisse aucun doute sur l'origine de ce jeton. C'est bien celui qui fut frappé en mémoire de l'alliance renouvelée à Paris avec les Suisses le 28 novembre 1664. Cette même année avait lieu l'établissement de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ainsi que celui de l'Académie de Peinture et de Sculpture.

J.-M. THAURIN.

Les cloches de Bures-en-Bray.

Pour l'archéologue aucun champ n'est improductif : il trouve partout quelques épis à glaner, qu'il rapporte dans le dépôt des faits observés, où chacun va ensuite choisir ce qui lui convient pour l'œuvre qu'il veut entreprendre. C'est à titre de glaneur que je viens aujourd'hui déposer mon épi dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, à propos des cloches de ma paroisse.

A l'époque où Henri IV, occupé à conquérir son royaume, bataillait à Arques, il vint plusieurs fois au manoir de Tourps, situé sur la paroisse de Bures, visiter Gabrielle d'Estrées. On rapporte qu'un soir, ne sachant trop par où pénétrer dans l'enceinte du château, entouré de larges fossés remplis d'eau, le Béarnais fit demander de quel côté on pouvait aborder. — *Par l'église !* lui fut-il répondu : — réponse à double sens faite au visiteur, qui n'était pas encore converti au catholicisme.

La tradition ajoute que, dans cette visite ou dans une autre, pressé par Gabrielle de se faire catholique, il lui demanda si elle assistait souvent à la messe de sa paroisse,

elle qui paraissait se montrer si fervente. — *Rarement*, répondit-elle; *la cloche est si petite que je ne l'entends pas sonner.* — *Ventre-Saint-Gris!* répartit le Roi, *s'il y a de belles cloches dans la première ville dont je me rendrai maître, elles seront pour Bures.* Peu de temps après cet entretien, Henri prenait Hesdin, et envoyait à Bures quatre magnifiques cloches, qui y sont restées jusqu'en 1793, ainsi que la petite cloche, nommée *Bertine*, de laquelle Gabrielle d'Estrées se plaignait à Henri IV. La République en a pris trois. La plus grosse et la plus petite sont restées à l'église; malheureusement, elles ont été refondues, et leurs anciennes inscriptions n'ont pas été conservées.

La grosse cloche ayant été cassée en 1789, il fut arrêté, le 15 août 1791, qu'elle serait refondue, après avoir été pesée *avec les poids et romaine de la ville de Rouen*, que le fondeur devait *faire parvenir sur les lieux à ses frais.* Il fut reconnu qu'elle pesait *trois mille huit cent quinze livres.* Dans une réunion des habitants, il fut décidé, à la majorité de 48 voix contre 8, que *Bertine*, du poids de *trois cent dix livres*, serait également refondue, afin de *combler le déchet* que subirait la grosse cloche dans l'opération de la refonte, et que ce qui resterait de métal serait employé à faire une nouvelle petite cloche. Ces renseignements, qui paraissent sans importance, sont nécessaires pour l'intelligence de ce qui va suivre.

Les deux cloches furent donc brisées, et les morceaux jetés dans le fourneau établi auprès du porche de l'église de Bures. Après l'opération, il fut reconnu que la nouvelle cloche pesait *trois mille sept cent dix livres*, et qu'il restait *deux cent soixante livres de métail* non employé. Les dimensions de cette cloche, dont la forme est fort

gracieuse, sont celles de l'ancienne : 1 mètre 20 centimètres de profondeur *de dedans en dedans;* 1 mètre 26 centimètres de hauteur, *non compris les anses*; 10 centimètres d'épaisseur *dans le plus épais*, et 1 mètre 50 centimètres de diamètre à l'ouverture. La bénédiction eut lieu le 4 novembre 1791. Voici le texte de l'inscription :

FONDUE L'AN 1791 3ME ANNÉE DE LA LIBERTÉ J'AI ÉTÉ BÉNIE (*sic*) PAR MM. J.-E. LANGLOIS ET AUG · JES. BELAMY CURÉS DE 1RE ET 2E PORTION DE CE LIEU, ET NOMMÉE MARIE-JOSEPH PAR LE SIEUR JOSEPH GUIAN FILS DE J.-GERMAIN CUIAN MAITRE DE LA POSTE AUX CHEVAUX DE NEUFCHATEL ET DE MARIE-ANNE LEFEBVRE SON ÉPOUSE ET DEMELLE. MARIE-MAGDELEINE-FRANÇOISE GARIN FILLE DE GUILLAUME GARIN MAIRE DE BURES ET DE FEU CATHERINE-FRANÇOISE GRESSENT SON ÉPOUSE. GUILLAUME ANDRIEU TRÉSORIER ET GREFFIER DE LA MUNICIPALITÉ. NICOLAS-LOUIS DELAUNAY, ET J.-MATTHIEU JOURNOIS OFFICIERS MUNICIPAUX. J.-GABRIEL SIMON PROCUREUR DE LA COMMUNE.

Au-dessous de l'inscription sont placés quatre médaillons représentant le monogramme sacré JHS (Jesus hominum salvator), la Sainte Vierge, un évêque et un crucifix sur le pied duquel on lit le nom et le domicile des fondeurs : P. N. et J. R. CAVILLIER. AUMALE.

Nous avons dit qu'à la fonte de cette cloche il était resté 260 livres de métal non employé. Ce reliquat fut emporté à Aumale par les fondeurs, qui en firent une petite cloche pesant *deux cent trente-sept livres*, laquelle fut bénite *le* 5 *janvier* 1792. Nous croyons qu'il existe bien peu de cloches bénites à cette époque : 1791 et 1792! Voici la singulière inscription de notre petite cloche, haute de 50 centimètres et large de 63 :

JE SUIS FILLE D'UNE MÈRE QUI COMMENÇA D'EXISTER EN 1507 SUR L'INSCRIPTION DE LAQUELLE ON A (*sic*, l. N'A) PU DÉCOUVRIR QUE L'ANNÉE CI-DESSUS

ET LES MOTS ANDRIEU ET BOURGOISE. JE FUS BÉNIE (*sic*) L'AN 1791, PAR M.M. LANGLOIS ET BELAMY CURÉS DE BURES ET NOMMÉE VICTOIRE PAR ANT^{e}.-J. CARTIER FILS D'ANT^{e}. ET DE M.M. G^{e}. TERRIER ET PAR M. VICTOIRE DELAUNAY FILLE DE THOMAS ET DE M. LEROUX EN PRÉSENCE DE LA MUNICIPALITÉ INSCRIPTE SUR LA GROSSE CLOCHE.

Au-dessous de l'inscription se trouve une espèce d'écu sur lequel on lit : P. N. et J. B. CAVILLIER FONDEURS A AUMALE.

La date de la bénédiction de cette petite cloche, que nous avons recueillie dans les archives de la fabrique, ne concorde pas avec celle qui est indiquée dans l'inscription, et donne à entendre que cette bénédiction a été retardée, ou bien que le fondeur n'a pas livré la cloche à l'époque présumée au moment de la fonte.

En se rappelant les circonstances que nous avons relatées, relativement à la fonte des deux cloches dont nous nous occupons, nos lecteurs auront compris le sens un peu énigmatique de l'inscription de la plus petite : *Je suis fille d'une mère*, etc., c'est-à-dire que de l'excédant de métal de la grosse cloche *est née* la petite.

Le prix de la refonte de ces deux cloches a été de *sept cent cinquante livres* payables en plusieurs termes. Le dernier terme a été soldé par le *citoyen Jean Lesueur*, le 25 pluviôse an II (13 février 1793) ; de sorte que, s'il eût plu à la République de prendre nos deux cloches, au lieu des trois autres qu'elle a enlevées au clocher de Bures, les habitants se seraient trouvés obligés de payer la fonte de cloches qu'ils ne possédaient plus.

L'abbé J.-E. DECORDE.

V.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Mg^r. de Bonnechose, ancien directeur de la Société des Antiquaires de Normandie, vient d'adresser une lettre pastorale au clergé de son diocèse pour l'intéresser, comme il s'y intéresse vivement lui-même, à la conservation des monuments religieux. Sa Grandeur a pris à ce sujet un arrêté par lequel M. l'abbé Cochet est nommé inspecteur des monuments religieux du diocèse. MM. les Curés sont invités à lui prêter leur concours toutes les fois qu'il en exprimera le désir; aucun changement notable ne sera fait dans les églises, aucune aliénation ou transformation des objets se rapportant au culte et offrant un caractère artistique ou remarquable par son antiquité ne pourra avoir lieu sans que l'Inspecteur soit préalablement consulté : toutes les questions douteuses, et sur lesquelles MM. les Curés pourraient penser autrement que M. l'Inspecteur, seront référées au jugement suprême de Monseigneur. Nous félicitons sincèrement l'auguste prélat de l'initiative qu'il vient de prendre, et nous espérons que ce bon exemple ne restera pas sans imitateurs. Nous ne pouvons aussi qu'applaudir au choix qu'il a fait, pour le seconder dans cette œuvre importante, de l'homme que d'ailleurs ses travaux et son expérience lui désignaient tout spécialement.

A. Ch.

On a récemment, dans des fouilles pratiquées à Bernay, sur l'emplacement de sa célèbre abbaye, retrouvé le tombeau de sa fondatrice, Judith, sœur de Geoffroy,

comte de Bretagne, femme de Richard II, duc de Normandie. On ne connaît pas l'époque précise de la fondation de cet antique monastère, érigé en l'honneur de la Sainte Vierge, *in honore sanctæ Dei Genitricis Mariæ;* mais la charte de confirmation portant la date de 1027, on peut à coup sûr rapporter la construction de la sainte maison au premier quart du XIe. siècle. Voyez Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, lib. III, n°. 1, édit. A. Le Prevost, t. II, p. 10. A. Ch.

Dans le programme du sujet de prix proposé par la Société pour l'année 1863, nous avons indiqué entr'autres documents à consulter un Coutumier manuscrit de l'abbaye de Sainte-Trinité au British Museum, Bibliothèque Harléienne, n°. 6748. Nous avons découvert depuis, à la Bibliothèque publique de Caen, dans le manuscrit portant le n°. 100, une copie de ce recueil prise à Londres par M. G.-S. Trebutien, en 1833, et donnée par le savant moyenagiste à l'établissement public auquel il est attaché. Cette pièce est intitulée: *Réglements pour l'élection des abbesses de l'ancien monastère de Sainte-Trinité de Caen.* A l'époque où M. Trebutien l'a transcrit, le manuscrit anglais portait à la Bibliothèque Harléienne le n°. 3661.—Le même manuscrit contient, après ces *Réglements*, une *Relation* (malheureusement incomplète) *de l'arrivée à Caen d'Anne de Montmorency*, nommée abbesse de Sainte-Trinité, relation qui, je crois, a été imprimée et dont la Bibliothèque de Caen doit posséder un exemplaire. Dans tous les cas, on en trouvera une copie, également due à M. Trebutien, à la suite de la première pièce.—Notre manuscrit caennais comprend encore une autre pièce fort curieuse pour l'histoire de la domination des Anglais en Nor-

mandie, copiée par le même à la Bibliothèque Cottonienne où elle était cotée, en 1833, Titus A. III.

A. CH.

Un de nos correspondants de Londres, M. Mackensie Walcott, nous adresse quelques titres de pièces manuscrites conservées au British Museum et relatives à l'histoire de la Normandie; nous nous empressons de les communiquer à nos lecteurs.

BIBLIOTHÈQUE HARLÉIENNE, ms. 3661. *Leges et consuetudines monasterii S. S. Trinitatis de Cadomo in Normannia ordinis S. Benedicti.* C'est le titre exact du document indiqué dans notre programme de prix. On voit qu'aujourd'hui encore, comme à l'époque où M. Trebutien en a pris une copie, cette pièce porte le n°. 3661.

Ms. 6748. *Carta Henrici I pro monachis S. Stephani de Cadomo*, f°s. 2-6.

Ms. 4567. *La coppie du Registre des commissaires pour la recherche des nobles de la généralité de Caen aux années* 1598 *et* 1599, avec une table alphabétique. — C'est la pièce connue sous le titre de : *Recherche de Roissy:* la Bibliothèque publique de Caen en possède un exemplaire, dans le manuscrit n°. 64.

Ms. 4568. *Registre des jugements* [rendus par nous Estienne d'Aligre, sieur de La Rivière, conseiller du Roi en ses conseils] *à Orléans pour le regallement des tailles en la généralité de Caen sur les exemptions pretendues par les gentilshommes*, etc., avec une table alphabétique. — On en a de nombreuses copies. Notre confrère, M. A. de Formigny de La Londe, en possède une, écrite de sa main; il y en a une dans le ms. 64 de la Bibliothèque de Caen.

N°. 4581. *Copie du registre de M. Chamillart pour la*

recherche des nobles de la généralité de Caen l'an 1667.— Peut-être faut-il lire 1666. M. de Formigny en a une copie du temps.

Ms. 18068, n°. 652. *Recherche sur la noblesse de Caen en* 1668 *: noms, surnoms, et des mœurs de la généralité* (*sic* dans la transcription qui m'est adressée. Peut-être faut-il lire : *noms, surnoms et paroisses des nobles de la généralité*. V. le ms. 64 de la Bibliothèque de Caen), par Guy de Chamillard, cons. du Roi.

Ms. 7315, n°. 200. *Cartulaire de la gén. de Caen*. Mai 1772. — 1782, 12 juillet.

Lambeth, mss. CCXI. 39. *Lit. papæ pro recommendatione studii cadomens.;— Alia ad cardin. Placentinum* (1) *pro eodem*. 1442, f°. 44. A. Ch.

Dans le courant du mois de mars, M. Poirier découvrit à Héloup, près Alençon, une assez grande quantité de fragments de poteries blanchâtres qui avaient été autrefois recouvertes d'une glaçure d'un rouge pâle dont on voit encore quelques traces. La plupart de ces morceaux appartiennent à des vases de grande dimension ; la pâte est grossière, semée de nombreux grains de quartz et elle a été formée avec de la terre prise évidemment sur les lieux. Presque tous les débris qui nous ont été pré-

(1) Je ne connais que deux cardinaux de ce nom : *Gandulphus Placentinus*, d'abord moine et abbé de l'ordre de St.-Benoît, de la création d'Urbain III, fin du XII°. siècle; ce n'est pas, je crois, celui dont il est question; et un autre, *Jacobus Pecoraria Placentinus*, de l'ordre de Citeaux, promu au cardinalat, en 1231, par Grégoire IX. Les lettres que nous indiquons seraient-elles de ce dernier pontife? Peut-être sont-elles inédites : elles ne se trouvent pas du moins au nombre de celles qu'en ont publiées les PP. Labbe et Cossart, dans le *Sacrosancta Concilia*, t. XI. pars I, col. 310 et suiv.

sentés sont ornementés ; mais la nature même des dessins et les procédés qui paraissent avoir été employés révèlent un art peu exercé et, pour ainsi dire, rudimentaire. Les ornements assez uniformes qu'on y remarque consistent, en effet, en cercles ponctués au centre, gravés en creux et séparés, sur les bordures extérieures, par des têtes humaines en relief qui ont été modelées à part et incrustées dans les vases au dernier moment de la cuisson. Les rebords supérieurs sont insculptés, sur leurs plats, de ronds étoilés à quatre divisions. La panse des vases reproduit indéfiniment les cercles ponctués que nous avons déjà signalés sur les bordures, et qui sont groupés d'une manière fort irrégulière ; de plus, elle est toujours divisée de deux centimètres en deux centimètres, dans le sens vertical, par de longues bandes appliquées après coup et qui sont couvertes de hachures horizontales.

Tous ces fragments, malheureusement fort incomplets, ont été recueillis à peu de distance d'Héloup à un endroit où le sol présente une dépression circulaire de huit mètres de circonférence. Dans cette étendue, les terres ont été évidemment rapportées : elles sont semées de débris de poteries et de cendres. Au-dessous on rencontre, à une faible profondeur, un lit grossier de pierres formant un foyer et qui paraissent avoir subi l'action du feu. Il y a quelques années, un fragment analogue à ceux qui ont été découverts depuis avait déjà attiré l'attention de M. Deville.

Ch. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE.

TABLE DES MATIÈRES.

CAEN, TYP. DE A. HARDEL.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES



DE NORMANDIE.

2e. ANNÉE. — 2e. ET 3e TRIMESTRES.

AVRIL, MAI ET JUIN, — JUILLET, AOUT ET SEPTEMBRE 1861.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;
DIDRON, RUE ST.-DOMINIQUE-ST.-GERMAIN, 23;
CAEN, HARDEL, RUE FROIDE, 2;
ROUEN, LE BRUMENT, QUAI NAPOLÉON, 55.

OCTOBRE 1861.

I.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Ont été nommés, le 12 avril 1861, membres titulaires, MM. Le Provost de Launay, préfet du Calvados, et Auguste Lévy, secrétaire pour la section des Sciences de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen;—le 7 juin, membre titulaire, M. A. Andrieux, employé à la Bibliothèque du Sénat à Paris; — le 2 août, membres titulaires, MM. Fierville, licencié ès-lettres, à Caen, et de Sainte-Beuve, ancien secrétaire de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Évreux, juge au Tribunal civil de la Seine, à Paris; correspondants nationaux, MM. A. Doûmet, membre du Corps législatif, à Paris, et Dufour, ancien président de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens; correspondant étranger, M. Campbell, vice-chancelier de l'Université d'Aberdeen (Écosse).

Est décédé, à Paris, le 28 janvier 1861, le commandant De La Mare, membre correspondant national.

Nota. — Supprimez, aux pages 16, 21, 23, les noms de MM. Ajasson de Grandsagne, Guichard et Marchal, tous trois décédés il y a plusieurs années. — A rétablir, parmi les correspondants, M. Daniel Ramé, architecte, que nos listes omettent à tort depuis longtemps.

II.

EXTRAITS

DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 12 avril 1861.—Présidence de M. Théry.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE DU 1er. MARS.

1°. Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 3e. et 4e. trimestres de 1860;

2°. Le passé, le présent et l'avenir de la photographie, par M. Alophe, artiste-peintre et photographe. Paris, 1861, broch. in-12;

3°. L'Institut, 2e. section, janvier 1861;

4°. Revue des Sociétés savantes des départements, 2e. série, t. V, février 1861 et mars même année, 2 broch. in-8°.;

5°. Annales de la Société archéologique de Namur, t. VI, 4e. livraison. Namur, 1860;

6°. Nouveau Dictionnaire universel de la langue française, par M. Poitevin, 1re. livraison, 2 feuilles in-4°.;

7°. L'Institut, 2e. section, février 1861;

8°. Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire, t. XXXIXe., année 1860, 2e. et 3e. trimestres. Tours, 1860;

9°. Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1860, n°. 4;

10°. Revue de l'art chrétien, 5e. année, n°. 3. mars 1861;

11°. A lunar ridal wave in the nord american lakes demonstrated by Brevet Lieut.-col. J. D. Graham. Cambridge, 1861, broch. in-8°.;

12°. Journal de la Société de la Morale chrétienne, t. XI, n°. 1, janvier et février 1861;

13°. Courte dissertation sur la prononciation de la langue grecque, par Ch. Des Moulins. Limoges, 1860, broch. in-8°.;

14°. Les deux Écoles archéologiques, par le Même. Bordeaux, 1861, broch. in-8°.;

15°. Recueil d'antiquités suisses, par M. le baron G. de Bonstetten. Berne, Paris et Leipzig, 1855, 1 vol. in-f°.;

16°. Rapport sur les travaux de la Société libre d'Émulation de Liége, présenté à la séance publique du 8 mai 1861, par Ulysse Capitaine. Liége, 1860, broch. in-8°.

Le Secrétaire, en déposant cette liste sur le bureau, signale plus particulièrement à ses collègues le *Recueil d'antiquités suisses*, qui est renvoyé à l'examen de M. Gervais.

OBJETS OFFERTS :

Par M. Félix Courty, une plaque de bronze représentant Pierre Jeannin, né à Autun en 1540, mort en 1622, premier président du Parlement de Paris, surintendant des finances et qui partagea avec Sully la confiance de Henri IV; — par M. Paysant, 10 médailles en bronze du Haut-Empire : un Marcus Vipsanius Agrippa; un César-Auguste, frappé à Lyon l'an de Rome 763; un Néron; un Domitien; un Trajan; une Faustine mère; deux Gordien, et deux Saloninus; — par M. Alfred de Caix, quelques fragments d'agrafes gallo-romaines, découvertes et recueillies à Écouché, dans un tumulus dont la partie inférieure recélait quel-

ques vestiges d'une époque antérieure, probablement celtique; — par M. Eugène de Robillard de Beaurepaire, un fragment, récemment recueilli à Héloup, près Alençon, d'une poterie blanchâtre autrefois recouverte d'une glaçure d'un rouge pâle dont on voit encore quelques traces, et semblable à des débris de vases trouvés autrefois à Alençon même et que M. Deville était disposé à faire remonter à l'époque qui précéda l'invasion des Romains dans les Gaules; — par M. Jean Roger, différents objets en bronze et entr'autres quatre précieux bracelets gallo-romains, dont deux parfaitement conservés, recueillis par lui dans sa propriété de St.-Aubin-sur-Mer.

A propos de ce dernier présent, M. Puiseux, qui a récemment parcouru avec M. Roger le littoral sur lequel St.-Aubin est situé, communique à l'Assemblée les observations qu'il y a faites; il y signale plusieurs points où la mer, en rongeant la côte, a mis à découvert des débris d'établissements romains sur lesquels il appelle l'attention et les recherches des antiquaires, indications dont la Compagnie tiendra compte et qu'elle ne manquera pas de mettre à profit. — Remercîments aux donateurs, et à M. Puiseux pour son intéressante communication.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes accuse réception du 4e. trimestre de l'année 1860 du *Bulletin* de la Compagnie.

Une lettre pastorale de Mgr. l'Archevêque de Rouen apprend à la Société que Sa Grandeur, désirant utiliser, pour la conservation et la reconstruction des monuments religieux de son diocèse, les lumières et le zèle

de M. l'abbé Cochet, l'a nommé inspecteur de ces monuments, et qu'elle a prescrit à MM. les Curés et aux fabriques de ne faire aucun changement notable dans les églises de leurs paroisses sans l'avoir préalablement consulté. C'est un excellent exemple que donne Mgr. de Bonnechose et dont la Société, qui ne s'en étonne pas après avoir entendu l'auguste Prélat dans une occasion solennelle, ne saurait trop féliciter et trop remercier son ancien Directeur.

L'arrivée du nouveau préfet du Calvados a tout naturellement rappelé à la Compagnie une question qui a plusieurs fois été débattue dans son sein, et qui n'a pas toujours été résolue d'une manière uniforme : la question de savoir si la Société devait, comme le font la plupart des corps savants, reconnaître, outre les membres élus, des membres de droit, et quels seraient les personnages à qui ce privilége serait conféré. Les Statuts primitifs, qui datent de 1824, accordaient ce titre aux préfets des cinq départements formés de l'ancienne Normandie ; ceux de 1844 y admettaient en outre les évêques et les recteurs ; mais la rédaction la plus récente, celle de 1856, dont les dispositions étaient et sont encore en vigueur, ne reconnaissait que des membres élus. Sur l'avis conforme de son Conseil d'administration, la Compagnie, après en avoir mûrement délibéré, a décidé : 1°. qu'elle revenait, sous ce rapport, à son organisation première et que désormais elle admettrait des membres de droit ; 2°. que ces membres de droit seraient MM. les Préfets et les Évêques des départements compris dans l'ancienne province de Normandie.

M. G. Mancel lit le rapport qu'il s'était engagé à présenter à ses collègues sur une publication de M. de

Pontaumont, intitulée : *Banc paroissial du général Dumouriez.* M. Mancel fait remarquer, en débutant, que déjà la même particularité de la vie du général avait, en 1842, donné lieu à deux publications, l'une de M. Renard, l'autre de M. Paul Delasalle, ayant toutes deux pour titre : *Dumouriez et les marguilliers de Cherbourg :* publications que M. de Pontaumont ne paraît pas avoir connues. Ces deux brochures n'ont cependant point dérobé à l'avance à celle de M. de Pontaumont tout son intérêt historique ou du moins anecdotique. Le document qu'elle offre au public est le seul de ceux qui sont parvenus jusqu'à nous où se trouve la défense des marguilliers, qui répondent aux attaques violentes de leur adversaire avec tant de modération qu'on ne peut s'empêcher de penser que les plus grands torts ne furent pas de leur côté.

M. Eugène Chatel lit ensuite un complément de son étude sur les procédés d'éclairage usités dans l'antiquité ; cette note est renvoyée, ainsi que le rapport de M. G. Mancel, à la Commission des impressions.

Séance du 3 mai 1861.—Présidence de M. Théry.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE DU 2 AVRIL.

1°. L'Institut, 2e. section, mars 1861 ;

2°. Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire, t. XXXIX, année 1860, 4e. trimestre ;

3°. Statuts de la Société impériale archéologique du midi de la France. Toulouse, 1861, broch. in-8°.;

4°. Mémoire sur l'importance, pour l'histoire intime des communes de France, des actes notariés antérieurs

à 1790, par M. Gustave Saint-Joanny, avocat. Thiers, 1861, broch. in-4°.;

5°. Étude historique sur les loteries, par M. l'abbé J. Corblet. Paris, 1861, broch. in-8°.;

6°. Résolutions de plusieurs cas de conscience, par Messire Roger André de La Paluelle; 2e. édition revue et corrigée, 1re. partie. Caen, 1714, 1 vol. in-8°.;

Entre ces diverses publications, le Secrétaire signale plus particulièrement à ses collègues le *Mémoire* de M. Gustave Saint-Joanny. La mine, encore peu explorée, sur laquelle l'auteur appelle l'attention des archéologues pourra fournir d'utiles documents.

OBJETS OFFERTS :

Par M. Paysant, une ancienne plaque en bronze (on la croit du XIIIe. siècle) aux armes du prince de Monaco, comte de Thorigny; cette plaque ornait un des coins d'une housse de cheval; —par M. Jean Roger, un fragment de poterie romaine, recueilli à St.-Aubin-sur-Mer; — par M. Puiseux, quelques assignats, entre lesquels un billet de confiance d'un sou, pièce assez rare aujourd'hui; — par M. l'abbé Do, 3 jetons et un dénéral en cuivre; —par M. Victor Châtel, une empreinte en cire de la matrice en argent du sceau de l'abbaye d'Aunay, conservée au Musée de Cluny, et une ancienne pierre marquée d'une croix, trouvée à l'angle d'une chapelle aux environs de Valcongrain. — Remerciments aux donateurs.

Le Musée s'est encore enrichi, depuis la séance précédente, de deux pierres tombales, acquises par la Société, dont l'une, qui provient d'une tannerie de la rue de Bras à Caen, et qui couvrait les restes de Thomas Fortin, maître ès-arts et scribe de l'Université, mort le

26 juillet 1458, conserve les traces remarquables d'une ornementation soignée, et dont l'autre, qui faisait partie d'un des murs de la cave de M. Sauvage, peintre en bâtiments, place St.-Sauveur, laisse voir encore, quoique fort endommagée dans sa partie inférieure surtout, deux figures, le mari et la femme sans doute ; on a pu déchiffrer dans l'inscription très-fruste qui entourait les personnages le nom de Michel Duval, en son vivant bourgeois de Caen ; cette pierre semble appartenir aux premières années du XVIe. siècle. — Remercîments à MM. Gervais, Faucon, Puiseux et E. Chatel auxquels la Compagnie doit la découverte et l'acquisition de ces deux monuments.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre accuse réception des exemplaires du *Bulletin* de la Société, 4e. trimestre de 1860, qui lui avaient été adressés, tant pour lui que pour le Comité des Travaux historiques, la Bibliothèque des Compagnies savantes, et la *Revue des Sociétés savantes des départements.*

M. l'abbé Deschamps, vicaire de la commune de Vieux, près Caen, prie la Société d'appuyer, auprès du Ministère, la demande qu'il se propose de lui adresser, de remplacer par une construction nouvelle le chœur de son église qui menace ruine. La Compagnie regrette de ne pouvoir répondre à l'appel que M. le Vicaire veut bien lui faire, sa mission n'étant point d'élever de nouveaux édifices, mais de s'intéresser, autant qu'il est en elle et qu'elle le juge convenable, à la conservation des monuments anciens.

Une question de cette nature est soulevée par une lettre de M. Le Sueur, maire de la commune de Mouen,

canton de Tilly-sur-Seulles. L'église de Mouen, on le sait, est un des spécimens les plus complets et les plus remarquables de l'architecture religieuse du XIIe. siècle; elle a été classée, à ce titre, au nombre des monuments historiques du pays. Depuis plus d'un demi-siècle, l'église réclamait des réparations qu'on a trop longtemps différées, et le mal, empirant de jour en jour, en est venu à un degré tel qu'il n'est plus possible de laisser les choses dans l'état où elles sont. La commune inquiète a présenté une requête au Gouvernement, à l'effet d'appeler toute sa sollicitude sur l'édifice dont elle regarde, si ce secours lui manque, la destruction comme inévitable; elle a de plus pensé que, dans cette circonstance, la Société des Antiquaires de Normandie pourrait aussi lui venir en aide. Son Conseil municipal vient donc, par l'organe de M. le Maire, demander à la Compagnie d'abord une souscription particulière quelconque qui serait un témoignage de l'intérêt qu'elle porte au monument, ensuite et surtout son chaleureux appui auprès de l'Administration supérieure qui ne saurait manquer de prendre son opinion et son vœu en grande considération. La Compagnie, après une intéressante délibération à laquelle prennent part MM. Cauvet, Thomine-Desmasures, Lefèvre, Olivier et quelques autres membres, décide, en premier lieu, qu'elle appuiera de tous ses moyens auprès du Gouvernement la requête de la commune de Mouen, et, sur la proposition du secrétaire, elle nomme, pour aller visiter l'église et la renseigner exactement à ce sujet, une Commission composée de MM. Olivier, Lefèvre et Lavalley-Duperroux. Elle ne croit pas d'ailleurs utile de contribuer pour une somme quelconque aux dépenses que les travaux nécessiteront : cette somme, eu égard

à ses ressources financières, serait trop modique, et l'église de Mouen n'a pas besoin de cet insignifiant témoignage pour attirer sur elle l'attention de l'État.

M. Olivier entretient ses collègues de l'état des fouilles qui se pratiquent en ce moment à Vieux, au nom de la Compagnie. Les vastes substructions que la pioche met à découvert dans le champ dit des *Crêtes* lui paraissent offrir un intérêt sérieux; la portion du champ à laquelle cette année les travaux s'étendront, et dont le fermage est assuré et même payé, est d'ailleurs considérable; M. l'Ingénieur en chef a calculé qu'il y avait là environ 1,200 mètres cubes de terrain à remuer; les quelques cents francs mis à la disposition de la Commission des Fouilles étant épuisés, une somme de 200 fr. est demandée par elle et lui est accordée pour continuer ses investigations.

M. Victor Châtel signale à l'attention de ses collègues un camp romain qui ne paraît pas avoir encore été remarqué dans le bois de Hamars, sur une propriété de Mme. de Briges. Il les entretient ensuite de plusieurs pierres sises aux environs de Valcongrain, et qu'il croit avoir servi au culte des Druides; il serait disposé à y voir ce que M. Parker appelle des dolmens naturels. MM. Olivier et Puiseux ne croient pas à l'existence de cette espèce de monuments : ils ont partout remarqué que les pierres sacrées dont les prêtres de l'ancienne Gaule usaient, dans leurs cérémonies religieuses, étaient apportées de loin et frappaient ainsi plus vivement l'imagination des peuplades, auxquelles on laissait peut-être ignorer comment elles étaient venues. Mais, tout en admettant qu'il en fût ainsi généralement, on conçoit pourtant, et c'est l'opinion émise par le Secrétaire qui a visité les pierres signalées par M. V. Châtel, que, dans

certaines localités, des roches, affectant à peu près la forme que l'art donnait à celles qu'il travaillait, aient été acceptées pour le culte aux besoins duquel elles répondaient. — M. Châtel communique encore à l'Assemblée une observation qu'il a récemment faite sur un des murs de l'église d'Évrecy : des pierres taillées en forme de brique y portent différents dessins dont il serait bon, à ce qu'il lui semble, de prendre une copie. La Compagnie invite l'honorable membre à lui faire, s'il le peut, ce présent.

M. de Formeville dépose sur le bureau et le Secrétaire lit à l'Assemblée deux articles de M. A. Pannier, insérés dans les n^{os}. des 20 et 27 avril du journal *Le Normand*, sur un cippe ou tombeau romain, et d'autres objets de la même époque récemment découverts à Lisieux. Un extrait de cette curieuse communication sera inséré dans le *Bulletin* des 2e. et 3e. trimestres de l'année 1861.

Le Secrétaire donne lecture d'un mémoire de l'abbé Cochet, intitulé : *La cité de Limes ou le camp de César à Bracquemont, près Dieppe.* Ce travail est renvoyé à la Commission des impressions.

Séance du 7 juin 1861.—Présidence de M. Théry.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE DU 3 MAI.

1er. Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France, 1860, 4e. trimestre ;

2°. Suite des sépultures antiques découvertes dans les ruines de bains romains à Plasnes (Eure), par M. Léon Le Métayer-Masselin. Bernay, 1860, broch. in-12 ;

3°. Description de cinq monnaies franques inédites,

trouvées dans le cimetière mérovingien d'Envermeu, par E. Thomas. Dieppe, 1854, broch. in-8°. ;

4°. La Maladrerie de la Madeleine près Bernay (Eure), par le Même. Rouen, 1858, broch. in-8°. ;

5°. Biographie normande, par Théodore Le Breton, 3e. volume. Rouen, 1861, 1 vol. in-8°. (offert par l'éditeur, M. Le Brument);

6°. Mémoires de l'Académie du Gard, année 1860. Nîmes, 1860, 1 vol. in-8°.;

7°. Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, 10e. année, 37e. livraison : janvier, février et mars 1861. St.-Omer, 1861;

8°. Messager des sciences historiques, année 1861, 1re. livraison;

9°. Journal de la Société de la Morale chrétienne, t. XI, n°. 2, 1861, mars et avril;

10°. Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er. trimestre de 1861 ;

11°. Revue des Sociétés savantes des départements, 2e. série, t. VI, avril 1861 ;

12°. Notice sur les découvertes faites en 1859, lors de la démolition de l'ancien hôpital des filles de Ste.-Catherine et de l'Aumône générale, par M. Martin-Daussigny. Lyon, 1859, broch. in-8°.;

13°. Mémoire pour servir à une nouvelle recherche de la statue équestre antique à laquelle appartient la jambe de cheval en bronze trouvée en 1766 dans la Saône, près du couvent de St.-Clair à Ainay, par le Même. Lyon, 1859, broch. in-8°.;

14°. Éloge de Victor Vibert, par le Même. Lyon, 1860, broch. in-8°.;

15°. Éloge de V. Bonnefond, par le Même. Lyon, 1861, broch. in-8°. ;

16°. Les noms propres assyriens, recherches sur la formation des expressions idéographiques, par M. Joachim Ménant. Paris, 1861, broch. grand in-8°.;

17°. Discours prononcé le 5 mai 1861, par M. J. Garnier, secrétaire de la Commission du Musée Napoléon, à l'occasion du 2e. tirage de la loterie concédée par le Gouvernement pour l'achèvement du monument fondé par S. M. l'Empereur à Amiens. Amiens, 1861, broch. in-8°.;

18°. Galerie biographique de l'arrondissement de Cherbourg. Le général Jouan, par M. de Pontaumont, broch. in-8°.;

19°. Annales de la Société d'Agriculture de l'Allier, 1er. trimestre de 1861. Moulins, 1861, broch. in-8°.;

20°. Fac-simile de médailles papales par le procédé de M. Vergnaud-Romagnési. Orléans, 1860, broch. in-8°.;

21°. Recueil de documents inédits, concernant la Picardie, publiés par Victor de Beauvillé, Compte-rendu par l'abbé J. Corblet. Arras, 1861, broch. in-8°.

Entre ces diverses publications, le Secrétaire signale plus particulièrement à ses collègues : le *Fac-simile de médailles papales par le procédé de M. Vergnaud-Romagnési* ; le *Mémoire pour servir à une nouvelle recherche de la statue équestre antique à laquelle appartient la jambe de cheval en bronze trouvée dans la Saône* ; et les *Mémoires* de l'Académie du Gard pour l'année 1860 ; ce dernier ouvrage est renvoyé à l'examen de M. Osmont.

OBJETS OFFERTS :

Par M. Le Bart, une gourde tyrolienne, ornée de dessins variés, tours, vaisseaux de ligne, canons, por-

tant d'un côté les armes de l'Autriche, de l'autre celles de la France, allusion probable à l'union de Louis XVI et de Marie-Antoinette ; — par M. le commandant Lefèvre, un beau plat de faïence des manufactures de Rouen, rencontré et acquis à Pont-l'Évêque ; — par M. Paysant, une charmante petite clef en bronze, appartenant à l'époque romaine, et trouvée à Vieux en 1857 ; — par M. l'abbé Do, des fragments de tuiles romaines recueillies dans les fouilles exécutées pour la construction du nouveau mur du couvent de la Visitation de Caen, à la hauteur de l'angle nord du bâtiment du Bon-Sauveur, situé rue de l'Abbatiale ; ce détail n'est pas sans intérêt pour notre histoire locale ; ces débris antiques, trouvés, il est vrai, dans des terres rapportées, mais que sans doute on n'avait pas été chercher bien loin, sembleraient démontrer que, sur l'emplacement même de notre ville ou dans son voisinage, s'élevait quelqu'établissement gallo-romain dont rien jusqu'ici ne nous avait formellement révélé l'existence ;—par M. Léon Puiseux, au nom de M. Le Provost, tailleur, à Caen, un morceau de linge provenant d'une momie rapportée de Nubie par M. Caillaud, et au nom de M. Houel, commerçant, rue de Bayeux, plusieurs pièces de monnaie en cuivre de l'Empire chinois, que M. Houel fils, qui servait dans l'armée française lors de notre expédition en Chine, en a récemment rapportées. — Remercîments aux donateurs.

La Compagnie remercie également M. Gervais pour la peine qu'il a bien voulu prendre de lui procurer, au prix de 32 francs, deux pièces en bois sculptées de la fin du XVe. siècle ou du commencement du XVIe., dont un bahut parfaitement conservé et représentant l'Adoration des Mages. — On signale à ce propos, au Breuil.

sur la route de Pont-l'Évêque à Lisieux, quelques meubles du même temps qu'on pourrait acquérir au prix de 40 fr. chaque chez le garde-champêtre de la commune.

M. G. Mancel fait passer sous les yeux de ses collègues une pièce d'or trouvée, il y a quelque temps, à St.-Aubin-sur-Mer; sur le droit figure la tête d'Auguste portant une couronne de laurier, avec la légende : CAESAR AVGVSTVS DIVI F. PATER PATRIAE; au revers Caius et Lucius debout, tenant chacun une haste d'une main, et appuyant l'autre main sur leurs boucliers; avec cette légende : C. L. CAESARES AVGVSTI F. COS. DESIG. PRINC. IVVENT.; dans le champ de la médaille, au sommet, on voit le *simpulum*, petite coupe pour les libations et le bâton d'augure; cette pièce appartient à M. le docteur Durand, médecin à St.-Aubin, qui paraît s'en exagérer la valeur; elle est cotée par Cohen à 35 francs, mais quand elle est tout-à-fait remarquable; dans son état habituel, et c'est ici le cas, elle ne vaut, d'après M. Paysant, que 30 à 32 francs au plus; M. Mancel est prié de l'obtenir, s'il se peut, pour ce prix.

M. Paysant est autorisé à acquérir, pour la somme de 48 fr., prix du métal, une pièce d'or de Louis XVI, parfaitement conservée, recueillie aux environs de Caen, entre Louvigny et Beaulieu, et qui ne se trouve pas dans la collection de la Compagnie.

CORRESPONDANCE.

M. le Directeur du personnel et du secrétariat-général, au Ministère de l'Instruction publique et des Cultes, accuse réception du 4[e]. trimestre du *Bulletin* de la Société.

M. Auguste Lévy, secrétaire pour la section des sciences de l'Académie impériale de Rouen, remercie la Compagnie de l'avoir admis au nombre de ses membres.

M. Martin-Daussigny espère faire bientôt des fouilles dans la Saône pour y rechercher les débris de la fameuse statue équestre dont on a, dans le siècle dernier, recueilli un fragment considérable; si, comme on peut l'espérer, ces fouilles produisent quelque résultat important, le savant antiquaire en informera immédiatement la Société.

M. le Préfet du Calvados, ayant eu occasion de remarquer pendant sa tournée de révision que la colonne élevée à Formigny, sur la route impériale de Caen à Cherbourg, en mémoire de la bataille qui délivra la France des Anglais en 1450, a été détériorée de telle sorte que les inscriptions qu'elle porte sont presqu'illisibles, et pensant avec raison qu'il serait urgent de la faire restaurer, prie la Société de lui faire connaître si elle serait disposée à se charger de cette restauration. Comme la colonne en question n'est nullement l'œuvre de la Société, ainsi que M. le Préfet a pu le croire, et qu'en outre elle est la propriété de M. de Caumont qui l'a fait ériger à ses frais, c'était à M. de Caumont que devait être reportée l'observation de M. le Préfet. M. de Caumont, présent à la séance, reconnait qu'en effet la colonne de Formigny réclame des réparations qui le regardent et qu'il se propose d'y faire très-prochainement. L'initiative prise ici par M. le Préfet n'en mérite pas moins les remercîments de la Compagnie, que le Secrétaire est chargé de lui exprimer.

La Commission nommée par la Compagnie, dans sa séance précédente, pour lui faire un rapport sur l'église

de Mouen, s'est rendue sur les lieux et, après examen, elle a reconnu que des réparations étaient indispensables ; qu'elles devaient s'exécuter aussi promptement que possible, et que la Société ne pouvait qu'appuyer de tout son crédit auprès du Gouvernement la demande d'une allocation nécessaire aux travaux de restauration et de consolidation que réclame l'église, l'une des plus intéressantes du département. Le rapport présenté à ce sujet, au nom de la Commission, par M. Lavalley-Duperroux, est adopté : il en sera transmis copie à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes auquel le Secrétaire adressera, avec le vœu bien formel de la Compagnie, toutes les pièces relatives à la question.

M. de Caumont informe la Société que le Congrès scientifique pour l'année 1861 s'ouvrira le 16 septembre à Bordeaux ; il l'invite à s'y faire représenter par quelques-uns de ses membres. M. le Président remercie M. de Caumont, et, sans désigner nominativement aucun de ses collègues, il engage ceux qui, à cette époque, pourraient se trouver ou se rendre à Bordeaux, à répondre à l'invitation qui leur est faite. La Société compte, à Bordeaux même, parmi ses correspondants un des professeurs les plus distingués de la Faculté des Lettres, M. Francisque-Michel ; il sera prié de vouloir bien représenter la Compagnie au Congrès.

Le Secrétaire informe ses collègues qu'une Société archéologique vient de se fonder à Elbeuf; elle est autorisée par M. le Sénateur-Préfet de la Seine-Inférieure; la séance d'inauguration a eu lieu le 15 mai, sous la présidence de M. le Maire de la ville; M. l'abbé Cochet y a tracé, dans un discours fort goûté de l'assistance, un plan d'études qu'il propose à la Compagnie naissante, et il lui a donné d'utiles instructions auxquelles sans doute elle se conformera.

M. le professeur Jean Roger communique à l'Assemblée un curieux manuscrit d'Ovide, contenant quelques-unes des *Pontiques* et des *Héroïdes*, transcrites en 1303 à Reims; la collation avec les éditions imprimées des ouvrages que ce codex contient serait intéressante et pourrait être utile. M. Travers veut bien se charger d'examiner ce livre et d'en entretenir ses collègues à la prochaine réunion.

M. Puiseux entre dans quelques détails sur les fouilles pratiquées en ce moment à Vieux sous la direction du Secrétaire; quelques trouvailles curieuses, des substructions considérables, dont quelques-uns des membres qui les ont visitées, MM. l'ingénieur en chef Olivier entr'autres et M. le commandant Lefèvre, font ressortir l'importance, déterminent la Compagnie, à laquelle une nouvelle allocation est demandée pour la continuation des travaux, à mettre à la disposition de la Commission, sur la proposition de M. E. Chatel, à qui MM. Olivier, Lefèvre, Jean Roger et quelques autres membres s'adjoignent, une somme de 500 francs.

M. Puiseux continue la lecture de son savant et brillant mémoire sur le siége de Rouen (1418-1419).

Séance du 5 juillet 1861. — Présidence de MM. Théry et Gervais.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE DU 7 JUIN.

1°. Notice historique et archéologique sur la découverte faite en 1841 à Amfréville-sous-les-Monts (Eure), d'un casque en bronze orné d'émaux cloisonnés et d'or, du IVe. siècle, par J.-M. Thaurin, 1/4 de feuille in-8°. Rouen, 1861;

2°. Notice sur les pierres tombales de l'église de Ste.-

Opportune-du-Bosc, canton de Beaumont-le-Roger, par le même. Évreux, 1861, broch. in-8°.;

3°. Mémoires de la Société impériale académique de Cherbourg. Cherbourg, 1861, 1 vol. in-8°.;

4°. Annales archéologiques, t. XX, 4e., 5e., et 6e. livraisons; t. XXI, 1re. et 2e. livraisons, 5 broch. in-4°.;

5°. Annuaire historique pour l'année 1860 et pour l'année 1861, publié par la Société de l'Histoire de France. Paris, 1859 et 1861, 2 vol. in-12;

6°. Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, pendant l'année 1859-60;

7°. Bulletin des travaux de la Société libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure, années 1858-59 et 1859-60, 1 vol. in-8°.;

8°. Aktstykker til Nordens Historie i grevefeidens Tid. Af danske og fremmede Archiver. Samlede og udgivne af Fyens stifts literære Selskab. Odense, 1850, 1851 et 1852, 3 broch. petit in-4°.;

9°. Aktstykker til Nordens Historie i grevefeidens Tid. Udgivne af Fyens stifts literære Selskab ved Dr. C. Paludan-Muller. Anden Samling. Odense, 1853, 1 broch. in-4°.;

10°. Samlinger til Fyens Historie og topographie, udgivne af Fyens stifts litteraere Selskab, forste hefte. Odense, 1859, broch. in-8°.;

11°. Négociations de la France dans le Levant, édit. E. Charrière, t. IV. Paris, 1860 (Documents inédits sur l'histoire de France. Don du Gouvernement);

12°. Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson, édit. M. Chéruel, t. I. Paris, 1860 (Documents inédits. Don du Gouvernement);

13°. Lettres, instructions diplomatiques et papiers

d'État du cardinal de Richelieu, édit. M. Avenel, t. IV. Paris, 1861 (Documents inédits. Don du Gouvernement);

14°. Olaf den Helliges saga ved Snorre Sturlasson. Christiania, 1853, 1 vol. in-8°.;

15°. Karlamagnus saga ok Kappa Hans, édit. C. R. Unger, t. I. Christiania, 1859, 1 vol. in-8°.;

16°. Throndhiems Domkirke udgivet efter Foranstaltning af den Norske Regiering. Text af professor P. A. Munch. Tegninger af architect H. E. Schirmer. Christiania, 1859, grand in-folio; texte, 49 pages, 31 planches;

17°. Norges Historie i Kortfattet Adtog af P. A. Munch. Fierde udgave. Christiania, 1859, in-12 cartonné;

18°. Foreningen til norske fortidsmindes merkers bevaring. Aarsberetning for 1858, afgiven i generalforsamling den 1 juli 1859. Christiania, 1859, broch. in-8°.;

19°. Tale og Cantate ved det norske Universitets mindefest for Kong Oscar. Christiania, 1859, broch. in-8°.;

20°. Personalier oplæste ved hans Majestæt Kong Oscar den I's begravelse i Ridder holmskirken den 8de August 1859. Christiania, 1859, broch. in-8°.;

21°. Almindelig norsk Huns-Kalender med primnstav og merkedage. Christiania, 1859, broch. in-8°.;

22°. Illustreret Nyhedsblad, 19 décembre 1858;

23°. Borgunds kirke i sogn. pl. IV (Christiania);

24°. La Correspondance littéraire, 4e. année, n°. 9, 10 mars 1861, broch. in-4°.;

25°. Troisième Étude sur les inscriptions des enceintes sacrées gallo-romaines. Nevers, Avallon, Volnay, par M. H. Protat. Dijon, 1861, broch. in-4°.;

26°. Journal de la Sociéte de la Morale chrétienne, t. XI, n°. 3. Paris, 1861, mai et juin;

27°. Rapport fait au nom de la Commission chargée

d'examiner le projet de loi portant ouverture au budget du ministère d'État, exercice 1861, d'un crédit extraordinaire de 4,800,000 francs, applicable à l'acquisition du Musée Campana, par M. Doùmet, député au Corps législatif, commandeur de la Légion-d'Honneur, broch. in-8°.;

28°. Revue des Sociétés savantes des départements, 2e. série, t. VI, mai 1861, broch. in-8°.;

29°. Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir, par M. Lucien Merlet. Paris, Imprimerie impériale, 1851, 1 vol. in-4°. (Don du Gouvernement);

30°. On church and conventual arrengement, by the Rev. Mackensie E. C. Walcott, M. A., F. S. A., F. R. S. N. A., membre de la Société française d'Archéologie, membre correspondant de la Société des Antiquaires de Normandie, etc., broch. in-4°;

31°. Congrès scientifique de France, 28e. session, Bordeaux, 16 septembre 1861. Bordeaux, 1861, broch. in-8°.;

32°. Le Génie philosophique et littéraire de saint Augustin, par M. A. Théry, recteur de l'Académie de Caen, Paris, 1861, 1 vol. in-8°.;

33°. Rapport sur l'accroissement du Musée d'antiquités d'Amiens depuis le 12 juillet 1840 jusqu'au 24 juillet 1842, et depuis le 25 juillet 1842 jusqu'au 2 juillet 1843, par M. Ch. Dufour, membre de la Société des Antiquaires de Picardie. Amiens 1843, 2 broch. in-8°.;

34°. Notice historique sur le Congrès d'Amiens, par le Même. Amiens, 1853, broch. in-8°.;

35°. Rapport présenté par le Même sur le Catalogue analytique et raisonné des manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale qui concernent l'histoire de la Picardie. Amiens, 1853, broch. in-8°.;

36°. Essai bibliographique sur la Picardie, par le Même. Amiens, 1837, broch. in-8°. :

37°. Dissertation sur les armoiries attribuées à la province de Picardie, par le Même. Amiens, 1857, broch. in-8°. ;

38°. Situation financière des villes de Picardie sous saint Louis, par le Même. Amiens, 1858, broch. in-8°.

Entre ces divers ouvrages, le Secrétaire signale plus particulièrement à ses collègues, d'abord les trois volumes in-4°. de *Documents inédits sur l'histoire de France;* le *Génie philosophique et littéraire de saint Augustin;* le *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi portant ouverture au budget du ministère d'État, exercice* 1861, *d'un crédit extraordinaire de* 4,800,000 *francs, applicable à l'acquisition du Musée Campans;* la *Notice historique et archéologique sur la découverte faite en* 1841, *à Amfréville-sous-les-Monts* (*Eure*), *d'un casque en bronze orné d'émaux cloisonnés et d'or, du IV*e. *siècle;* ensuite la *Description de la cathédrale de Drontheim;* le *Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir;* le *Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen;* les *Mémoires de la Société impériale académique de Cherbourg;* les livraisons 4, 5 et 6 du tome XX, et les livraisons 1 et 2 du tome XXI, des *Annales archéologiques;* les cinq dernières publications sont renvoyées à l'examen de MM. Lavalley-Duperroux, Hippeau, Pellerin, Travers et E. Chatel.

OBJETS OFFERTS :

Par M. G. Mancel, une clavette en bronze, trouvée récemment à Caen et qui faisait probablement partie de quelqu'armure; — par le Secrétaire, au nom de

M. Fédérique, avocat à Vire, une serrure du XVIe. ou du XVIIe. siècle, d'un travail remarquable et qui paraît être un de ces chefs-d'œuvre que présentait l'ouvrier lorsqu'il voulait passer maître ; — par M. Albert Pellerin, un boulet en pierre, trouvé rue Basse à Caen, à une profondeur d'environ deux mètres, dans le jardin d'Hervieu, horticulteur. M. Pellerin fait remarquer que le lieu où ce projectile a été découvert est justement en face de la rue Neuve-St.-Jean, autrefois la Neuve-Rue, et que c'est par une brèche ouverte sur ce point, qu'en 1417, le duc Clarence, après un engagement où, des deux parts, l'artillerie lança force boulets de pierre et de marbre, pénétra dans la ville ; il ne serait donc pas impossible que ce fût là un souvenir de cette mémorable lutte, ce qui donnerait à cette pièce un intérêt tout particulier.

Remercîments à MM. les donateurs. La Société remercie encore, par l'organe de son Président, MM. G. Mancel et Paysant, qui ont bien voulu acquérir pour elle : M. Mancel, au prix de 32 francs, la médaille d'or de l'empereur Auguste, récemment trouvée à St.-Aubin-sur-Mer ; et M. Paysant, pour le poids du métal, une pièce en or de Louis XVI de 48 francs, recueillie entre Louvigny et Beaulieu.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes met à la disposition de la Société un exemplaire du *Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir*, rédigé par M. Merlet ; ce travail fera connaître à la Compagnie la nature précise de la collaboration que la Commission de rédaction du *Dictionnaire topographique de la France* attend d'elle, et dissipera toutes

les incertitudes qui avaient pu se produire à cet égard.

M. le Recteur de l'Académie, président de la Société, accompagne l'exemplaire de son livre sur saint Augustin d'un gracieux billet qui ajoute encore à la valeur du présent qu'il a bien voulu lui faire.

M. Andrieux, attaché à la Bibliothèque du Sénat, remercie la Compagnie d'avoir été admis par elle au nombre de ses membres. Comme il habite en Normandie un canton, où elle n'avait pas jusqu'ici de représentant, il se met complètement à sa disposition pour les recherches qu'elle aurait à y faire.

A la circulaire imprimée par laquelle l'Université royale de Christiania notifie à la Compagnie l'envoi qu'elle lui adresse de quelques-unes de ses publications, son secrétaire, M. Christian Holst, a, de sa main, ajouté en français, cette note dont la Société tiendra compte : « Il serait bien intéressant de connaître l'opinion de l'illustre Société sur la description ci-jointe de la cathédrale de Drontheim ; c'est l'intention du Gouvernement de faire restaurer cette remarquable antiquité, et on attend que toute annonce étrangère pourrait contenir des observations utiles. »

Le Secrétaire rappelle à la Compagnie l'engagement qu'elle a pris avec M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes de rédiger, pour le *Dictionnaire topographique de la France*, le département du Calvados ; les deux Commissions qui ont été successivement nommées à cet effet, l'une le 5 novembre 1858, l'autre le 30 mars 1860, n'avaient pu jusqu'ici s'entendre sur la méthode à suivre dans leur travail ; le spécimen que M. le Ministre vient d'adresser à la Compagnie lève tous les doutes, et on peut enfin se mettre à l'œuvre. M. Hippeau, à ce propos, dépose sur le bureau un travail considérable qui

paraît à peu près réunir toutes les conditions requises ; mais comme il signale lui-même quelques lacunes qui se pourraient aisément combler, il est prié de vouloir bien, en recueillant, par lui-même ou par tel et tel de ses collègues qui lui viendront volontiers en aide, les détails qui lui manquent encore, achever sa rédaction que la Société s'empressera d'envoyer à M. le Ministre.

M. Travers rend compte de l'examen qu'il a fait du manuscrit d'Ovide, communiqué à la Compagnie dans sa dernière séance par M. Jean Roger. Ce manuscrit, qui porte la date 1303, contient les *Pontiques* et toutes les *Héroïdes*, moins une. En le rapprochant des textes imprimés, M. Travers y relève un assez grand nombre de variantes qu'il trouve insignifiantes pour la plupart. Il pense, toutefois, et tous les érudits partageront son opinion, qu'il serait à désirer que ce livre devînt, s'il était possible, la propriété de la ville, où les philologues pourraient le consulter.

M. E. Chatel revient sur la proposition qu'il a déjà faite dans une séance antérieure, de recommander au Conseil général l'acquisition de deux cents chartes environ, relatives à l'occupation anglaise, que M. Danquin qui actuellement les possède, céderait pour une somme d'environ 100 francs aux Archives du Calvados. L'honorable archiviste rappelle, à ce propos, l'acquisition faite par l'Administration municipale d'environ 600 titres du même genre qui auraient été perdus sans cette attention de M. le Maire, qu'on ne saurait trop en remercier. En attendant le résultat de la démarche que provoque M. Chatel et que la Compagnie fera en temps et lieu, M. Chatel propose de faire demander l'autorisation d'extraire de ces chartes, que le propriétaire a bien voulu lui confier, quelques documents dont s'enrichirait la pu-

blication que la Société prépare de la 2e. partie de son XXIIIe. volume. Le Secrétaire écrira dans ce sens à M. Danquin.

M. G. Mancel, désespérant de pouvoir déchiffrer, à l'aide des moyens ordinaires dont il a usé vainement, deux inscriptions apposées sur deux petits tableaux historiques que possède le Musée de Caen, demande à la Compagnie, à laquelle il désirerait en communiquer le contenu qui ne peut pas être sans intérêt pour elle, l'autorisation de tenter un expédient qui pourrait réussir; la photographie, dans certaines conditions, marquant plus nettement et rendant plus facilement visibles des traits que sans son concours on ne parviendrait pas à distinguer, il s'agirait d'en faire aux inscriptions signalées une application qu'ensuite, si on obtenait ainsi quelque résultat, on aurait mille occasions d'utiliser. La Compagnie prie M. Mancel de donner suite à sa bonne idée et elle met, sans hésiter, à sa disposition les 12 ou 15 francs que l'expérience pourra coûter.

Séance du 2 août 1861.—Présidence de M. Théry.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE DU 7 JUILLET.

1°. Bulletin de la Société d'Études d'Avallon, 1re. année, 1859; 2e. année, 1860. Avallon, 1860, 1861, 2 broch. in-8°.;

2°. On the occurrence of flint implements associated with the remains of animals of extinct species in beds of a late geological period, in France at Amiens and Abbeville and in England at Hoxne, by Joseph Prestwich, F. R. S., F. G. S.. etc. London, 1861, broch. in-4°.;

3°. Travaux de la Société académique des Sciences,

Arts, Belles-Lettres et Agriculture de St.-Quentin (Aisne), 3e. série, t. II. St.-Quentin, 1860, 1 vol. in-8°.;

4°. Société archéologique de Namur. Rapport sur la situation de la Société en 1860, par M. Eugène del Marmol, broch. in-8°.;

5°. Annales de la Société archéologique de Namur, t. VII, 1re. livraison. Namur, 1861;

6°. Travaux de l'Académie impériale de Reims, 30e. vol., année 1859-1860, nos. 3 et 4. Reims, 1861, 1 vol. in-8°.;

7°. Solemnia Academica Universitatis litterariæ regiæ Fredericianæ ante L annos conditæ die II septembris anni MDCCCLXI celebranda indicit Senatus academicus. Christianiæ, 1861, 1 f. in-4°.;

8°. Collectanea antiqua, part IV, vol. V, by Charles Roach Smith. London, 1861, broch. in-8°.;

9°. On anglo-saxon remains discovered recently in various places in Kent, in a letter from C. Roach Smith, Esq., H. M. R. S. L., to the honorary secretary (Extrait de l'*Archæologia Cantiana*, vol. III), broch. in-8°.;

10°. Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e. trimestre de 1861;

11°. Le Code des magistrats honoraires, par le marquis de Belbeuf, sénateur. Paris, 1861, broch. in-8°.;

12°. Des attributions du Sénat, par le Même. Paris, 1861, broch. in-8°.;

13°. L'Institut, 2e. section, juin 1861;

14°. Athènes, décrite et dessinée par M. Ernest Breton, suivie d'un voyage dans le Peloponèse. Paris, 1862, 1 vol. in-8°.;

15°. Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 1er. et 2e. trimestres de 1861, n°. 38. Orléans, 1861, broch, in-8°.;

16°. Répertoire archéologique du département de l'Aube, rédigé sous les auspices de la Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres du département, par M. d'Arbois de Jubainville. Paris, imprimerie impériale, 1861, broch. in-4°. (don du Gouvernement);

17°. Mémoires de la Société archéologique de Touraine, t. XI, 1er., 2e., 3e. et 4e. trimestres de 1859. Tours, 1859, 1 vol. in-8°.;

18°. Essai historique sur le prieuré de St.-Vigor-le-Grand, par M. l'abbé Faucon. Bayeux, 1861, 1 vol. in-8°.

Le Secrétaire, en déposant cette liste sur le bureau, signale plus particulièrement à l'attention de ses collègues les deux brochures du Directeur de la Compagnie, M. le sénateur marquis de Belbeuf; les *Annales de la Société archéologique de Namur;* l'*Athènes* d'Ernest Breton; *le Répertoire archéologique de l'Aube;* les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine* et l'*Essai sur le prieuré de St.-Vigor-le-Grand.* De ces sept publications, les cinq dernières sont renvoyées à l'examen de MM. Lavalley-Duperroux, qui rendra compte des nos. 3 et 4; Eugène Chatel, Osmont et l'abbé Do, qui voudront bien examiner les trois autres.

OBJETS OFFERTS :

Par M. le Maire, à qui M. de Choisy, propriétaire à Caen, les avait données, deux fioles lacrymatoires, l'une en verre, l'autre en terre cuite, recueillies à Carthage en 1845 ou 1846 dans les fouilles qu'y dirigeait à cette époque M. le commandant Joly; — par le Secrétaire, au nom de M. l'abbé Tranchant, curé de Russy, canton de Trévières, 2 quinaires en bronze, l'un de Tetricus, l'autre de Victorin : ces deux pièces faisaient partie d'une masse de monnaies analogues, du poids de 3 ki-

logrammes environ, trouvées au milieu d'un champ dans un pot de grès sur le territoire de Ste.-Honorine-des-Perthes, à 250 mètres de l'église de cette paroisse, et à la même distance à peu près de celle de Russy; — par M. le professeur Jean Roger, 24 assignats très-bien conservés, les uns de 100 francs, d'autres de 50 livres et au-dessous; — par M. l'ingénieur en chef Olivier, des fragments de tuiles romaines, trouvés dans un ancien établissement militaire auprès de la petite rivière de la Vienne dans le département de la Sarthe, à l'endroit où la voie ferrée traverse la rivière; M. l'Ingénieur entre, à ce sujet, sur les vestiges du camp qu'il a découverts, dans des détails pleins d'intérêt et que la Compagnie, qui ne veut pas les perdre, le prie de vouloir bien mettre par écrit. — Remercîments aux donateurs.

M. Jean Roger met sous les yeux de ses collègues les fragments d'un collier de bronze et d'une agrafe de même métal, récemment trouvés, à ce qu'on assure, entre St.-Aubin-sur-Mer et Bernières, dans une pièce de terre nommée *La Sente*, où déjà on a découvert plusieurs sépultures antiques; M. Roger est prié d'acquérir ces fragments.

Le Conseil d'administration ayant appris qu'un vitrail de l'abbaye de St.-Wandrille, qui appartenait à la Compagnie, a été emporté au Musée de peinture de la ville avec plusieurs tableaux que M. Pierre-Aimé Lair lui avait légués et parmi lesquels il se trouvait, en informe M. le Maire qui s'empresse de le mettre à la disposition de la Société.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes accuse réception, par trois lettres en date, l'une du 11,

les deux autres du 17 juillet, des exemplaires du 1er. trimestre de 1861 du *Bulletin* de la Société, des exemplaires de la 3e. livraison du tome XXIV de ses *Mémoires*, qui lui avaient été adressés avec prière de les faire transmettre à leurs destinations respectives, et en particulier des exemplaires de ces deux publications qui lui étaient personnellement offerts, et dont il *apprécie le sérieux intérêt.*

M. le Directeur du Personnel et du Secrétariat général au Ministère de l'Instruction publique et des Cultes, informe la Société que, par arrêté du 26 juillet, M. le Ministre a décidé qu'un exemplaire du *Répertoire archéologique de la France* serait mis à sa disposition; et il lui annonce, dès ce moment, l'envoi du *Répertoire de l'Aube* qui vient de paraître. Des remercîments seront adressés à M. le Ministre, au nom de la Compagnie, pour cette nouvelle marque de l'intérêt dont il veut bien l'honorer.

En réponse à une lettre du Secrétaire qui le priait de s'enquérir, auprès de M. de Belbeuf, du résultat des démarches que l'honorable Directeur de la Compagnie avait dû faire auprès de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, à l'effet d'obtenir une allocation pour la continuation des fouilles de Vieux, M. Abel Vautier met à la disposition de la Commission des fouilles une somme de 100 fr. De vives actions de grâces sont immédiatement adressées par M. le Président à M. Abel Vautier, présent à la séance, pour son généreux concours.

M. G. Mancel fait passer sous les yeux de ses collègues deux photographies reproduisant les inscriptions effacées des deux tableaux, conservés au Musée de la ville, dont la Compagnie s'est un moment occupée dans sa séance

précédente. Ceux qui ont vu les originaux et qui ont pu les comparer aux copies photographiées, remarquent une différence assez marquée à l'avantage de ces dernières ; déjà même le Secrétaire est parvenu, à l'aide de cette reproduction, à déchiffrer quelques mots qui étaient absolument indéchiffrables sur la toile. M. Baudelaire, à qui ces épreuves sont dues, n'a d'ailleurs accepté aucune indemnité pour son travail, et il met, pour des essais du même genre et sans autre intérêt que celui de la science, son remarquable talent à la disposition de la Compagnie. Le Secrétaire est chargé par elle d'offrir à M. l'artiste photographe ses sincères félicitations et ses remercîments les mieux sentis.

L'Exposition artistique organisée avec autant de zèle que de bonheur par la Société des Beaux-Arts de Caen, sans intéresser directement les études spéciales de la Société des Antiquaires, devait cependant réunir quelques objets rentrant plus ou moins dans le domaine de l'archéologie ; la Compagnie, désirant en prendre note, charge à cet effet deux de ses membres, MM. G. Mancel et Lavalley-Duperroux, de lui en rendre compte dans sa séance de rentrée.

Des rapports de MM. Travers et l'abbé Do sur des ouvrages renvoyés à leur examen, sont lus par leurs auteurs à l'Assemblée et renvoyés à la Commission des impressions.

Renvoi à la même Commission d'une monographie intitulée : *Le Père Martin, cordelier de Caen,* par M. Ch. Fierville, licencié ès-lettres. Le Secrétaire lit en outre un chapitre de l'*Histoire du bourg d'Écouché* par M. Alfred de Caix.

Avant de se séparer, l'Assemblée arrête quelques dispositions pour la séance de rentrée et la solennité

publique annuelle. Le premier vendredi du mois de novembre tombant le jour de la Toussaint, la première réunion de la Compagnie, qui devait avoir lieu ce jour-là, est remise au vendredi 8. La séance publique se tiendra le 14, le 15 ou le 16 ; le jour ne pourra en être définitivement fixé qu'au commencement de novembre. Les membres qui auraient l'intention d'y faire une lecture sont priés de remettre leur travail au Secrétariat, le lundi 4 du mois au plus tard. Le Conseil d'administration se réunira le jeudi 7.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Séance du 4 avril. — Présidence de M. Rondeaux, vice-président.

Sur la demande de M. Ballin, secrétaire de la Commission, les fonctions de secrétaire-adjoint sont confiées à M. Robert d'Estaintot, auquel est remise la rédaction du présent procès-verbal.

La Correspondance comprend : 1°. Un arrêté de M. le Sénateur-Préfet, en date du 3 avril 1861, qui nomme M. J. Thieury, archéologue, membre de la Commission des Antiquités ;

2°. Une lettre de M. André Pottier, portant la date du 27 janvier 1861 et accusant réception d'une caisse provenant de M. l'abbé Cochet, laquelle contenait plusieurs objets en terre cuite, silex extraits des gisements de la Somme, et envoyés par M. Boucher de Perthes, d'Abbeville, pour le Musée départemental d'antiquités de la Seine-Inférieure. Ils sont déjà exposés aux regards du

public. M. Pottier rappelle dans sa lettre que M. Langlois du Plichon, propriétaire à Hénouville, a bien voulu, sur sa sollicitation, faire don au Musée de deux médailles gauloises en or d'un type rare, trouvées sur sa propriété, avec huit autres pareilles, dans des circonstances de nature à faire croire qu'elles étaient enfermées dans un caillou creux brisé par la pioche. Il ajoute qu'un fait du même genre s'est reproduit auprès des Andelys, et qu'en ferrant un chemin, l'outil de l'ouvrier a brisé un caillou qui contenait quinze belles médailles en or du Bas-Empire. M. Pottier informe encore la Commission que, l'Administration municipale ayant généreusement mis à la disposition du Musée d'antiquités tous les objets susceptibles d'être réclamés par elle dans les démolitions qui s'opèrent en ce moment, il a réclamé et fait transporter au Musée un grand et magnifique bas-relief peint et doré, en bois et terre cuite, datant du commencement du XVIe. siècle. Ce morceau remarquable, qui atteint près de 6 mètres de superficie, provient d'une maison de la rue des Maillots, 16 *bis*; il avait été gravé par E.-Hyacinthe Langlois. Deux autres bas-reliefs, qui complètent le précédent, viendront le rejoindre après la démolition de la maison. L'Administration a fait notifier aux entrepreneurs une liste d'objets à conserver, rédigée par M. Pottier, et tout fait espérer que ces spécimens précieux viendront enrichir notre Musée.

3°. Une lettre de M. l'abbé Cochet, datée du 10 janvier 1861, fournit des détails sur la restauration de deux inscriptions de 1616 et 1631, qui contiennent de curieux renseignements liturgiques. Elles sont placées dans la chapelle de la Vierge de l'église de Neuville-le-Pollet. Une autre est placée dans la nef, près de la chaire; on y lit ce qui suit :

ETERNEL. DIEU. JE. TE. PRY*. QUE. TA. GRACE.
FLUE. DES. CIEUX. DESUS. CE. SAINCT. LIEU. CY.
A. TELLE. FIN. QUE. SELON. TA. MERCY.
SOIT. ACHEVÉ. POUR. ADORER. TA. FACE.

PEUPLE. CHRÉTIEN. NE. PERDONS. LE. COURAGE.
DE. POURSUIVIR. CESTE. ŒUVRE. COMMENCÉE.
CONSIDÉRANT. QUE. DIEU. L'A. ADVANCÉE.
COME. L'HONEUR. DE. SON. SAINCT. HÉRITAGE.

QUANT. MICHEL. HARDOUIN. FUT. D'ICY. THÉSAURIER.
PORTAIL. ARCHES. ET. PILIERS. A. FAIT. ÉDIFIER
L'AN. 1588.

4°. Une lettre de M. le Sous-Préfet de Dieppe, datée du 12 mars 1861, transmettant une délibération du Conseil municipal d'Eu, en date du 10 novembre, demande le classement au nombre des monuments historiques du département, de la chapelle du collége d'Eu, où sont renfermés les tombeaux du duc et de la duchesse de Guise. M. de Pébeyre soumet cette demande à la délibération de la Commission. M. l'abbé Cochet fait remarquer, qu'à l'exception des tombeaux ci-dessus désignés, la chapelle n'offre aucun intérêt historique, et il pense que, sans se charger de l'entretien fort inutile de la chapelle entière, on sauvegarderait tous les droits si l'on adoptait seulement le classement des deux tombeaux. Cette proposition est adoptée sans opposition.

5°. Une lettre de M. l'abbé Decorde, datée du 31 mars 1861, contient une rectification sur le nom de l'artiste auquel devait être attribué le groupe de l'Assomption de la Sainte-Vierge de l'église de Brémontier-Merval (1re. séance du 18 juillet 1860). Il avait cru lire le nom

de l'artiste, qui se serait appelé *Le Dieu.* De nouveaux renseignements le portent à croire qu'au lieu de cette désignation, il faut lire seulement : A LA GLOIRE DE DIEV. 1730; le nom de l'artiste demeurerait donc inconnu. Il signale ensuite la découverte, faite par M. le Curé de Brémontier-Merval en enlevant un épais plafond à l'entrée du clocher, de quatre couches de peintures décoratives : la première et la quatrième n'offrant que de simples carrés ; la seconde des carrés remplis par une fleur de lis ; la troisième des scènes de la vie de la Sainte-Vierge et une Adoration des Mages.

6°. Une lettre de M. l'abbé Cochet, avec un numéro de la *Vigie de Dieppe* (5 mars 1861), contient un article sur les vitraux du Tréport.

7°. Un numéro du *Journal de Rouen*, du 22 janvier 1861, contient une notice sur l'église St.-André de Rouen, par M. André Durand; et, du même auteur, l'hommage de plusieurs exemplaires d'une Notice historique sur la conservation de l'ancienne église St.-Laurent (in-8°., 16 pages); le tout présenté par M. de Pébeyre.

8°. Une brochure de 17 pages, adressée à M. le Préfet par M. l'abbé Cochet, est intitulée : *Archéogéologie.—Hachettes diluviennes du bassin de la Somme.*

9°. Une brochure, *Le passé, le présent et l'avenir de la photographie*, est envoyée par M. Alophe, son auteur.

M. l'abbé Cochet donne ensuite des détails sur les fouilles qu'il a faites devant l'église abandonnée du Petit-Appeville (commune de Hautot-sur-Mer), qui fut, au XI°. siècle, le siége d'une paroisse dont le nom figure dans la charte de fondation de l'abbaye de la Ste.-Trinité-du-Mont, de Gosselin-le-Vicomte (1030). A 2 mètres 30 centimètres du sol, il a découvert une assise de cer-

cueils en moëllon, semblables à ceux d'Étran, Bouteilles, Rouxmesnil et Worcester. Ces cercueils n'ont pas de fond; les moëllons, posés à champ pour les côtés et horizontalement pour le couvercle, présentent, pour la tête, une entaille circulaire, caractéristique des sépultures chrétiennes des XIe. et XIIe. siècles. Des fragments de vases semblables à ceux qu'enfermait la tombe de Pierre Bérenguier, de Leure, près le Havre, semblent assigner le XIIIe. siècle comme date à ces sépultures. Cette communication est complétée par un rapport adressé à M. le Préfet (mars 1861), dans lequel M. l'abbé Cochet rappelle les fouilles faites au Val de Bouteilles (commune de Rouxmesnil), qui ne lui ont permis que de constater la présence d'un établissement gallo-romain. En 1806, on y avait trouvé une urne en verre bleu remplie d'ossements brûlés. M. l'abbé Cochet a d'ailleurs pu noter, dans la plaine de Rouxmesnil, au bord de la route n°. 15, des indices d'habitations gallo-romaines. Ce rapport mentionne encore des recherches faites par lui au mois de novembre, à Étalonde, près Eu, pour retrouver des sépultures mérovingiennes que semblait indiquer la découverte, faite au mois de mars, d'un cercueil du XIIIe. siècle, en pierre de Vergelé, de 1 mètre 90 centimètres de long sur 45 centimètres de large. Ces fouilles n'ont ramené que des débris, caractéristiques de l'époque mérovingienne, qui indiqueraient une de ces sépultures de famille qu'on rencontre à cette époque.

A cette occasion, M. l'abbé Cochet rappelle la découverte, faite en janvier 1860, à Muchedent, près Longueville, dans un terrain en côte, de sept squelettes placés là sans qu'aucun objet permît de fixer l'époque de leur inhumation. A ses yeux, ils réunissaient les caractères de

l'époque franque. Il ajoute qu'à St.-Pierre-du-Vauvray, des ouvriers ont également mis à nu des sépultures mérovingiennes, reconnaissables à la présence de cercueils en plâtre, de vases en terre noire, de plaques de ceinturon en fer damasquiné, de fibules et flèches de la même époque. M. de Merval croit que la présence de ce cimetière a été révélée par une notice de M. Bonnin ; il était situé à St.-Étienne-du-Vauvray. Quelques explications sont échangées à cet égard entre M. de Merval et M. l'abbé Cochet, qui pense que le cimetière signalé par M. Bonnin était un cimetière celtique.

M. l'abbé Cochet croit que l'on pourrait adopter le classement de l'église de Blainville-Crevon, construite par Jean d'Estouteville, et bénite par le cardinal Guillaume d'Estouteville. Il en signale tout l'intérêt archéologique. Il craindrait que des modifications malheureuses, faites en dehors de la surveillance de l'Autorité, ne vinssent en altérer l'harmonie. Sur l'observation de M. de Glanville, M. de Pébeyre propose d'en adopter le classement pour la conservation seulement. Il est décidé dans ce sens, par la Commission, que cette église mérite d'être classée au nombre des monuments historiques du département, mais que cette décision n'entraînera aucune dépense exceptionnelle.

M. de La Quérière signale les dais Renaissance qui décorent le chœur de l'église de St.-Martin-sur-Renelle, frappée de démolition. Il pense que la Commission devrait émettre des vœux pour leur conservation. Il se demande s'il ne serait pas possible d'en orner le chœur de St.-Nicaise, qui est de la même époque, ou tout au moins si l'on ne devrait pas en ordonner le dépôt au Musée. M. de Glanville rappelle la lettre de M. Pottier, qui sans doute aura porté son attention sur ce point ;

dans tous les cas, on pourrait les lui signaler. La Commission ratifie cette proposition.

M. l'abbé Cochet rapporte qu'il a déjà eu l'occasion d'envoyer les procès-verbaux des séances de la Commission à la Société des Antiquaires de Normandie qui veut bien les publier dans son *Bulletin*. Il demande à être autorisé à continuer ces communications. Cette demande est accueillie avec faveur et reconnaissance par la Commission.

Séance du 1er. août. — Présidence de M. le Sénateur-Préfet, président.

Sont déposées sur le bureau les pièces suivantes :

1°. Une lettre de M. l'abbé Cochet, en date du 6 mai dernier, concernant une seconde fouille autour de l'église ruinée du Petit-Appeville. Ses dernières recherches se sont portées à l'extrémité du sanctuaire et au côté méridional du chœur. Il a d'abord découvert les restes d'une vieille église dont les vestiges les plus anciens doivent remonter, au moins, au XIe. siècle. Il y avait dans le sol des tuiles à rebord, et les murs étaient d'une épaisseur considérable. Parmi les débris de diverses époques, se sont trouvés des carrelages émaillés du XIIIe. et du XIVe. siècle, et d'autres où domine la nuance verte du XVIIe. Dans la coupe des terrains, on a rencontré des *pichets*, ou vases à charbon du XIVe. siècle, vernissés de vert et présentant des trous pratiqués après la cuisson. Le résultat le plus important de cette fouille a été la constatation de plusieurs cercueils en moëllon des XIe. et XIIe. siècles, semblables à ceux du parvis du Petit-Appeville lui-même, d'Étran, de Bouteilles et de Rouxmesnil ; mais, malheureusement, la plupart avaient été

entamés pour les fondations du nouvel édifice, reconstruit au XVIIIe. siècle.

2°. Une lettre, en date du 22 juin, par laquelle M. l'abbé Decorde soumet à l'examen de la Commission un objet curieux, découvert récemment, à 30 centimètres de profondeur, sous le pavage de l'église de Fresles, canton et arrondissement de Neufchâtel. Il pense que c'est un instrument de *paix*, lequel est encore muni de son anse ou poignée ; sa forme ovale à angles aigus, comme une navette, est très-gracieuse. Le personnage que représente cette *paix* a la tête ornée d'un nimbe crucifère. M. l'abbé suppose qu'on aura voulu représenter l'Enfant-Jésus, quand, à l'âge de douze ans, il était assis au milieu des Docteurs dont il faisait l'admiration. Cet objet, que la Commission reporte à l'époque romane, a été rendu à M. l'abbé Decorde, qui en demandait la restitution.

3°. Un rapport de M. l'abbé Cochet, du 15 juillet dernier, sur la demande de M. le Curé d'Allouville-Bellefosse (canton d'Yvetot), tendant à faire placer dans cette église une inscription commémorative en l'honneur de *Pierre Blain, sieur d'Esnambusc*, l'un des fondateurs de nos colonies françaises aux Antilles. Ce rapport est appuyé sur deux Mémoires de M. Pierre Margry, conservateur des Archives des colonies au ministère de la marine, et de deux autres pièces signées, pour copie conforme, par M. Cintrat, directeur des Archives et de la chancellerie du ministère des affaires étrangères, pièces qui constatent la prise de possession par M. d'Esnambusc, de la Martinique et de la Dominique. Pierre Blain, sieur d'Esnambusc, né à Allouville, le 9 mars 1585, est le pionnier intrépide et heureux qui, après s'être établi, en 1625, à l'île de St.-Chris-

tophe, est devenu le véritable fondateur des Antilles françaises.

Voici l'inscription proposée par M. l'abbé Cochet :

A LA MÉMOIRE
DE PIERRE BLAIN, SIEUR D'ESNAMBUSC,
FILS DE NICOLAS BLAIN, SIEUR DE GUENONVILLE ET D'ESNAMBUSC,
BAPTISÉ LE 9 MARS 1585
DANS CETTE ÉGLISE DE ST.-QUENTIN D'ALLOUVILLE,
DÉCÉDÉ AUX ANTILLES EN DÉCEMBRE 1636.

« En 1626, d'Esnambusc s'étant établi, avec l'aide « d'une Compagnie de commerce, à l'île de St.-Chris- « tophe, s'y maintint contre les attaques des Espagnols « et les envahissements des Anglais. En 1635, la Com- « pagnie de St.-Christophe ayant obtenu, sous le nom « de Compagnie des îles d'Amérique, le privilége de « s'étendre du 10e. jusqu'au 20e. degré en deçà de la « ligne équinoxiale, d'Esnambusc, devancé par un de « ses lieutenants dans son dessein d'occuper la Guade- « loupe, prit possession de la Martinique le 15 sep- « tembre, et de la Dominique le 12 novembre. D'Es- « nambusc fut le fondateur de la puissance française « aux Antilles, où les Dyel de Vaudroques et du Par- « quet, fils de sa sœur Adrienne Blain, et leurs cousins les « Dyel de Grasville, également du pays de Caux, sou- « tinrent son œuvre et en recueillirent les fruits. »

La Commission, après avoir examiné la proposition de M. l'abbé Cochet, l'adopte entièrement et prie M. le Sénateur-Préfet de vouloir bien accorder les fonds nécessaires pour la mettre à exécution.

Le même membre informe la Commission qu'en ce moment on démolit la *butte de Dénestanville* (canton de Longueville). Cette motte, placée au bord de la Scie, ren-

ferme des constructions en tuf et en silex, dont il ne lui semble pas aisé d'indiquer le plan ni la destination, mais qui lui paraissent pouvoir être attribuées au XIe. siècle ; il est invité à surveiller ces travaux.—Il signale également les restes d'un bel édifice romain que l'on voit dans le Bois-l'Abbé, sur le bord de la forêt d'Eu. Cette construction antique est en petit appareil avec chaînes de briques et d'un très-bel effet. Les murs sont épais et les pavages formés avec un ciment rouge et compacte (1). Ce débris antique pourrait bien se rattacher au monument fouillé par M. Estancelin, entre 1820 et 1821. Le récit de cette exploration figure dans l'*Histoire des comtes d'Eu*, par le même auteur, et dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. II, p. 1 et suiv.

M. l'abbé Cochet a également visité à Gouville, entre Cailly et Fontaine-le-Bourg (arrondissement de Rouen), des cercueils de pierre trouvés, en mars dernier, par M. A. de Germiny, receveur général du département. Ces cercueils sont en pierre de Vergelé, orientés nord et sud. Ils lui ont paru appartenir à la période mérovingienne. Chacun d'eux contenait trois corps, et un vase qui a tous les caractères de l'époque franque. On a recueilli, dans l'un de ces sarcophages, des perles d'ambre et de verre, et une chaînette avec anneau de bronze. Un de ces vases a été donné au Musée départemental.

A Muchedent (canton de Longueville), à la côte dite du *Moulin*, des ouvriers occupés à prendre du remblai

(1) Ce que M. l'abbé Cochet appelle ici un pavage n'est probablement que l'aire sur laquelle le pavé était appliqué; nous avons plus d'un exemple à Vieux de salles dont les unes n'ont conservé que ce ciment rouge et compacte, tandis que d'autres nous offrent encore sur ce ciment les dalles de dimensions diverses dont il était recouvert.

A. Charma.

pour le chemin de grande communication, n°. 22, d'Auffay au Tréport, ont rencontré sept à huit squelettes, malheureusement inhumés sans aucun objet qui pût en faire connaître la date.

Pendant le mois de juillet qui vient de finir, on a constaté, à Auffay, des antiquités chrétiennes autour de l'ancienne église prieurale. Nous donnons le récit détaillé de ces découvertes. — « Depuis quinze jours, dit M. l'abbé Cochet, on travaille, à Auffay, à déblayer une partie du tour de l'église, afin d'y asseoir une sacristie nouvelle; cette sacristie sera placée au côté nord de l'édifice, parallèlement à la chapelle de St.-Nicolas, et auprès d'une ancienne porte connue, de tout temps, sous le nom de la *Calipotière* ou *Caliportière*. C'était de ce côté que se trouvait autrefois le prieuré, dont les restes remplissent encore l'enceinte du presbytère actuel, qui a gardé le nom de *Prieurée*. L'enlèvement des terres a révélé, en effet, des murs vieux et épais, restes de l'ancien monastère. La muraille de l'église de ce côté est en grès, refaite grossièrement et hâtivement à la fin du XVIe. siècle, ainsi que l'indique le millésime de 1601, gravé sur le chapiteau d'une colonne. Comme ce mur est sans ouverture aucune, je suppose tout naturellement que de ce côté se trouvaient le cloître et les bâtiments conventuels. Une piscine du XIIIe. ou du XIVe. siècle, encastrée dans cette muraille de grès, me paraît avoir été rapportée dans un but de conservation et comme un simple ornement. On ne saurait supposer, à aucun titre, la présence ici d'une chapelle quelconque. J'imagine donc que le bâtiment qui nous apparaît en ce moment était le cloître. Tout d'abord, dans le remblai supérieur, on a trouvé une quantité considérable d'ossements entassés pêle-mêle, et que je crois provenir des

charniers de la paroisse, supprimés probablement depuis cent à cent cinquante ans. Au-dessous de ce remblai moderne, dont l'épaisseur varie de 1 à 2 mètres, régnait un pavage en terre cuite dont les carreaux étaient recouverts d'un vernis verdâtre, comme ceux que l'on rencontre fréquemment à la fin du XVI[e]. siècle ou au commencement du XVII[e]. Sur le pavage règne une couche de cendre mêlée de charbon, restes d'un incendie qui aura détruit le bâtiment placé en cet endroit. Ce bâtiment, qui devait être large de 4 à 5 centimètres environ, avait reçu plusieurs sépultures chrétiennes dont les plus anciennes nous ont semblé remonter au XII[e]. ou, tout au moins, au XIV[e]. siècle, tandis que les plus récentes pouvaient descendre jusqu'au XVII[e]. La première qui nous ait apparu était celle d'un sujet de 35 à 40 ans, qui avait été déposé en terre dans un simple linceul, et sans aucun cercueil de bois, comme cela se pratiquait fréquemment au moyen-âge. L'orientation était celle de tous les chrétiens d'alors, la tête à l'ouest et les pieds à l'est. A la ceinture du défunt, j'ai recueilli deux anneaux de cuivre et une boucle, aussi en cuivre, ayant une forme circulaire. Les os du bassin étaient verdis par l'oxyde, et on remarquait sur eux le résidu d'un ceinturon de cuir ou d'étoffe. Était-ce là le corps d'un laïque ou celui d'un moine? Je ne saurais le dire; car, à cette époque, les laïques et les clercs portaient également des ceintures. J'inclinerais cependant pour un religieux. Un peu plus loin, vers le nord, se trouvait une autre sépulture, plus large et plus profonde; mais qui, moins heureuse que la première, a servi plusieurs fois à cette destination. Le premier corps qui reposa dans cette tombe dut y être déposé au XIII[e]. ou au XIV[e]. siècle; on y introduisit avec lui plusieurs vases

à charbon, selon la coutume du temps. Ces vases, dont nous avons retrouvé les restes, étaient en terre blanche, fine, sonore', bien cuite et recouverte d'un vernis plombique, tantôt vert, tantôt jaune. Quelques-uns avaient des anses. Leur forme m'a paru celle qui a été reconnue à Bouteilles, au Petit-Appeville et à St.-Thomas-le-Martyr, de Neufchâtel. Ces fragments étaient noircis en-dedans et avaient été forés, indice certain de leur destination funéraire. Nous en avons recueilli plus de cent morceaux : ce qui prouverait qu'on en a jeté un bon nombre dans les fosses. Outre les vases semés dans tout le remblai, j'ai aussi recueilli des carreaux émaillés, du XIIIe. ou du XIVe. siècle. La plupart reproduisaient des échiquiers triangulaires, des fleurs de lis, des feuilles et des fleurs. Au fond de la fosse, gisait, en place et encore intact, un sujet de 40 à 50 ans, qui avait été déposé là, dans un cercueil de bois dont les clous, longs de 5 centimètres, se rencontraient de chaque côté. Cette sépulture, qui pouvait dater de la fin du XVIe. siècle ou du commencement du XVIIe., n'avait reçu que la dépouille mortelle du défunt ; et, c'est elle qui avait dérangé les vases anciens qui accompagnaient le premier propriétaire de la fosse. Tous ces chrétiens, du reste, avaient été déposés dans leurs tombes la tête à l'occident et les pieds à l'orient, les bras pieusement croisés sur la poitrine. »

Dans le courant de l'année 1860, M. le Curé d'Anglesqueville-la-Bras-Long (canton de Fontaine-le-Dun) a trouvé, sous le pavage de son église, trois pierres tumulaires avec inscriptions en bon état de conservation. Il a eu soin de faire encastrer, dans les murs, ces monuments du XVe. et du XVIe. siècle. Voici ces inscriptions :

Ci-devant gît et repose Gosse, vivant écuyer, lequel trépassa l'an de

grâce 1411, le onzième jour de février. — Ci-devant gît et repose Jehé, femme de Gosse, laquelle trépassa l'an de grâce 1400. Priez Dieu pour eux.

L'homme et la femme, figurés à genoux, semblent présentés au jugement de Dieu, l'un par saint Nicolas, l'autre par sainte Catherine. Au milieu de la pierre est une élégante croix devant laquelle ils sont en adoration.

Sur la seconde pierre est un écusson accompagné des monogrammes de Jésus et de Marie. On lit au bas :

NICOLAS TOVSTAIN, VIVANT ÉCVIER SEIGNEVR DE GEILEVILLE DÉCÉDÉ LE 9 D'AOVT 1645 EN L'ESPÉRANCE DE LA MISÉRICORDE DE DIEV ATTEND CY DEVANT LA RÉSVRRECTION. IL A FONDÉ VN OBIT DE TROIS HAVTES MESSES QVI SE DOIVENT CÉLÉBRER CÉANS A PERPÉTVITÉ AVEC VN *LIBERA* QVI SE DIRONT PAR CHACVN AN LEDIT JOVR 9e. JOVR D'AOVT, JOVR DE SON DÉCÈS POVR LESQVELLES SERA PAYÉ A CHACVN PRAITRE VINGT SOLS ET AV CLERC QVINZE SOLS ET VINGT-CINQ SOLS AVX PAVVRES QVI S'Y TROVVERONT SVIVANT LE CONTRAT DE CE FAICT AVEC LES SEIGNEVR, CVRÉ, TRÉSORIER ET PAROISSIENS DE CETTE PAROISSE DV 10e. MAI 1646. PRIEZ DIEV POVR SON AME.

Sur la troisième pierre se trouvent trois écussons sans monogrammes et les inscriptions suivantes :

CI GISENT LES CORPS DE FEV CHARLES TOVSTAIN VIVANT ESCVIER SIEVR DE MONTDVRAND GENDARME DE L'VNE DES COMPAGNIES D'ORDONNANCE DV ROY, FILZ PVISNÉ DE PIERRE TOVSTAIN AVSSI VIVANT ESCVIER, SIEVR DE BEAVMONT ET DE HACNOVVILLE LEQVEL TRESPASSA LE 7e. JOVR DE SEPTEMBRE 1609. — ET DAMOISELLE CATHERINE DE THIBOVTOT, SA MÈRE, LORS DE SON DÉCÈS VEVVE DV DICT FEV SIEVR DE HACNOVVILLE LAQVELLE DÉCÉDA LE VINGT-SIXIÈME JOVR DE JVIN 1611. PRIEZ DIEV POVR LEVR AME.

GVILLAVME ET RAVLIN TOVSTAIN PÈRE ET FILZ, ESCVIERS, SEIGNEVRS DE BEAVMONT, ONT FONDÉ EN CETTE ÉGLISE VN *LIBERA* A CHACVN JOVR DE DIMANCHE APRÈS VÊPRES ET DEPVIS AVGMENTÉ PAR NOBLES HOMMES JEHAN ET PIERRE TOVSTAIN SEIGNEVRS DE BEAVMONT PAR CONTRACT DV 8 DE SEPTEMBRE 1561 ET DV 8e. JOVR D'AVRIL 1601.

Dans les premiers jours de juillet 1860, des travaux de pavage ont mis à découvert, dans le chœur de Ste.-Colombe (canton de St.-Valery), un caveau sépulcral contenant quatre tombeaux d'adultes, dont un était en bois et les trois autres en plomb. Ces cercueils, qui affectent la forme du corps humain, paraissent appartenir au XVIe. siècle ou au XVIIe. Il est probable qu'ils contenaient des membres de la famille de Cuverville, depuis long-temps seigneurs-patrons de Ste.-Colombe.

S'appuyant de l'excellente notice publiée par M. Ch. de Beaurepaire sur Pierre Cochon, né à Fontaine-le-Dun, auteur d'une *Chronique normande* du XVe. siècle, M. l'abbé Cochet exprime le désir de voir une inscription sur marbre, rappelant le souvenir de ce chroniqueur, figurer dans l'église où il a été baptisé et dont il devint plus tard le pasteur; il ajoute que ce vœu, ayant obtenu l'approbation de M. le Préfet, de Mgr. l'Archevêque et des Autorités locales, sera bientôt exaucé, grâce à la libéralité de notre nouveau collègue, M. Thieury, originaire de la vallée du Dun, l'un des membres de la Commission, récemment nommé, qui a bien voulu en faire les frais.

M. l'abbé Cochet termine son rapport verbal en faisant l'éloge des belles et intelligentes réparations qui s'exécutent, en ce moment, dans plusieurs églises monumentales du département, notamment à la cathédrale et

à St.-Maclou de Rouen, à St.-Remy de Dieppe, à Envermeu, à Arques, à Longueville, etc. MM. les architectes Barthélemy et Desmarest, présents à la séance, reçoivent, de la bouche de M. le Préfet, des éloges sur le bon goût et le talent dont ils font preuve dans leurs travaux.

M. de La Quérière exprime le regret qu'on n'ait pas conservé quelques parties intéressantes de l'église St.-Martin de Rouen, qui vient de tomber sous le marteau des démolisseurs. M. le Préfet, tout en s'associant à ce regret, fait néanmoins observer qu'il est impossible de sauver tous les objets d'art dont la destruction est commandée par des nécessités impérieuses ; mais il ajoute que rien n'a été négligé pour en conserver les pièces les plus importantes, M. Pottier, qui a bien voulu se charger de ce soin, s'empressant de les recueillir.

La Commission s'occupe de nouveau du jubé de Moulineaux, pour exprimer le vœu qu'il ne soit pas déplacé, ce qu'elle considèrerait comme une profanation artistique. M. le Préfet invite M. Desmarest à lui adresser des renseignements sur ce sujet.

Le secrétaire de la Commission,

BALLIN.

III.

COMPTES-RENDUS, RAPPORTS.

***Mémoires de la Société impériale académique de Cherbourg*. Cherbourg, 1861, 1 vol. in-8°.**

Le volume que vient de publier la Société impériale académique de Cherbourg renferme des morceaux de

genres très-divers : nous indiquerons seulement ceux qui peuvent intéresser la Société des Antiquaires de Normandie.

Le premier est un mémoire de 50 pages. M. Le Chanteur de Pontaumont y présente, dans un cadre intéressant, le résultat de ses recherches sur le château de Tourlaville, trop célèbre par les crimes des Ravallet, venus de Bretagne en 1480.

A la suite des *Olim du château de Tourlaville*, vient une *Notice sur la galerie couverte à logan de Bretteville-en-Saire*, par M. Bertrand Lachênée. Cette galerie celtique, dont il donne la description, est assez bien conservée.

Plus loin se trouve un article intitulé : *Vie du bienheureux Thomas Hélie, de Biville, composée au XIIIe. siècle par Clément, publiée avec une introduction et des notes*, par M. Léopold Delisle. On se rappelle les honneurs rendus, il y a deux ans, à la mémoire de Thomas Hélie. C'est à l'occasion de sa béatification solennelle, que M. L. Delisle s'est occupé de ce travail. Il a fait précéder son édition de Clément, d'observations sur les sources bibliographiques, sur la valeur des traditions se rattachant à la vie du bienheureux, sur les caractères de son calice et de sa chasuble conservés à Biville, enfin sur la perpétuité de son culte depuis le XIIIe. siècle jusqu'à nos jours. Des notes, placées au bas des pages ou à la fin du morceau, sont consacrées à l'examen et à l'explication de plusieurs passages du texte latin.

L'article suivant, dans lequel M. l'abbé Le Pelley, curé de Cherbourg, consacre le souvenir des fêtes auxquelles donna lieu, dans le diocèse de Coutances, la proclamation de Thomas Hélie, déclaré bienheureux par le pape, le 14 juillet 1859, a moins d'intérêt pour un

antiquaire que le morceau de M. l'abbé Gilbert sur les *Traditions relatives au bienheureux Thomas Hélie*. Cette dissertation est pleine de logique, et jette un grand jour sur les points importants que l'auteur y traite.

Ceux qu'intéressent les questions sur l'état des côtes de la Manche trouveront dans le mémoire intitulé : *De l'anse de St.-Martin-Hague*, par M. de Rostaing, de précieuses indications sur des parties du rivage où durent fréquemment descendre les Scandinaves.

Quelques détails sur les *Monnaies romaines découvertes à Cherbourg en* 1857, par M. Denis-Lagarde, seront lus avec plaisir par ceux de nos confrères qui s'occupent plus particulièrement de numismatique.

Un *Essai historique sur le blason de Cherbourg*, par M. Le Sens, est un bon spécimen de ce genre de monographies.

Nous en dirions volontiers autant du morceau de M. l'abbé Bernard : *De l'église Notre-Dame-du-Vœu.* M. Bernard en est le curé. Un curé donne volontiers une partie de son cœur à son église ; M. Bernard a donné le sien presque tout entier à Notre-Dame-du-Vœu. Nul n'a droit de blâmer de tels amours.

M. de Barmon, qui a voyagé, s'est épris, en passant, de quelques vieux monuments. Il a décrit une *Visite au château de Scalloway*, en Islande, et donné d'intéressants détails historiques.

Un ami du passé ne peut rester indifférent aux détails qu'il rencontre dans les *Quinze jours à Rome en* 1853, et dans l'*Excursion sur le Rhin et sur l'Escaut*, de M. l'abbé Leroy ; enfin dans l'*Excursion aux côtes de Grèce et de Syrie*, par M. le vice-amiral Bouet-Willaumez. En voyant les lieux modernes, on trouve des monuments anciens, ou des traditions, au moins, et

des souvenirs. Les auteurs des derniers mémoires que nous venons de mentionner, ont de bonnes pages sur le passé : à ce titre, nous recommandons ces mémoires à tous nos confrères.

On remarquera sans doute que nous n'entrons dans aucun détail ; nous nous faisons violence pour résister au désir d'en agir autrement; mais nous croyons qu'il y faut résister : les examens que demande la Compagnie ne sont pas des comptes-rendus ; ils ne sont, ils ne doivent être que l'indication des morceaux qui se rapportent aux divers objets de nos études.

Julien TRAVERS.

Résolutions de plusieurs cas de conscience par Messire Roger André de La Paluelle, 2e. édition revue et corrigée. Caen, 1714, 1 vol. in-8°.

Les Cas de conscience touchant les devoirs réciproques des seigneurs et des vassaux, par Messire Roger-André de La Paluelle, curé de Clinchamps, près Vire, sont en même temps, comme le titre l'indique, un traité de théologie morale et de droit féodal.

Cet ouvrage a eu les honneurs de trois éditions : la première parut à Caen, chez Doublet, en 1710; la seconde, chez le même imprimeur, en 1714; la troisième, à Rouen, chez Pierre Le Boucher, en 1746. Le *Journal des Savants* de cette année annonce avec grand éloge cette dernière édition et constate le succès des deux premières.

Ce livre fut dédié par l'auteur à Messire Charles-François de Loménie de Brienne, évêque de Coutances, au diocèse duquel appartenait, à cette époque, la paroisse de Clinchamps. Il porte, outre l'approbation de

ce prélat et celle de deux censeurs royaux, les approbations très-motivées de Louis Dubreuil, archidiacre d'Évreux; de Douet, archidiacre et vicaire-général de Coutances; de frère Jacques Godéchal, docteur de la Faculté de Théologie de Paris et professeur royal en celle de Caen; de Robert Le Trémançois, écuyer, avocat, docteur agrégé aux Droits de l'Université de Caen.

Voici le jugement que le P. François Martin a porté, dans son *Athenæ Normannorum*, sur les *Cas de conscience* de Roger de La Paluelle : *Edidit explanationem plurium casuum conscientiæ non minus præclare quam nitide, conjunctis eo in opere tum theologorum tum jurisconsultorum sententiis.* L'évêque de Coutances et les docteurs, en approuvant ce livre, s'accordent à dire que les questions y sont traitées solidement, avec beaucoup de discernement et de netteté; que cet illustre auteur joint aux lumières du Droit ecclésiastique et à celles d'une exacte théologie l'intelligence du Droit français en général et en particulier de la sage Coutume de la province. Enfin, Collet, dans son *Traité des saints mystères*, a eu occasion de citer le livre de La Paluelle, et il en appelle l'auteur un écrivain très-sage et très-judicieux, un homme à la fois pieux et éclairé.

A ne le considérer donc que comme théologien, on voit que, dans sa spécialité, il a fait honneur à notre pays ; il trouve sa place à côté de Jean-Baptiste Duhamel et de Leclerc de Bauberon, c'est-à-dire de nos plus éminents théologiens bas-normands ; et, à ce titre, il ne peut manquer d'intéresser notre Société.

Comme archéologue, Roger de La Paluelle a des droits encore plus particuliers à notre intérêt. Froland, avocat au Parlement de Rouen, né à Valognes et mort en 1746, dans les jugements qu'il a portés sur plusieurs

commentateurs de notre Coutume, dit en effet que le livre de Roger de la Paluelle est un ouvrage fort curieux, où l'on trouve des détails bons à consulter sur l'état de la féodalité dans la Basse-Normandie au commencement du XVIIIe. siècle. Notre savant confrère, M. le professeur J. Cauvet, s'en est servi très-utilement dans son travail sur le *Droit de Colombier*, inséré dernièrement dans le XXIVe. volume des *Mémoires* de la Société.

On trouve dans les *Cas de conscience* beaucoup de renseignements sur l'origine des fiefs de Normandie; sur celle des litres et ceintures funèbres dont plusieurs de nos églises, à la campagne, portent encore certains vestiges; sur plusieurs usages plus ou moins singuliers, maintenant peu connus, qui avaient cours dans nos contrées du temps de l'auteur. Il cite textuellement des consultations d'avocats de Rouen et de Caen ; le Compte-rendu d'un procès entre Messire Claude de Vassi, marquis de Pirou, et dame Marie du Bois, veuve de Messire Philippe Rouillé, comte de Créances, au sujet de la *Prévosté Receveuse ;* un long *Factum* pour maître Germain Faulain, curé de Tourlaville, contre Messire Robert de Franquetot, seigneur de Tourlaville, à propos d'une affaire de colombier, et nombre de faits qui regardent particulièrement l'archéologie des diocèses de Coutances et de Bayeux.

« Les questions que j'ai dessein de traiter », dit notre auteur au commencement de sa préface, « ne sont « point de pure spéculation; ce sont les plus impor« tantes décisions du Barreau et plusieurs cas de con« science pratique qui regardent les seigneurs et les « vassaux, les patrons et les curez, les avocats et les « confesseurs. Tout le monde y a intérêt, et personne

« n'en a parlé. Si les casuistes en ont dit quelque chose, « ce qu'ils en ont écrit n'a point de rapport à nos « usages. Je suis seigneur et vassal, patron et curé, « confesseur et avocat; ces différentes qualités me « doivent obliger de dire ce que je pense. »

Roger de La Paluelle nous apprend aussi, dans sa dédicace à l'évêque de Coutances, que ce travail fut un des fruits de ses dernières années : « Depuis trois ans, je « suis détenu dans un lit et dans un accablement de « douleurs, qui sont les avant-courriers d'une mort peu « éloignée. J'ai dérobé dans mon lit quelqu'intervalle « favorable pour corriger cet ouvrage que j'avois com- « mencé il y a quelques années. »

Il mourut, en effet, vers le temps où parut la première édition de son livre, et il fut enterré dans la nef de son église de Clinchamps. On y voit encore son épitaphe, qui est ainsi conçue :

« ICY GIST MESSIRE ROGER ANDRÉ DE LA PALVELLE CVRÉ DE
« CLINCHAMPS DOYEN DV VAL DE VIRE SCINDIC DV CLERGÉ
« DE COVTANCES. IL FVT CVRÉ DE SAINT JEAN DES CHAMPS (1)
« PENDANT 22 ANS. IL EST MORT LE 2 SEPTEMBRE 1710 (2).
« REQUIESCAT IN PACE. O CRVX AVE SPES UNICA. »

Messire Roger de La Paluelle était aussi, en son vivant, licencié en théologie et en droit, seigneur et patron de la Lucerne. Il était né à St.-James, dans l'Avranchin, en 1647. Il parait avoir été de la famille de Pierre de La Paluelle, né dans le XIVe. siècle au château de La Paluelle (Avranchin), qui fut nommé patriarche

(1) Dans l'ancien doyenné de St.-Pair.

(2) Et non vers 1718, comme le disent le *Moréri des Normands* et le *Manuel du Bibliographe normand.*

de Jérusalem, et chargé par le roi de France de traiter de la paix avec le Soudan; et de Thomas de La Paluelle, un des cent dix-neuf preux qui défendirent avec succès le Mont-St.-Michel contre quinze mille Anglais.

Outre ces deux derniers, la *Biographie normande* fait encore mention d'un autre La Paluelle, désigné sans aucun prénom : « jurisconsulte, syndic du diocèse de « Coutances au commencement du XVIIIe. siècle, et « auteur d'un *Traité des bénéfices* qu'il dédia à l'évêque « Charles-François de Loménie de Brienne. »

Mais, ni l'*Athenæ Normannorum*, ni le *Moréri des Normands*, ni le *Manuel du Bibliographe normand* ne disent rien de celui-ci. Il n'est, à vrai dire, qu'un dédoublement de Roger de La Paluelle, à qui l'on a emprunté tout ce que l'on attribue mal à propos à l'autre. Cette erreur est venue d'une inexactitude de M. l'abbé Lecanu qui, dans son *Histoire des évêques de Coutances* (p. 357), a pris les *Cas de conscience* pour un *Traité des bénéfices*.

L'abbé Do.

Banc paroissial du général Dumouriez, par M. Le Chanteur de Pontaumont. Cherbourg, 1861, broch. in-8°.

Messieurs,

A une de vos dernières séances, vous m'avez chargé de vous faire un rapport sur une brochure publiée par notre collègue, M. Le Chanteur de Pontaumont, et intitulée : *Banc paroissial du général Dumouriez*. Lorsque cette brochure fut présentée à la Société, je fis remarquer que déjà le même fait avait donné lieu, en 1842, à deux publications : l'une par M. Renard, l'autre par M. Paul Delasalle, toutes deux sous le titre de : *Dumouriez*

et les marguilliers de Cherbourg. J'avais cru d'abord pouvoir présenter un travail nouveau en donnant l'analyse de ces trois brochures; mais en relisant celle de M. Paul Delasalle, je me suis aperçu que cette analyse s'y trouvait en entier. L'opuscule de M. de Pontaumont, qui a paru en décembre 1860, n'est, en effet, que la préface inédite, il est vrai, des deux brochures publiées, il y a vingt ans, par MM. Renard et Delasalle, dont, chose assez singulière, M. de Pontaumont ne paraît pas avoir eu connaissance.

Après avoir commencé sa carrière militaire près de Cherbourg, où il se battit contre les Anglais, en 1758, Dumouriez, dit M. Delasalle, devenu colonel et diplomate, était revenu, à travers bien des fortunes diverses, au point d'où il était parti, et commandait Cherbourg pour le compte du roi Louis XVI.

Le commandement de ce port lui avait été confié par suite de circonstances assez remarquables. Attaché à la fortune du duc de Choiseul, il avait reçu le contrecoup de sa disgrâce : on l'avait arrêté à Hambourg, emprisonné à la Bastille, où il resta six mois, et transféré au château de Caen, qu'il ne put quitter qu'à la mort de Louis XV.

Pendant son séjour en Normandie, Dumouriez, qui cultivait les lettres comme son père, mais qui les rattachait à la profession des armes qu'il avait embrassée, avait étudié les avantages que Cherbourg pouvait offrir comme port militaire. Rendu à la liberté, il rédigea un mémoire à ce sujet, le présenta au roi qui l'approuva et le nomma au commandement de Cherbourg, par une note de sa main écrite en marge du Rapport.

Dumouriez prit possession de son commandement, reçut Louis XVI à Cherbourg, en 1786, publia une bro-

chure spirituelle et piquante destinée aux États-Généraux, fit respecter le bon ordre à Cherbourg au milieu de la fermentation universelle et ne quitta la Normandie que pour aller se mêler, à Paris, vers la fin de 1789, au grand mouvement qui s'opérait et dans lequel il devait jouer un rôle si étrange.

Les pièces dont nous nous occupons révèlent un détail fort singulier de la vie du général diplomate.

On croira peut-être, continue M. Paul Delasalle, qu'il s'agit des affaires de l'État ou de la grande digue du port, ou de quelque plan d'occupation militaire. L'homme qui, jeune encore, s'était battu à Klosterkamp, avec les *Lettres provinciales* dans sa poche; l'homme qui, à vingt-quatre ans avec vingt-deux blessures et la croix de saint Louis, avait voulu se tuer dans un moment de dépit amoureux, en avalant quinze grains d'opium; le soldat qui avait brillé à la fois sur les champs de bataille et dans la diplomatie; celui qui, plus tard, devait être un des membres les plus influents de la Société des *Amis de la Constitution;* qui plus tard encore, lieutenant-général, ministre des affaires étrangères, devait précipiter la France dans une guerre d'invasion pour l'abandonner bientôt lui-même en se réfugiant du côté de l'ennemi; l'auteur d'une foule d'ouvrages sur l'histoire, la guerre, la politique, la diplomatie, ne pouvait traiter longuement et avec soin un sujet de médiocre importance.

Et pourtant, il faut bien le dire, ces pièces avaient pour objet une querelle survenue entre lui et les marguilliers de Cherbourg, à l'occasion d'un banc privilégié que le commandant prétendait avoir le droit d'occuper dans l'église !

Cette discussion est toute une épopée, digne du

Lutrin, à cette différence près, que le *Lutrin* est une facétie, et que Dumouriez prenait fort au sérieux la chicane dont il se croyait victime.

Voici, du reste, l'histoire abrégée de cette polémique.

Dumouriez prétendait que les commandants de place à Cherbourg avaient pour eux et pour leur famille un banc d'honneur, placé tout au haut de l'église. Le commandement ayant vaqué pendant deux ans, les marguilliers avait profité de cet interrègne pour substituer leur banc d'œuvre au banc du chef militaire ; en sorte que, quand le nouveau commandant arriva à Cherbourg et demanda un banc pour sa femme, on lui assigna une place moins apparente et plus éloignée.

Dumouriez réclama, et sa réclamation fut mal reçue. Comment pouvez-vous vous plaindre, lui disait-on ? Le banc que vous revendiquez appartient de temps immémorial à la Confrérie de charité ; celui qu'on vous assigne est le premier banc de l'église ; il est spacieux et commode : il pourrait être offert au duc de Chartres, etc., etc.

Dumouriez répliquait avec vigueur : — Il n'y a point à Cherbourg de Confrérie de charité ; il n'y a qu'une Confrérie de la Vierge ; et cette Confrérie, dont les titres étaient incertains, a été dépossédée par le baron de Copley, mon prédécesseur. Vous mentez effrontément, Messieurs les marguilliers, en soutenant que le banc que je refuse est le premier de l'église et pourrait être offert au duc de Chartres : ce banc est derrière celui de la Confrérie, le cinquième à gauche dans l'église, et par conséquent le dixième. Un commandant de place représente le seigneur du lieu : auriez-vous relégué le seigneur de Cherbourg dans le dixième banc de la paroisse ?

Les marguilliers tinrent bon et l'affaire alla fort loin.

Il y eut grand nombre de lettres, de consultations, de mémoires : le procureur-général et le garde des sceaux furent mis en jeu. Enfin, comme le temps des prédications était venu ; que celui de Pâques était proche, et que Mme. Dumouriez était impatiente de faire ses dévotions, on pressa le dénouement en recourant à un arbitrage. Il fut convenu qu'on reculerait le banc d'œuvre pour mettre en avant celui du commandant militaire ; une députation de deux marguilliers apporta au colonel ces propositions amicales qui furent acceptées de bonne grâce : Mme. Dumouriez put remplir ses devoirs religieux, sans abdiquer ses droits et priviléges suzerains ; et aussitôt, selon l'expression de Dumouriez, la discorde fit place à la paix.

Il faut voir dans ces pièces la persistance et l'habileté avec laquelle Dumouriez fait valoir ses droits d'occupation, l'énergie avec laquelle il flétrit l'usurpation, la mauvaise foi, la fausseté de ses adversaires. Çà et là, il y a bien quelques plaisanteries sur le nez des marguilliers, sur leur turbulence, sur leur dissimulation, qui lui fournit l'occasion de se comparer à Ajax, luttant contre des ennemis invisibles. Mais, en général, la discussion est sérieuse, laborieuse, passionnée ; il y met tout son esprit, toute sa science du droit, tous ses efforts de logique ; il n'en aurait pas mis davantage pour convaincre un congrès diplomatique ou une assemblée délibérante.

Le document donné au public, par M. de Pontaumont, est le seul de ceux qui sont parvenus jusqu'à nous où l'on trouve la défense des marguilliers de Cherbourg. A voir la patience, la politesse avec laquelle ils répondent aux attaques violentes de leur adversaire, on ne peut s'empêcher de penser que les principaux torts

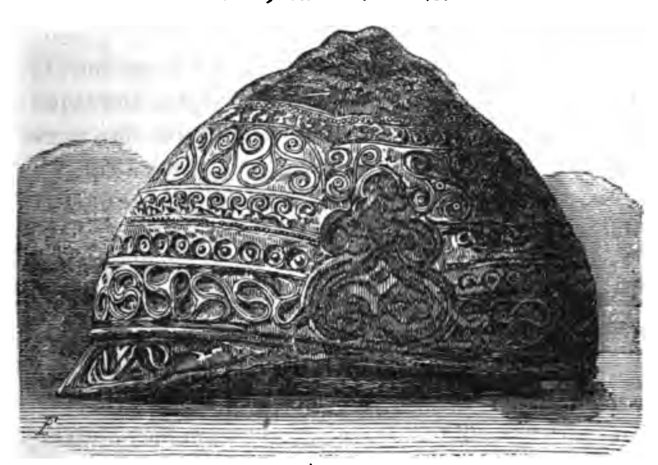
ne furent pas de leur côté. Mais, comment n'auraient-ils pas cédé quand on leur donnait pour arbitre un personnage important dans la province, qui n'est nommé nulle part, mais qui pourrait bien avoir été le duc d'Harcourt, lui-même, sous les ordres de qui Dumouriez s'était trouvé au camp de Vaussieux ?

Georges MANCEL.

IV.

NOTES ET COMMUNICATIONS.

Sur un casque en bronze, orné d'émaux cloisonnés et d'or, du IVe. siècle.



Au printemps de l'année 1841, les ouvriers de M. C. Bizet, ancien officier de cavalerie, propriétaire du château de Canteloup, à Amfreville-sous-les-Monts (Eure), trouvèrent, à 3 ou 4 mètres de profondeur, sous la vase

d'un ancien lit de la Seine, un précieux casque antique formé de bronze, d'émaux et d'or. Ce casque, le plus riche et le plus remarquable peut-être de ce genre d'armure que l'on connaisse en Europe, diffère essentiellement, pour la forme, la matière et le style des ornements, de tous les casques grecs, romains ou byzantins, venus jusqu'à nous, et de presque tous ceux qui se trouvent figurés sur les monuments antiques.

Les recherches multipliées auxquelles nous nous sommes livré, afin de découvrir l'origine de ce curieux monument d'orfévrerie guerrière, nous portent à croire qu'il couvrit autrefois la tête de l'un des chefs de ces formidables hordes barbares qui infestèrent les Gaules et particulièrement nos contrées, depuis l'an 275 de l'ère chrétienne jusqu'aux premières années du règne de Constantin Ier.

Nous fondons notre opinion à cet égard sur ce fait, entre autres, que M. Bizet trouva, auprès du casque, de nombreuses médailles, dont aucune n'est postérieure au règne de cet empereur. Au mois de janvier 1852, onze ans après la découverte faite par M. Bizet, des ouvriers qui creusaient le sol au pied de la côte des Deux-Amants, non loin de Canteloup, découvrirent réunis en une seule masse vingt ou trente kilogrammes de monnaies romaines, presque toutes en bronze saucé et argenté. Ces pièces, qui furent apportées à Rouen et dont j'ai pu conserver une collection complète, étaient frappées aux effigies des empereurs Aurélien, Tacite, Probus, Carus, Numérien, Carin, Dioclétien, Maximien-Hercule, Constance-Chlore, Galère-Maximien, Flavius-Sévère, Maximin-Daza et Constantin Ier.

Ces divers règnes vont, on le sait, de l'an 270 à l'an 337 de l'ère chrétienne. Malgré les échecs nombreux

qu'ils avaient éprouvés dans leurs entreprises depuis Aurélien, les Saxons fondirent de nouveau sur notre contrée, en 306, pendant que Constance Chlore était allé dans la Grande-Bretagne pour y apaiser une révolte des Scots et des Calédoniens. Alors les Saxons et quelques autres peuplades barbares, venues comme eux de la Germanie, prirent et ruinèrent un assez grand nombre des villes gallo-romaines de nos départements de l'ouest et en particulier le premier vieux Rouen.

Selon nous, c'est à cette grande catastrophe guerrière qu'il faut rapporter la mort du chef barbare qui porta le casque trouvé à Amfreville. Il est probable que ce chef aura succombé avec ses soldats dans l'endroit où M. Bizet a recueilli, non loin du casque, un grand nombre de fers de chevaux, de bœufs, de mulets, et les débris d'armes offensives en fer, évidemment barbares. De ce nombre est une sorte de lance ou framée telle que la portent les cavaliers Huns de la colonne Trajane. Cette arme, fortement altérée aujourd'hui par l'oxydation, avait originairement une pointe à barbes analogue à celle de l'angon des Francs; à partir de cette pointe jusqu'à la douille inférieure, la tige était armée d'un certain nombre de pointes qui la faisaient ressembler à une branche d'épine; ce qui nous porte à croire que ce javelot, dont la longueur primitive devait être de 52 ou 53 centimètres, non compris le manche, est celui que Modestus appelle *spiculus* (1).

Le casque trouvé à Amfreville se fait principalement remarquer par le riche bandeau d'or très-fin qui ceint toute sa circonférence vers le milieu. Ce bandeau se

(1) *De vocabulis rei militaris*, § 12, p. 167. Collection Nisard, Paris, 1855.

compose d'une feuille de bronze très-mince, recouverte d'un paillon d'or, ayant d'épaisseur un tiers de millimètre environ. Il est orné d'élégants rinceaux, de fleurons et d'un double grainetis obtenus au repoussé, à l'instar de quelques-uns des nombreux bijoux antiques de la Germanie, trouvés dans l'ouest et le nord de la France, ainsi qu'en Allemagne, en Prusse, en Autriche, en Saxe, en Bohême et ailleurs.

Le sommet du casque est en outre orné, aussi bien que toute sa partie inférieure, au-dessous du bandeau d'or, d'incrustations de pâtes et d'émaux verdâtres ou bleuâtres, qui pour l'aspect et la composition chimique sont identiques à celles qui recouvrent les bijoux germaniques dont nous avons parlé. Ces émaux et ces pâtes minérales forment, par la diversité des couleurs et de leur agencement, un dessin que l'on peut comparer à celui des fenestrages de nos églises gothiques du XVe. siècle, que ce casque avait devancés de onze cents ans environ. L'artiste, évidemment germain, auquel il est dû, se révèle d'ailleurs par un procédé *que n'employèrent jamais les artistes romains du Haut-Empire, ni ceux de la Décadence dans l'Empire d'Orient ou dans celui d'Occident.*

Il est surprenant, en effet, de voir l'auteur d'un casque si riche, si léger (il ne pèse aujourd'hui que huit cents grammes ; mais à l'origine, et lorsqu'il était muni de son aigrette et de sa jugulairequi lui manquent, il en devait peser onze ou douze cents), et cependant si solide dans toutes ses parties, choisir le fer, métal des plus oxydables, pour appliquer et pour sertir entre ses lamelles très-minces les émaux et les pâtes coloriées qui forment l'ornementation principale de cette belle pièce. L'habileté spéciale de l'orfévre germain, pour le travail du fer, se

révèle ici d'une façon on ne peut plus évidente. L'antiquité grecque et romaine nous a d'ailleurs laissé des témoignages nombreux sur l'abondance du fer dans les Gaules et dans la Germauie, qui le travaillaient avec une grande habileté.

On ne saurait douter que le casque d'Amfreville ait été muni d'une jugulaire dont les points d'attache sont très-visibles; mais il était complètement dépourvu de la visière, ainsi que de la crête et du cimier, qui caractérisent tous les casques connus des chefs d'armée grecs ou romains.

Ces divers accessoires étaient remplacés par une riche aigrette dont le support métallique, fixé au sommet du casque, était rivé à l'intérieur, ainsi qu'on le voit encore. Le casque du roi mérovingien Théodebert Ier., qui régna de l'an 534 à l'an 548 de Jésus-Christ, portait une aigrette semblable, selon toute apparence, à celle qui devait surmonter celui dont nous nous occupons.

Nous ne saurions trop répéter que le casque d'Amfreville n'a rien dans les matériaux, dans la forme générale, ni dans l'ornementation, qui rappelle soit l'art romain, soit l'art byzantin, dont il n'a ni la raideur, ni la sécheresse, ni le caractère gauchement compassé. Il n'était, du reste, pas fait pour la guerre; la fragilité et la délicatesse de sa riche ornementation autorisent à croire que cette belle armure fut portée seulement dans les grandes solennités militaires. C'est, du moins, notre opinion et celle de plusieurs hommes spéciaux de la capitale.

Sur le témoignage de deux auteurs contemporains des IIIe. et IVe. siècles, nous pouvons affirmer que *le casque d'un simple centurion romain était surmonté dans tout son contour d'aigrettes d'argent, afin que le chef qui*

portait ce casque fût plus facilement reconnu de ses soldats (1). J.-M. THAURIN.

Ce casque, que M. Thaurin a le premier signalé à M. le Directeur-général des Musées impériaux, a été offert à S. M. l'empereur Napoléon III par M. Bizet. Il fait aujourd'hui partie de la riche collection du Louvre, *où on lui a réservé une place d'honneur* dans le salon spécial des bijoux et de l'orfévrerie antiques des Grecs et des Romains. A. CH.

A Monsieur Charma, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie.

MONSIEUR ET TRÈS-CHER COLLÈGUE,

Je viens vous adresser un *Post-scriptum* à l'article que j'ai eu l'honneur de vous communiquer sur les cloches de Bures-en-Bray. Si ma mémoire ne me trompe pas, j'ai dit, dans cet article, que ces cloches étaient peut-être les dernières qui avaient été bénites en Normandie au XVIII[e]. siècle. Je viens d'en découvrir une dont la bénédiction a eu lieu au plus fort de la tempête révolutionnaire. Voici la copie de l'inscription :

AN MIL SEPT CENT QUATRE VINGT TREISE *(sic)* L'AN DEUXIÈME DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇOISE UNE INDIVISIBLE J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR LE CITOYEN PIERRE LOVIS DEHAIS CVRÉ ET NOMMÉE MARIE LOVISE PAR CITOYEN PIERRE JEAN LEVESQUE ET LA CITOYENNE MARIE LOVISE RIDENT ÉPOUSE DU CITOYEN ADIEU COCAGNE LE CITOYEN GAMBV OFFICIER LE CITOYEN JEAN CHARLES MALLARD OFFICIER LE CITOYEN JEAN CHARLES LEGENDRE.

(1) Modestus, *De vocabulis rei militaris*, § 13, et Flavius Vegetius Renatus, *Epitome institutorum rei militaris*, lib. II, cap. XVI, collection Nisard.

En remplacement des médaillons religieux qu'on voit ordinairement sur les cloches, celle de Longmesnil (1), dont je viens de donner l'inscription, n'a pour tout ornement que deux feuilles de chou.

Agréez, etc.

L'abbé J.-E. DECORDE.

Note sur deux tableaux appartenant au Musée de Caen.

Le Musée de Caen possède deux tableaux qui ont été attribués par les experts, et notamment par M. Roux (du Cantal), à l'un des Franck, peintres flamands qui florissaient à la fin du XVIe. siècle et au commencement du XVIIe. Ces tableaux sont inscrits au Catalogue, dont je viens de donner une troisième édition, sous les n°s. 89 et 90, et ainsi décrits :

89. ADORATION DES BERGERS. — Les bergers présentent à Jésus, qui vient de naître, des œufs, du lait et un agneau; au haut, des anges portent une banderole, avec les mots : *Gloria in excelsis*, etc....; dans le bas, saint Benoît et sainte Scholastique soutiennent un cartouche sur lequel écrit une femme richement costumée; un ange lui tient l'écritoire; à droite, les armes d'azur à trois bandes d'or de l'abbesse de Ste.-Trinité de Caen, Laurence de Budos, qui gouverna l'abbaye de 1599 à 1650; à gauche, celles de la famille de Guerville : de gueules à trois boucles d'or, 2 et 1.

90. SAINTE URSULE. — Sur le premier plan, sainte Ursule couvre de son manteau ses compagnes; deux d'entr'elles soutiennent un cartouche; sur le second plan, des anges font entendre un concert céleste. La

(1) Cette petite commune se trouve dans le canton de Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure).

bordure est composée des figures de saint Benoît et de sainte Scholastique, et de petits tableaux représentant : l'Annonciation, la Visitation, la Naissance du Sauveur, la Fuite en Égypte et le Retour à Jérusalem ; le haut du tableau est occupé par un médaillon qui encadre une Adoration des Mages ; à droite, les armes de l'abbesse Laurence de Budos ; à gauche, celles de Quengo : d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules.

On remarque encore, dans cette bordure, trois monogrammes : celui de Jésus et Marie, IMS, dans le haut, à droite ; au bas, un M entre deux O entourés de quatre S ; à gauche, B et Q, également entourés de quatre S.

Ces deux peintures, sur vélin, sont d'une égale dimension (75 centimètres de hauteur sur 57 centimètres de largeur); mais la bordure qui encadre le n°. 90, qui ne se trouve pas au n°. 89, m'empêche de les considérer comme pendants.

On sait, par tradition, que ces deux tableaux proviennent de l'abbaye de Ste.-Trinité ; et les armoiries de Laurence de Budos, qu'ils portent l'un et l'autre, le prouvent d'ailleurs et indiquent leur date. M. Trebutien, dans son excellent *Guide de Caen*, a émis l'opinion que ces sortes de peintures étaient offertes par les religieuses lors de leur profession, et contenaient leurs vœux qui étaient inscrits sur les cartouches ; les quelques mots que j'ai pu déchiffrer de ces inscriptions, presque entièrement effacées, me confirment dans cette idée. Mais ces *ex-voto* étaient-ils communs ? Je n'en ai jamais vu d'autres ; la manière dont ils sont exécutés me le ferait pourtant penser (1). M. de Chennevières, dans ses

(1) M. G. Bouet m'a dit avoir vu, entre les mains de M. P.-A. Lair,

Observations sur le Musée de Caen, croit qu'ils ont une origine provinciale, peut-être même une origine locale ; d'un autre côté, l'attribution à l'un des Franck par les experts n'est pas aussi contestable qu'elle le paraît au premier abord : c'est bien le même genre de composition, c'est bien la même exécution, c'est bien un faire analogue, ce sont bien les mêmes petites têtes naïvement spirituelles ; reste à savoir comment des religieuses de Ste.-Trinité auraient pu s'ingénier d'aller chercher à Anvers les tableaux qu'elles destinaient à leur abbaye. Je trouve une double solution à cette question : ou les Franck avaient dans leurs ateliers une espèce de fabrique de ce genre d'images, qui étaient ensuite vendues dans les abbayes; ou il y avait en France, en Normandie, à Caen peut-être, un artiste qui s'était identifié avec la manière de ces peintres à un tel point qu'il se l'était appropriée. C'est un fait qui n'est pas sans précédent dans l'histoire de l'art, et j'avoue que je suis assez disposé à adopter cette opinion. En tout cas, j'espère que le problème n'est pas impossible à résoudre : il existe dans notre pays de nombreux tableaux attribués aux Franck ; l'un d'eux présentera peut-être une signature, un monogramme, une initiale qui nous mettra sur la voie.

G. MANCEL.

Étude chronologique sur Jean de La Bruyère.

Notre collègue et confrère, M. Georges Mancel, prépare depuis deux ans, avec un soin et une patience de bibliophile émérite, une édition des *Caractères* (1).

un autre acte sur parchemin avec encadrements peints ; ce dernier était aux armes de Budos, comme ceux du Musée de Caen, et aux armes de Disimien.

(1) Cette excellente édition vient de paraître en août 1864. — M. G.

Désireux d'ajouter des faits inconnus, de rectifier des dates inexactes, de fixer les dates flottantes, de compléter enfin, autant que possible, la biographie si peu connue du plus discret des auteurs français, M. G. Mancel nous pria de chercher si nos archives départementales ne renfermeraient pas des documents relatifs à Jean de La Bruyère.

On savait, en effet, que Jean de La Bruyère avait acheté un office de *conseiller du roi, trésorier de France, général des finances* en la généralité et au bureau de Caen. M. Walkenaër avait, grâce aux recherches de notre savant maître, M. Natalis de Wailly, constaté que Jean de La Bruyère possédait cet office en 1677 et en 1679, comme l'atteste une quittance de cette date. Mais voilà tout ce que l'on savait ; quant à la date de son entrée en possession dudit office, à la durée de ses fonctions et à l'époque où il les résigna, tout était livré à l'incertitude des conjectures.

Notre premier soin fut de réunir et de classer tous les registres et dossiers du *Bureau des finances* au nombre de plus de 600, puis de nous informer de la date de la naissance de Jean de La Bruyère, afin de circonscrire le champ de nos investigations; mais une première difficulté nous arrêta dès le début ; car la plus vague indécision règne à cet égard chez tous les biographes et les éditeurs de La Bruyère et rend cette date flottante entre huit années, de 1639 à 1647. En effet, *Moréri* et *Suard* le font naître en 1639 ; *Auger* le répète d'après la fausse

Mancel a loyalement reconnu, dans ses notes, que c'était à nos recherches, faites à son intention, qu'il devait les détails tout nouveaux que contient sa substantielle notice. — Notre travail, terminé en 1860, ne paraît que bien tardivement, par des motifs indépendants de notre volonté.

indication inscrite dans le cadre d'un portrait de notre auteur, gravé en 1720 par Bernard Picard et dont l'exergue contient trois erreurs en deux lignes :

« Jean de La Bruyère, de l'Académie française, né en 1639, mort à Versailles, le 10 août 1696, à l'âge de 57 ans. »

Nous relèverons ces inexactitudes sur la date de sa naissance, le mois de sa mort et sur son âge. Mais poursuivons le bilan des erreurs.

D'Olivet (1) et Mme. de Genlis (2) le font naître en 1644, à Dourdan ou près de Dourdan, que J. Delille (3), plus en poète qu'en géographe, place en Normandie.

MM. Walkenaër et Destailleur, auxquels s'adjoignait M. G. Mancel, guidés par une critique plus sagace et plus judicieuse, se rapprochent de la vérité en le faisant naître en 1646.

Nous crûmes toutefois convenable de tenir compte de la plus ancienne de ces dates, afin de nous diriger dans nos recherches. Sachant, d'un autre côté, que la condition d'âge pour obtenir un office de trésorier de France exigeait que le postulant eût au moins vingt-cinq ans, nous nous mîmes à compulser feuillet par feuillet les registres et dossiers du Bureau des finances depuis l'année 1664. Ce ne fut qu'à la date de dix années postérieures, au 22 septembre 1674, dans un registre d'*enregistrement* et dans un registre des *délibérations et ordonnances*, que nous trouvâmes les dates de l'achat de l'office de trésorier par Jean de La Bruyère, qui, par acte notarié le 23 novembre 1673, achète la démission de M. Joseph

(1) *Histoire de l'Académie française*, t. II, p. 327.

(2) Édition des *Caractères* de 1812.

(3) *Biographie universelle*, article J. de La Bruyère.

Mélezeau, renonçant en sa faveur audit office qu'il avait levé, le 28 mars 1672, à la mort de M. Pierre Roussel, dernier titulaire.

Le 27 mars 1674, Jean de La Bruyère payait au trésorier général du marc d'or des ordres et revenus casuels du roi la somme de 1,296 livres, pour les droits et marc d'or de l'office de *conseiller du roi*, *trésorier de France*, *général des finances* au bureau de Caen; le 29 mars, Louis XIV conférait, par lettres-patentes, cedit office à Jean de La Bruyère, « moyennant qu'il ait été au préa-
« lable procédé par les gens de nos comptes à l'examen
« des bonnes vie, mœurs, conversation et relligion ca-
« tholique, apostolique et romaine, et *âge requis* par nos ordonnances. »

Cette condition d'âge nous fit espérer de trouver, dans le rapport de l'information faite à cet effet, les renseignements précis et les dates certaines, dont l'exactitude n'est encore établie nulle part.

Nous avons lu et relu, avec tout le soin qu'inspire le vif désir de découvrir ce qui n'a pas encore été découvert, le procès-verbal de la réception de Jean de La Bruyère, admis le 22 septembre 1664 au serment, et installé comme trésorier au *Bureau des finances* de Caen, avec jouissance des droits, priviléges et prérogatives, à partir du 1er. janvier 1674; mais nulle part nous ne vîmes indiqués ni le lieu ni la date de la naissance de Jean de La Bruyère.

Nous avons pensé que les registres de la *Chambre des Comptes* de Rouen compléteraient les renseignements insuffisants que nous avaient donnés les registres du *Bureau des finances* de Caen, et la correspondance qui s'établit avec notre confrère et ami, M. Charles de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure, et M. Gos-

selin, l'obligeant commis-principal du greffe de la Cour impériale de Rouen, eut pour résultat de constater que l'*information* sur l'âge, la vie et les mœurs, etc. de Jean de La Bruyère eut effectivement lieu le 11 septembre; que le rapport en avait été fait par Me. Robert, conseiller-maître; mais que ce document manquait; qu'en admettant que l'enquête ait été faite à la *Chambre des Aides*, une solution de continuité d'une dizaine d'années dans les registres de cette Chambre rendait impossible la constatation demandée.

Nous n'en donnons pas moins communication d'un extrait du plumitif de la *Chambre des Comptes*, déposé aux archives de la Seine-Inférieure, relatif à la réception et au serment de Jean de La Bruyère, qui *harangua, en langue française*, Messieurs de la Cour. » Ce fut neuf jours après, c'est-à-dire le 22 septembre 1674, que le nouveau trésorier vint prêter serment au *Bureau des finances* de Caen avec jouissance, avons-nous dit, de tous ses droits depuis le 1er. janvier précédent.

Cette date de 1674, une fois bien établie, nous servit d'appui pour en fixer quelques autres. Nous nous rappelions quelques-unes des pensées de l'auteur des *Caractères*, et pensions pouvoir appliquer au nouveau trésorier, comme règles de sa conduite, les maximes suivantes de son livre :

« Nous devons travailler à nous rendre très-dignes « de quelque *employ*; le reste ne nous regarde point, « c'est l'affaire des autres. »

« Le bon esprit nous découvre notre *devoir*, notre « engagement à le faire. »

Et cette troisième : « Un honnête homme se paie par « ses mains de l'application qu'il a à son *devoir*, par « le *plaisir qu'il sent* à le faire, et se désintéresse sur les

« éloges, de l'estime et de la reconnaissance qui lui « manquent quelquefois. »

Le plaisir que Jean de La Bruyère sentait à faire son devoir devait être assez peu vif, à en juger par sa continuelle abstention, puisque, malgré tout le soin avec lequel nous avons vérifié les listes de présence des trésoriers, qui se trouvent inscrits en marge au début de chaque séance, depuis 1634, nous n'avons vu figurer nulle part le nom de l'auteur des *Caractères ;* sa présence n'est signalée ni aux séances ordinaires, ni aux extraordinaires, ni aux chevauchées trimestrielles, ni même à la fin des registres des *Estats au vray*, que révisaient les trésoriers. Jamais il ne prit part aux délibérations : les registres l'attestent par leur absolu silence à son endroit. Nous en avons dû conclure que notre trésorier jouissait, indépendamment des droits et bénéfices de son office, du privilége, accordé à quelques-uns des trésoriers de chaque bureau, de n'être pas astreints aux charges et devoirs de l'office dont ils avaient les droits et priviléges (1).

Cette absence totale du nom de La Bruyère sur les registres confirme une assertion de Suard, et détruit l'hypothèse de Walkenaër, conjecturant à tort que ce n'était que postérieurement à cette époque (1674), et seulement après 1679, que notre moraliste « eût été « placé près de M. le Duc pour lui montrer l'histoire. Il

(1) Le *Traité des droits honorifiques* de Mareschal, Simon et Danty, t. I, p. 243, dit, à l'occasion des préséances des trésoriers de France qui comptent parmi leurs droits celui de marcher immédiatement après le lieutenant-général : « Mais ce n'est que dans leur généralité : *Nullus Deorum extra cœlum regnat, et finitæ sunt potestates.* Ce qui a lieu même à l'égard de ceux auxquels il est permis de demeurer hors leur généralité, *comme il y en a un certain nombre dans chacun bureau.* »

« fallait : ajoute-t-il, que la famille de La Bruyère eût « essuyé quelque revers de fortune, pour que notre « auteur, qui en était l'aîné, consentît à échanger une « position aussi honorable que celle de *trésorier de « France* contre la place de gentilhomme à la suite d'un « prince, avec 3,000 écus d'appointements.» — Mais Jean de La Bruyère n'échange nullement sa place de gentilhomme-enseignant contre son office de trésorier : il garde l'un et accepte l'autre. Son office lui rapportait 2,348 livres 10 sous ; il y ajoute les 3,000 écus de sa place chez M. le Duc : rien de plus simple.

On a beaucoup parlé du désintéressement de notre moraliste, et l'on en a parlé avec raison : Saint-Simon en fait grand éloge ; mais le plus bel éloge qu'on en puisse faire ne saurait égaler l'ingénu abandon de son ouvrage à la jeune fille de son éditeur, qui en tira une dot de 2 à 300,000 francs. Mais le désintéressement de l'honnête homme ne saurait être suspect ni atteint, parce qu'il aurait loyalement profité des bénéfices de la loi autorisant certains priviléges. — Heureux est-on de voir les priviléges favoriser de tels privilégiés. Parmi les gens de lettres contemporains de notre auteur, les uns avaient des bénéfices, des abbayes, des canonicats ; d'autres avaient des pensions du roi ou des grands ; d'autres, comme Jean Racine et Jean de La Bruyère, avaient un office de trésorier, quitte à n'en pas remplir les assujettissantes obligations.

Suard est donc dans le vrai, quand il dit de La Bruyère : « Il venait d'acheter une charge de trésorier « de France à Caen, lorsque Bossuet le fit venir à Paris « pour enseigner l'histoire à M. le Duc, et il resta « jusqu'à la fin de sa vie attaché au prince en qualité « d'*homme de lettres*. »

Être *homme de lettres*, honnête homme et poli, telle est réellement la vraie profession, la vocation instinctive, le parti-pris de Jean de La Bruyère qui, dans son chapitre de la *Cour*, prisait comme « le meilleur de tous « les biens, s'il y a des biens, le *repos*, la *retraite* et un « *endroit qui soit sa retraite*, » et qui écrivait, dans le chapitre des *Jugements :* « avoir, s'il se peut, un *office* « *lucratif* qui rende la *vie aimable*.....; écrire alors par « jeu, par oisiveté et comme Tityre siffle ou joue de la « flûte; cela ou rien : j'écris à ces conditions. »

Mais il se peut que J. de La Bruyère ne se trouvât pas encore assez libre, assez tranquille, puisqu'au moment de publier ses *Caractères*, il se démit de cet *office lucratif*, qui avait contribué à lui rendre *la vie aimable*. C'est, sans doute, en songeant à s'affranchir des entraves bien peu gênantes pourtant de sa charge, qu'il écrivait, au chapitre du *Mérite personnel :* « Il faut en « France beaucoup de fermeté et une grande étendue « d'esprit pour se passer des charges et des emplois, « et consentir ainsi à demeurer chez soi et à ne rien « faire; personne, presque, n'a assez de mérite pour « jouer ce rôle avec dignité, ni assez de fond pour « remplir le vide du temps, sans ce que le vulgaire « appelle des affaires; il ne manque cependant à l'*oi-* « *siveté* du sage qu'un meilleur nom; et que méditer, « parler, lire et *être tranquille* s'appelât travailler. »

Mais nous anticipons; car nous avons laissé Jean de La Bruyère prêtant serment, en 1674, de remplir les charges et devoirs de son office de *trésorier*, haranguant ses nouveaux collègues de Rouen sur les fonctions qu'il jurait d'accomplir avec suite, exactitude et ponctualité, selon l'expresse formule; puis nous l'avons vu, à la même date de 1674, entrer dans la maison de M. le Duc.

Son séjour en Normandie fut donc de bien courte durée, et pourtant il lui parut assez long pour exciter sa mauvaise humeur au point de lui faire manquer de politesse et de bon goût, lui qui avait, avec un vif sentiment des convenances, le secret de ces deux qualités essentielles à l'homme de lettres : « La ville dégoûte de la *province*, » écrit-il en son chapitre de la *Cour*. Il en veut à la province et à ses habitants qu'il stigmatise en les rapprochant de la pire espèce des hommes ! « Les « *provinciaux* et les *sots* sont toujours prêts à se fâcher. » Ailleurs, encore, il dit : « Cydias, bel esprit de pro- « fession ; c'est en un mot un composé de pédant et de « précieux fait pour être admiré de la *bourgeoisie et de* « *la province ;* » — le rapprochement est cette fois plus judicieux, sans être moins malveillant. L'humoristique trésorier n'avait, du reste, pas moins de rancune contre ses collègues, les gens de finances, lorsque, dans son chapitre des *Biens de la fortune,* il les persiffle : « Quelle « majesté n'observent-ils pas à l'égard de ces hommes « chétifs que leur mérite n'a ni placés ni enrichis ! »

S'il semble se vouloir détacher de semblables collègues, à quelle époque cesse-t-il de figurer parmi ces gens de finances qu'il dédaigne si amèrement, et combien de temps consentit-il à être couché sur les *Estats au vray* avec les autres *trésoriers de France ?* Quelques jours de recherches et de patience nous firent découvrir qu'à la date du 23 novembre 1685, ses collègues MM. de Fontenay, Clément et de Gavrus payaient, au nom de Jean de La Bruyère, 300 fr. pour sa *dispense des quarante jours* (1) de l'office de trésorier pour l'année 1686. En

(1) D'après les lois antérieures à 1604, époque à laquelle Sully établit le *droit annuel* dit *paulette*, la transmission d'un office n'était valable

avançant dans les registres, nous trouvons que, le 5 janvier 1687, Charles-Frédéric de La Bonde, sieur d'Iberville, paie finance du droit et marc d'or, pour se pourvoir de l'office que Jean de La Bruyère résigne en sa faveur. — Le 16 janvier 1687, le roi donne les lettres de provision à M. de La Bonde, successeur de Jean de La Bruyère, démissionnaire le 30 décembre 1686.

Notre moraliste occupa donc son office, ou du moins en eut tous les droits et priviléges durant douze années et quinze jours, c'est-à-dire du 1er. janvier 1674 au 16 janvier 1687.

C'est du 8 octobre de la même année 1687, que date le privilége de la 1re. édition de son ouvrage ayant pour titre : *Les caractères de Théophraste, traduits du grec, avec les caractères ou les mœurs de ce siècle*, petit volume in-12 de 360 pages, publié sans nom d'auteur.

Ces dates, de 1674 et 1687, ne nous donnaient encore que des présomptions plus ou moins exactes pour déterminer l'âge de Jean de La Bruyère.

Il dit, en effet, dans sa 1re. édition : « Les deux tiers « de ma vie sont écoulés... ! » — Nous estimons qu'il limite la vie de l'homme à soixante ans, nous en avons la preuve dans ce passage du chapitre des *Esprits forts :* « La religion est vraie, ou elle est fausse: si elle n'est « qu'une vaine fiction, voilà, si l'on veut, *soixante* « *années* perdues pour l'homme de bien, le chartreux « et le solitaire. » — Et plus loin, voici qui est encore plus précis : « Il y a *quarante* ans que je n'étais point

qu'autant que le possesseur qui le résignait, survivait quarante jours au-delà de la transaction. Henri IV déclara que le décès du titulaire n'entraînerait la déchéance que dans le cas où il n'aurait pas acquitté la *paulette*.

« et qu'il n'était point en moi de pouvoir jamais être,
« comme il ne dépend pas de moi, qui suis une fois, de
« n'être plus: j'ai donc commencé... »

Or, La Bruyère accuse *quarante ans* dans sa 1re. édition; le privilége étant de 1687, il faut admettre une année, ou une année et demie pour les démarches, l'impression et les délais de l'Administration pour octroyer le privilége, ce qui reporterait la date de la naissance en 1646, ou à la fin de 1645.

Cette date, de 1646 ou 1645, rapprochée de celle de 1696, date certaine de sa mort, nous donnait cinquante ou cinquante-un ans, âge auquel Jean de La Bruyère fut atteint d'une attaque d'apoplexie foudroyante, comme le marquait justement son frère, déclarant que Jean de La Bruyère avait une cinquantaine d'années.

En résumant nos dates, nous trouvons qu'ayant acheté son office de trésorier, en 1674 (pour ne prendre que la date de son entrée en jouissance), Jean de La Bruyère, si nous le faisons naître en 1646 ou fin de 1645, avait de vingt-huit à vingt-neuf ans, lors de son serment à la Chambre des comptes de Rouen, et au Bureau des finances de Caen. Il se démet de sa charge au commencement de la treizième année, c'est-à-dire en 1687: nous obtenions quarante-un ans, et cela à l'époque où il publiait la 1re. édition de ses *Caractères*, dans laquelle il se donnait quarante ans; puis il meurt en 1696, ce qui nous donnait bien exactement la cinquantaine accusée par son frère François.

Toutes nos conjectures circonscrivaient de plus en plus la date de la naissance de Jean de La Bruyère; mais ce n'étaient encore que des conjectures, qui, pour probables et vraisemblables qu'elles fussent, n'en étaient pas moins que des conjectures; et nous tenions à ce

qu'un fait irrécusable, indiscutable démontrât nettement que le probable et le vraisemblable, que nous cherchions à établir, était la vérité et la réalité même.

Une nouvelle correspondance s'engagea cette fois avec mon collègue et confrère de Seine-et-Oise, dans le département duquel se trouve Dourdan, lieu réputé de la naissance de Jean de La Bruyère. Il en résulta que toutes les plus persévérantes investigations avaient abouti à prouver que jamais le nom de Jean de La Bruyère n'avait figuré sur les registres de la paroisse de Dourdan, non plus que sur les registres de l'État civil des paroisses circonvoisines, dont le studieux bibliothécaire de Versailles, M. Le Roi, avait compulsé tous les feuillets. Il en concluait que notre auteur devait être né à Paris, où résidaient ses père et mère. Son père, Louis de La Bruyère, était contrôleur des rentes de la ville de Paris. La conjecture de M. Le Roi fut justifiée par la découverte inattendue que M. Jal, le savant historiographe de la marine, fit, en cherchant ses marins, de l'acte de baptême de Jean de La Bruyère.

En apprenant cette bonne nouvelle, nous nous empressâmes de demander la date précise et le nom de la paroisse. M. Jal, malgré le consciencieux travail qu'il prépare depuis de longues années sur la famille des de La Bruyère, eut la courtoisie de nous les indiquer, avec cette généreuse libéralité des vrais savants qui, loin d'imiter ces riches avares cachant leurs trésors à tous les yeux, veulent au contraire libéralement faire jouir les travailleurs et le public lettré de leurs heureuses découvertes. Une fois renseigné sur la paroisse et la date, nous n'eûmes rien de plus pressé que d'aller à Paris copier aux archives de la ville (avenue Victoria) l'extrait de baptême de Jean de La Bruyère, qui figure

à la page 220 du registre de la paroisse St.-Christophe en la Cité, à la date du 17 août 1645 (1).

La date officielle confirmait et justifiait toutes nos conjectures chronologiques : aussi avons-nous tenu à joindre à l'extrait de baptême l'extrait mortuaire (2) qui avait paru dans la *Revue rétrospective*, à laquelle nous devons tant de précieuses et intelligentes exhumations.

Nous avons donc maintenant toutes les dates de la vie de l'auteur des *Caractères*.

Jean, fils de noble homme Louis de La Bruyère et de demoiselle Isabelle Hamouyn, né à Paris, baptisé le 17 août 1645, en la paroisse de St.-Christophe en la Cité;

Achète, par acte passé en l'étude de Me. Le Normand, le 23 novembre 1673, l'office de trésorier de France au Bureau des finances de Caen, et en jouit à partir du 1er. janvier 1674 ;

Entre, vers la même époque, chez M. le Duc et, au commencement de 1687, se démet de son office et publie la même année la 1re. édition de ses *Caractères*, dont le succès lui valut sa nomination à l'Académie française, le 15 juin 1603; honneur dont il ne jouit que trois années à peine, étant mort subitement, comme vient de mourir l'un de ses illustres successeurs (3), autre observateur, qui fit applaudir, sur toutes les scènes de l'Europe, la satire adoucie des mœurs de notre époque. Jean de La Bruyère fut comme foudroyé par

(1) En parcourant le même registre, nous trouvâmes et copiâmes de même l'extrait de baptême de son frère, François de La Bruyère, à la date du 18 juillet 1646.

(2) Nous en devons le fac-simile à notre confrère, M. Vatel, avocat à Versailles, qui se fait le consciencieux et infatigable historien de Charlotte Corday.

(3) M. Scribe, mort le 20 février 1861.

l'apoplexie, le 11 mai 1696, à Versailles, après avoir vécu cinquante ans huit mois et vingt-cinq jours.

Ce sont là, sans doute, de bien minces détails que ces minuties chronologiques ; mais j'ai pensé que l'exactitude, même dans les petites choses, pouvait avoir son importance, lorsqu'il s'agissait de l'un des maîtres de l'art de penser et d'écrire, du plus académique des écrivains auxquels notre langue doit sa netteté, sa précision, ses tours à la fois vifs et serrés, son élégance châtiée et sa correction hardie; enfin, de l'un des trésoriers les plus illustres du Bureau des finances de la généralité de Caen; j'ai cru que reconstituer les dates précises serait rendre un service, quelque modeste qu'il soit (chacun offre ce qu'il peut), aux nouveaux biographes de Jean de La Bruyère, qui ne répéteront plus, — espérons-le du moins, — avec Auger et autres, que « Jean de La Bruyère naquit en 1639 » (c'est-à-dire six années avant sa naissance), « à Dourdan » (où il n'est pas né), « et mourut le 10 août », c'est-à-dire trois mois après sa mort; mais bien que, né à Paris le 16 ou 17 août 1645, il mourut à Versailles le 11 mai 1696. Une erreur de date entraîne souvent des erreurs d'appréciation, surtout à une époque où notre langue française achevait son éducation et hâtait ses progrès, par la rapide succession des chefs-d'œuvre qui immortalisèrent à jamais notre XVIIe. siècle.

Pièces justificatives.

I.

Extrait des registres de baptêmes de la paroisse de St.-Christophe en la Cité (1).

Du jeudy dix-septiesme aoust 1645 a esté baptizé Jehan, fils

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville, à Paris.

de noble homme Loys de La Brière, controlleur des rentes de la ville de Paris.

Et de demoiselle Izabelle Hamouyn, ses père et mère, lequel a esté tenu et eslevé sur les saints fonts baptismaux de St.-Xρ[isto]phe par noble Jehan de la Brière, parain; la maraine fut dame Geneviefve Duboys, espouse de Mr. Daniel Hamouyn, et ont signé :

De La Bruyère.—De La Bruyère.—G. Dubois.

II.

En la presence des conseillers du roy, nottaires et gardes nottes de Sa Majesté, en son chastelet de Paris, soubz-signez; Mr. *Joseph Mélezeau*, demeurant rue de Richelieu, parroisse de St.-Rocq, porteur de la quittance de finance de Mr. du Metz, trésorier des *revenus casuels* de Sa Majesté pour l'office de conseiller du roy, trésorier de France et général des finances en la généralité de Caen, vacant par la mort de Mr. *Pierre Roussel*, lequel ne voullant se faire pourvoir dudit office a faict et constitué son procureur général et spécial, Mr. de . . . . . ., auquel il a donné pouvoir et puissance de pour lui en son nom disposer de la dite charge en faveur Mr. *Jean de La Bruyère*, *advocat*, sur laquelle il consent que toutes lettres de provisions et autres à ce nécessaires en soient expédiées, signées, scellées et délivrées au proffict dudit *de La Bruyere* et non d'autres, et générallement promettans et obligeans. Faict et passé à Paris, en l'estude de *Le Normand*, l'un des dits nottaires soubz-signez, l'an 1673, ce vingt troisième jour de novembre, après midy, et a signé : . . . . Signez : Melezeau. Le Normand.

(Archives du Calvados.)

III.

J'ai receu de Mr. *Jean de La Bruyère* la somme de *douze cents quatre vingts saize livres* pour les droict et marcq d'or de l'office de conseiller du Roy, *trésorier de France et général de ses finances en la généralité de Caen*, dont il entend se faire

pourvoir sur la démission de Mr. *Joseph Melezeau*, qui l'avoit levé par la mort de *Pierre Roussel*. Fait à Paris, le XXVIIe. mars 1674, et plus bas est escript : « Quittance du trésorier général « du *marcq d'or* des ordres du Roy, année 1674. Signé : de « Moult ; » et au dos, est escript : « Enregistré au controlle général « du marcq d'or des ordres du Roy, par moi, conseiller de « Sa Majesté, et controlleur général dudit marcq d'or, à Paris, « le XXVIIIe. mars 1674. Signé : Chapellain de Billy ; » et au dessoubz : « Collationné aux originaux par moi conseiller secrétaire du Roy et de ses finances. » « Signé : AUBOURG. »

(Archives du Calvados.)

IV.

Louis, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons que nous à plain confiant en la personne de notre cher et bien amé Mr. *Jean de La Bruyère, advocat au Parlementz*, en ses sens, suffisance, loyauté, prud'homme, expérience, au faict de nos finances fidellité et affection à nostre service, à icelluy, pour ces causes, avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes, l'*office de notre conseiller trésorier de France et général de nos finances en la généralité de Caen*, vaccant par la mort de deffunct Mr. *Pierre Roussel*, devenu paisible possesseur d'icelluy, lequel ayant esté levé en nos revenus casuels par Mr. *Joseph Melezeau*, il en auroit passé sa procuration au proffict dudit *de La Bruyère*, cy attachée soubz le contre-scel de nostre chancellerie, pour ledit office *avoir*, *tenir*, et *doresnavant exercer*, en *jouir* et *user*, *par ledit de La Bruyère*, aux *honneurs*, *auctoritez*, *prérogatives*, *prééminences*, *priviléges*, *franchises*, *libertez*, *exemptions*, *gages*, *droicts et fruicts*, *proffficts*, *revenus et esmollumens*, audit office appartenans et y attribuez, tels et semblables dont a joui ou deub jouir ledit sieur Roussel, et jouissent les pourvus de semblables offices, tant qu'il nous plaira, pourveu toutesfois qu'il n'aye audit Bureau des

finances aucuns parens ni alliez au degré prohibé par nos ordonnances, à peine de nullité des présentes et de sa réception. Sy donnons en mandement à notre très cher et féal le sieur D'Aligre, chevallier chancellier de France, prendre le serment du dit de La Bruyère, et à nos amez et féaux conseillers les gens de nos comptes à Rouen, présidens et trésoriers de France et généraux de nos finances au Bureau de Caen, qu'après estre apparu à nos dites gens de nos comptes des bonnes vie, mœurs, conversation et relligion catholique, apostolique et romaine et aage requis par nos ordonnances du dit de La Bruyère, et de luy serment pris et receu tant par eux que par les dits présidens et trésoriers de France, généraux de nos finances au dit Bureau de Caen, en tel cas requis et accoustumé ils le mettent et instituent en possession et jouissance du dit office, et d'icelluy, ensemble des dits honneurs, authoritez, préeminences, priviléges, franchises, libertez, exemptions, gages, droits, fruits, proffitz, revenus et esmolluments y appartenant et attribuez, le facent, souffrent et laissent jouir et user plainement et paisiblement, et à luy obeir et entendre de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra ez chozes concernans le dit office, luy faisant nos dits trésoriers de France à Caen, payer au dit de La Bruyère, les gages et droits au dit office appartenans, par les receveurs généraux des finances, au dit lieu ou autres comptables qu'il appartiendra, à commencer du premier jour de janvier dernier, sur ses simples quittances, rapportant lesquelles avecq coppies des présentes, bien et duement collationnées pour une fois seullement, nous voullons les dits gages et droicts et tout ce qui lui aura esté payé à l'occasion du dit office estre passé et alloué en la despense de ceux qui en auront faict les payements par les dites gens de nos comptes à Rouen, ausquels mandons aussy le faire sans difficulté, car tel est nostre plaisir. En tesmoing de quoy nous avons faict mettre nostre scel, à ces dites présentes données à Versailles, le XXIXe. jour de mars 1674, et de nostre règne le XXXIe., signées sur le reply : par le roy, « Aubourg », et scellées d'un grand sceau de Sa Majesté en cire jaulne, et à costé sur le dit reply est encore escript : « Le dit

« M^r^. Jean de la Bruyère a esté receu à l'estat et office mentionnés « au blancq, et d'icelluy faict et presté le serment, le cas requis « et accoustumé en la Chambre des comptes de Normandie, et « consentant le procureur général du roy, information préala- « blement faicte sur ses âge, vie, mœurs, vacation (*sic*), relligion, « estraction, comportemens et moyens, à la charge de garder et « observer les ordonnances et d'obéir aux arrests et réglements « de la dite Chambre. Fait, les semestres assemblez, ce treizième « jour de septembre 1674. » « Signé : Tesson. »

(Archives du Calvados.)

V.

Les semestres avaient été termés, dès le 23 août 1674, pour la reception de La Bruyère ; mais l'assemblée ne s'était trouvée en nombre suffisant ; de là un retard.

VI.

Le 11 septembre seulement avait été rendu le jugement de l'information faite sur l'âge, vie, mœurs, vaccation, religion, extraction, comportements, et moyens de Jean de La Bruyère.

Le rapport avait été fait par M^r^. Robert, conseiller maître.

VII.

« Monsieur de La Place, président, a représenté que les semestres ont été termez à ce jour pour la reception de M. Jean de La Bruyère, advocat au Parlement de Paris, pourveu de l'office de conseiller du roy, trésorier de France, à Caen, au lieu et place de M^e^. Pierre Roussel, après quoy il a esté ordonné à M^e^. Michel Tesson, commis au greffe de la Chambre, tenant le plumitif d'aller querir le dit de La Bruyère, ce qu'ayant fait et icelluy parvenu jusque au banc de Messieurs les Présidents, après les salutations ordinaires et accoustumées, il a supplié la Chambre, par une harangue qu'il a faicte en françois, de le recevoir au serment du dit office après quoy a esté interrogé sur la fonction de sa

charge et les finances, premièrement par Messieurs les Présidents; puis par plusieurs de Messieurs les Conseillers maistres, et ce fait le dit Bruyère a esté conduit au Parquet pendant que l'on desliberoit sur la dite reception, la Chambre a ordonné que le dit Bruyère sera receu au serment du dit office de trésorier de France en la généralité de Caen, à la charge de garder et observer les ordonnances et d'obeyr aux arrests et reiglements de la dite Chambre, suivant lequel arrest le dit de la Bruyère de rechef introduit au Bureau a fait et presté le serment susdit entre le smains de Mr. de La Place, président, sur le livre ouvert des Sainctes Évangilles qui estoit sur le banc du dit Bureau ayant les deux mains estendues sur icelluy, puis s'est levé de sa séance Me. Baillard, doyen de MM. les Conseillers maistres, et a esté placer le dit de la Bruyère sur le dernier banc de MM. les Conseillers maistres, et ensuite repris sa séance. »

(Archives de la Seine-Inférieure.)

VIII.

Sur la requeste à nous cejourd'huy présentée par Monsieur Jean de la Bruyère, pourveu par le Roy à l'office de conseiller de Sa Majesté, trésorier général de France en ce Bureau, au lieu et place du deffunt, Mr. Pierre Roussel, tendant à ce qu'il nous pleust voir ses lettres de provision audit office, données à Paris, le xxixe. mars dernier; les quictances de finance et marcq d'or payées pour icelluy; comme aussy l'arrest de sa réception en la Chambre des Comptes de ceste province du traizee. jour de septembre aussy dernier; en ordonner l'enregistrement ez registres du greffe du Bureau, et ce faisant, le recevoir au service dudit office, l'installer en la fonction et exercice d'icelluy et luy donner place au dit Bureau aux fins dessus dictes; ensemble le faire jouir des gages, droicts et augmentations attribuez à son dit office. Veu la dite requeste, les dictes lettres de provision données à Paris ledit jour xxxi (*sic*) mars dernier, les quictances de finance et marcq d'or payées pour ledit office, ensemble les dits arrest de sa réception en la Chambre des Comptes de Rouen du dit xiiie.

septembre, ayans sur ce délibéré, et après que le dit s[r]. de la Bruyère entré en ce Bureau, et que lecture luy a esté faicte des articles concernans les réglemens et fonctions de nos charges, lesquels il a promis et juré iceux garder, suivre et observer ponctuellement mesmes de porter respecq aux anciens reçus.

Nous avons icelluy, s[r]. de la Bruyère, receu et installé en cest Bureau, en la fonction et exercice du dit office de trésorier de France nouvellement créé (1) par les Edicts de Sa Majesté des mois de febvrier et mars 1673, et à luy donné place en la séance d'icelluy en son rang et ordre pour l'exercer avecq nous aux charges ordinaires et jouir des gages et droicts y attribuez ; à laquelle fin, mandons et ordonnons aux receveurs et commis à la recepte générale des finances de ceste generalité, chacun en l'année de son exercice, faire paiement au dit s[r]. de la Bruyère desdits gages et droicts doresnavant par chacun an, aux termes et en la manière accoustumés à proportion des fonds qui en ont esté et seront laissez par les Estats de Sa Majesté, à commencer comme du premier janvier, conformément aux dites lettres de provision lesquelles seront registrées ez registres du greffe du Bureau, ensemble les dictes quictances de finance, marcq d'or et arrest de réception, et seront sur le tout nos lettres d'attache nécessaires expédiées ainsy qu'il est accoustumé. Donné, etc.

(Archives du Calvados.)

(1) Voir le registre de l'enregistrement de 1672-1676 du Bureau des finances de Caen.

Des édits des mois de mars 1667, d'août 1669, de février 1672 et un arrêt du 20 septembre 1672 avaient réduit à dix le nombre des membres du Bureau des finances, à Caen.

Mais une déclaration royale du Conseil d'État, en date du 18 décembre 1672 enregistrée en Parlement de Rouen à la date du 1[er]. mars 1673, rétablit le nombre de quinze trésoriers de France, généraux des finances au bureau de Caen et les admet au paiement du droict annuel de leurs offices durant huit années consécutives, à partir du 1[er]. janvier 1673.

IX.

Estat au vray de la recepte et despence faictes par Mr. Pierre Gruyn, escuier, conseiller du roy, receveur général des finances de Caen, en exercice l'année 1685.

Autre dépense à cause des gages, augmentation et droits de Messieurs les trésoriers de France et autres officiers du Bureau des finances de ladite généralité de Caen, pendant ladite année 1685.

A M. Jean de la Bruyère, conseiller du roy, trésorier de France au dit bureau, la somme de deux mil trois cents quarente-huit livres dix sols, pour les dits gages et droits par sa quittance du trente août 1636.

Cy raportée, cy . . . . IIs. IIIc. XLVIII‡ Xs.
2 3 48 10

(Archives du Calvados.)

X.

Du registre du controlle général des finances des quittances de l'annuel payé (1), par les officiers de la généralité pour l'année 1686, a esté extrait ce qui ensuit : une quittance du 23 novembre 1685, signé : « Lefoüin » qui a receu de Jean de la Bruyère, conseiller du roy, trésorier général de France au Bureau de la généralité de Caen, par les mains de Messieurs de Fontenay, Clément et de Gavrus présens, payant la somme de trois cents livres, à laquelle il a esté taxé au Conseil du roy, pour jouir par luy, sa veuve ou héritiers, durant l'année 1686, de la dispence des quarante jours (2) de son dit office suivant les déclarations des 30 octobre 1683, 28 mars et 20 avril 1684 et arrest du Conseil du 13

(1) Impôt annuel du 60e. du prix de leur charge que les magistrats payaient pour devenir propriétaires de leurs offices.

(2) D'après les lois antérieures à 1604, époque à laquelle Sully établit le droit annuel, dit *paulette*, la transmission d'un office n'était valable qu'autant que le possesseur qui le résignait survivait 40 jours à la transaction. Henri IV déclara que le décès du titulaire n'entraînerait la déchéance que dans le cas où il n'aurait pas acquitté la *paulette* ou droit annuel.

octobre dernier, cy IIIe ✝ — Extrait et collationné sur le dit registre par nous, conseiller, secrétaire du roy, commis par Monseigneur Le Peletier, conseiller ordinaire de Sa Majesté en tous ses conseils et au conseil royal, controlleur général des finances de France à Paris, le 20 octobre. Signé: A[*kakia.*]

(Archives du Calvados.)

XI.

J'ay receu de M^r. Charles François de la Bonde la somme de trois mil trois cents livres, savoir: III g. en principal et III c. pour les II s. pour livres pour la résignation de l'office de conseiller du roy et trésorier de France, et général de ses finances en la généralité de Caen aux gages et droits y appartenants, faite par M^r. Jean de la Bruyère, qui a payé le droit annuel au profit du dit de la Bonde, de la présente quittance expédiée en conséquence de l'arrest du Conseil du 28 décembre 1686, nonobstant qu'il y ait un pareil office vaccant aux revenus casuels. — Fait à Paris, le trente décembre 1686; signé: Richer, et au dos: « Enregistrées « au controlle général des finances par nous, conseiller ordinaire « du roy et au conseil royal, controlleur général des finances de « France, à Versailles, le unzième jour de janvier 1687. » Signé: « Le Peletier. »

(Archives du Calvados.)

XII.

J'ay receu de M. Jean (1) de la Bonde la somme de douze cents quatre vingt seize livres pour le droit de marc d'or de l'office de conseiller du roy, trésorier de France, général de ses finances en la généralité de Caen, dont il entend se faire pourvoir sur la résignation de M. Jean de la Bruyère, dernier possesseur. Fait à Paris, le cinq^e. jour de janvier 1687. Signé: Damond, et au dos: « Enre- « gistrée au controlle général du marc d'or des ordinaires de Sa « Majesté, par nous, conseiller du roy, controlleur général du dit « marc d'or à Paris, le huit^e. jour de janvier 1687. »

Signé: BOUSSELIN.

(1) Erreur du greffier, c'est Charles-François de La Bonde.

Et « collationné aux originaux par nous, conseiller, secrétaire « du roy, maison couronne de France et de ses finances. »

Signé : LEFEBVRE.

(Archives du Calvados.)

XIII.

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Mettant en considération les bons et agréables services qui nous ont esté rendus et que continue de nous rendre actuellement notre cher et bien amé Mr. Charles François de La Bonde, sr. d'Iberville, en divers emplois importants qui luy ont esté confiez en qualité de commis de notre très cher et féal sr. de Colbert, marquis de Croissy, ministre et secrétaire d'État et de nos commandements, durant l'espace de huit ans de services continuels, dans lequel employ il nous a donné des preuves de sa capacité et d'une très-grande fidélité et affection pour notre service; et lui voulant donner des marques de la satisfaction qui nous en reste, sçavoir faisons que pour (*sic*) ces causes et autres à ce nous mouveans, nous luy avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes l'office de notre conseiller, trésorier de France général de nos finances en la généralité de Caen, que tenoit et exerçoit Mr. Jean de La Bruyère, dernier paisible possesseur du dit office, qui s'en est volontairement démis en faveur du dit de La Bonde, par son procureur suffisamment fondé de procuration spécialle; quant à cecy, attachez soubz le contrescel de nostre chancellerie pour le dit office, avoir, tenir et doresnavant exercer, en jouir et user par le dit de La Bonde, aux honneurs, aucthoritez, prérogatives, préeminences, franchises, libertez, fonctions, privilèges, exemptions, gages, droicts, fruits, profficts, revenus et esmoluments accoustumez, et au dit office appartenants, tels et semblables qu'en a joüy ou deub jouir le dit de La Bruyère et qu'en jouissent les autres pourveus de pareils offices, tant qu'il nous plaira, encore que le dit de La Bruyère ne vive les quarante jours portez par nos ordonnances, de la règle desquelles, attendu l'annuel pour ce payé, nous avons relevé et dispensé le dit de La

Bonde, pourveu toutes fois qu'il n'ait dans le nombre des officiers du Bureau des finances de la généralité de Caen, aucuns parens ny alliez au degré prohibé par nos ordonnances, et qu'il ait atteint l'aage de vingt cinq ans accomplis ainsy qu'il nous apert par l'extrait de son baptistaire, en date du 22e. janvier 1653, et par le certifficat du 1er. jour de janvier présent mois et an, les dits extrait de baptistaire et certifficats cy attachez sous notre contrescel, à peine de nullité des presentes, pertes de sa reception et autres peines portez par les édits et règlements sur ce intervenus. Si donnons en mandement à notre très cher et féal le sieur Boucherat, chevalier, chancelier de France, de prendre et recevoir le serment dudit de La Bonde, et à nos amez et féaux conseillers les gens tenant la Chambre de nos comptes à Rouen, présidens et trésoriers de France, généraux de nos finances au dit bureau de Caen, qu'après estre aparus aus dites gens de nos comptes des bonnes vie, mœurs, aage susdit de vingt cinq ans accomplis, conversation, religion catholique, apostolique et romaine du dit de La Bonde, et de luy pris et receu tant les dites gens de nos comptes que trésoriers de France au dit bureau, le serment en tel cas requis et accoustumé, ils le recoivent, mettent et instituent ou fassent mettre et instituer, de par nous, en possession et jouissance du dit office et d'iceluy ensemble des honneurs, fonctions, privilèges, exemptions, gages et droits dessus dits, le fassent, souffrent et laissent jouir et user plainement et paisiblement, et le faisant obéir et entendre de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra ès choses touchantes et consernant le dit office, luy faisant par nos dits trésoriers de France au dit bureau paier les gages et droits au dit office apartenants par les receveurs généraux de nos finances en la dite généralité ou autres comptables qu'il appartiendra aux termes et en la manière accoustumés à commencer du jour et datte de sa réception, raportant copies des présentes, deubment collationnées pour une fois seulement, avec quittance du dit de La Bonde, sur ce suffisante; nous voulons les dits gages et droits, et tout ce qui luy aura esté payé à l'occasion susdite estre passé et alloué en la dépence des comptes de ceux qui en auront fait le payement, déduit et rabatu de leur receptes

par vous, dites gens de nos comptes, ausquels mandons ainsy le faire sans difficulté ; car tel est notre plaisir. En tesmoing de quoy nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes.

Donné à Versailles, le saize jour de janvier, l'an de grâce 1687 et de notre règne le 44ᵉ, et sur le reply est escript : « Par le roy : Lefebvre », et à costé : aujourd'huy, 16ᵉ. jour de janvier 1687, le dit sieur d'Iberville, desnommé aux présentes, a fait et presté serment, estant tenu de faire au roy, à cause de son dit office de trésorier de France, général des finances au bureau de Caen, entre les mains de Monsieur Boucherat, chancelier de France, nous, conseiller, secrétaire du roy, maison couronne de France et de ses finances présent, signé, Martin, et à costé : « Le dit M. Charles « François de La Bonde desnommé au blanc des présentes a esté « receu à l'estat et office de conseiller du roy, trésorier de France « et général de ses finances en la généralité de Caen, ce con- « sentant le procureur général du roy, en la Chambre des « comptes de Normandie, information préalablement faite sur les « aage, vie, mœurs, religion catholique, apostolique et romaine, « vaccation, comportements et moyens, suivant l'arrest de la « dite Chambre de ce jour. Fait, les semestres assemblés, le « sixième jour de septembre 1688. » Signé : MARTIN.

(Archives du Calvados.)

XIV.

Veu au Bureau copies collationnées « Mignon, » conseiller secrétaire du Roy, de lettres-patentes de Sa Majesté, données à Versailles, le seize janvier 1687, par lesquelles Sa Majesté a donné et octroyé à Mʳ. Charles François de La Bonde, sieur d'Iberville, l'office de son conseiller trésorier de France, général de ses finances en la généralité de Caen, que tenoit et exerçoit Mʳ. Jean de La Bruyère, dernier possesseur, et d'arrest du Conseil d'Estat du vingt-trois decembre dernier, portant entr'autres choses que les gages attribués à l'office du dit de La Bonde, depuis le dit jour seize janvier 1687, lui seroient payées sur ses simples quittances par les receveurs generaux des finances de cette généralité, en

exercice la dite année 1687 et la présente 1688, a quoy faire ils seroient contraincts comme pour denier royaux. Sur quoy ayant délibéré, nous avons ordonné que le tout sera registré es registres du greffe de ce bureau pour estre executté selon sa forme et teneur y avoir recours en cas de besoin, et estre paié par le dit de La Bonde, des gages et droitz attribués au dit office.

(Archives du Calvados.)

XV.

Mr. Charles François de La Bonde, sieur d'Iberville, pourveu au lieu et place de M. Jean de La Bruyère à l'office de conseiller du Roy, trésorier de France et général de ses finances au dit bureau, par lettre du 16 janvier 1687, en vertu desquelles il n'a encore esté receu, mais a obtenu un arrest du Conseil du 23 décembre 1687, portant que ses gages de la dite année et ceux de la présente luy seroient payés sur ses simples quittances à charge néantmoins de se faire recevoir dans le courant de la dite presente année.

(Archives du Calvados.)

XVI.

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à nos amez et féaux conseillers les gens tenants la Chambre des comptes à Rouen, présidents et trésoriers généraux de France au Bureau de nos finances à Caen, salut ; notre très cher et bien amé Charles François de La Bonde, sieur d'Iberville, par nous nommé pour notre président près la république de Geneve, nous fait remonstrer que, par nos lettres de provisions données à Versailles le seize janvier 1687, nous l'aurions pourveu de l'office de notre conseiller trésorier de France, général de nos finances au dit bureau de Caen, au lieu de Mr. Jean de La Bruyère auquel office il n'a peu se faire recevoir, ayant depuis le dit temps toujours esté occupé à notre service, près de notre personne, dans nos affaires les plus importantes et d'autant que vous pourriez faire difficulté de procéder à sa réception au dit office, attendu que nos dites lettres sont surannées, il nous a très humblement fait supplier luy vouloir sur ce pourvoir. A ces causes, voulant favorablement

traiter le dit exposant, en considération de ses services et luy donner lieu de nous les continuer, après avoir fait voir en notre Conseil les dites lettres de provision cy attachez sous le contrescel de notre chancellerie, nous vous mandons de procéder à sa réception au dit office ainsy qu'il vous est mandé par nos dites lettres de provisions, et ce nonobstant sans vous arrester à la surannation d'icelle que ne voulons nuire ny préjudicier au dit Sr. d'Iberville, et dont nous l'avons relevé et relevons par ces présentes, car tel est notre plaisir. Donné à Versailles, le 2e. jour de septembre l'an de grace 1688, et de notre reigne le 46. Et plus bas : par le roy en son Conseil, LEFEBVRE.

(Archives du Calvados.)

XVII.

Ce douzieme may mil six cent quatre ving seize, Jean de La Bruiere, escuyer gentilhomme de Monseigneur Le Duc, agé de cinquante ans ou environ, est decedé à l'hostel de Condé le unzieme du mois et an que dessus et inhumé le lendemain dans la vielle église de la paroisse par moi soubsigné prestre de la Congregation de la maison de la mission faisant les fonctions curiales, en presence de Robert Pierre de La Bruiere, son frère, et de messire Charle Laboreys de . . . ., aumonisnier de son altesse la Ducesse qui ont signez, et de monsieur Huguet, consierge de l'hostel de Condey, qui a signé.

C. LABOREYS. DE LA BRUYÈRE.
HUGUET. PH. CANAPLE.

(Archives de Seine-et-Oise.)

E. CHATEL.

Sépultures chrétiennes des XIIe et XIIIe. siècles, trouvées à Fécamp en 1861.

Au commencement de 1861, M. Legoutteux, quincaillier à Fécamp, rue Neuve-du-Marché, a fait construire une cave dans une maison qui lui appartient,

située rue des Forts, et actuellement occupée par le sieur Lecointe, pâtissier-confiseur.

Pour asseoir cette cave, on creusa jusqu'à la profondeur de plus de 3 mètres du sol actuel. Dans cette excavation, on rencontra des ossements humains et des tombeaux en pierre. Ces cercueils étaient construits avec des moëllons maçonnés sur les côtés, et recouverts de dalles brutes formant encaissement. Il est probable que plusieurs ont dû offrir, pour la tête, des entailles carrées ou circulaires.

Les sarcophages étaient si pressés en cet endroit, qu'on en a reconnu jusqu'à trois rangs superposés.

Ces tombeaux, par leur matière et leur forme, rappellent évidemment ceux de Bouteilles, d'Étran, de Rouxmesnil, du Petit-Appeville et de Martin-Église, près Dieppe, du Catillon, près Bénouville-sur-Orne, des abbayes de Jumiéges et de St.-Wandrille, et de la cathédrale de Worcester, qui tous appartiennent au XIIe. et au XIIIe. siècle de l'ère chrétienne.

Quelques-uns d'entr'eux, nous a-t-on assuré, ont offert des vases à charbon; deux de ces vases se sont montrés entiers et ont été recueillis par MM. Legoutteux, père et fils. Malheureusement l'un d'eux a été cassé après sa découverte. Tous deux nous ayant été remis par les propriétaires, il nous a été facile d'y reconnaître des vases du XIIIe. siècle.

Ces vases, ronds et sans anse, possèdent au col un simple bourrelet. Ils sont rayés ou cannelés horizontalement sur la panse. Le pied en est bombé et ils tiennent difficilement sur le fond. La terre en est blanche, fine et bien cuite; en un mot, ils ressemblent entièrement à ceux qui furent trouvés, en 1856, à Leure, section du Havre, dans la sépulture de Pierre Bérenguier et dont

un spécimen existe au Musée-Bibliothèque de cette ville. De pareils vases ont été rencontrés dans les sépultures chrétiennes de St.-Denis de Lillebonne, en 1854; de Sigy près Neufchâtel, en 1855; de l'abbaye d'Aumale, en 1859; de la léproserie de Janval, près Dieppe, en 1860; de l'abbaye de St.-Wandrille, en 1861, et dans les tranchées, à Bully et à Douvrend (Seine-Inférieure).

Au moment de leur découverte, les vases de Fécamp contenaient et ils contiennent encore le charbon de bois qui brûla le jour de l'inhumation; ils sont noircis audedans par la flamme et la fumée; tous deux sont percés, sur la panse, d'un rang de trous pratiqués après la cuisson : autant de preuves de leur rôle d'encensoir dans les funérailles chrétiennes.

Outre ces deux vases, il a été aussi recueilli, dans ce champ des morts, plusieurs coquilles, dites pélerines, percées au talon de deux trous circulaires. Deux de ces pélerines m'ont été remises : malheureusement on ignore l'endroit précis qu'elles occupaient sur les défunts, observation qui en eût révélé le rôle pendant la vie.

Déjà vers 1830, M. Vitecoq, de Fécamp, avait trouvé au même endroit de semblables coquilles et en assez grand nombre. Il m'en avait remis une que j'ai fait graver. A quoi pouvaient servir ces coquilles? C'est ce que nous ignorons. Étaient-elles des marques de pélerinage fait au Mont-St.-Michel, ou à St.-Jacques de Compostelle? ou bien étaient-elles seulement le signe distinctif d'une confrérie de St.-Jacques ou de St.-Michel? C'est ce que nous ne saurions dire.

En nous parlant de la découverte faite en 1830, M. Vitecoq nous assure que les morts trouvés alors portaient une de ces coquilles sur chaque épaule : nous citons cette assertion à défaut d'observation meilleure.

Ce qui est certain, c'est qu'il a été rencontré ailleurs qu'à Fécamp des coquilles de ce genre; même sans sortir de notre pays, nous pouvons citer celle que nous avons vue à Jumiéges, dans ce petit Musée gémétique que fonda M. Casimir Caumont et que conserve, en l'augmentant, M. Lepel-Cointet, le religieux propriétaire des ruines de l'abbaye. La coquille forée qui figure dans une des montres a été recueillie, vers 1858, dans les sépultures qui entourent le grand monastère fondé par saint Philbert.

M. Gosse, de Genève, en signale aussi de tout-à-fait semblables dans les anciennes sépultures de la Suisse et de la Savoie. Chose singulière ! elles sont percées de la même façon que celles de Jumiéges et de Fécamp.

Malheureusement M. Gosse, n'étant pas présent au moment de la découverte, n'a pu dire dans quel milieu se trouvaient ces coquilles; du moins, il a négligé de nous en instruire. Toutefois, tout porte à croire que les coquilles de la Balme et de Zurich sont contemporaines de celles de Fécamp. Voici, après tout, en quels termes s'exprime notre zélé confrère : « J'ajouterai, dit-il, la circonstance très-heureuse de la découverte faite cette année (1855), dans un tombeau de la Balme (près la Roche-en-Faucigny), d'une coquille marine, le *Janica maxima* (le *Pecten maximus* de Linnée) : elle présente, près de la charnière, deux trous qu'on y a pratiqués pour pouvoir la suspendre. Elle est du reste, quant à sa composition, dans un état à peu près normal. Cependant, on a remarqué qu'elle est d'une grande friabilité (1).

(1) Nos coquilles de Fécamp sont, au contraire, aussi solides que si elles sortaient du fond des mers.

« Ce fait de la découverte d'une coquille marine dans une sépulture n'est pas unique en Suisse : M. Keller, de Zurich, en a trouvé une non loin de cette ville ; voici ce qu'il dit à ce sujet, lorsqu'en 1841 il décrivit, dans les *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Zurich (t. Ier., p. 29), les exhumations faites à Entibüchel, près Bolgrist, canton de Zurich :

« Le squelette n°. 6 paraît avoir été celui d'une femme ; la tête reposait sur une pierre ; à son cou étaient des morceaux de corail, et près de la poitrine se trouvait une coquille de l'Océan Indien, la *Cyprea tygris ;* elle est percée à deux endroits et il est probable qu'elle a servi d'ornement (1). »

Si, en dehors des coquilles forées, il nous était permis de citer celles qui ont apparu dans les cercueils, nous indiquerions les exemples trouvés dans la Gaule romaine et dans la capitale même de l'Empire.

C'est ainsi que des coquilles ont été vues dans un cercueil en plomb que contenait un caveau en brique, découvert à la gare d'Angers, le 15 juillet 1848. M. Godard-Faultrier, qui nous a laissé le récit de cette curieuse trouvaille, dit qu'on a recueilli, au bas du cercueil, deux pélerines qu'il appelle des *peignes de St.-Jacques*. Le même auteur cite encore deux ou trois pélerines vers le milieu du même sarcophage, et comme placées sur le corps. Enfin, dans le plan qu'il nous a laissé du cercueil et des objets qu'il contenait, il figure sept coquilles, dont quatre sur le corps et trois au-dessous des pieds (2).

(1) Gosse, *Suite à la Notice sur d'anciens cimetières trouvés, soit en Savoie, soit dans le canton de Genève*, p. 20, 21, pl. IV, fig. 4.

(2) Godard-Faultrier, *Rapport sur un tombeau gallo-romain, adressé à M. Bordillon, préfet de Maine-et-Loire*, p. 4 et 5, et pl. IX.

Il paraît bien que la pèlerine, soit en nature, soit en effigie, plaisait aux Gallo-Romains du Bas-Empire; car sur un beau cercueil en plomb du IVe. ou du Ve. siècle, contemporain de celui d'Angers, découvert à Londres en 1851, on voit figurer, sur le couvercle et sur les côtés, un grand nombre de pèlerines en relief (1). Il en est de même sur de beaux sarcophages en plomb, trouvés à York et à Colchester depuis un siècle (2).

Il paraît bien qu'il s'en trouvait aussi dans les sépultures des chrétiens des Catacombes; car M. Perret en figure une dans le bel ouvrage qu'il a publié sous les auspices du gouvernement français. Cette coquille est conservée à la custode des reliques de saint Apollinaire (3).

Enfin, dans ses *Recherches sur les antiquités de la Russie méridionale et des côtes de la mer Noire*, M. Alexis Ouwaroff reproduit une coquille trouvée dans les tombeaux de la Crimée (4) ; mais cette dernière est en or et ne nous donne la pèlerine qu'en figure.

Revenant à nos sépultures de Fécamp, nous dirons que le quartier de la ville où ces divers monuments ont été rencontrés est situé au midi de l'abbaye, à peu de distance du transept sud, non loin des tombeaux des deux Richard de Normandie, qui furent inhumés là sous la gouttière en 996 et 1026. Ce point dut être, au moyen-âge, un cimetière fort recherché des personnes pieuses, du XIe. au XIIIe. siècle : on dut y inhumer

(1) Roach Smith, *Collectanea antiqua*, vol. III, p. 48, pl. XIV.

(2) Thomas Wright, *The celt, the roman and the saxon*, p. 113, 114.

(3) Perret, *Les Catacombes de Rome*, vol. IV, pl. XII, fig. 8.

(4) Pl. XXIV, fig. 26.

en grand nombre, soit des religieuses de l'abbaye, soit de notables habitants de Fécamp et de la contrée.

L'abbé Cochet.

Note sur une médaille gauloise en or trouvée près le camp romain de Sandouville.

Sur les rives de la Seine, à son embouchure, apparaissent encore les vestiges d'un camp romain où hiverna, sans doute, l'une des légions de César lors de la conquête des Gaules. Il est posé sur le bord des falaises de Sandouville, à peu de distance de St.-Romain, dans une position stratégique des plus heureuses: en même temps qu'il abritait ceux qui l'occupaient, il leur permettait de surveiller, dans un cercle très-étendu, tous les mouvements de leurs ennemis et commandait à la navigation du fleuve: ce qui n'était pas sans importance à une époque où les voies que les Romains ont depuis établies n'existaient pas, et où la Seine était sinon le seul moyen de communication avec l'intérieur du pays, du moins le principal et le plus facile.

Pendant le séjour que les Romains firent dans ce camp, on est tout naturellement porté à croire que ses environs furent le théâtre de quelques efforts tentés par les Calètes pour repousser leurs adversaires : ainsi s'explique la présence des débris d'armes gauloises et romaines et d'autres objets antiques découverts dans le pays.

En 1858, un cultivateur de Sandouville, en labourant son champ, trouva une petite médaille gauloise, en or, qu'il céda à l'auteur de cette note. Elle mesure 12 millimètres de diamètre et pèse un gramme et demi.

Sur la face, on voit un cheval lancé au galop, à droite, ayant une crinière fort longue qui lui descend jusqu'au milieu du dos et qui se recourbe en-dessus, à son

extrémité, avec une palme couchée sur la tête; au sommet de la médaille, un cercle pointillé, ayant un point au centre; un point rond et isolé au-dessus de la croupe du cheval; entre les jambes, un petit parallélogramme rectangle avec deux lignes diagonales se croisant et des points arrondis aux angles, et immédiatement au-dessus, un autre point arrondi, isolé, plus gros que les autres; enfin, devant le poitrail, une étoile à huit pointes.

On distingue, sur le revers, au sommet, sur trois lignes parallèles : 1°. quatre gros points arrondis, présentant une ligne courbe dans leur direction; 2°. huit points plus petits formant ligne droite, et 3°. six autres points ovoïdes, debout, inclinés à droite et reliés entr'eux par une ligne dont le tracé est assez fin. Sur le côté, à droite et en descendant, jusqu'au milieu de la pièce, dans sa partie inférieure, une figure informe, ayant quelque rapport avec les caractères hiéroglyphiques égyptiens, et comme pendant, de l'autre côté, un objet ayant la forme du coquillage appelé Cône perlé (*Conus omaria*); puis, vers le milieu, à gauche, sur le bord, une demi-étoile dont on ne voit que cinq rayons.

Un amateur avait cru voir un navire avec une voile triangulaire (forme latine) sur la proue, et un homme assis au-dessous de la poupe, dans les figures qui se trouvent sur les parties inférieures au revers de la médaille. C'est évidemment une erreur, puisque les navires gaulois (la médaille est bien gauloise, comme on le verra ci-après) avaient la proue trop élevée pour qu'elle pût recevoir le mât, qui occupait toujours la partie centrale de l'embarcation. Y trouverait-on davantage le *carabus* ou coracle gallois, petit bateau en osier, couvert en cuir non tanné? Non, puisqu'il ne marchait qu'avec des rames.

Cette pièce, par son caractère primitif, doit remonter à la fin du IIIe. siècle avant notre ère. Elle est concave du côté du type et convexe de l'autre.

Les plus anciennes monnaies ne, présentent de type que d'un seul côté ; ensuite la face et le revers reçurent des empreintes avec un côté creux ; puis les deux côtés devinrent réguliers.

On ignore la véritable patrie de beaucoup de médailles qui, comme celle-ci, ne présentent ni lettres, ni inscriptions.

D'après M. Adolphe Duchalais (1), les pièces à peu près semblables à celles dont il s'agit ici, et qui se trouvent au Cabinet des médailles classées comme incertaines, doivent avoir été frappées dans une même contrée sur les frontières nord de la Gaule lyonnaise, ou bien dans les parties voisines de la Belgique.

Après la conquête des Gaules, les doutes cessent. Les monnaies, depuis cette époque, portent des monogrammes et des légendes qui permettent aux numismatistes de se diriger avec plus de certitude dans le passé.

Les plus anciennes médailles en or qui se rencontrent chez nous y furent apportées par les Gaulois, au retour de leur expédition dans le nord de la Grèce, en l'année 279 avant J.-C. A la même époque, ils visitèrent aussi l'Asie-Mineure, où ils s'établirent dans une contrée de la Phrygie, depuis appelée Galatie, sur la demande de Nicomède, roi de Bithynie.

Il n'existe pas de médailles d'or de la Grèce, antérieurement au règne de Philippe II, roi de Macédoine.

(1) *Description des médailles gauloises de la Bibliothèque impériale.* Paris, 1846, 1 vol. in-8°.

Auparavant on ne trouve que les *dariques*, ainsi nommées des Darius, rois de Perse.

Il n'est pas étrange, après les diverses expéditions des Gaulois, d'expliquer la présence chez eux de monnaies d'or de l'Asie-Mineure et de la Macédoine, dites *Philippes* (c'était le nom que l'on donnait aux statères macédoniens).

Lorsque ces pièces commencèrent à disparaître de la circulation où elles avaient été admises, les Gaulois en frappèrent à leur imitation, d'une façon grossière et sans art, à partir de la fin du IIIe. siècle avant l'ère chrétienne.

Plusieurs médailles gauloises de cette époque, et déjà décrites, offrent beaucoup d'analogie avec celle qui nous occupe. Sur l'un de leurs côtés se trouve souvent un cheval galopant, tantôt à droite, tantôt à gauche.

Les deux seules pièces du Cabinet des médailles qui aient des rapports avec la nôtre sont cataloguées, sous les numéros 492 et 493; la première est aussi sans légende et mesure 15 millimètres de diamètre; la seconde porte, à l'exergue, entre deux filets..... COTTINA (LVCOTTINA) et mesure 18 millimètres.

Déjà, au moment de la conquête, l'art monétaire gaulois, avait fait de notables progrès. On voyait apparaître, sur les médailles, des figures et des inscriptions rappelant les villes et les chefs mentionnés dans les *Commentaires* de César.

Ainsi, il existe des médailles en or à l'effigie de Vercingétorix avec son nom ainsi écrit : VERCINGETORIXS, ayant au revers l'image (fréquente sur les monnaies gauloises) d'un cheval lancé au galop, avec un vase à deux anses, le *diota* des Grecs, au-dessous.

Une vieille médaille frappée, dit-on, à Rouen représente

sur le droit la tête diadêmée, tournée à gauche, d'un jeune homme imberbe, avec cette inscription : SVTICOS, et, au revers, en épigraphe, un cheval galopant à gauche ; au-dessus, une palme et, au-dessous, un objet ressemblant à un vase.

Ces divers renseignements confirment bien l'époque et l'origine gauloise de la médaille de Sandouville.

DELIÉ.

La grosse cloche de l'horloge de Vire.

Les cloches antérieures à la Révolution de 1789 fixent depuis quelque temps, d'une manière toute spéciale, l'attention des archéologues, et sont de leur part l'objet d'études sérieuses. Le *Bulletin monumental* de la Société française d'archéologie (t. XXVI, n°. 7, année 1860) contient, sur l'épigraphie campanaire, un remarquable travail du docteur Billon, dans lequel on lit : « M. de Caumont, « dans sa *Statistique monumentale des environs de Vire*, n'a « presque pas rencontré de cloches antérieures à la Ré- « volution, mais partout des cloches neuves et en grand « nombre : cela ne doit pas surprendre ; car ce pays est « voisin des usines de Villedieu qui dévorent impitoyable- « ment chaque année toutes les vieilles cloches, comme « étant indignes des combinaisons mathématiques qui « mettraient leurs nouvelles compagnes en accord avec « elles. » Malgré ce fâcheux voisinage, Vire possède encore une de ces cloches vénérables : c'est la principale cloche ou le principal timbre de la tour de l'Horloge.

Ici se place naturellement une question : est-ce un timbre, est-ce une cloche ? Je serais d'autant plus porté à croire que c'est une cloche, qu'au fond du cerveau se

trouvent deux trous circulaires d'environ 8 millimètres de diamètre, disposés de manière à recevoir un anneau supportant un battant. Comment s'expliquer autrement la présence de ces trous au fond du cerveau de la cloche? Quoi qu'il en soit, cloche ou timbre, ce monument campanaire de la fin du XVe. siècle, dont on n'a encore rien dit, mérite d'être signalé. En voici la description :

La hauteur de la cloche est d'environ 1 mètre 5 centimètres, et son diamètre à peu près de 1 mètre 34. Son poids doit être de 1,300 kilogrammes.

Dans la partie supérieure, se trouve l'inscription circulaire suivante, en belles lettres gothiques :

Rualt procur^{r} de la ville de Vire me fist fayre
—Guilbert me fondit—l'an mil CCCC IIII^{xx} XIX

Cette inscription se lit très-facilement, à l'exception toutefois du premier mot, que l'on croit être Rualt, qui pourrait se lire encore Ruault; on serait d'autant plus fondé à lire ainsi, qu'en compulsant les registres de l'État civil, on voit qu'il y avait encore à Vire, en 1694, une famille du nom de Ruault, et que cette famille était l'une des premières de la ville.

Des signes ou ornements coupent, deux par deux, l'inscription en trois parties : le premier de ces signes, de forme ronde, est entièrement fruste, ainsi que le quatrième ; le second est une fleur de lis, le troisième une étoile formée de deux triangles, le cinquième un écusson, et le sixième une croix de Malte. Entre le premier ornement et le second se trouve, ainsi qu'entre le troisième et le quatrième, un *r* dont on ne peut s'expliquer la présence. On est à peu près certain de

voir, dans l'écusson intercalé dans l'inscription, une cloche qu'on dirait portée par deux oiseaux.

Dans la zone immédiatement inférieure à l'inscription que nous venons de décrire, se trouve un médaillon ou sceau, assez mal venu à la fonte, représentant la Vierge tenant dans ses bras l'enfant Jésus, et ayant à sa droite un évêque portant sa crosse, et à gauche un saint, que l'on peut supposer être saint Denis et qui porte sa tête entre ses mains. Une inscription complètement illisible entoure ce médaillon.

On remarque encore, dans la même zone, une croix ornementée.

En 1852, l'Administration fit remplacer la vieille horloge par une nouvelle dont le besoin se faisait sentir depuis long-temps, ainsi que les deux petites cloches destinées à marquer les quarts et qui étaient insuffisantes; l'une d'elles était même fêlée. On fit bien en agissant ainsi; mais il est regrettable qu'on ait jugé à propos de vendre, comme vieux fer, l'ancienne horloge, ouvrage curieux de mécanique ancienne, et de renvoyer en même temps au creuset les deux petites cloches : l'une portait une date, et une inscription indiquait qu'elle avait été donnée à la ville par un particulier ou par une corporation; la promptitude que l'on mit à faire cet envoi ne permit malheureusement pas de relever la date et l'inscription. L'autre paraissant très-ancienne, sans date, d'une forme analogue à celle de Fontenailles, décrite dans l'article du Dr. Billon ci-dessus mentionné, avait pour seul ornement des feuilles de cerisier estampées sur nature. Ainsi, l'on ne peut regarder comme une invention récente les estampages sur nature dont se servent les potiers de nos jours.

C.-A. Fédérique.

V.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Au mois d'avril dernier, des ouvriers, employés aux travaux de terrassement que nécessite l'ouverture, à Lisieux, d'une nouvelle rue placée dans l'axe de la rue Basse-Navarin, ont mis à découvert, à 50 centimètres de profondeur, un cippe ou tombeau gallo-romain en pierre calcaire du pays. La partie supérieure, surmontée d'un fronton triangulaire, est ornée d'un bas-relief représentant le buste du défunt. La main droite tient un vase qui semble indiquer que le défunt était le chef d'un atelier de poterie. La partie intermédiaire, entourée de moulures composées d'un listel et d'un cavet, offre, en belles lettres romaines du IIe. siècle de notre ère, à ce qu'il semble, l'inscription suivante : VOSTRVS AVSI. T. V. A. LXXX. — A la même profondeur que le cippe, on a rencontré plusieurs urnes cinéraires en terre rouge et en terre grise ; elles ont malheureusement été brisées pour la plupart ; elles contenaient des cendres et des os calcinés ; on y a recueilli encore une tête de mort bien conservée ; plusieurs fragments de belle poterie samienne, à dessins variés et avec le nom déjà connu du potier BVTRIO ; un petit cheval en terre cuite, très-mutilé, servant sans doute de jouet à un enfant ; un objet en plomb ayant quelque ressemblance avec une corne de bœuf ; plusieurs lacrymatoires ; deux petites bouteilles en verre, l'une de forme globuleuse, colorée en rose ; l'autre, bleue, affectant la forme d'une poire ; une très-petite fiole en corne ; quatre belles fibules en bronze ; enfin, plusieurs médailles du Haut-Empire, dont une (d'Antonin-le-Pieux) a conservé cette belle

patine antique que les numismatistes affectionnent ; une autre, petit module, représente, d'un côté, le dieu Mars ; de l'autre, Romulus et Rémus, allaités par une louve (1). A. Ch.

Le jeudi 20 juin, j'ai essayé une exploration archéologique à Harfleur, dans le lit de la Lézarde, dans la *no* du moulin au noir-animal, autrefois le moulin à *gru*. La tradition voulait que cette no fût pavée de pierres tombales provenant de l'ancienne église de St.-Martin d'Harfleur, quand un mandement du 26 septembre 1473, tombé entre les mains de M. l'abbé Marraine, toujours si empressé à recueillir les documents relatifs à l'histoire de la ville, vint confirmer l'existence de ces dalles tumulaires ensevelies sous les eaux depuis 388 ans. Ce mandement, donné à Jean de Lys, receveur de la ville, par Jean Lanfant, écuyer, seigneur de Noailly, lieutenant, à Harfleur, de haut et puissant seigneur M. le comte de Dampmartin, est ainsi conçu :

« Mandement du cappitaine de Harefleu et des esleus
« au gouvernement de la ville au recepveur des de-
« niers communaux de la dicte, de païer à Anthoine
« Verrier et André Le Clerc, pionniers, et à Jehan
« Lequeu et Cardin Prevost, manouvriers, et à leurs
« compaignons, pour avoir mené plusieurs grandes
« pierres en manière de tombes qui autreffois avoient
« servy ès gouttières de l'église de lad. ville, achaptées
« des thrésoriers de ladicte église, depuis icelle jusques
« au moullin à gru de lad. ville, icelles pierres néces-

(1) Voyez *Le Normand*, journal de l'arrondissement de Lisieux, nos. des 20 et 27 avril 1861. Cette communication est due à M. le conseiller de Formeville.

« saires à paver au fond du no dud. moullin, iij s. « vj d. »

Un autre mandement de la même année (1473) porte que le pavement de la no dudit moulin à gru fut fait par Guillaume de Longuerue, maçon, qui revoûta l'arche du dessus du moulin, et qui reçut six livres tournois pour ce travail.

Désireux d'étudier ces monuments des siècles passés, M. le Curé d'Harfleur sollicita et obtint de la bienveillance de MM. Saglio, propriétaire, et Camille Clerc, qui exploite le moulin, la permission de détourner la rivière : ce qui put se faire aisément au moyen des travaux hydrauliques exécutés l'année dernière par M. Saglio, et grâce aux soins obligeants de M. Clerc qui voulut bien mettre ses ouvriers à la disposition des explorateurs. Le lit de la rivière, mis à sec, laissa à découvert de larges fragments de pierres tombales sciées et scellées en forme de maçonnerie. A la première inspection, il nous fut facile de reconnaître les emblèmes et les signes épigraphiques du XIIIe. siècle. La tour du moulin qui faisait partie du système des anciennes fortifications d'Harfleur, est assise sur la moitié de la plus belle de ces pierres qui semble aussi la mieux conservée; cette pierre est décorée d'un gracieux tympan et d'une charmante arcature de la belle époque ogivale; deux anges balancent des encensoirs au-dessus de l'effigie fruste du personnage, comme dans les pierres tumulaires de Nicolas de Goderville et de Bérenguier, à Leure. A l'angle nord-ouest, elle porte un listel très-apparent sur lequel on lit très-bien ces mots :

ICI GIST RENAVT DE MARGEDIEV.....

Le reste est caché par une herse adhérente aux deux

côtés de la muraille, ou brisé par les maçons du XVe. siècle. Cette pierre a 81 centimètres de largeur; on y reconnaît le burin d'un habile ouvrier. Sur les débris de sépulture correspondant à celui que nous venons de décrire, on voit encore de nombreuses lignes qui semblent figurer les plis d'un vêtement sacerdotal.

Au-dessous de ce fragment et dans le rétrécissement de la no du moulin, mesurant à cette place 1 mètre 77 centimètres de largeur, nous avons remarqué deux autres pierres sciées en partie, comme les premières, pour servir au pavage, et qui portent des caractères de la période romane; on lit très-nettement, sur un listel épargné par la scie et le marteau :..... QVI DÉCÉDA EN L'AN DE GRACE MCC... La pierre voisine, située à l'angle sud-ouest, offre aussi une inscription, mais trop fruste pour être déchiffrée.

Tels sont les monuments antiques qu'il nous a été donné de reconnaître au fond du lit de la Lézarde, où ils gisent depuis bientôt quatre siècles. Jadis, ces larges dalles, ornées d'emblèmes et de figurines, couvraient, dans l'église d'Harfleur, les restes de preux Normands et de puissants seigneurs; elles portaient l'empreinte des pas des générations successives qui avaient en priant usé le pavé du temple; puis, arrachées du lieu saint dans le tumulte des guerres qui dévastent les sanctuaires et profanent les sépultures, elles furent retirées des ruines pour servir aux gouttières, et venir enfin s'ensevelir sous les eaux dans la noe d'un moulin! Nous sommes heureux d'avoir pu signaler leur existence, rappeler ce que nous avons retrouvé de leur histoire, et déposer aux archives municipales de la ville d'Harfleur un *fac-simile* de ces fragments, très-fidèlement exécuté par M. Albert de

Larbre, qui a bien voulu nous accompagner et nous seconder dans cette exploration.

L'abbé J.-B. Lecomte.

Au mois de juillet 1861, des terrassiers étaient occupés à chercher du caillou pour les routes, au bord de la forêt du Trail, au lieu dit le Val-des-Noyers, et sur le penchant de la côte des Caillettes, commune de St.-Wandrille-Rançon. L'un d'eux, le sieur Levitre, trouva dans sa tranchée un nombre considérable de vases en terre qui malheureusement s'en allèrent en morceaux. « Ces vases, dit le vieil ouvrier, ressemblaient à des pots à beurre. »

En effet, d'après les échantillons que j'ai vus, à Caudebec, chez M. le docteur Gueroult, ces vases avaient la forme conique des urnes du Vaudreuil (Eure), de Moulineaux (Seine-Inférieure), de Port-le-Grand (Somme) et généralement de toutes les poteries celtiques rencontrées en France et dans la Grande-Bretagne. Quelques-uns pourtant purent affecter le type des terrines de Bouelles, spécimen qui s'est également révélé à Moulineaux et ailleurs.

Le père Levitre trouva une si grande quantité de ces vases, qu'il assure qu'il en eût pu remplir un banneau. Il ne cite qu'une seule pièce qui ait mieux résisté que les autres et il la compare à une cafetière de notre temps. Ce vase a été détruit plus tard par des amateurs improvisés. Quel malheur qu'une aussi belle moisson ait péri tout entière !

Avec les vases, le terrassier cite encore deux épées, dont la poignée et le fourreau étaient fort reconnaissables. Outre les épées, il mentionne aussi des fers de lance. Toute cette vénérable ferraille avait pris le che-

min de la forge et pour quelques sous, elle avait été cédée au maréchal de Caudebéquet, chez qui M. Gueroult l'a rachetée.

Voilà les seuls renseignements que j'aie pu obtenir sur le lieu de la découverte. — J'ajoute pourtant que, sous la racine d'un chêne placé au milieu du cimetière et réservé par l'Administration forestière, j'ai encore pu recueillir quelques fragments de poterie, comme témoignage de la perte qu'avait faite ici la science.

A présent voici ce que j'ai vu chez M. Gueroult, médecin, à Caudebec.

La collection de débris céramiques qu'il avait formée s'élevait à 75 morceaux, parmi lesquels j'ai reconnu trois fonds de vases et plus de 15 bordures. Ces cols ou bordures m'ont paru appartenir à plusieurs sortes de vases.

Parmi eux pouvaient se trouver des écuelles, soit pour les offrandes, soit pour les incinérations; mais, à coup sûr, les vases en forme de pots à beurre devaient être employés à usage d'urnes cinéraires. Dans la collection de M. Gueroult, nous avons, en effet, reconnu plusieurs os brûlés.

La poterie dont nous parlons ici a tous les caractères de la céramique gauloise : elle est mal cuite et se décompose aisément; rousse au dehors, elle est noire à l'intérieur. Le grain en est gros et quartzeux; la cassure en est rude et celluleuse; en un mot, on y trouve le cachet d'une fabrication primitive.

Outre les fragments de vases, M. Gueroult a également recueilli des morceaux de fer parmi lesquels il est aisé de reconnaître les débris de trois épées, deux pointes et une poignée.

Ces épées étaient ployées comme celles du Vaudreuil

(Eure) et d'Eslettes (Seine-Inférieure). Malheureusement les ouvriers ont voulu les redresser et, par cette opération brutale, ils ont enlevé toute trace de fourreau, de suspension et d'ornementation; mais, en même temps, ils ont montré combien le fer de nos pères était malléable, puisque ces lames ont pu se redresser en partie après tant de siècles d'oxydation. Ce fer, en effet, semble pailleux et primitif : ce qui concorde avec ce que Polybe et les autres auteurs nous ont appris du fer des Gaulois.

Malgré tout ce qu'elles ont perdu, ces lames des Caillettes ont encore 4 centimètres de largeur sur environ 2 à 3 millimètres d'épaisseur.

Outre les épées, il a été aussi trouvé aux Caillettes deux lances, ou plutôt une lance et un *spiculum*, également en fer. La lance, longue de 27 centimètres et large de 4, a la forme d'un losange allongé. La nervure du milieu est très-prononcée de chaque côté.

L'autre arme de jet peut être une flèche ou un javelot : c'est une feuille plate un peu aiguë, longue de 13 centimètres et large de 4. Deux javelots du même genre ont été trouvés, vers 1848, à St.-Georges-de-Boscherville, près Rouen; ils m'ont été donnés alors par M. Curmer qui les avait recueillis dans sa propriété, à côté d'incinérations qui me parurent alors gallo-romaines.

Voilà tout ce qu'il m'est permis de dire d'une découverte qui, bien étudiée, eût pu être très-utile pour la science archéologique, tandis qu'à l'exemple de tant d'autres, elle a été complètement perdue faute de connaissances nécessaires à son interprétation et à sa conservation. Nous avons cru utile toutefois d'en garder la mémoire, d'autant mieux que les débris qu'il nous a été donné de voir rentrent parfaitement dans la caté-

gorie d'études et de découvertes analogues que nous avons déjà faites sur le territoire de l'ancienne Normandie. L'abbé COCHET.

Le 16 juillet 1861, le sieur Hubart, cultivateur à Deauville (1), démolissant un mur qui séparait de la rue ou du chemin la maison du sieur Le Jumel du Mesnil (2), son beau-père, trouva dans la terre, en-deçà du mur, à une profondeur d'environ 4 pouces, un pot ou plutôt une tirelire de terre (3) contenant 222 pièces d'or. Elles furent portées à Trouville, à Lisieux et à Pont-l'Evêque surtout, ville qui compte parmi ses habitants plusieurs amateurs de curiosités.

J'ai vu environ 200 de ces pièces et j'ai eu des renseignements que j'ai lieu de croire exacts sur le reste, sauf 8 ou 9 dont je n'ai pu suivre la trace.

La plus ancienne était un aignel bien conservé de Louis-le-Hutin, reconnaissable au marteau placé sous *Lud. rex* (4).

(1) Joli village dont les Lassay ont été seigneurs en même temps que du Mont-Canisy, par les Vipart. Il est situé sur un coteau élevé, ayant au nord la mer, et à l'est Trouville. dont il est séparé par la Touque.

(2) M. le Jumel du Mesnil se croit parent des Le Jumel de Barneville dont était Marie-Catherine Le Jumel de Barneville, comtesse d'Aulnoy, auteur de tant de charmants ouvrages.

(3) Ce vase en terre cuite, mince et fragile, sans émail, sauf un peu de vert à son sommet, a environ 3 pouces 9 lignes de hauteur; sa largeur est, dans le haut, de 4 pouces et demi; son pied a dû avoir environ 2 pouces et demi.

(4) On se borne ordinairement à dire, sans en donner aucune raison, que l'aignel qui porte *Lud. rex,* avec un marteau ou une étoile au-dessous, est de Louis-le-Hutin. L'existence d'une semblable pièce dans la trouvaille de Deauville me semble confirmer tout-à-fait cette opinion. Voici, en effet, un trésor composé vers 1340 ou 1350. Les pièces de

Venaient ensuite 3 ou 4 royaux de Charles-le-Bel (pas d'aignel de ce prince) et 3 ou 4 aignels de Philippe-le-Long, dont 1 à la croisette et 2 au croissant.—La plus grande partie du trésor se composait (outre les florins dont je vais parler) de pièces de Philippe de Valois. Il y avait 1 couronne, 2 florins Georges, 1 parisis, 12 ou 15 lions, 10 ou 12 pavillons, peu de royaux, 5 ou 6 royaux doubles, 3 ou 4 anges, 12 ou 15 chäises et 30 écus ou même plus.

Les florins étaient en très-grand nombre : plusieurs de Florence ; 10 ou 12 de Charles V, comme dauphin du Viennois (tous à la tour), dont un portant *Karol* au lieu de *Krol ;* plusieurs du dauphin Humbert ; 1 seul ou au moins un très-petit nombre de Guignes, son prédécesseur ; quelques-uns de Jean (de Luxembourg), roi de Bohême, de Pierre, roi d'Aragon, de l'archevêque d'Arles (Etienne de La Garde), de Charles, roi....., de Louis, roi (de Hongrie ?), d'Albert, duc d'Autriche ; 30 au moins de Raymond, prince d'Orange ; 1 ou 2 de Cambray ; 1 illisible et très-fruste, portant pour différent, à côté de saint Jean-Baptiste, un écusson chargé d'un pal ; 1 de Bolcon, duc de Silésie, et 1 de Louis et Jeanne, roi et

Philippe de Valois sont les plus nombreuses. On trouve ensuite des monnaies de Charles-le-Bel, mort en 1328, puis des aignels au nom de Philippe, avec la croix ou le croissant, qu'on doit croire de Philippe-le-Long, mort en 1322, et enfin un aignel au nom de *Ludovicus rex.* N'est-il pas tout-à-fait probable que cette dernière pièce est plutôt de Louis-le-Hutin, mort 25 ou 30 ans avant la formation du trésor, que de saint Louis, mort 44 ans avant l'avènement de son arrière petit-fils, Louis X, surtout quand on réfléchit qu'il ne s'y trouve aucune pièce ni de Philippe-le-Hardi, ni de Philippe-le-Bel qui ont régné entre Louis IX et Louis X ?

reine de Sicile, portant L. REX et J. REG (1) (Catal. Worblin, n°. 1121).

Les plus récentes monnaies de date certaine étaient des moutons du roi Jean (peut-être 10 ou 12), et j'ai enfin vu une fleur de lis de Charles V; mais, comme elle était seule de son époque et qu'elle faisait partie d'un lot qui ne m'est parvenu que de troisième main, j'ai tout lieu de croire qu'elle avait été réunie (sans aucune mauvaise intention) à la trouvaille et n'en faisait pas partie.

L'énumération de ces pièces fait connaître la date qu'il faut assigner à la réunion du trésor. C'est évidemment à cette époque de dévastation et d'anarchie qui suivit la bataille de Poitiers, que périt son possesseur et il l'avait, sans doute, accumulé à partir du milieu du règne de Philippe de Valois, puisque les monnaies des prédécesseurs de ce prince y sont si peu nombreuses.

La maison de M. Le Jumel du Mesnil étant l'ancien presbytère de Deauville, il me paraît en résulter que ce trésor était le fruit des économies du curé de ce lieu. Il sera mort, comme cela est arrivé souvent, sans avoir eu le temps d'en disposer. Qui sait même s'il n'a pas été victime de ces bandes de pillards qui parcouraient alors la France? J'ai vu, dans le Trésor des chartes, une lettre de rémission accordée à un de ces misérables qui s'accusait, entr'autres crimes, d'avoir mis à la question le curé de Perigny (près Brie-comte-Robert) pour lui faire donner son argent. Peut-être le curé de Deauville

(1) Il me semble résulter de l'époque de la réunion du trésor que ce florin est de la reine Jeanne et de Louis de Tarente, et non de Louis, duc d'Anjou, comme on l'a dit jusqu'ici, puisque le duc d'Anjou, frère de Charles V, n'a été adopté qu'en 1380.

a-t-il été torturé aussi et devons-nous à son courageux silence cette réunion de belles pièces d'or (dont 4 ou 5 surtout sont précieuses) qui vont enrichir nos collections.

Baron JÉROME PICHON.

P.-S. La lettre d'envoi de M. le baron était cachetée avec l'anneau de Perseval d'Enneval, chambellan de Charles VI, en 1388, récemment trouvé dans le bois des Hallattes, près le Hâvre et qui fait maintenant partie de ses collections. On y voit, d'un côté, une tête de loup; de l'autre, à ce qu'il nous semble, l'animal tout entier. En légende sur l'une et l'autre face : S. PERSEVAL : DENNEVAL, une croix au sommet.

A. CH.

La Bibliothèque publique de Caen vient de s'enrichir du curieux *Traité de blason*, en anglais, par M. A. Porny, maître de français au collége d'Éton. Ce Porny, qui n'est autre chose qu'un *Pyron* dont le nom est à peine déguisé par la transposition de quelques lettres, appartenait à cette famille si connue à Caen au XVIIIe. siècle, et dont un des membres succéda au célèbre Antoine Cavelier, comme imprimeur du roi et de l'Université. Le seul renseignement que nous ayons sur ce Porny se trouve dans la *Topographie du Buckinghamshire* de Cooke; nous traduisons littéralement le passage qui le concerne :

« Au nombre des donations faites par une pieuse charité à la ville d'Éton, on en remarque une qui a suffi pour établir une école libre destinée à l'éducation gratuite de soixante garçons et de trente filles; le fondateur qui vint à Éton vers 1754 était originaire de

Caen, en Normandie. Il avait à cette époque environ 23 ans, puisqu'il mourut dans sa soixante-onzième année, en 1803. Son véritable nom était, à ce qu'il paraît, Antoine Pyron du Martre; quant au motif qui lui fit prendre celui de Porny, on peut supposer, comme il était en mauvais termes avec sa famille et ses connaissances, qu'il voulut par là échapper à leurs perquisitions. Nommé maître de français au collége d'Éton en 1773, il y publia une série de livres classiques dont le succès fut tel que, dans l'intervalle de 1781 à 1797, il amassa près de 4,000 livres sterling. En 1790, il obtint, par la protection de lord Sandys, un brevet de pauvre chevalier du roi à Windsor (one of His Majesty's poor knigths in Windsor), et il dédia à lady Sandys une Grammaire italienne... »

Sur la façade de l'école fondée par Porny, à Éton, on lit l'inscription suivante :

This building und schools adjoining for the instruction of boys and girls of Eton parish were erected in the year 1812, under the sanction of chancery in pursuance of the will of Mark Antony Porny formerly French Master of Eton school who died May 2nd. 1802.

Voici la liste exacte des publications de Mark Antony Porny :

Modern Letters in french and english divised in two parts... London, 1769.

Elements of Heraldry to which is annexed a Dictionary of the technical terms made use in Heraldry. 2nd. edition. London 1771, in-8°.

The pratical french Grammar, 12th. edition. Windsor, 1806, in-12.

The principles of the french Language with a prefatory introduction concerning the sasest and easiest

method of teaching the pronunciation to beginners, etc. the whole in french and english.

The pratical french Grammar, containing all that is necessary to learnt and acquire a competent knowledge of that language; the whole comprised in a rational and clear method.

Grammatical Exercise, showing how the rules of the french syntax are to be applied in every part of its construction; the whole digested in a plain, methodical and lucid order.

Method of Letters in french and english designed for the instruction of those who are desiring of acquiring the true style und exact manner of french epistolary correspondance.

Essai philosophique et pratique sur l'éducation des jeunes seigneurs et gentilshommes, que l'on veut avancer dans le monde et à la Cour, etc.; par Mr Porny, professeur de langue française à Éton, 1771.

Ces précieux détails que nous recommandons au consciencieux auteur du *Manuel du Bibliographe normand*, M. Édouard Frère, nous ont été donnés par notre savant confrère, M. G.-S. Trebutien, qui les tenait lui-même de M. P. Burke, avocat palatin de la reine et *serjeant-at-law* à Londres. M. P. Burke, que nous ne saurions trop remercier de cette intéressante communication, et à qui la ville de Caen doit le livre à propos duquel cette note a été rédigée, est un ancien élève du Lycée de Caen, ainsi que son frère, sir Bernard Burke, Ulster, roi d'armes d'Irlande, un des membres correspondants étrangers les plus distingués de notre Société.

A. Ch.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

CAEN, TYP. DE A. HARDEL.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE.

2e. ANNÉE. — 4e. TRIMESTRE.

OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1861.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;
DIDRON, RUE St.-DOMINIQUE-St.-GERMAIN, 23;
CAEN, HARDEL, RUE FROIDE, 2;
ROUEN, LE BRUMENT, QUAI NAPOLÉON, 55.

MARS 1862.

I.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Ont été nommés, le 6 décembre 1861, membre titulaire non résidant, M. Delié, numismatiste à Manéglise, près Montivilliers (Seine-Inférieure); — correspondant national, M. Alexandre Bertrand, ancien membre de l'École d'Athènes, à Paris; — correspondant étranger, M. Eugène del Marmol, président de la Société archéologique, à Namur (Belgique).

Est décédé à Beaune (Côte-d'Or), le 6 octobre 1861, le chevalier Joseph Bard, membre correspondant national.

II.

EXTRAITS

DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 8 novembre 1861.—Présidence de M. Théry.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE DU 2 AOUT 1861.

1°. Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 1861, 1er. trimestre. Le Mans, 1861;

2°. Séance annuelle de la Société royale des Antiquaires du Nord, au palais de Christiansborg, à Copen-

hague, le 27 mai 1861, sous la présidence de S. M. le roi Frédéric VII; 1/4 de feuille in-8°.;

3°. Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise, t. IV. Beauvais, 1860;

4°. Revue des Sociétés savantes des départements, 2°. série, t. V, juin 1861, et t. VI, juillet même année;

5°. Journal de la Société de la Morale chrétienne, t. XI, n°. 4, juillet et août 1861, n°. 5, septembre et octobre même année;

6°. Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers; compte-rendu de la séance publique, tenue le 9 mai 1861. Béziers, 1861, broch. in-8°.;

7°. Société des Antiquaires de la Morinie, bulletin historique, 2°. année, 38°. livraison, avril, mai et juin 1861. St.-Omer, 1861, broch. in-8°.;

8°. Messager des Sciences historiques de Belgique, année 1861, 2°. livraison;

9°. Notice sur Pierre Cochon, auteur de la Chronique normande, par M. Ch. de Robillard de Beaurepaire. Rouen, 1860, broch. in-8°.;

10°. Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, 2°. série, t. VIII, année 1860. Dijon, 1861, 1 vol. in-8°.;

11°. Principes élémentaires de la lecture des textes assyriens, par M. Joachim Ménant (Extrait de la Revue archéologique). Paris, 1861, broch. in-8°.;

12°. Rouen au XVII°. siècle, par Jacques Gomboust, ingénieur du roi en 1655, précédé d'une Notice sur quelques anciens plans de Rouen et sur la population de cette ville à diverses époques, par Édouard Frère. Rouen, 1861, broch. in-8°.;

13°. Histoire du prieuré du Mont-aux-Malades-lès-

Rouen, par l'abbé P. Langlois. Rouen, 1851, 1 vol. in-8°. (offert par Mgr. de Bonnechose);

14°. Catalogue des monnaies nationales de France, collection de M. J. Rousseau, en vente à l'amiable aux prix fixés sur le catalogue. Paris, 1861, broch. in-8°. ;

15°. De l'état civil chez les Athéniens, par M. Egger, broch. in-4°.;

16°. L'Institut, 2e. section, août 1861 ;

17°. Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France, 1861, 1er. trimestre ;

18°. De la génération spontanée, par M. Boucher de Perthes. Paris, 1861, broch. in-32;

19°. Nègre et blanc : De qui sommes-nous fils ? par le Même. Paris, 1861, broch. in-18 ;

20°. Extrait du Journal général de l'instruction publique, mercredi 4 septembre 1861. Œuvres de M. Boucher de Perthes....., broch. in-8°.;

21°. Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire, centième année, t. XL, année 1861, 1er. trimestre. Tours, 1861, broch. in-8°.;

22°. Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 1860-1861, 7e. volume. Dunkerque, 1861, 1 vol in-8°.;

23°. Mémoires de la Commission historique du Cher, 1er. fascicule du 2e. vol. Bourges, 1861, broch. in-8°.;

24°. Essai sur les médailles de la famille de Gallien, par M. A. Deville, correspondant de l'Institut. Paris, 1861, broch. in-8°.;

25°. Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e. trimestre de 1861 ;

26°. Smithsonian Contributions to Knowledge, vol. XII. Washington, 1860, 1 vol. grand in-4°.;

27°. Annual Report of the board of regents of the Smithsonian Institution for the year 1859. Washington, 1860, 1 vol. in-8°.;

28°. Bulletin du Bouquiniste, 5e. année, 2e. semestre. Paris, 1861, broch. in-8°.;

29°. L'Institut, 2e. section, octobre 1861;

30°. Notice sur les pierres tombales de l'église de Ste.-Opportune-du-Bosc, par M. J.-M. Thaurin. Évreux, broch. in-8°.;

31°. Odes d'Horace, traduction nouvelle, avec le texte en regard, accompagné de notes historiques et mythologiques, par N.-M.-G. Latrouette. Caen, 1861, 1 vol. in-12;

32°. De la constitution de l'armée chinoise, par M. H. de Charencey. Versailles, 1861, 1 feuille in-8°.;

33°. Deuxième étude scientifique et archéologique sur la ville de Rouen et les rives de la Seine, par M. A. Lévy. Rouen, 1861, broch. in-8°.;

34°. Rapport sur les travaux de la classe des Sciences de l'Académie de Rouen pendant l'année 1860-1861, par le Même. Rouen, 1861, broch. in-8°;

35°. Bulletin des livres rares et curieux de la maison S. Galvary et Cie., novembre 1861, n°. 1, broch. in-8°.

Le Secrétaire, en déposant cette liste sur le bureau, signale plus particulièrement à ses collègues, outre le tome XII du *Smithsonian Contributions to Knowledge*, et la *Traduction nouvelle des Odes d'Horace*, par M. Latrouette, qui ne peuvent être l'objet d'un rapport, le tome IV des *Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise*; — la 38e. livraison du *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*; — l'*Histoire du prieuré du Mont-aux-Malades-lès-Rouen*, par l'abbé Langlois; — le 7e. vo-

lume des *Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts*, et enfin, l'*Essai*, de M. Deville, *sur les médailles de la famille de Gallien*, publications qui sont renvoyées à l'examen de MM. Fierville, Osmont, Courty, Travers et Paysant.

Le Secrétaire annonce à la Société la remise entre ses mains de la plus grande partie des objets antiques que le docteur Le Grand, de St.-Pierre-sur-Dive, avait recueillis dans l'arrondissement de Falaise; ces objets seront prochainement déposés au Musée, soigneusement étiquetés et portant sur chaque pièce les noms du collectionneur et des donateurs. Des remercîments seront adressés à Mme. veuve Le Grand et à MM. ses fils, qui ont bien voulu, à la demande du Secrétaire, offrir à la Compagnie cette précieuse collection. — Le Secrétaire annonce encore, pour une prochaine séance, le dépôt de plusieurs objets curieux recueillis dans les dernières fouilles de Vieux, et d'une magnifique suite de monnaies féodales de la France, que M. Feuardent offre à la Compagnie, et que M. Paysant, à l'intervention officieuse duquel elles sont dues, s'occupe à classer et à déterminer.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, par deux circulaires du 1er. août 1861, invite M. le Président et MM. les Membres de la Société des Antiquaires de Normandie à assister à la distribution solennelle des prix accordés aux Sociétés savantes à la suite du Concours de 1860, fixée au 25 novembre. Par une troisième missive, en date du 20 du même mois, Son Excellence informe la Compagnie, qu'indépendamment de la dis-

tribution des prix du 25 novembre, les sections du Comité des travaux historiques tiendront, les 21, 22 et 23, des séances solennelles dans lesquelles MM. les Membres des Sociétés savantes seront admis à donner lecture des notes ou mémoires qu'ils auront bien voulu préparer pour cette circonstance. Dans une quatrième lettre, en date du 28 septembre, M. le Ministre accuse réception du *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Lisieux*, rédigé par MM. de Formeville et de Formigny de La Londe; il espère que le 6e. et dernier arrondissement du département du Calvados, celui de Pont-l'Évêque, lui sera bientôt adressé et terminera heureusement l'intéressant travail auquel la Société aura attaché son nom. Une cinquième lettre de Son Excellence informe la Compagnie que la Commission chargée d'examiner les travaux adressés par les Sociétés savantes, en vue du concours institué le 25 février 1860, a jugé digne d'une mention honorable la partie du *Répertoire archéologique du département du Calvados*, remise en temps utile au Comité, et que sur sa proposition trois médailles de bronze seront décernées, à cette occasion, l'une à la Société des Antiquaires de Normandie; l'autre à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen; la troisième au Secrétaire de la première de ces Compagnies. Enfin, par une sixième lettre, M. le Ministre annonce à la Société que, sur la demande de M. le sénateur marquis de Belbeuf, il accorde à la Compagnie, à titre de subvention pour les fouilles qu'elle pratique au village de Vieux, une somme de 300 francs.

M. le Secrétaire-général, chef du cabinet, annonce à M. le Président que M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes met à la disposition de la Compagnie

un exemplaire de la Carte des Gaules sous le proconsulat de César, dressée à l'aide des documents géographiques et topographiques du Dépôt de la guerre, par la Commission spéciale instituée au Ministère de l'Instruction publique et des Cultes, d'après les ordres de Sa Majesté l'Empereur.

Des remercîments seront adressés à Son Excellence, pour ces nouvelles preuves de haute bienveillance dont Elle honore la Société. M. le sénateur marquis de Belbeuf sera remercié personnellement pour la part qu'il a eue à l'une de ces faveurs.

M. Ch. Dufour, président de la Commission du Musée Napoléon à Amiens; M. de Sainte-Beuve, juge au tribunal civil de la Seine, à Paris; M. Charles Fierville, licencié ès-lettres, à Caen, remercient la Compagnie de les avoir admis au nombre de ses membres.

Le jour de la séance publique avait été, dans une réunion précédente, fixé au lundi 18 novembre. L'invitation, adressée par M. le Ministre aux Sociétés savantes, de se réunir à Paris vers le même temps, détermine la Compagnie à remettre cette solennité au mois de décembre ; le jour en sera ultérieurement déterminé.

M. le Maire propose à la Société de profiter de la réunion à Caen de plusieurs membres étrangers à la ville pour faire avec eux une visite archéologique à l'église Ste.-Trinité ; il espère que M. l'architecte Ruprich-Robert pourra être de la partie. Ce sera une précieuse occasion, même pour les membres résidants, de revoir l'antique édifice et d'en admirer, non moins que l'ancienne architecture, les magnifiques restaurations.

Une lettre de M. G. Mancel sur des réparations déplorables faites à quelques belles toiles de Restout,

appuyée par quelques détails analogues que lui signale M. le professeur Jean Roger, émeut la Compagnie qui, voulant autant qu'il est en elle empêcher de pareils actes, décide que Mgr. l'Évêque de Bayeux et Lisieux et M. le Préfet du Calvados seront priés en son nom de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour prévenir, chacun en ce qui le concerne, les désastres de ce genre.

Le Conseil d'administration avait chargé deux de ses membres, MM. G. Mancel et Lavalley-Duperroux, de visiter l'exposition que préparait, pour les mois d'août et de septembre, la Société des Beaux-Arts, et de faire un rapport à la Compagnie sur les objets (il ne pouvait manquer de s'en rencontrer quelques-uns) dont l'étude offrirait quelqu'intérêt au point de vue des antiquités normandes. Ces Messieurs n'ont rien remarqué à cette exhibition, remarquable à beaucoup d'autres titres, qui dût intéresser la Compagnie, si ce n'est, outre plusieurs poteries rouennaises sur lesquelles ils n'ont rien de spécial à constater, une très-riche chasuble du XVIIIe. siècle, appartenant à M. Abel Vautier et provenant, selon toute vraisemblance, de quelque congrégation religieuse de Caen ou des environs, et les curieuses tapisseries du XVIIe. siècle exposées par les Dames Ursulines de Caen, et sur lesquelles ils se promettent d'appeler l'attention de leurs collègues, aussitôt qu'ils auront reçu de M. l'abbé Varin, qui a bien voulu la leur promettre, communication de certaines pièces relatives à ces tapisseries et que conservent les Archives de la Communauté.

M. E. Chatel fait passer sous les yeux de ses collègues un précieux cartulaire manuscrit de l'abbaye de Ste.-Trinité de Caen, qu'on regrette vivement de voir appartenir aujourd'hui à un autre dépôt public qu'à celui de

la ville, qui sans doute en a été autrefois propriétaire et où il serait si bien placé.

Nous ne pouvons qu'indiquer ici les communications lues ou signalées par le Secrétaire, au nom de MM. l'abbé Cochet, *sur trois cercueils de pierre récemment trouvés à Gouville, entre Cailly et Fontaine-le-Bourg, arrondissement de Rouen ;* — l'abbé Lecomte, *sur différentes découvertes faites au Havre, dans les fouilles commencées pour asseoir les fondations du nouvel hôtel de la Gendarmerie ;* — le baron Jérôme Pichon, *sur une trouvaille de monnaies d'or françaises faite à Deauville, près Trouville, dans le Calvados ;* — Delié, *sur une monnaie d'or gauloise trouvée près le camp romain de Sandouville, à peu de distance de St.-Romain, sur la rive droite de la Seine ;* — Fierville, *sur le cachet d'un clerc nommé Henri Fabre, trouvé à Caen, dans un jardin, auprès du cimetière St.-Pierre ;* — Fédérique, *sur la grosse cloche de l'horloge de Vire ;* — Roger, de Philippeville, *sur les ruines du cirque romain de Rusicade ;* — et Trebutien, *sur un Traité de blason,* offert à la Bibliothèque publique de Caen par M. P. Burke, de Londres, avocat palatin de la Reine et serjeant at law.

Sur l'avis conforme de son Conseil d'administration, la Compagnie, priée par la Société Dunkerquoise et par la Société archéologique de Kelkenny et du sud-est de l'Irlande, d'échanger ses publications contre les leurs, décide, qu'en attendant un plus ample informé sur les ouvrages de ces deux Compagnies, elle leur adressera son *Bulletin*.

Séance du 6 décembre 1861.—Présidence de M. Demiau de Crouzilhac, vice-président.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1861.

1°. Travaux de l'Académie impériale de Reims, 31e. volume, année 1860-61, n°s. 1 et 2 ;

2°. Carte de la Gaule, sous le proconsulat de César, dressée à l'aide des documents géographiques et topographiques du Dépôt de la guerre, par la Commission spéciale, instituée au Ministère de l'Instruction publique et des Cultes, d'après les ordres de l'Empereur, 1861 (don du Gouvernement);

3°. Revue des Sociétés savantes des départements, 2e. série, t. VI, août, septembre et octobre 1861, 3 broch. in-8°.;

4°. Jaarboek van de Koninklijke Akademie van Wetenschappen gevestigd te Amsterdam voor 1859. Amsterdam, broch. in-8°.;

5°. Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen. Afdeeling Letterkunde. Vijfde deel. Amsterdam, 1860, 1 vol. in-8°.;

6°. Catalogus van de Boekerij der Koninklijke Akademie van Wetenschappen gevestigd te Amsterdam. Eersten deels tweede stuk. Amsterdam, 1860, 1 vol. in-8°.;

7°. De la constitution de l'armée chinoise, par M. H. de Charencey. Versailles, 1 f. in-8°.;

8°. De l'art dramatique et des divisions du théâtre antique chez les Romains, par de Boyer de Sainte-Suzanne, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, de Normandie, etc., etc. Amiens, 1861, broch. in-8°.;

9°. La vérité sur la décentralisation, par le même. Amiens, 1861, broch. in-8°.;

10°. Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. 1861, 2e. trimestre. Le Mans, 1861, broch. in-8°.;

11°. Messager des Sciences historiques de Belgique, année 1861, 3e. livraison;

12°. Notice sur le collége du Trésorier, par M. le marquis de Belbeuf. Paris, 1861, broch. in-8°. ;

13°. Exploration géologique du Canada. Rapport de progrès pendant les années 1853-54-55-56. Toronto, 1857, 1 vol. in-8°. avec atlas in-4°. ;

14°. Charles Guérin, Roman de mœurs canadiennes, par Pierre-J.-O. Chauveau. Montréal, 1853, 1 vol. in-8°. ;

15°. Relations des Jésuites, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la nouvelle France. Quebec, 1858, 3 vol. in-8°. ;

16°. Cours d'histoire du Canada, par J.-B.-A. Ferland, prêtre. 1re. partie, 1534-1663. Quebec, 1861, 1 vol. in-8°. ;

17°. Mémoires et documents publiés par la Société historique de Montréal. 1re., 2e. et 3e. livr., 3 broch. in-8°. ;

18°. Relation du voyage de Son Altesse le prince de Galles en Amérique. Montréal, 1860, in-8°. ;

19°. Observations sur un ouvrage intitulé : *Histoire du Canada, par M. l'abbé Brasseur, de Bourbourg*, par M. J.-B.-A. Ferland. Paris, 1854, broch. in-8°. ;

20°. Montréal et ses principaux monuments. Édition illustrée, publication de la Société historique de Montréal, 1860, broch. in-8°. ;

21°. Les Servantes de Dieu en Canada, par C. de Laroche-Héron. Montréal, 1855, broch. in-8°. ;

22°. Voyage d'André Michaux en Canada, par O. Brunet, professeur de botanique à l'Université de Quebec ; 1861, broch. in-8°. ;

23°. Archéologie canadienne. De quelques sépultures d'anciens indigènes de l'Amérique découvertes à Mon-

tréal, par M. le principal Dawson. Montréal, 1861, broch. in-12;

24°. Archéologie canadienne. Souvenirs historiques sur la seigneurie de la Prairie, par J. Viger, écuier. Montréal, 1857, broch. in-12 (2 exemplaires);

25°. Relation de ce qui s'est passé au siége de Quebec et de la prise du Canada. Quebec, 1855, broch. in-12;

26°. Notes sur les Archives de Notre-Dame de Beauport, par M. Jean Langevin, 1re. livraison. Quebec, 1860, broch. in-12.

Entre ces publications, le Secrétaire signale plus particulièrement à l'attention de ses collègues les deux brochures *sur l'Archéologie canadienne*, que M. l'abbé Do veut bien se charger d'examiner; les autres ouvrages relatifs à l'histoire du Canada, dont M. Eugène Chatel propose de rendre compte; la *Notice* de M. de Belbeuf *sur le collége du Trésorier*, renvoyée à l'examen du même membre, et la *Carte de la Gaule sous le proconsulat de Jules César*, sur laquelle MM. Hippeau, Lavalley-Duperroux, Georges Mancel et Léon Puiseux sont priés de faire un rapport.

OBJETS OFFERTS :

Par M. Osmont, une gravure sur bois représentant le massacre de Vassy, reproduction fidèle d'une gravure de l'époque (1562), qui appartient à M. Pornot, propriétaire à Vassy; — par M. Fédérique, avocat à Vire, un boulet en pierre recueilli au château de Fougères. — Remercîments aux donateurs.

M. Paysant remet à M. le Président, avec la notice dans laquelle il les a déterminées, les pièces normandes dont M. Feuardent a enrichi le médaillier de la Compagnie. — Remercîments à MM. Feuardent et Paysant.

Le Secrétaire fait passer sous les yeux de ses collègues quelques-uns des objets découverts dans les dernières fouilles de Vieux, entr'autres, une hippo-sandale, en fer, d'une belle conservation; une paire d'entraves, également en fer, dont le curieux mécanisme auquel il ne manque qu'une clef, se révèle avec la plus grande netteté; une petite spatule, en cuivre, dont la destination reste indéterminée, et une pièce gauloise, en potin, *monnaie des Bajocasses très-probablement*, selon M. de Saulcy, qui a bien voulu l'examiner.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes informe la Compagnie que, par arrêté du 9 novembre 1861, il lui attribue une allocation de 400 fr. Des remercîments seront adressés à M. le Ministre, pour ce nouveau témoignage de l'intérêt qu'il porte à la Société.

M. Gustave Rouland et plusieurs autres membres expriment le regret de ne pouvoir se rendre aux réunions des 16 et 17 décembre.

M. le premier Président de la Cour impériale de Caen, M. le Préfet du Calvados, M. le Général de la subdivision, M. le Recteur de l'Académie, M. le Procureur général et M. le Maire acceptent la double invitation qui leur a été adressée, d'assister à la séance publique du 16 et au banquet projeté pour le même jour.

MM. Bellemare, Baudry et Marchand, le premier secrétaire, les deux autres membres de la Société historique de Montréal, remercient la Société de les avoir admis au nombre de ses membres.

Monseigneur de Bayeux répond à la prière que la Société lui avait adressée, de prévenir autant qu'il serait

en lui les réparations fâcheuses que trop souvent on fait subir, avec les meilleures intentions, aux monuments religieux du diocèse, qu'il partage entièrement à cet égard les sentiments et les vœux de la Société, et que son concours est assuré à toute mesure qui pourra conduire à ce but. Une longue discussion s'engage sur les moyens les plus propres à obtenir sur ce point d'heureux résultats. Après avoir entendu M. le Maire et quelques autres membres qui font ressortir les difficultés que présente la question et les voies par lesquelles on en pourrait triompher, l'Assemblée décide que, pour ce qui concerne les voies et moyens, elle s'en référera, en lui rappelant ce qui se fait déjà sous ce rapport dans la Seine-Inférieure et dans la Manche, à la haute sagesse et à la sollicitude active de Sa Grandeur.

Le Secrétaire rappelle, en quelques mots, la part que la Société a prise aux réunions provoquées par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes; trois lectures y ont été faites, en son nom: la première, par M. Alfred Darcel, attaché à la direction générale des Musées impériaux, à Paris, *sur quelques objets curieux des Musées d'Allemagne;* la seconde, par M. le sous-préfet Quenault, *sur la cathédrale de Coutances;* la troisième, par le Secrétaire de la Compagnie, *sur les fouilles de Vieux.*

La Société ne pouvait pas non plus ne pas se féliciter des récompenses que M. le Ministre avait lui-même remises dans la solennité qu'il présidait, à ses représentants. A ce propos, une erreur sur l'attribution de l'une des médailles s'étant glissée dans le compte-rendu de M. le Rapporteur, la Compagnie, pour réparer cette méprise, a décidé que la lettre dans laquelle M. le Ministre annonce aux Sociétés savantes de Caen les mentions qu'elles ont obtenues, pour le concours de

1860, sera, parce que l'expression en est très-nette et très-explicite, insérée *in extenso* au procès-verbal de la séance.

Nous en donnons ici la copie textuelle :

« *A M. Charma, Secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.*

« Paris, le 16 octobre 1861.

« MONSIEUR,

« La Commission chargée d'examiner les travaux adressés par les Sociétés savantes, en vue du concours institué par mon arrêté du 25 février 1860, vient de me soumettre son rapport et ses propositions pour la distribution des récompenses.

« Je suis heureux de vous annoncer, Monsieur, que la partie du *Répertoire archéologique du département du Calvados*, dont vous m'avez fait l'envoi au nom de la Société des Antiquaires de Normandie et de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, a été jugé digne d'une mention honorable. Ce travail collectif a été exécuté avec tout le talent qu'on était en droit d'attendre d'une contrée aussi lettrée que la Normandie, et qui compte tant d'éminents antiquaires. Cependant, il a paru à la Commission que certaines localités n'avaient pas été visitées expressément, en vue du *Répertoire*, et, qu'en conséquence, le travail était susceptible d'amélioration, avant d'être donné à l'impression.

« Vous voudrez bien, Monsieur, transmettre mes remercîments et mes félicitations à vos honorables collaborateurs, MM. Hippeau, Dansin, Puiseux, Renault, Pellerin, Mancel, Lavalley-Duperroux, Gervais, Lemarchand et Paysant, en les informant que deux médailles de bronze seront décernées, l'une à la Société

des Antiquaires de Normandie, l'autre à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

« J'ai également décidé, sur la proposition de la Commission, qu'une troisième médaille de bronze vous serait personnellement décernée, Monsieur, pour le zèle tout particulier dont vous avez fait preuve en cette circonstance.

« La Distribution solennelle des récompenses aura lieu à la Sorbonne, le 25 novembre prochain, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous en informer. Je me plais à espérer qu'une députation de la Société des Antiquaires et de l'Académie de Caen pourra assister à cette cérémonie.

« Agréez, Monsieur, les nouvelles assurances de ma considération très-distinguée.

« Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

« ROULAND. »

M. Puiseux lit, au nom de M. Gervais, un intéressant rapport sur une découverte de cercueils en pierre faite en novembre 1861, à huit kilomètres de Caen, au petit village de St.-Honorine, dans un champ appartenant à M. Auguste de Boislambert. — Le Secrétaire lit une note de M. Georges Mancel sur un portrait de l'évêque constitutionnel du Calvados, Claude Fauchet, signé *Bonneville* et portant la date de 1791. — Renvoi de ces deux pièces à la Commission des impressions.

Séance publique annuelle du 16 décembre 1861.—Présidence de M. le sénateur marquis de Belbeuf, directeur.

Le 16 décembre 1861, à 2 heures de l'après-midi, la Société s'est rendue en corps dans la grande salle de la

Faculté de Droit. Sur l'estrade étaient réunis les membres de la Compagnie. Au bureau on remarquait, à la gauche et à la droite de M. de Belbeuf, M. Théry, recteur de l'Académie, président de la Société; M. Mégard, premier président de la Cour impériale; M. Le Provost de Launay, préfet du Calvados; M. de Villeneuve, général commandant la subdivision du Calvados; M. Rabou, procureur général; M. Bertrand, maire; M. Abel Vautier, député du Calvados; le Secrétaire et le Secrétaire-adjoint.

M. de Belbeuf a ouvert la séance par la lecture que M. le comte de Belbeuf, son fils, a faite, pour lui, du Discours d'ouverture que nous reproduisons ici :

« Messieurs,

« La Société des Antiquaires de Normandie poursuit avec un zèle infatigable les grands travaux archéologiques et les patientes recherches qui sont le but même de son institution. Vous avez accepté la mission de faire revivre, grâce à l'étude de nos vieilles chartes, les temps qui ne sont plus et de ressusciter, pour ainsi dire, les hommes d'un autre âge, en nous racontant leurs mœurs, leurs passions ou leurs vertus; puis vous marquez la place de leurs tombeaux. Vous vous plaisez, ainsi que vous l'avez fait maintes fois dans les champs célèbres de Mortemer, d'Ivry, d'Arques ou de Formigny, comme dernièrement l'Empereur lui-même sur les sommets d'Alesia, vous vous plaisez à retrouver la trace et à reconstituer le théâtre des grandes luttes historiques; enfin vous essayez de rendre à la lumière, avant que les ruines elles-mêmes aient péri, selon la belle expression de Lucain (1), les vestiges de tant de monuments enfouis depuis des siècles et qui, sans vos labo-

(1) Lucain, *Pharsalia*, IX, 969.

rieuses investigations, seraient restés à jamais ignorés. Dans cette noble tâche, si bien remplie par vous, Messieurs, on vous voit tous les jours faire de précieuses découvertes, ajoutant ainsi chaque année une nouvelle assise à cet édifice, composé des débris de tant d'autres, que notre époque veut léguer aux générations à venir.

« Et moi aussi, Messieurs, je voudrais pouvoir apporter mon modeste contingent à l'œuvre commune. Admis depuis quelques années seulement dans la Société des Antiquaires de Normandie, l'honneur que vous avez bien voulu me faire, en me choisissant cette année pour directeur d'une aussi savante Compagnie, m'a surpris et m'a flatté en même temps au plus haut degré. Mais, vous l'avouerai-je ? il me semble bien difficile, pour ne pas dire impossible, de vous intéresser, ou tout au moins de trouver un sujet qui ne soit pas indigne de cette solennité, après les remarquables paroles qui ont été prononcées dans cette enceinte par mes illustres prédécesseurs. Tous se sont félicités dans les plus nobles termes des progrès de la science archéologique, dus en grande partie à l'initiative de notre Société. Nous les avons entendus louer avec raison ses nombreux travaux, le zèle et l'érudition de nos collègues; nous les avons vus applaudir aux succès qui sont venus couronner vos efforts. Vous avez successivement écouté avec une religieuse attention un docte magistrat (1), dont la perte récente, si vivement sentie, vous a affligés tous; un de mes honorables collègues au Sénat (2), qui, dans un éloquent discours encore présent à votre mémoire, vous retraçait les règles éternelles du vrai et du beau, et rap-

(1) M. le président Pezet.

(2) M. Mérimée, membre de l'Institut.

pelait avec tant de goût les saines doctrines de l'art à la génération qui s'élève; plus tard, vous avez distingué la savante dissertation de l'éminent conseiller d'État (1), auquel la Société des Antiquaires de Normandie doit le service immense, qu'elle n'oubliera jamais, d'avoir contribué pour une large part à la faire reconnaître par le Gouvernement comme établissement d'utilité publique. Enfin, il y a peu d'années, le vénérable évêque de ce diocèse vous captivait par le charme de sa parole; et récemment encore notre métropolitain, primat de cette province, en cimentant, dans un magnifique langage, l'alliance de l'archéologie et de la religion, vous prouvait que les traditions du grand siècle sont encore vivantes au fond du sanctuaire. Comme vous le voyez, Messieurs, une pareille succession est lourde à recueillir.

« L'antique Normandie a vu bien des événements depuis la domination romaine jusqu'à nos jours. A cette époque, le culte druidique se retire au fond des forêts, où il était né et devait mourir; les dieux de Rome prennent possession du pays des Véliocasses et des Calètes, des Bajocasses ou des Lexoviens, et la seconde Lyonnaise, à l'exemple des autres provinces de l'Empire, se couvre de temples, de villas splendides, dont aujourd'hui encore les restes mutilés apparaissent à chaque pas sous la charrue du laboureur. Trois siècles s'écoulent et survient l'invasion des barbares, confondant dans un même anathème les dieux des vaincus et les dieux des vainqueurs. Bientôt les hordes d'Attila font de la Gaule un désert : les plus beaux monuments disparaissent et le *Fléau de Dieu*, comme le disait notre vieux Corneille dans cette tragédie, si calomniée sur la foi de Boileau,

(1) M. Boulatignier.

mais qui pourtant renferme des beautés de premier ordre,

« D'un déluge de sang couvre toute la terre » (1).

Cependant, au milieu des ténèbres de l'idolâtrie et de la confusion universelle, le christianisme a fait son apparition dans nos contrées; il arrive d'Orient, comme l'astre lumineux qui avait guidé les Rois-Mages jusqu'à l'humble crèche de Bethléem; il s'étend, il se propage avec les émissaires sublimes que Rome nous envoie, et nos premiers apôtres, la croix à la main, prêchent partout la doctrine qui devait transformer l'ancien monde.

« Alors, Messieurs, la vieille Neustrie qui, en partie du moins, devait plus tard devenir notre chère Normandie, la vieille Neustrie, à la voix des Nicaise, des Exupère ou des Mellon, embrasse la foi chrétienne et, sur les ruines des autels renversés, s'élèvent des sanctuaires consacrés au vrai Dieu. Les illustres pontifes, successeurs des premiers apôtres des Gaules, après avoir assuré le triomphe définitif du christianisme, construisent de nouveaux temples, plus spacieux et mieux appropriés à leur pieuse destination; puis le grand mouvement religieux du XI[e]. siècle, l'établissement des ordres monastiques et l'épanouissement des croyances, à l'époque des Croisades, font sortir de terre, comme par enchantement, ces merveilleux édifices de l'architecture romane ou gothique, dont la splendeur méritera l'admiration de la postérité. La Normandie en compte encore un grand nombre, survivant par une sorte de miracle à tant d'événements funestes et de révolutions. En même temps, la foi de nos pères, si vive au moyen-

(1) *Attila*, acte V, scène 3.

âge, se plait à élever, dans nos campagnes, une foule d'autres petits oratoires; humbles et modestes, ils semblent vouloir signaler, par un contraste nettement accusé, l'éclat de ces grands monuments. Beaucoup sont encore debout; chaque jour la piété des fidèles s'empresse de les orner et ne cesse de les fréquenter.

« Moins heureusement inspiré que mes éminents devanciers, je viens aujourd'hui, Messieurs, après vous avoir adressé l'expression de ma profonde gratitude, vous entretenir un instant d'une ancienne chapelle, située sur les bords de la Seine, à peu de distance de notre vieille capitale normande. Ce modeste sanctuaire, dédié à saint Adrien, est connu de plusieurs d'entre vous. Malgré l'affaiblissement si regrettable des croyances religieuses, c'est un lieu de pélerinage célèbre encore dans nos campagnes et, à certains jours, on peut y rencontrer un grand concours de fidèles, accourus des localités voisines, ou même des processions arrivant avec leur curé, croix et bannière en tête, de communes assez éloignées. Abandonnée pendant de longues années, la chapelle de saint Adrien tombait en ruines; une restauration récemment entreprise va lui rendre, nous l'espérons, avec son éclat primitif, le rang que lui assurait sa respectable origine et qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

« Les annales de l'histoire ecclésiastique ne nous fournissent pas de renseignements bien certains sur le patron de notre chapelle : il se mêle quelques récits légendaires à la relation de son martyre. Nous savons seulement, comme un fait incontestable, qu'il servait avec distinction dans les armées de l'empereur Maximien Galère. Avait-il atteint le grade élevé de *præfectus legionibus*, c'est-à-dire de commandant de légion, ou bien

était-il resté à la tête d'une simple cohorte ? L'illustre Baronius et l'historien moderne de la vie des Pères sont muets à cet égard. Toutefois, s'il faut en croire l'auteur anonyme d'un ancien manuscrit grec retrouvé, traduit et publié par les Bollandistes dans leur savante compilation (1), Adrien aurait été revêtu d'une plus haute dignité, celle de l'un des généraux de l'armée, *unus ex ductoribus agminis* (2), et même aurait été compté parmi les familiers de l'Empereur. Toujours est-il que, persécuteur acharné des chrétiens, le lieutenant ou, si l'on veut, le confident et l'ami de Galère fut si touché de leur courage et de leur résignation qu'il embrassa lui-même leur doctrine et demanda à mourir avec eux (3). Ayant été arrêté à son tour, il souffrit les plus cruelles tortures et subit le martyre à Nicomédie, vers l'an 306, dans la dernière persécution générale (4). Saint Adrien est nommé sous le 4 mars dans le Martyrologe romain et aussi sous le 8 septembre, jour de la translation de ses reliques. Une église fort ancienne est placée sous son vocable dans la ville éternelle (5).

« Quoi qu'il en soit, Messieurs, de la vie et de la mort de notre saint martyr, hâtons-nous de revenir au petit

(1) Acta, auctore anonymo, ex codice ms. olim Colbertino, nunc Bibliothecæ regiæ parisiensis, 1453, interprete J. Stiltingo (*Acta Sanctorum*, september, t. III, p. 218).

(2) *Acta Sanctorum*, september, t. III, p. 220.

(3) Vidit quosdam cruciatos pro nomine illius qui dicitur Christus, et quod nollent sacrificare : et coactus a nemine, hortatus est scribas ut nomen suum cum viris istis conjungerent, dicens : « Quia libenter cum illis morior » (Ibid.).

(4) Præclarum edidit specimen fidei confessionis Hadrianus una cum aliis viginti tribus, qui omnes post alia tormenta crurifragio interempti sunt (Baronius, *Annalium ecclesiasticorum*, t. III, p. 59, D).

(5) Godescart, *Vie des Pères*, t. XIII, p. 154.

oratoire qui porte son nom. Avant l'établissement de ces voies de communication, merveilles de notre époque qui, en abrégeant les distances, ont eu par contre le résultat fâcheux, mais inévitable, d'enlever à nos anciennes routes le mouvement et la vie, le voyageur se rendant de Paris à Rouen, sur le point d'arriver au terme de sa course, pouvait apercevoir au-dessus de sa tête de grandioses falaises, formées de bancs superposés de craie blanche. Ces roches rappellent les falaises de la mer, et, en effet, elles ne le cèdent pas en hardiesse à celles que l'on admire près de Fécamp et d'Étretat. De formes moins tourmentées et moins bizarres, moins variées dans leurs aspects, les roches de St.-Adrien sont pourtant presque aussi remarquables, parce qu'elles ont le mérite, en compensation des avantages qui leur manquent, d'être entourées, avec plus d'ensemble et de régularité que les premières, et comme zébrées, du haut en bas de leurs sommets, de ceintures horizontales de silex, étroites et sinueuses, placées à une distance égale les unes des autres. Aux premiers beaux jours du printemps, les cônes onduleux qui entrecoupent et séparent les différentes cimes se revêtent d'une luxuriante parure de gazon ; les anémones violettes ne tardent pas à étendre leur tapis velouté sur cette verte surface, tandis que la *pensée* de Rouen accroche ses bouquets aux flancs de la montagne. Vers le commencement de l'automne, un nuage odoriférant monte au ciel comme l'encens le plus pur ; tant les plantes aromatiques écloses sur nos pics escarpés ont de force et de saveur (1) ! C'est là, Messieurs, au sein même de ces falaises, enfantées par je ne sais quel caprice de la nature, que la

(1) L'auls, la marjolaine, le réséda, le baume, etc., etc.....

chapelle dont nous parlons, creusée en grande partie à l'aide du ciseau dans les plus durs rochers, attachée comme un nid d'aigle aux parois de l'un d'eux, vient élever au-dessus d'un simple toit de chaume (1) son élégant campanile, dont la teinte azurée forme un agréable contraste avec la blancheur des bancs crayeux qui l'environnent. Rien de plus pittoresque que ce petit monument, quand, assis dans une des îles verdoyantes de la Seine, ou placé sur le rivage opposé, on promène ses regards sur la chaîne de collines qui bordent de ce côté le cours du grand fleuve.

« On se demande à quelle époque peut remonter la fondation de ce sanctuaire. Il ne m'a pas été possible, et je le regrette vivement, après de longues recherches, de pénétrer ce mystère.

« La chapelle de St.-Adrien aurait-elle remplacé, dans les premiers âges de la prédication apostolique, les autels du paganisme ? Personne n'ignore que les habitants de la Gaule chevelue attachèrent toujours aux rochers escarpés des idées superstitieuses ; ces lieux extraordinaires frappaient leur imagination. Aussi, Messieurs, n'est-il pas étonnant que les prêtres d'Hésus et de Teutatès aient établi non loin de là un autel pour leurs sanglants sacrifices, ainsi que l'atteste une pierre druidique retrouvée il y a quelques années près de la source d'un ruisseau voisin, et aujourd'hui placée sous des chênes séculaires, où elle n'a plus à redouter les atteintes du vandalisme ou de l'ignorance. Par la même raison, les falaises de St.-Adrien ont conservé les noms

(1) La couverture en chaume est une condition essentielle de la conservation de l'édifice : toute autre toiture serait brisée chaque hiver par les avalanches de pierres, détachées dans les dégels. Le chaume résiste et amortit la chute par son élasticité.

de *Chaire des Géants*, de *Fauteuil de Gargantua ;* la configuration de leurs cimes justifie ces dénominations originales (1). Des traditions populaires ont encore cours dans les campagnes environnantes ; et, si l'on pouvait y ajouter foi, ces roches auraient été consacrées à Esculape, en l'honneur sans doute des plantes médicinales que l'on trouve en abondance sur la colline. Saint Ouen, suivant l'usage constamment observé par les premiers pasteurs, après avoir renversé l'idole et son autel, aurait consacré le temple au culte du vrai Dieu.

« Mais il n'est guère possible, Messieurs, à défaut de documents écrits, d'assigner à notre chapelle une origine aussi reculée. Les hommes les plus compétents en cette matière sont même enclins à penser qu'elle n'est pas antérieure à la seconde moitié du XIVe. siècle. La terrible maladie qui, sous le nom de peste noire, ravagea l'Europe entière à cette époque, et dont la conséquence fut de ranimer, pour un temps du moins, la foi des peuples, pourrait bien avoir été l'occasion de son établissement. Comme on ne savait plus à quel saint se vouer, c'est le cas de le dire, on éleva des chapelles dans des lieux solitaires, où des ermites vinrent se fixer ; saint Adrien, saint Sébastien, saint Roch et saint Antoine y furent particulièrement honorés. Tandis que la crainte de cette affreuse maladie redoublait la ferveur des affiliés à la secte bizarre des Flagellants, les âmes pieuses, pour conjurer la colère céleste, comblaient de bienfaits les nouveaux hôtes du désert. Mais, veuillez le remarquer, Messieurs, il existait dans le pays, et depuis long-temps déjà, d'autres ermitages, probablement plus anciens que celui de saint Adrien. On lit, en effet,

(1) Guilmeth, *Histoire de la ville et des environs d'Elbeuf*, 2e. édit., p. 23.

dans un testament de Jean dit Hardy (1), de St.-Martin-du-Bout-du-Pont-de-Rouen, en date de janvier 1304, que ce bon bourgeois fait un don en faveur des ermites de Répainville et d'Orival :

« Item. Heremit. de Respevilla, V sols.

« Item. Heremit. de Aurivalle, III sols. »

« Comme vous vous le rappelez sans doute, Messieurs, la peste noire éclata en 1348; or, nous vous le demandons, si la chapelle de St.-Adrien avait été fondée antérieurement à l'apparition de ce fléau, le choléra du moyen-âge; s'il y avait eu déjà à cette époque un ermite dans notre rocher, ce bienfaiteur l'aurait-il oublié, alors qu'il accordait un souvenir à des solitaires plus éloignés de sa demeure ? L'opinion contraire ne pourrait être admise que pour un seul cas, celui où le bénéfice aurait été vacant au moment de la mort du testateur. Quoi qu'il en soit, Messieurs, et ceci n'est pas une hypothèse, on voit encore à côté de la chapelle, creusées dans la même falaise, à une assez grande hauteur, trois cellules d'un accès difficile ; on croit escalader le ciel, quand on cherche à les visiter. Les ermites y avaient établi leur résidence d'été; c'était, passez-moi le mot, leur maison de campagne. Pendant l'hiver, ils se retiraient dans une autre grotte plus accessible, beaucoup plus vaste, mais moins exposée au grand air, taillée aussi de main d'homme dans le même rocher et entourée d'un solide banc de pierre, retraite assurée contre la rigueur des frimas. En l'année 1309, les ermites de St.-Augustin vinrent se fixer à Rouen, en vertu d'une charte de Philippe-le-Bel, transcrite par Farin dans son histoire de cette ville. Tout porte à croire que les ermites qui plus

(1) Archives du département de la Seine-Inférieure.

tard se succédèrent dans les cavités isolées de St.-Adrien faisaient partie du même ordre, et la conjecture trouve sa confirmation dans ce fait qu'une confrérie, érigée en l'église des Augustins de Rouen, possédait en 1651, dans notre chapelle, un banc dont il sera nécessaire de vous dire un mot par la suite.

« Comme vous le voyez, Messieurs, les origines de ce modeste oratoire sont fort incertaines, et il n'y a guère d'espoir d'arracher jamais à nos chroniques locales leur dernier mot à cet égard.

« Le premier document qui paraisse se rattacher, d'une manière plus ou moins directe, au sujet qui nous occupe se trouve, à la date du 12 mars 1398, dans les archives du notariat de Rouen : c'est la mention d'une vente faite par « Raoul Tiesse, de Darnetal, à tousjours, « à noble homme messire Jehan de Poissy, chevalier, « seigneur de Goui (il était grand-panetier de Norman- « die), tel droit et action, comme en un pointel à l'*antre* « *le Roy*, en la paroysse du Becquet, des deux costés, « et d'un bout à l'eau de Seine, pour VII livres tour- « nois. » Que devons-nous entendre par cette expression l'*antre le Roy*? Serait-ce la gorge étroite, couverte de bois, semblable à une profonde caverne, à l'extrémité de laquelle était située la paroisse du Becquet? Ne serait-ce pas plutôt la chapelle de St.-Adrien? Ou, si cette chapelle n'existait pas encore à cette époque, la grotte où elle fut placée depuis ne peut-elle pas justifier cette dénomination assez extraordinaire? C'est à vous, Messieurs, qu'il appartient de décider la question. Je dois cependant vous faire remarquer, pour vous aider dans vos recherches, que la chapelle de St.-Adrien regarde la Seine. Or, cette rivière, depuis le Becquet jusqu'à la Bouille, est nommée dans des actes très-an-

ciens l'*Eau le Roy* (1), parce que le roi y avait conservé tous les droits inhérents à la souveraineté, tandis que sur un grand nombre de fleuves, et même dans d'autres parties de notre rivière, des seigneurs séculiers ou ecclésiastiques, profitant de la faiblesse du pouvoir royal, avaient usurpé de nombreux priviléges ou obtenu des concessions plus ou moins étendues. La qualification d'*antre le Roy* pourrait bien résulter de cette circonstance et s'appliquerait à merveille aux excavations situées en face du fleuve.

« Quant au village de St.-Crespin-du-Becquet, il tirait son nom du petit *Bec* ou ruisseau qui, après avoir parcouru le vallon, tombe dans la Seine en cet endroit. Avant 1789, la cure de cette paroisse en miniature était à la nomination de l'archevêque de Rouen ; mais, au commencement du siècle, ce village a été réuni à la commune de Belbeuf, pour le spirituel comme pour le temporel. Les souvenirs des hommes s'effacent si vite que, dans peu d'années, ce hameau ne sera plus connu que sous le nom de St.-Adrien, et peut-être se demandera-t-on plus tard où était située la paroisse du Becquet. La généreuse hospitalité que vous aimez à donner dans les *Annales* de la Compagnie aux paroles de votre directeur, pourra contribuer un jour à lever bien des doutes à cet égard.

« Plus d'un siècle s'écoule, et nous arrivons à l'année 1522. A cette époque, Messieurs, l'*ermite du Becquet*, et c'est bien de celui de St.-Adrien qu'il est question, avait été taxé à la somme de *quatre livres tournois* pour payer la rançon de François I[er]. Dans un document intitulé : *Compte de la perception, en* 1528, *du restant des taxes*

(1) *De la Vicomté de l'Eau de Rouen*, par M. Ch. de Beaurepaire, p. 148.

accordées par le clergé de Normandie aux années 1522 *et* 1528, on lit (1) : « Pour la somme de quatre livres tour-« nois dont est faicte recepte cy-dessus sur l'ermite du « Becquet, au doyenné de Périers, lequel n'a rien payé, « pour les causes que dessus, reprins IV livres tour-« nois. » Ainsi, il est établi que, vers le commencement du XVIe. siècle, on ne comptait à St.-Adrien ou au Becquet qu'un seul ermite (2). *Les causes que dessus*, on ne les devine que trop : ce bon solitaire était si pauvre, qu'il n'avait pu payer les quatre livres tournois exigées de lui pour la rançon du roi !

« La chapelle de St.-Adrien n'était donc, dans l'origine, qu'un simple ermitage ; et, comme vous venez de le voir, loin d'être avantageux pour son titulaire, ce bénéfice lui procurait à peine de quoi vivre. Moins de trente ans après, nous trouvons l'ermitage transformé en prieuré. La preuve de ce changement résulte de la vente faite, le 25 juillet 1559, par Guillaume de Helleinvilliers, chevalier, seigneur du Mesnil-Jourdain, grand-panetier de Normandie, et par damoiselle Loïse de Poissy, son épouse, dame de Goui, de Belbeuf, etc., à noble homme Nicolas Puchot, de la terre et seigneurie de Belbeuf, dont la chapelle de St.-Adrien formait une dépendance. On lit, en effet, dans l'acte passé devant les tabellions de Rouen : « Plus il a droict de présenter « au béneffice dudict lieu de Belbeuf, quand le cas y « eschet, mesme de présenter au prieuré ou ermitage

(1) Nous devons ce document à l'obligeance de M. Ch. de Beaurepaire, archiviste du département de la Seine-Inférieure, et nous l'en remercions.

(2) Les maisons de St.-Adrien sont modernes ; le hameau seul de St.-Crespin-du-Becquet existait anciennement. Quoiqu'il fût bien petit, il portait le nom de ville en l'an 1000.

« de Sainct-Adrian, près le Becquet. » C'est pour la première fois que l'on parle d'un prieuré en ce lieu. Par qui et comment aurait-il été fondé ? La réponse à cette question est facile : ce ne peut être que par le seigneur de Belbeuf, puisque celui-ci reste collateur du bénéfice. Or, Messieurs, sous le règne de François Ier. et plus tard sous Henri II, la seigneurie de Belbeuf appartenait à messire Thomas de Poissy, noble et saint personnage, qui a laissé dans le pays de nombreuses traces de ses bienfaits. Issu d'une illustre maison, dont l'origine remontait aux temps les plus reculés, Thomas de Poissy, méprisant les grandeurs, voulut vivre et mourir simple curé de village, lui qui aurait pu aspirer aux plus hautes dignités de l'ordre ecclésiastique. Il occupa, pendant plus de trente années, la cure de Grandcamp (1), sans que jamais les soins du ministère lui aient fait oublier ses vassaux. Riche et généreux, la paroisse de Belbeuf lui doit la construction de la nef de son église, et St.-Adrien l'érection de sa chapelle en prieuré. Notons, en passant, que le pieux fondateur avait imposé au titulaire de ce bénéfice l'obligation de venir dire une première messe tous les dimanches dans l'église de Belbeuf. Loïse de Poissy, héritière de son oncle, transmit toute la fortune de la maison de Poissy à MM. d'Helleinvilliers ; mais ceux-ci, possédant ailleurs de vastes domaines, ne tardèrent pas à se défaire des seigneuries de Goui et de Belbeuf. Les acquéreurs de cette dernière terre la gardèrent moins long-temps encore. Quelques années plus tard elle passait, en la personne de noble homme Jean Godart, sei-

(1) Nous pensons qu'il s'agit ici de la paroisse de Grandcamp, au doyenné de Lillebonne.

gneur de St.-Aubin, entre les mains de la famille qui la possède encore aujourd'hui. L'acte de vente porte que « le fief a droict de patronage d'église « dudict lieu de Bellebeuf et chapelle de St.-Adrian, « pour y présenter touttes fois que vacation y eschet. »

« Le premier titulaire du prieuré de St.-Adrien, dont le souvenir soit parvenu jusqu'à nous, se nommait Nicolas Leroux. Il était, comme on disait alors, *mineur d'ans.* Forcé cependant de rendre aveu à son seigneur, Nicolas Leroux, père du jeune clerc, se portant fort pour son fils, se présente et déclare ce qui suit (1): « C'est la déclaration des terres et héritages, en cir- « constances et dépendances, *appartenans de présent en* « *propriété à la chapelle de Monsieur sainct Adrian*, si- « tués et assis en la paroisse Nostre-Dame de Bellebeuf, « que baille à ladicte sieurie de Bellebeuf maistre Ni- « colas Leroux, clerc du diocèse de Rouen, pourveu au « bénéfice de ladicte chappelle et prieuré de Sainct- « Adrian par noble homme Isaac Puchot, sieur de Ger- « ponville et dudict Bellebeuf, et par noble dame Char- « lotte Martel, dame dudict lieu de Gerponville, sa « mère, auxquels la donaison et pourvoy de ladicte « chappelle appartient..... bournés d'un costé ladicte « chappelle et la coste ou fallaise de la roche dudict « Sainct-Adrian, d'aultre costé une petite sente, qui « maine du Becquet à la chappelle de Sainct-Anthoine. » On voit par ces énonciations qu'il n'existait, à l'époque de cet aveu, qu'un sentier au bas de la chaîne de collines où passe aujourd'hui la grande route ; quant à la chapelle de St.-Antoine, située à cinq cents pas environ de celle de St.-Adrien, elle a été démolie vers 1750,

(1) *Pièces justificatives*, n°. 1.

lors de l'établissement de la route, et il n'en reste plus aucune trace.

« Le 6 janvier 1610, Nicolas Leroux, alors majeur, donnait sa démission entre les mains du seigneur de Belbeuf. Il paraîtrait que le trafic des bénéfices, malheureusement si commun au XVI[e]. siècle, n'avait pas encore complètement disparu et que l'on continuait à faire la guerre à cet abus; car le prieur Leroux, pour écarter toute idée de simonie dans l'abandon de son bénéfice, déclarait « que la remise en estoit pure et « simple, jurant en l'âme de conscience qu'en icelle re- « mise ou rechangement il n'est intervenu ny n'inter- « viendra aucune fraulde ou paction illicite » (1).

« Le site alors si sauvage de St.-Adrien convenait au plus haut degré aux âmes contemplatives; comme preuve, je ne puis résister, Messieurs, au plaisir de vous citer un fait rapporté, d'après Jean-Pierre Camus, le célèbre évêque de Belley, par l'historien de l'église cathédrale de Rouen. Le récit du pieux évêque, tel qu'on le trouve dans Pommeraye, respire d'ailleurs je ne sais quel parfum de simplicité naïve, qui plaît généralement aux antiquaires : « Un chanoine de l'église « de Rouen, nommé Roch, homme de vie simple et « exemplaire, conceut une si extrême passion pour « la demeure solitaire de Sainct-Adrian, qu'il forma « dessein d'y finir ses jours, loin du tumulte et des « embarras du siècle. Il eût volontiers échangé tous ses « bénéfices et sa prébende, qui estoient d'un grand « venu, pour ce pauvre hermitage. Mais ce bon cha- « noine ne le pouvant obtenir, après avoir receu la bé- « nédiction de M. le cardinal de Joyeuse, pour lors

(1) *Pièces justificatives*, n°. 2.

« archevesque de Rouen, et ayant remis entre les mains
« et à la disposition du chapitre ses riches bénéfices, il
« s'embarqua au Havre-de-Grâce pour faire le voyage
« de St.-Jacques et visiter les plus saints et plus cé-
« lèbres lieux et pélerinages de l'Espagne, où le St.-
« Esprit l'attiroit. Car, après avoir visité avec mille
« incommoditez St-Jacques, Notre-Dame-de-Guadalupe
« et du Pillier, il fut enfin, comme par un miracle et
« par des voyes extraordinaires, attiré à un hermitage
« dédié à la mémoire de saint Roch, lieu affreux et in-
« accessible, situé dans le royaume d'Arragon, à la
« descente des monts Pyrénées, solitude habitée de temps
« immémorial par des hermites étrangers..... tous per-
« sonnages pleins de mérites et de vertus, illustres en
« miracles devant et après leur mort. Pour abréger,
« dès que le saint hermite portugais, qui pour lors ha-
« bitoit cette solitude, eut apperceu et considéré notre
« voyageur, l'appelant Roch par une inspiration divine,
« il le salua de ces mots : Soyez le bienvenu, mon frère
« Roch ; venez habiter le rocher dédié à saint Roch,
« car Dieu vous a destiné pour m'y succéder et occuper
« cet hermitage après mon déceds. Notre Normand,
« étonné des discours de ce vénérable père, combattu
« de deux diverses passions, succomba au désir de
« poursuivre ses voyages, ce que Dieu permit pour le
« confirmer par après dans le dessein et la ferme réso-
« lution de demeurer perpétuellement dans cette soli-
« tude à l'exemple des anciens ; car dans la continuation
« de son voyage ayant souffert d'étranges et d'extraor-
« dinaires disgrâces, ayant perdu son équipage et s'étant
« veu sur le point d'estre massacré par des voleurs qui
« le lièrent et garrotèrent à un arbre dans le plus pro-
« fond des forests, où il demeura exposé aux bestes

« sauvages, à la faim, à la soif, le chaud, le froid, la « nudité, les maladies ; tout cela le fit souvenir de la « prophétie du bon père Paphnuce (ainsi s'appelait ce « bon ermite), et le fit retourner vers luy, qui le receut « à bras ouverts, le mena dans la ville de Sarragosse, « capitale d'Arragon, où il prit l'habit des mains du « révérend official, que l'archevesque luy avoit donné « pour supérieur, et fit les trois vœux et en particulier « celui de stabilité en cet hermitage. Chose merveil- « leuse que ce saint hermite portugais lui céda la place, « étant aussitost passé de cette vie à une meilleure. » Pommeraye ajoute que le chanoine Roch vivait encore en 1623 ; que « feu M. du Bellay, voyageant en Es- « pagne, le vit et apprit de sa bouche cette histoire » (1). D'autres temps, d'autres mœurs ; si le chanoine Roch avait vécu de nos jours, au lieu d'user son activité et sa vie à courir de stériles aventures, il aurait assigné à son zèle un but plus noble et surtout plus profitable au salut de l'humanité. On l'aurait vu porter la lumière du christianisme aux peuplades du Nouveau-Monde, ou, à la suite de nos glorieuses armées, il eût été heureux d'appeler à la liberté de l'Évangile les esclaves courbés, depuis tant de siècles, sous le joug dégradant du despotisme oriental.

« Pendant que Roch cherchait à oublier St.-Adrien en se livrant, en Espagne, à ses longues et dangereuses pérégrinations, notre chapelle fut constamment pourvue d'un prieur. Après la retraite volontaire de Nicolas Leroux, Robert Le Riche, curé de Celloville et chapelain de Notre-Dame-de-la-Ronde, à Rouen, lui succéda. Ce dernier ne mourut qu'en 1643 et fut lui-même remplacé par Guillaume Radou, vicaire de Ste.-Croix-des-Pelle-

(1) Pommeraye, *Histoire de l'église cathédrale de Rouen*, p. 289.

tiers, une des paroisses de la ville, supprimée depuis la Révolution (1). Le seigneur de Belbeuf ayant présenté cet ecclésiastique à la nomination de l'archevêque de Rouen, Antoine Gaulde, grand-vicaire de ce prélat, et plus tard grand-chantre de la cathédrale, dignité très-relevée à cette époque, lui conféra l'institution nécessaire. Guillaume Radou rendit aveu pour la chapelle (2); il est fait mention dans ce titre d'un nouveau chemin conduisant à Rouen, appelé *Route de la Marchandise*, chemin destiné à remplacer l'ancienne sente qui, comme vous l'avez vu, existait antérieurement au bas de la montagne. L'établissement de cette route constituait déjà un progrès; mais, comme on avait négligé de la construire en chaussée, les voyageurs ne pouvaient se servir dans les grandes eaux du *Chemin de la Marchandise*, et, pour se rendre à Rouen, ils étaient obligés de gravir les plateaux, pour redescendre ensuite derrière la montagne Ste.-Catherine. Guillaume Radou, conservant son vicariat, ne pouvait en même temps desservir le prieuré dont il devenait titulaire : force lui fut donc de déléguer ses pouvoirs à un simple prêtre (3). Nous avons l'état du mobilier de la chapelle de St.-Adrien, dressé à cette occasion ; vous ne serez peut-être pas fâchés, Messieurs, de le connaître :

« 1°. Six chasubles : deux rouges, deux meslés et un de damas rouge ; un noir, avec les estolles et manipules ;

« 2°. Huict aubes, avec les amicts et ceintures ;

« 3°. Onze nappes aux autels et deux petites à communier ;

(1) *Pièces justificatives*, nos. 3 et 4.
(2) *Ibid.*, no. 5.
(3) *Ibid.*, no. 6.

« 4°. Dix-neufs corporalliers ;

« 5°. Quatorze essuyeux ;

« 6°. Vingt purificatoires ;

« 7°. Un calice d'argent et quatre autres d'estain ;

« 8°. Dix chopinettes, un plat à laver et une petite clochette ;

« 9°. Six chandeliers de cuivre ;

« 10°. Cinq missels en cahyer et en parchemin, notés ;

« 11°. Une grande armoirie pour serrer les ornements ;

« 12°. Deux coffres servant à la chapelle ;

« 13°. Deux reliquaires, avec le coffre servant aux reliques ;

« 14°. Enfin, six plats de gros estain, pour cueillir aux messes.

« Comme vous le voyez, Messieurs, le mobilier de notre chapelle ne laissait rien à désirer ; plût à Dieu qu'il fût aussi complet aujourd'hui !

« Le chapelain choisi par Guillaume Radou s'engage à faire des prières et oraisons sur la rivière de Seine, avec surplis et étole. Voici les motifs de cette clause, qui pourrait vous paraître extraordinaire maintenant que, grâce aux améliorations successives réalisées dans le lit du fleuve, la navigation n'offre plus aucun danger. En 1643, avant la construction de la grande route, le hallage était établi sur la rive droite de la Seine et longeait le hameau de St.-Adrien. Les patrons des bateaux étaient dans l'usage de recevoir, à leur passage, la bénédiction du prieur ; — celui-ci, de son côté, avait ses raisons pour la donner avec effusion, — soit pour remercier le Ciel d'un heureux voyage avant leur entrée dans le port de Rouen, soit pour implorer ses faveurs lorsqu'ils partaient pour Paris. Mais vous

l'avez déjà pressenti, Messieurs, le prêtre vivant de l'autel, ces bons mariniers, avant d'adresser leur salut d'adieu aux roches de St.-Adrien, se croyaient obligés de faire un présent au prieur pour le remercier de ses prières. Ce présent consistait en denrées de toute nature, en vin, en blé, selon ce que les bateaux transportaient, jamais en argent. Le déplacement du hallage porta un coup funeste au revenu du prieur, qui, en 1780, montait à peine à 600 livres par année.

« Guillaume Radou mourut en 1663; ses héritiers ne demeurant pas en Normandie, le seigneur de Belbeuf se vit forcé de présenter une requête au Lieutenant général du Bailliage de Rouen, pour être autorisé à faire ouvrir les portes des bâtiments et maisons du prieuré (1); mais il négligea de faire choix d'un candidat destiné à remplacer ce chapelain, et laissa six mois s'écouler sans avoir pourvu à la présentation. Or, il y avait toujours des ecclésiastiques sans prébendes, avides de bénéfices et à l'affût des vacances, en vue de profiter de la négligence des patrons. On fait mieux aujourd'hui : on sollicite la survivance d'un emploi avant la mort du titulaire. Un sieur Drieux, enrôlé dans la troupe famélique des chercheurs de bénéfices, prit *les devants* sur ses collègues; il courut à Rennes, où se trouvait alors momentanément l'archevêque de Rouen. Ce prélat voulut payer au solliciteur ses frais de voyage, en lui accordant le bénéfice réclamé (2); c'était, du reste, se conformer aux canons de l'Église, qui, à défaut de présentation dans les six mois, prescrivaient de pourvoir aux bénéfices ou prieurés, dont on ne pouvait laisser s'éterniser la vacance.

(1) *Pièces justificatives*, n°. 7.
(2) *Ibid.*, n°. 8.

« Nous trouvons, Messieurs, dans les archives de ma famille, la preuve de l'intérêt constant que les patrons du prieuré de St.-Adrien portaient à la petite chapelle. A cette époque, Jacques de Belbeuf, alors mineur, après avoir terminé ses études au collége d'Harcourt, entreprit un voyage de longue haleine en Italie, en Allemagne, en Angleterre. Nous possédons, écrite de sa main, la curieuse relation de son voyage et les lettres nombreuses qu'il adressait à sa mère. Dans l'une d'elles, datée de Rome, du 8 juillet 1670, nous lisons : « J'ay « eu bien de la joye, madame ma très-chère mère, « d'avoir apris l'estat de vostre santé par le dernier or- « dinaire et d'avoir receu les noms de toutes les pa- « roisses pour qui j'ay obtenu les Quarante-Heures; « mais je ne scay si les indulgences plénières n'eussent « pas esté plus commodes. Celles-là ne se donnent que « pour sept ans; mais quand j'iré dire adieu au Pape, « j'en demanderé une à perpetuité pour Belbeuf et pour « Sainct-Adrian..... Si M. le curé de Sainct-Laurent, « que je vous prie d'assurer de mes très-humbles res- « pects, en veut quelqu'une, soit Quarante-Heures, soit « indulgence plénière pour quelques festes de l'année, « il peut commander en m'envoyant le nom. J'ay desjà « des indulgences pour l'article de la mort pour mes « parents au premier et au second degré et pour cinq « de mes amys, et, outre cela, j'ay obtenu les mêmes « indulgences pour M. Drieux (le frère du prieur) et sa « famille..... J'ay bien encore deux mille indulgences à « distribuer à qui il me plaira, trois ou quatre cents « *Agnus Dei* et six boëttes de reliques avec leurs au- « thentiques en bonne forme, afin que M. le curé de « Belbeuf n'empesche pas que l'on en mette dans la « chapelle de Sainct-Adrian. Je vous prie que l'on ne

« parle point à personne que j'ay de tout cela ; car il « n'y a tousjours que trop de demandeurs. Je suis « fourny de nombreuses médailles bénites de la « main du Pape et de quantité de croix de Caravaca, « de peur du tonnerre, qui, outre qu'elles sont véri- « tables, ont encore bien des indulgences que le Pape « y a attribuées en les bénissant.,... Je vous envoye « plusieurs images de Nostre-Dame-de-Lorette et de « petites coëffes de taffetas, où est l'image de la Saincte- « Vierge dessus, qui ont une vertu très-grande pour le « mal de teste et des dents, et certaines ceintures, qui « sont comme du ruban, où sont des lettres d'or et « portant la mesme image. Vous aurés la bonté, s'il « vous plaist, de prendre une de ces ceintures et de la « donner à ma sœur; car, comme elles ont un mérite « tout particulier pour les femmes grosses, je croy « qu'elle aura bien la dévotion d'en porter tousjours « une et je suis sur qu'elle ne s'en trouvera pas mal...
« Pour ce qui est du tabernacle de Sainct-Adrian, c'est « une chose que le Pape renvoye aux archevesques, « de sorte qu'il ne faut pas faire fond de ce costé icy ; « mais comme j'auré les Quarante-Heures pour cette « chapelle, cela obligera en quelque manière M. l'ar- « chevesque de le faire; car il en faut bien un de néces- « sité pour resserrer le sainct ciboire. » Jacques de Belbeuf n'avait donc pas perdu son temps à Rome ; mais ne pensez-vous pas, Messieurs, qu'avec une pareille provision de grâces spirituelles il avait tort de redouter le trop grand nombre des *demandeurs?* En ce qui concerne le tabernacle de St.-Adrien, l'innocent stratagème du jeune patron paraît avoir réussi auprès de l'autorité ecclésiastique. La chapelle de St.-Adrien obtint son tabernacle, et il n'est pas besoin d'un long examen pour

se convaincre que celui qui existe aujourd'hui remonte à cette même époque.

« Les seigneurs de Belbeuf ne s'étaient pas formalisés, à ce qu'il paraît, de la manière tant soit peu cavalière dont le prieur de St.-Adrien s'était fait accorder cette chapelle, sans présentation. Nous voyons, en effet, long-temps après à la vérité, Pierre de Belbeuf présenter le prieur Drieux pour curé de cette paroisse. Ce dernier cumula alors les deux fonctions et reçut son investiture des mains de Charles Malet, chanoine de Rouen, archidiacre du Vexin normand et grand-vicaire de l'archevêque Rouxel de Médavy (1). Le seigneur de Belbeuf assista à la prise de possession de son nouveau curé et signa le procès-verbal qui fut dressé en cette circonstance. Quant au chanoine Malet, originaire de Picardie, il avait connu François de Harlay et s'était lié avec lui à Paris, sur les bancs de la licence. Il le suivit à Rouen; mais il ne l'accompagna pas à Paris, lorsqu'il devint archevêque de cette ville. Pommeraye le dépeint ainsi : « il estoit frugal, désintéressé, aumônier et bien intentionné pour la discipline ; ne recevoit aucuns « présents, dont en sa fonction on est assez régalé « quand on est d'humeur à en prendre, et après avoir « servi près de trente ans dans ce diocèse, il est mort « peu accommodé, le 20 août 1680. »

« Je crains, Messieurs, d'abuser de votre patience ; je ne voudrais pas cependant omettre un événement survenu à Belbeuf en l'an de grâce 1689, et qui dut vivement impressionner le prieur de St.-Adrien. Cet épisode a d'ailleurs une certaine importance, en ce qu'il fait voir les moyens employés par Louis XIV pour re-

(1) *Pièces justificatives*, n°. 9.

cruter ses armées. Aujourd'hui, comme alors, nos populations rurales n'ont pas un goût bien vif pour l'état militaire; mais revêtez nos jeunes paysans de l'uniforme des chasseurs de Vincennes, ou coiffez-les du fez des Zouaves, et vous verrez si, en présence de l'ennemi, ils ne sauront pas faire leur devoir : beaucoup accompliront des prodiges de valeur dignes, comme le disait Horace, d'être chantés sur la lyre des poètes (1); ils prouveront que la nation française est encore la première entre toutes pour la bravoure et le patriotisme.

« Donc, Messieurs, à cette époque où le recrutement par la voie du sort était inconnu, tous les habitants, réunis sous la présidence du marguillier de la paroisse, en présence du curé, choisissaient parmi les jeunes gens un ou plusieurs miliciens. On comprend que la désignation se portait de préférence sur les plus turbulents, sur ceux dont on désirait débarrasser le pays. Un certain Roussel avait été élu; ils se mit en pleine insurrection contre les habitants. Une enquête eut lieu sur les faits reprochés à ce mauvais sujet; la direction en fut confiée au prieur de St.-Adrien : vous me permettrez de vous citer quelques-unes des dépositions des témoins entendus (2).

« Nous, Jean-Jacques Drieux, prêtre, docteur de la « sacrée Faculté de Paris, prieur de St.-Adrien et curé « de l'église paroissiale de Belbeuf, certifions que lors- « que Nicolas Roussel fut eslu par les habitants de la- « dite paroisse pour servir dans la milice, il estoit « présent, demeurant actuellement et faisant le métier « de rubannier, n'ayant espée ni aucune marque de

(1) *Dicenda musis prœlia.* Horace, livre IV, ode IX.

(2) *Pièces justificatives*, n°. 10.

« soldat ; même que le dit Roussel ne réclama point « contre l'élection qui se faisoit de sa personne et ne « dit point qu'il estoit enrollé, afin d'estre tiré de dessus « la liste des autres garçons de ladite paroisse, ce que « nous attestons véritable. A Belbeuf, ce 24 février « 1689. » Immédiatement le ministre de l'Évangile, tout à l'heure capitaine de recrutement, maintenant commissaire-enquêteur, se met en devoir de recueillir les témoignages. Jacques Sévestre déclare « qu'il a en« tendu dire audit Nicolas Roussel, le jour de l'élection, « que, si on le nommoit pour soldat, il brûleroit toute « la paroisse, qu'il tueroit un homme de la grande rue « et que les diables l'emporteroient plutôt qu'il serviroit « dans la milice. » Nicolas Lecercle atteste que « Ni« colas Roussel, le lendemain de l'élection (il paraît que la nuit n'avait pas porté conseil à notre récalcitrant) « lui avoit dit que quand il y auroit trois ou quatre « bons garçons comme lui de nommés, qu'il sauroit « bien les faire dégager aussi bien que lui. » Robert Hardy déclare que « Roussel lui avoit dit qu'il coupe« roit bras et jambes au trésorier. » Enfin, Denis Rault affirme « qu'il a entendu dire à Nicolas Roussel qu'il « tueroit entre-ci et dimanche un homme de la grande « rue, et qu'il aimoit mieux estre pendu au plus haut « orme de la paroisse que d'aller à la guerre. » Ce dangereux milicien devait à la fin trouver son maître : Beuvron, de la maison d'Harcourt, gouverneur du château de Rouen, intervint et ordonna qu'il serait mis en prison pour être châtié suivant la rigueur des ordonnances. Le pauvre Roussel eut sans doute fort à se repentir de sa révolte; car alors on ne ménageait guère les tapageurs et les hommes en état d'hostilité ouverte contre l'autorité.

« Nous parcourons rapidement, Messieurs, la nomenclature un peu aride des prieurs de St.-Adrien. Après Drieux, mort en 1703, Louis Waubert (1) fut pourvu de ce bénéfice; les grands-vicaires de l'archevêque lui conférèrent sans difficulté l'institution canonique. A Waubert, démissionnaire en 1712, succéda Jean-Baptiste Grutel, qui (2), étant mort lui-même en 1720, fut remplacé par Jean Ivon, curé de Ste.-Croix-des-Pelletiers, à Rouen (3). Celui-ci, épris de la chapelle de St.-Adrien, peut-être aussi aspirant au repos, se démit de sa cure pour établir sa résidence au pied de notre paisible falaise. Savant, amateur des belles-lettres, il réunissait ses amis dans son modeste prieuré; on faisait des lectures; les grands poètes de l'antiquité, notre vieux Corneille étaient particulièrement appréciés dans cette réunion d'élite; puis, avant de se séparer, une table simple, mais bien servie, réunissait les commensaux du vieux chapelain. Jean Ivon voulut être enterré dans la chapelle qu'il avait tant aimée; le temps a respecté sa pierre tumulaire : « Cy git le corps d'Adrien-Jean Ivon,
« prêtre, docteur en théologie, prieur de ce lieu, de
« Sainte-Marie-Egytienne du Pont-Audemer, des Saints-
« Innocents de Paris, vicaire-général official de Mon-
« seigneur l'Évêque de Lisieux dans l'exemption de
« Saint-Cande-le-Vieux, ancien curé de Sainte-Croix-
« des-Pelletiers, décédé le 23 novembre 1756, âgé de
« 78 ans. *Requiescat in pace.* » La chapelle de St.-Adrien possède encore un graduel, imprimé sur vélin, dû à la munificence de l'aimable prieur. Mais ce sou-

(1) *Pièces justificatives*, n°. 11.
(2) *Ibid.*, n°. 12.
(3) *Ibid.*, n°. 13.

venir de Jean Ivon, qui rattachait le présent au passé, il ne doit plus reparaître! Il y a trois mois à peine, les paroissiens de Belbeuf, réunis en grand nombre dans la chapelle, chantaient, pour la dernière fois peut-être, l'office particulier et la prose de leur saint patron, qui, peu de jours après, allaient être emportés par le triomphe de l'uniformité liturgique. Tel est, Messieurs, l'esprit de notre siècle : dans l'ordre ecclésiastique comme dans la société civile, les anciens priviléges de nos provinces et les institutions locales disparaissent pour se confondre et se perdre au sein de la centralisation universelle.

« Le vénérable abbé Thorel (1), grand-vicaire de l'évêque d'Avranches, qui avait recueilli la succession de Jean Ivon, mourut le 15 août 1788; il eut pour remplaçant un sieur Giraud, qui termine d'une manière malheureuse la liste si honorablement remplie des titulaires du bénéfice. Ce prieur, ayant donné à plein collier dans la constitution civile du clergé, mérita d'être nommé à la cure constitutionnelle de Belbeuf, en place du respectable abbé Delahaie qui, lui, fidèle à ses serments, s'en alla mourir sur la terre étrangère; puis la Révolution française survint, et, finalement, la chapelle de St.-Adrien, après avoir été réunie au domaine national, fut vendue à un marchand de Rouen: cet homme établit sa cave dans la grotte des ermites et ses magasins jusque dans le sanctuaire! Depuis les attentats des Calvinistes sur nos monuments religieux, on n'avait pas vu de pareille profanation!

« Jusqu'à cette époque de lugubre mémoire, Mes-

(1) *Pièces justificatives*, n°. 14.

sieurs, le pélerinage de St.-Adrien, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, n'avait jamais cessé d'être très-fréquenté. On trouve dans les archives de la mairie de Grand-Couronne, commune située de l'autre côté de Rouen, un compte, rendu par les trésoriers de la Fabrique, de la dépense faite chaque année pour la procession de St.-Adrien : ainsi, en 1735, il est porté quatre livres; l'année suivante, cinq livres. Ces braves paroissiens, fidèles dans leurs visites à St.-Adrien, ont conservé le culte des souvenirs : aujourd'hui encore ils font célébrer, chaque année, un service pour *la reine Mathilde, bienfaitrice de la paroisse.* C'est à cette princesse que, par tradition, ils rapportent le don de leurs biens communaux : le temps n'a pas affaibli dans leurs cœurs le sentiment de la reconnaissance. Les habitants de Varnèville-aux-Grès, près Tôtes, se distinguaient aussi par leur exactitude et leur piété. Ils venaient tous les ans, quoique la distance à parcourir fût grande, remercier saint Adrien de ses bienfaits. Qui aurait pu alors soupçonner ce qui est arrivé depuis ? Laissons parler votre ancien directeur, le savant abbé Cochet : « Chose que « l'on aura peine à croire, cette paroisse faisait une « procession à la chapelle de St.-Adrien, située dans « les roches de Belbeuf, près Rouen; c'était à la suite « d'un vœu fait pendant une peste. Maintenant on se « contente d'aller à Bretteville tous les lundis de la « Pentecôte, et l'on porte à la procession l'image de « saint Adrien, placée au bout d'un bâton » (1). Certes, on en conviendra, voilà pour les paroissiens de Varneville une singulière façon d'accomplir le vœu

(1) L'abbé Cochet, *Églises de l'arrondissement de Dieppe*, p. 528.

de leurs ancêtres : que la peste, à l'avenir, leur soit légère !

« Après la tourmente révolutionnaire, la chapelle de St.-Adrien fut rendue au culte et desservie par le curé de Belbeuf. Seul édifice religieux au bas des montagnes de ce côté, depuis la destruction si regrettable de l'église anciennement paroissiale du Becquet, elle est devenue d'une utilité incontestable pour tous les habitants de ces localités, et ils sont nombreux. Quelques jours encore et ce petit oratoire sera complètement réparé. On a respecté l'ornementation intérieure ; on a laissé à la statue de notre saint et à celles de saint Sébastien et de saint Roch leur ancien caractère, leur forme peu artistique, mais naïve, la bigarrure de leurs vêtements peints ; on a conservé surtout avec une religieuse attention deux vieux bancs de chêne, grossièrement travaillés, dont la structure massive accuse la haute antiquité ; un troisième, plus moderne, porte les images de saint Adrien, de saint Roch et de saint Sébastien, sculptées en creux dans le bois, avec l'inscription suivante : « Pour seoir les maistres de la « Confrairie de Monsieur sainct Adrian, fondée en l'es- « glise des Augustins de Rouen, en l'année 1651 » (1). De la terrasse, située au-dessous de la chapelle, on découvre devant soi la Seine, d'une largeur exceptionnelle en cet endroit, bordée de prairies, enrichie de ses îles verdoyantes ; sous les pieds, la route de Paris ; vers le nord, la grande ville de Rouen, ses tours et ses clochers, qui semblent surgir de la surface des eaux ; au midi, le hameau du Port-St.-Ouen, devenu célèbre par le séjour qu'y fit Charles VII, lors des négociations

(1) L'église des Augustins est située à l'angle de la rue Malpalu et de la rue Impériale. C'est aujourd'hui un entrepôt de liquides.

entamées par le roi avec les bourgeois de la capitale du duché de Normandie, pour la reddition de leur ville et sa rentrée dans les mains de leur légitime souverain.

« En voilà assez, ce nous semble, Messieurs, pour attirer en ce lieu, indépendamment des archéologues de profession, les amateurs du pittoresque et des beautés de la nature. Les maîtres de la science géologique y trouveront des objets intéressants pour leurs études, et les collectionneurs de plantes rares et curieuses une flore très-variée, dont la *pensée* de Rouen, originaire de ces parages, forme le plus brillant ornement. Je vous convie tous, Messieurs, à ce pélerinage. Vous n'éprouverez peut-être pas des impressions aussi vives que celles de notre bon chanoine Roch; vous ne quitterez pas votre pays pour des excursions lointaines et des aventures dangereuses; mais vous pourrez ressentir encore de bien religieuses et bien douces émotions.

« Encore un mot, Messieurs, et j'ai fini. Je me suis souvent demandé comment, après tant d'invasions étrangères et de guerres civiles, de destructions de chartriers et de titres, de séditions populaires, renversant tout sur leur passage, et surtout après les actes inouïs de vandalisme qui ont signalé la période révolutionnaire; comment il pouvait subsister encore un si grand nombre de documents de toute nature concernant, les uns l'histoire générale, les autres des chroniques particulières, documents recueillis chaque jour avec un soin religieux, grâce au zèle déployé par la Société des Antiquaires de Normandie. Apparemment, Messieurs, nous étions si riches que la main des hommes, plus à craindre que les ravages du temps, n'a pu parvenir à tout détruire. Vous avez beaucoup fait déjà dans cette œuvre réparatrice des erreurs du passé; mais il reste encore

un vaste champ ouvert à vos explorations. Que de points obscurs demandent à être éclaircis ! Que de questions douteuses à résoudre ! Le pays, confiant en vos lumières, se repose sur vous du soin de donner à un grand nombre d'entre elles une solution définitive.

« Oui, Messieurs, vous avez une grande tâche à remplir, permettez-moi de vous le répéter avec la double autorité qui s'attache à mon âge et à la dignité, si flatteuse pour moi, que je dois aujourd'hui à votre bienveillance. Placés en quelque sorte, suivant la belle pensée de M. de Châteaubriand, sur le sommet intermédiaire de deux époques séparées par un abîme, entre le passé disparu sans retour et l'avenir qui appelle le monde à de nouvelles destinées, vous avez devant vous quelques années encore pour étudier avec fruit les hommes et les choses d'un autre âge. Si vous voulez profiter de ces derniers jours de grâce et de faveur, il vous sera donné, Messieurs, soit de reconstituer, avec leur physionomie primitive, la plupart de nos vieux édifices, dont bientôt on interrogerait vainement les ruines sans pouvoir les comprendre, soit de mettre au jour une foule de documents historiques qui, une fois anéantis, emporteraient avec eux le secret de nos origines : belle et noble mission dont vous devez compte à la postérité, mais que vous saurez accomplir jusqu'au bout !

« Persévérez donc, Messieurs, dans vos laborieuses recherches. Ne négligez aucun détail ; les plus petits monuments, les plus insignifiants en apparence, doivent être de votre part, tout aussi bien que les grands, l'objet d'études approfondies. Une mention à peine indiquée, une inscription à demi effacée par le temps, une pierre, un rien suffisent parfois pour mettre l'archéologue

exercé sur la trace de quelque grande découverte. Continuez à scruter, à fouiller sans paix ni trève les dépôts publics et les archives particulières. Mais ayez recours surtout, pour éclairer vos travaux, à la science épigraphique, si féconde en précieux résultats : les Borghesi, les de Rossi, les Piétro Rosa, en Italie ; les De La Rue, les de Caumont, les de Boissieu et tant d'autres, en France, vous ont ou devancés ou suivis dans cette voie, et vous savez si leurs efforts ont été couronnés de succès. Que chaque famille nous vienne en aide pour enrichir de tant de trésors, encore enfouis dans la poussière des chartriers, les recueils de la Compagnie. On a vu depuis peu comment l'appel fait aux possesseurs des lettres du bon roi Henri avait été entendu et les fruits qu'il avait produits, sous l'habile direction d'un éminent académicien (1). L'exemple de cette grande œuvre, menée à si bonne fin malgré les difficultés de l'entreprise, ne peut manquer de rencontrer des imitateurs.

« Permettez-moi, Messieurs, en terminant, de vous remercier de nouveau du choix que vous avez bien voulu faire de ma personne pour présider cette auguste et savante assemblée (2). »

Après ce discours, écouté par l'Assemblée avec un intérêt soutenu et l'attention la plus sympathique, la parole est donnée au Secrétaire qui lit, sur les travaux et les actes de la Société pendant l'année académique 1860-1861, le rapport suivant :

(1) M. Berger de Xivrey, membre de l'Institut.

(2) Voyez, pour les *pièces justificatives* auxquelles ce discours renvoie, l'Appendice qui termine ce volume.

Honorés Collègues, Messieurs,

Le compte-rendu que j'ai à vous présenter des travaux et des actes de la Compagnie ne mettra plus désormais, permettez-moi de m'en féliciter avec vous, à une aussi rude épreuve que par le passé votre bienveillante attention. Nous écrivons maintenant notre histoire, trimestre par trimestre, dans une publication où vous pourrez à loisir en chercher les détails et à laquelle je vous renvoie pour tout ce que je crois convenable de vous en épargner ici.

Ce *Bulletin*, qui contient avant tout les procès-verbaux de nos séances et de celles de la Commission d'Antiquités de la Seine-Inférieure, réunit encore, dans son cadre, des rapports sur les ouvrages les plus importants qui nous sont offerts, des communications sur toutes les questions relatives à notre histoire normande, et des nouvelles archéologiques qui sont elles-mêmes des documents qu'il serait regrettable de voir périr. On jugera de la valeur des pièces que notre *Recueil* conserve, en y lisant, dans les quatre livraisons parues depuis notre dernière réunion : le *Discours* de Mgr. de Bonnechose, *sur la puissance, la persistance et la vie expansive de l'esprit chrétien dans les monuments de l'architecture sacrée en Normandie ;* — les *Observations* de M. Gervais, *sur la Description du Musée lapidaire de Lyon, par le docteur Comarmond ;* de M. Paysant, *sur la Description des médailles grecques et latines du Musée de la ville de Toulouse, par M. Casimir Roumeguère ;* de M. Travers, *sur les Mémoires de la Société académique de Cherbourg ;* de M. de Formigny de La Londe, *sur le Répertoire archéologique de l'Anjou*, et de M. l'abbé Do, *sur les Cas de conscience de Roger-André de La Paluelle ;*

— les *Notes* de M. l'abbé Cochet, ***sur une coupe gallo-romaine en verre***, ***recueillie à Trouville-en-Caux***, et sur des ***Sépultures chrétiennes des XIIe. et XIIIe. siècles, découvertes à Fécamp***; de M. Thaurin, ***sur le casque en bronze, orné d'émaux cloisonnés et d'or, du IVe. siècle, offert à l'Empereur par M. Ch. Bizet, ancien officier de cavalerie***, qui l'avait recueilli sur ses terres, à Amfreville-sous-les-Monts, dans le département de l'Eure; de M. l'abbé Decorde, ***sur les cloches de Bures-en-Bray***; de M. l'abbé Lecomte, ***sur des pierres tombales du XIIIe. siècle, découvertes à Harfleur, dans le lit de la Lézarde***, dont un moment, pour étudier les trésors qu'elle recélait, on a pu détourner le cours; de M. le baron Jérôme Pichon, ***sur plus de 200 pièces d'or françaises*** appartenant aux règnes de Louis-le-Hutin, Philippe-le-Long, Charles-le-Bel, Philippe-de-Valois, Jean-le-Bon et Charles V; de M. le baron Léon Lemenuet de La Jugannière, ***sur divers documents concernant l'ancienne Université de Caen*** et conservés aux archives du greffe de la Cour impériale; de M. Eugène Chatel, ***sur quelques dates***, fort incertaines jusqu'ici, ***de la vie de Jean de La Bruyère***, qui fut, comme on sait, pendant plusieurs années, trésorier général au bureau des finances de Caen; et de M. G. Mancel, ***sur deux tableaux*** appartenant à la ville et ***généralement attribués***, mais sans raison suffisante, ***à l'un des Franck***, peintres flamands qui florissaient à la fin du XVIe. siècle et au commencement du XVIIe.

En même temps que ces quatre fascicules du ***Bulletin***, qui contiennent les trois derniers trimestres de 1860 et les trois premiers de 1861, nous donnions à nos lecteurs deux livraisons bien nourries de nos ***Mémoires*** courants, qui complètent notre XXIVe. volume. On y

remarquera la *Notice*, de M. de La Quérière, *sur une ancienne église paroissiale de Rouen, St.-Martin-sur-Renelle*, dont le texte est rehaussé par deux dessins de MM. Polyclès Langlois et L. Desmarets, gravés par M. Brevière ; celle de M. Thaurin, *sur plusieurs pierres tombales de l'église Ste.-Opportune-du-Bosc* (canton de Beaumont-le-Roger, département de l'Eure), dont les dessins et les inscriptions, expliqués et commentés par l'auteur, nous racontent succinctement la vie des anciens sénéchaux du Neubourg ; des *Documents inédits*, recueillis et annotés par M. de Pontaumont, *sur le siége de Cherbourg*, que les Anglais occupaient en 1378 et 1379, et que les troupes de Charles V essayèrent en vain de rendre à la France ; — l'*Étude sur Fervaques*, de notre vice-président, M. le conseiller Demiau de Crouzilhac, si justement applaudie à notre dernière séance publique ; — le travail de M. le professeur Jules Cauvet, *Sur le droit de colombier sous la Coutume de Normandie*, que l'Institut de France a jugé digne d'une de ses mentions les plus honorables ; — les *Recherches historiques, archéologiques et féodales sur les sires et le duché d'Estouteville*, de l'un de nos plus jeunes confrères, M. le vicomte Robert d'Estaintot ;—les *Documents inédits sur la captivité et la mort de Dubourg dans la cage de fer du Mont-St.-Michel*, par M. Eugène de Robillard de Beaurepaire, où sont rectifiées les erreurs romanesques généralement répandues sur le célèbre et malheureux publiciste ; — l'*Histoire* complète *du bourg d'Ecouché*, de M. Alfred de Caix, à qui nous devons déjà une notice non moins consciencieuse *Sur la Chambrerie de l'abbaye de Troarn* ; — les savantes investigations de M. Eugène Chatel *Sur les divers modes d'éclairage usités chez les Romains*, et une note du même membre, qui

est parvenu à faire quelque chose de rien, *Sur un moëllon découvert dans un des contreforts de l'église de Baron* (Calvados), et représentant un certain Gervasius, saint Gervais peut-être, avec une inscription d'une orthographe et d'une latinité douteuses; — deux mémoires, enfin, de M. l'abbé Cochet, l'un *Sur les divisions territoriales de la Seine-Inférieure aux époques gauloise, romaine et franque*; l'autre, *Sur les voies romaines* dont le même territoire conserve encore des restes plus ou moins considérables, et qu'on peut y suivre à l'aide d'une carte archéologique du département, dressée par M. Leroy, de Cany.

A ce XXIVe. volume, qui ne compte pas moins de 757 pages, s'ajouteront prochainement la première livraison du XXVe., dont tous les matériaux sont maintenant réunis, et, ce que nous avons plus à cœur de donner à notre public, qui l'attend avec impatience, la 2e. partie du XXIIIe.; rien ne nous manque à l'heure qu'il est pour achever (nous le ferons avec tout le soin dont nous sommes capable) l'œuvre si heureusement commencée par notre savant confrère, M. Léon Puiseux. Nous pouvons aussi promettre, sans nous engager trop cette fois, pour un terme assez rapproché, l'édition du livre célèbre *De moribus et actis primorum Normanniæ ducum*, de Dudon de St.-Quentin, que M. Jules Lair, un de nos lauréats, a préparée pour la Compagnie, et qui ne sera pas un des moindres services que nous aurons rendus à l'histoire et aux lettres normandes.

Notre œuvre importante, capitale, ce sont nos publications. En seconde ligne se placent des recherches qui ont encore pour but et pour résultat d'alimenter nos *Mémoires*; je veux parler des fouilles auxquelles nous

demandons, autant que nos ressources nous le permettent, des renseignements sur notre passé, dont elles ne manquent jamais, avec plus ou moins de libéralité sans doute, de récompenser nos travaux. L'année, à cet égard, n'aura pas été stérile. Nous avons constaté, au village de Vieux, les restes imposants d'un établissement considérable et recueilli un certain nombre d'objets dont on appréciera la valeur historique; le compte-rendu de ces découvertes sera bientôt présenté à la Compagnie, avec un plan des substructions dressé par M. Lavalley-Duperroux, quelques dessins de M. Charles Costard et toutes les pièces justificatives. Pour le moment, je me contente de vous soumettre l'hypothèse à laquelle votre Commission s'est arrêtée sur la destination probable du vaste édifice que nous avons patiemment étudié; nous avions sous les yeux, selon toute vraisemblance, les vestiges d'un balnéaire à l'usage du peuple, dû à la libéralité de quelqu'empereur, d'Adrien peut-être; une inscription en quatre lettres majuscules, ROMA, trouvée au milieu des décombres, ne serait-elle pas la signature que la ville éternelle aurait gravée au front du monument?

Une autre de nos attributions, celle qui nous impose l'obligation de veiller sur les monuments de tout ordre dont la conservation nous paraît importante, n'est pas restée non plus oisive entre nos mains. Priés par la commune de Mouen d'intervenir auprès du Ministère pour en obtenir des secours nécessaires aux réparations urgentes que réclame son église romane, l'une des plus intéressantes du département, nous avons présenté cette requête au Gouvernement impérial, et nous avons toute raison d'espérer que la subvention, dont le chiffre s'élève à 3,500 fr., nous sera

prochainement accordée. C'est dans le même esprit que tout récemment encore la Compagnie, informée de l'état déplorable auquel des œuvres d'art d'une haute valeur venaient d'être réduites par d'abominables réparations, s'est permis de prier Mgr. l'Évêque de Bayeux et Lisieux et M. le Préfet du Calvados de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour prévenir, chacun en ce qui le concerne, les désastres de ce genre. Notre prière a été accueillie de ces deux éminents dignitaires comme nous devions nous y attendre, et nous avons la ferme assurance que rien ne sera négligé de leur part pour donner pleine et entière satisfaction à ce besoin de conservation intelligente qui est un des caractères les plus marqués, et qui sera une des gloires les plus pures de notre temps.

Notre Bibliothèque et notre Musée ne peuvent pas ne pas prendre chaque année, soit par des acquisitions, soit par des échanges, soit par des présents que provoque naturellement tout établissement d'utilité publique, de notables accroissements.

Dans la liste volumineuse des ouvrages qui nous ont été offerts, nous placerons, en première ligne, ceux que nous tenons de la munificence du Gouvernement : le tome IV des *Négociations de la France dans le Levant*, éditeur M. Charrière ; le tome Ier. du *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, éditeur M. Chéruel ; le tome IV des *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, éditeur M. Avenel ; le tome IV du *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France* ; le *Répertoire archéologique du département de l'Aube*, par M. d'Arbois de Jubainville ; le *Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir*, par M. Lucien Merlet, et la *Carte de la Gaule*

sous le proconsulat de Jules César, dressée à l'aide des documents géographiques et topographiques du Dépôt de la guerre, par la Commission spéciale instituée au Ministère de l'Instruction publique et de Cultes d'après les ordres de l'Empereur. Viennent ensuite les tomes XI et XII du grand Recueil de l'Institut Smithsonien des États-Unis; une vingtaine de volumes relatifs à l'histoire du Canada, qui nous ont été adressés par la Société historique de Montréal; des Mélanges d'histoire, publiés, les uns, par la Société littéraire de Fionie, les autres, par l'Université de Christiania, entre lesquels nous avons surtout distingué une magnifique monographie, texte et planches, de la cathédrale de Drontheim; quelques volumes de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres d'Amsterdam; quelques livraisons des Mémoires de l'Académie d'Archéologie de Belgique, de la Société archéologique de Namur, du Messager des Sciences historiques de Gand, de l'Académie du Gard, de l'Académie de Reims, de la Société académique de Cherbourg, de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône, de la Société archéologique de Touraine, des Sociétés des Antiquaires de l'Ouest, de Picardie et de la Morinie; des Sociétés archéologiques de l'Orléanais et du midi de la France; de la *Revue des Sociétés savantes des départements*, publiée sous les auspices de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes; de la *Revue de l'art chrétien*, de M. l'abbé Corblet; des *Annales archéologiques* de M. Didron; enfin, pour terminer cette interminable liste, que j'abrége beaucoup encore quoiqu'à regret, de remarquables publications de nos confrères, titulaires ou correspondants, entre lesquelles je me bornerai à mentionner quelques fascicules du *Collec-*

tánea antiqua, de M. Charles Roach Smith; les *Curiosités du blason*, de M. Mark Antony Lower; des Recherches sur la noblesse, faites en Irlande en 1623, publiées à 25 exemplaires seulement, par M. Joseph Jackson Howard; le *Recueil d'antiquités suisses*, de M. le baron de Bonstetten; l'*Athènes*, de M. Ernest Breton; deux livres que l'Institut de France a honorés d'une mention, à savoir la *Revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances*, par M. le conseiller Renault, et le *Manuel du bibliographe normand*, par M. Édouard Frère; les *Recherches historiques et critiques*, de M. l'abbé Do, *sur saint Regnobert*, *second évêque de Bayeux*; l'*Essai historique*, de M. l'abbé Faucon, *sur le prieuré de St.-Vigor-le-Grand*; et, pour clore dignement ce catalogue, deux ouvrages, remarquables pour nous à plus d'un titre, le *Génie philosophique et littéraire de saint Augustin*, par notre président, M. Théry, et une *Notice* de notre directeur, M. le sénateur marquis de Belbeuf, *sur le Collége du Trésorier*, institué à Paris, en 1288, dans le quartier latin, en faveur de la jeunesse normande, et dont les bâtiments, qui subsistaient encore en partie, viennent de disparaître pour donner passage au boulevard de Sébastopol.

Entre les nombreux donateurs qui ont enrichi notre Musée, et auxquels nous adressons ici l'expression de notre sincère gratitude, nommons d'abord M. le Maire, à qui nous devons une grande quantité de monnaies du moyen-âge, recueillies dans les mouvements de terrain qu'ont occasionnés les travaux de construction de la rigole alimentaire du canal de Caen à la mer, et deux fioles lacrymatoires, l'une en terre, l'autre en verre, découvertes en 1846, par le commandant Joly, dans les ruines de Carthage; — M. Le Bart, qui, fidèle à

ses antécédents, nous a gratifiés d'une foule d'objets curieux, et entr'autres d'une peinture byzantine sur cuivre, représentant la Vierge et l'Enfant-Jésus, avec l'inscription grecque ΜΗΤΗΡ ΘΕΟΥ ; — M. Paysant, qui nous a remis de belles médailles du Haut-Empire, et une charmante petite clef gallo-romaine, trouvée à Vieux, en 1857 ; — M. Feuardent, qui a bien voulu puiser dans son riche médaillier, pour en doter le nôtre, une magnifique suite de monnaies féodales normandes ; — et M. le professeur Jean Roger, qui nous a fait présent de plusieurs bracelets gallo-romains, dont quelques-uns d'une conservation parfaite, recueillis par lui à St.-Aubin-sur-Mer. Nous regrettons de ne pouvoir rappeler ici, même succinctement, ce que nous devons à MM. l'abbé Tranchant, curé de Russy ; Fédérique, avocat à Vire, et à nos honorés collègues MM. Eugène de Beaurepaire, Alfred de Caix, Eugène Chatel, Victor Châtel, Charles Costard, Félix Courty, l'abbé Do, Charles Gervais, Georges Mancel, Albert Pellerin et Léon Puiseux. Qu'on nous permette, toutefois, d'adresser des remercîments tout particuliers à deux enfants dont nous ne saurions trop encourager les tendances studieuses, à MM. Henri et Douglas Clarke, élèves du Lycée impérial de Caen, qui nous ont offert plusieurs pièces de monnaie, tant anciennes que modernes, dont quelques-unes assez rares, et surtout à Mme. veuve Le Grand, de St.-Pierre-sur-Dive, ainsi qu'à ses trois fils MM. Louis, Edmond et Oscar, qui n'ont pas cru pouvoir mieux placer que dans le dépôt départemental qui va prochainement s'en décorer, la collection complète (nous lui consacrerons ailleurs un rapport spécial) des vases, médailles, bracelets, fibules et autres objets précieux des époques celtique et gallo-

romaine que leur avait laissée en mourant le chef honoré de la famille, notre bien regretté confrère, M. le docteur Le Grand.

Nous ne clôrons pas, Messieurs, ce bilan des dettes que notre gratitude acquitte, autant qu'il est en elle, en les proclamant aussi haut et aussi loin que notre voix peut porter et s'étendre, sans rappeler les dons d'une autre nature qui sont venus, de plus d'un côté, alléger les charges que la multiplicité de nos obligations nous impose. Au Gouvernement impérial, ici comme partout, la meilleure part! Une somme de 700 francs (notre directeur n'est pas étranger, comme vous le savez, à cette marque efficace d'extrême bienveillance) nous a été allouée à titre d'encouragement pour nos travaux et de subvention pour nos fouilles; le Département a disposé, comme de coutume, en notre faveur, d'une somme de 400 fr., à laquelle une somme de 120 fr. a été ajoutée, avec autant de simplicité que de générosité, par un de nos plus aimables et de nos plus dévoués concitoyens et confrères, par notre député au Corps législatif, M. Abel Vautier.

Mais, quelque prix que puissent avoir à nos yeux et aux yeux de tous des récompenses pécuniaires, il est pour les travaux de l'esprit un salaire d'un ordre plus élevé et auquel les hommes de science et d'étude sont nécessairement plus sensibles. Les distinctions honorifiques, nous l'avons déjà constaté pour MM. Jules Cauvet, Edouard Frère et Renault, ne nous ont pas plus fait défaut cette année que les années précédentes; nous en avons même obtenu une tout exceptionnelle et qui est venue s'ajouter à celles que l'Institut de France nous avait décernées. Dans le concours organisé, en 1860, pour le *Répertoire archéologique de la France*, entre les

corps savants des départements, notre travail, quoiqu'incomplet, a obtenu trois mentions honorables: la première, pour la Société des Antiquaires de Normandie; la seconde, pour l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen ; la troisième..., je ne crains pas de la rappeler ici, parce que c'est encore à notre Compagnie qu'elle a été accordée dans la personne de son Secrétaire, dont toute l'ambition a été , en cette circonstance comme toujours, de la servir autant que ses faibles moyens pouvaient le lui permettre.

Nous avons eu d'ailleurs, tout récemment, une occasion , que nous avons saisie avec empressement, d'établir nos droits bien acquis à la considération dont nous sommes entourés. Lorsque M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes s'emparant , pour lui assurer toutes ses conditions de durée et de progrès, d'une pensée féconde que la Normandie, M. de Caumont à sa tête, aura et conservera l'honneur d'avoir conçue et mise la première à exécution, a donné rendez-vous dans la capitale , à laquelle elles étaient jusqu'ici restées par trop étrangères , aux Sociétés savantes des départements, afin de faire rejaillir sur elles un peu de cet éclat dont Paris est si avare pour tout ce qui n'est pas lui ou les siens, notre Compagnie a dignement répondu à l'appel; un bon nombre de ses membres ont assisté , en Sorbonne , à ces exercices solennels auxquels nous étions conviés, et des lectures y ont été faites, je dirais applaudies si je n'y étais point personnellement intéressé, par trois des vôtres: par M. Darcel, *Sur quelques objets antiques conservés dans différents Musées d'Allemagne ;* par M. le sous-préfet Quenault, *sur la cathédrale de Coutances ;* et par votre Secrétaire, *Sur les fouilles de Vieux.*

Quoique j'aie déjà, Messieurs, gardé la parole plus long-temps que je ne l'aurais voulu, je ne puis cependant pas ne pas vous prier de me la conserver un moment encore. C'est une de mes obligations les plus strictes que celle dont je vais m'acquitter en vous entretenant de ce que nous pouvons appeler le mouvement du personnel dans notre Société.

Nous avons été, cette année, moins cruellement éprouvés, sous ce rapport, que nous ne le sommes habituellement. Trois vides seulement, c'est encore trop sans doute, se sont faits dans nos rangs. Deux de nos correspondants nationaux, le chevalier Joseph Bard et le commandant de La Mare, ne nous étaient guère connus, le premier surtout, que comme ils l'étaient du monde savant tout entier.

Joseph Bard, né vers 1802, à Beaune, où il vient de mourir, s'est fait remarquer par de nombreux ouvrages qui ne se rattachent par aucun lien à nos études spéciales; comme antiquaire, il a écrit plusieurs *Notices sur les églises de la Bourgogne*, et son *Manuel général d'archéologie sacrée* peut encore, quoique la science ait marché à pas de course depuis sa publication, être consulté avec fruit.

Le commandant de La Mare nous touchait de plus près. Exclusivement voué aux recherches archéologiques, pour lesquelles il s'était épris, en Afrique, d'une véritable passion, il a publié, dans la *Revue* consacrée à cette science, d'excellents articles entre lesquels nous en avons plus particulièrement remarqué un, son *Excursion aux ruines de Khremissa dans la province de Constantine*, où il a bien voulu recommander aux antiquaires les observations de notre Commission des fouilles sur le théâtre qu'elle a, en 1852, découvert au village de Vieux.

Le troisième de nos confrères dont nous avons à déplorer la perte, nous était uni par des liens plus étroits et plus chers. C'était un de nos titulaires résidants, avec lequel nous entretenions journellement, depuis de longues années, les relations les plus aimables. Joseph-Alphonse Le Flaguais, né à Caen, le 19 mars 1805, dans l'ancien hôtel de Mondrainville, est mort, dans la maison où il était né et qu'il n'avait pas quittée, le 2 janvier 1861. Poète avant tout, il appartenait plus particulièrement, par ses travaux et la tournure de son esprit, à notre Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres; mais il n'en a pas moins payé, à sa manière, son tribut à l'archéologie. Ses *Neustriennes*, en chantant avec amour ce que nos vieilles chroniques nous racontent avec tant de sécheresse, ont dramatisé et popularisé chez nous les scènes les plus frappantes de notre histoire; comme nous et avec nous il défendait, la plume à la main, nos monuments menacés, et ses rimes, dans l'occasion, n'ont pas nui à notre humble prose (1). Nous ne pouvons pas surtout ne pas nous rappeler ici la part que sa muse a prise pendant vingt ans à nos solennités publiques, qui s'étaient fait une gracieuse habitude de se couronner par la lecture, toujours accueillie avec faveur, de quelque légende qu'il versifiait à notre intention.

Mais ce n'est pas seulement à ceux auxquels il nous faut dire l'adieu suprême que nous devons l'expression de nos regrets : il est des pertes moins graves, moins tristes à coup sûr, dont néanmoins nous ne serions pas excusables de ne pas nous affliger. Nous n'avons pas pu, Messieurs, voir sans une vive émotion s'éloigner de nous le fonctionnaire excellent qui, pendant

(1) Voyez dans nos *Mémoires*, t. XXI, p. XXI.

tant d'années, nous a constamment donné les preuves les moins équivoques de ses sympathies et de son active bienveillance. Tour à tour notre président et notre directeur, M. Tonnet est resté et restera notre dévoué confrère. Qu'il reçoive dans sa retraite où nos affectueux respects vont le chercher, l'hommage aussi sincère que désintéressé de notre profonde gratitude !

Voilà pour le passé et pour la reconnaissance. A l'espérance maintenant et à l'avenir! Nous venons de déplorer nos pertes ; félicitons-nous de nos acquisitions.

Nous nous sommes adjoint, à divers titres, vingt collègues nouveaux: deux titulaires résidants : M. Le Provost de Launay, préfet du Calvados, qui, à peine installé, a déjà donné les plus solides garanties de l'intérêt qu'il porte à nos monuments sacrés en obtenant du Gouvernement, pour la réparation d'une foule d'églises de campagne, de considérables allocations; et M. Charles de Fierville, licencié ès-lettres, l'auteur d'un bon travail sur l'*Athenæ cadomenses* du Père Martin ; — quatre titulaires non résidants: MM. Andrieux, attaché à la Bibliothèque du Sénat, et dont nous aurons bientô une savante monographie de l'abbaye de Bonport ; — Delié, numismatiste, à Manneville, près Montivilliers, et qui nous a offert pour sa bienvenue une bonne description d'une monnaie gauloise en or, découverte à Sandouville ; — Lévy, secrétaire pour la section scientifique, de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, qui mène de front et avec un égal succès l'archéologie et les sciences naturelles; — et de Sainte-Beuve, l'ancien secrétaire de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, aujourd'hui juge au Tribunal civil de la Seine; — sept correspondants nationaux : MM. Alexandre

Bertrand, ancien membre de l'École d'Athènes, secrétaire de la Commission chargée par l'Empereur de dresser les trois cartes topographiques de la Gaule aux époques celtique, gallo-romaine et franque; — l'abbé Paul de Cagny, curé d'Ennemain, dans la Somme, auquel on doit d'excellentes monographies sur diverses localités de la Picardie; — le docteur Achille Chereau, de Paris, auteur d'une *Biographie de Jacques Coitier, médecin de Louis XI*, couronnée par la Société des Sciences et Arts de Poligny, et dont nous imprimons en ce moment même une savante étude sur le Normand Henri de Mondeville, médecin de Philippe-le-Bel; — Denis-Lagarde, inspecteur de la marine, à Brest, auteur de plusieurs écrits numismatiques, et entr'autres d'une *Notice sur les monnaies romaines découvertes à Cherbourg en* 1857; — Doûmet, membre du Corps législatif, rapporteur de la Commission chargée d'examiner le projet de loi portant ouverture au budget du ministère d'État, exercice de 1861, d'un crédit extraordinaire de 4,800,000 fr. applicable à l'acquisition du Musée Campana, dont il nous a fait connaître les principales richesses; — Dufour, d'Amiens, président de la Commission du Musée Napoléon, et Joseph Roger, de Caen, fondateur, à Philippeville, en Algérie, d'un Musée d'antiquités dont il nous a envoyé l'intéressant catalogue; — enfin, sept correspondants étrangers: MM. Campbell, ancien élève du Lycée impérial de Caen où il a laissé les meilleurs souvenirs, aujourd'hui vice-chancelier de l'Université d'Aberdeen, en Écosse; — John Eliot Hodkin, un des rédacteurs, pour la section archéologique, du Recueil publié à Londres sous le titre de *Notes and Queries*, et dont notre confrère M. E. Chatel nous a fait connaître une curieuse réimpression

illustrée de l'*Histoire d'Angleterre*, par Polydore Virgile, imprimée à Londres, en 1534; — Joseph Jackson Howard, membre du Conseil de la Société des Antiquaires de Londres, et dont je vous ai signalé plus haut une intéressante publication; — le révérend Mackensie Walcott, auteur très-connu et très-estimé, à Londres, de plusieurs ouvrages topographiques et archéologiques; — Eugène del Marmol, président de la Société archéologique de Namur et conservateur de son Musée, qu'il a fondé et organisé avec tant d'ordre et de soin qu'on le propose comme un modèle à suivre; — enfin, les deux princes Démètre Alexandre et Démètre Constantin Sturdza: le premier, ancien ministre de l'Instruction publique à Jassy, en Moldavie, où il se propose de fonder une Société des Antiquaires sur le modèle et avec les statuts de la nôtre; le second, son jeune frère, docteur en Droit de l'Université de Berlin.

Quelqu'incomplet, Messieurs, que soit le Rapport que vous venez d'entendre, il a dû en résulter pour vous que notre Société s'est maintenue cette année, pour ne rien dire de plus, à l'état de prospérité auquel les années précédentes l'avaient élevée. A quelle cause attribuer ces résultats heureux? N'en cherchons pas d'autres que l'union et le bon accord de ses membres, que le sacrifice des passions personnelles aux intérêts de la science, que le dévouement de chacun à l'œuvre de tous. Mais si nous félicitons la Société entière de ces généreux sentiments et de ce qu'elle en obtient, nous n'en devons pourtant pas moins l'expression toute particulière de notre reconnaissance à ceux d'entre nos collègues auxquels nous demandons un concours plus actif. Que des actions de grâces toutes spéciales soient donc rendues à notre directeur, M. le marquis de Belbeuf, qui

n'a pas voulu, comme il nous le disait lui-même, n'être pour nous qu'un roi fainéant; à notre président, M. Théry, qui a pris tant de part à tout ce qui nous touche; à MM. Charles Gervais, le conservateur de notre Musée; Léon Puiseux, notre bibliothécaire; Léopold Hettier, notre trésorier, auxquels sont imposées des charges dont ceux-là seuls qui les portent connaissent tout le poids. Ce n'est pas à moi, Messieurs, à joindre à ces noms honorés celui de votre Secrétaire. Permettez-moi seulement de vous dire ici une fois de plus qu'il met avec bonheur à votre service tout ce que ses devoirs de professeur lui laissent de loisir et de force, ne vous demandant en retour que vos sympathies qui lui seront toujours bien chères et votre indulgence dont il a de plus en plus besoin.

Ce rapport entendu, la parole a été donnée à M. le vice-président Demiau de Crouzilhac, qui a vivement intéressé l'Assemblée par son étude *Sur la fête des bonnes gens en Normandie.* — M. Puiseux, dont le talent va toujours croissant, a singulièrement ému l'assistance par le tableau si vrai et si pathétique de tout ce qu'ont présenté de douloureux et de grand les derniers moments du siége de Rouen en 1418-1419.— Pour soutenir l'attention de l'auditoire, que ces longues lectures auraient dû épuiser, il ne fallait rien moins que les deux excellents mémoires qui ont si dignement terminé la séance, celui de M. Hippeau *Sur le poème anglo-normand Messire Gauvain,* et celui de M. Lavalley-Duperroux *Sur les travaux exécutés et les découvertes faites, dans ces derniers temps, à l'église St.-Pierre de Caen.* Ces différentes pièces seront bientôt imprimées dans nos *Mémoires* courants.

A six heures et demie du soir, un banquet de 40 couverts attendait dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville les convives qui s'y réunirent. Deux toasts y furent portés, l'un à l'Empereur archéologue, par M. Le Provost de Launay, préfet du Calvados, qui a saisi avec beaucoup d'à-propos l'occasion, toute naturelle d'ailleurs, de rapprocher ainsi du chef suprême de l'État notre modeste Compagnie ; l'autre à M. le marquis de Belbeuf, directeur de la Société, par son président, M. Théry, dont nous sommes heureux de pouvoir reproduire textuellement ici les éloquentes paroles :

« Monsieur le Directeur,

« Le Président de la Société des Antiquaires a le privilége d'accomplir, lorsqu'il sort de charge, le plus agréable de ses devoirs, celui de rendre hommage aux personnages éminents qui ont bien voulu accepter la direction annuelle de la Compagnie.

« Jamais ce devoir n'a été plus facile à remplir qu'aujourd'hui. C'est au magistrat qui a présidé avec honneur, pendant de longues années, une des premières Cours de l'Empire, et qui doit éprouver une joie de famille à reconnaître, parmi nos collègues, plusieurs lumières de la magistrature normande ; c'est au membre du Sénat, gardien des lois et de la Constitution, ferme colonne de l'édifice politique élevé par le génie de l'Empereur; c'est au savant qui emploie ses loisirs à explorer les antiquités de notre belle et chère Normandie, et qui tire des archives de son illustre maison, comme d'un trésor domestique, des traditions utiles à notre histoire; c'est à vous enfin, Monsieur le Directeur, que je porterai, au nom de la Compagnie, un toast respectueux et reconnaissant.

« La Société des Antiquaires de Normandie n'est pas indigne d'un si haut patronage. Elle a pris au sérieux, vous le savez, sa mission et ses devoirs, et l'estime publique ne lui a pas refusé sa récompense.

« Aussi compte-t-elle parmi ses jours les plus heureux ceux où de saints et doctes prélats, des savants admirés de l'Europe, de grands et sages magistrats relèvent l'éclat de nos modestes solennités par la faveur de leur présence.

« Ce jour, Monsieur le Directeur, brillera entre tous dans ses annales. En vous offrant le premier de ses titres, elle a suivi une de ses meilleures inspirations.

« Elle se souviendra, n'en doutez pas, de l'honneur que vous lui faites avec une bonne grâce qui en double le prix.

« A Monsieur le marquis de Belbeuf, sénateur, premier président honoraire de la Cour impériale de Lyon, directeur de la Société des Antiquaires de Normandie! »

Ces deux toasts et la réponse de M. le marquis de Belbeuf à celui qui lui était adressé, ont été couverts d'applaudissements.

Le lendemain 17 décembre, la Société s'est réunie en séance administrative à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. Demiau de Crouzilhac.

Ont été nommés dans cette séance, pour l'année académique 1861-1862 : directeur, M. Léopold Delisle, membre de l'Institut de France ;—président, M. Demiau de Crouzilhac, conseiller à la Cour impériale de Caen ; —vice-président, M. Abel Vautier, député du Calvados.

Ont été réélus, pour les deux années académiques 1861-1862, et 1862-1863 : secrétaire, M. Charma, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Caen ;

— secrétaire-adjoint, M. Dansin, professeur d'histoire à la même Faculté ; — conservateur du Musée, M. Gervais, ancien avocat près la Cour impériale de Caen ; — bibliothécaire, M. Puiseux, professeur d'histoire au Lycée impérial de Caen ; — trésorier, M. Hettier, membre du Conseil général du Calvados.

Six membres ont été ensuite élus, pour former avec les dignitaires de la Compagnie le Conseil d'administration : MM. Bertrand, Cauvet, Hippeau, Mancel, Théry et Travers.

Un peu après la séance, l'Assemblée s'est réunie de nouveau, comme elle se l'était bien promis, à l'église Ste.-Trinité, où M. le Maire et M. l'architecte Ruprich Robert l'attendaient ; c'était le couronnement et comme le bouquet de la fête (1).

Pour tous les extraits des procès-verbaux de la Société des Antiquaires de Normandie, contenus dans ce volume :

Le Secrétaire de la Compagnie,
A. Charma.

III.

COMPTES-RENDUS, RAPPORTS.

Notice sur des plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par Arthur Forgeais. Paris, 1858, br. in-8°. (2).

Messieurs,

Vous m'avez chargé de lire une *Notice sur les plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par M. Arthur*

(1) On lira plus loin le compte-rendu de cette visite archéologique.

(2) Chez l'auteur, quai des Orfèvres, 54. Prix : 10 francs.

Forgeais. Je dois appeler votre attention sur cet ouvrage, curieux à plus d'un titre.

L'auteur s'est livré avec le plus grand zèle à l'étude des plombs qui ont été trouvés dans la Seine et, grâce à l'oxyde résistant qui forme une patine très-solide sur un métal excessivement mou, il a pu étudier et classer tout un musée sorti des profondeurs du fleuve pendant le cours des travaux exécutés depuis plusieurs années pour nettoyer son lit.

Les matières dont traite l'auteur sont divisées comme il suit : Enseignes de pélerinage ; jetons de confréries ; jetons de corporations ; numismatique ; objets divers.

On appelle enseignes de pélerinage des objets de métal, médailles, bijoux, figurines, qui s'attachaient à la barette aux XIIIe., XIVe., XVe. et XVIe. siècles : la petite Vierge de plomb cousue au bonnet de Louis XI était une enseigne de ce genre.

Les enseignes étaient fondues dans des moules en ardoise ou en pierre lithographique. Le plomb fondu, qui remplissait les creux, n'altérant point la pierre ou l'ardoise destinée à le recevoir, on pouvait tirer un nombre indéfini d'épreuves du même objet ; la Seine a fourni plusieurs de ces moules. Parmi les enseignes publiées par M. Forgeais, je vous signalerai surtout celles qui représentent : saint Éloi, tantôt en maréchal, tantôt en évêque (une particularité assez remarquable, c'est qu'on lui offre toujours un rouleau de bougie semblable à celui dont on se sert pour allumer les cierges) ; saint Maur guérissant un aveugle ; saint Faron, saint Fiacre et saint Étienne. On trouve encore dans cette partie du recueil des boucles ou fibules, et quelques petites Vierges.

Les jetons de confréries sont ceux des congrégations

de saint Claude, qui avait saint Antoine pour patron; — de sainte Geneviève; — de saint Jacques; — de saint Nicolas, figuré avec une fleur et trois enfants. Deux de ces pièces représentent, l'une, le miracle de la sainte Hostie; — l'autre, une *Mater Dei* abritant des enfants sous son manteau; au revers, saint André.

Les jetons de corporations nous offrent, celui-ci, saint Charlemagne, avec les armes de l'Université de Paris au revers; celui-là, saint Blaise, patron des charpentiers-couvreurs; nous en avons un des poissonniers, un des épingliers. Nous y remarquons encore des médailles de saint Honoré, patron des boulangers; de saint Michel, patron des pâtissiers; des saints Crépin et Crépinien, patrons des cordonniers.

En numismatique, je vous signalerai un saint Antoine, des croix, des rosaces, des armoiries, des oiseaux, des monogrammes, une pièce dont la face est fruste et qui porte au revers les trois lettres: LAV; c'est peut-être un jeton de présence pour les laudes, les premières heures canoniales après matines.

Enfin, parmi les objets divers, on distingue des encriers ornés de fleurs de lis et de feuillages, et surtout des sacs ou plutôt des flacons en plomb qu'on fermait en rapprochant à la main les parois de l'orifice. La date de ces vases n'a pas été déterminée par l'auteur; mais leur ornementation les rapporte aux XVe. et XVIe. siècles. Ils sont munis de petites anses à l'aide desquelles on pouvait les suspendre par un cordon et les porter sur soi. Un de ces plombs a été remis à M. Forgeais en 1842. Il était hermétiquement fermé et rempli jusqu'aux bords d'une matière jaune, épaisse, grasse, qui, exposée sur une pelle rouge, se fondait rapidement en exhalant une forte odeur d'ail; l'auteur n'en dit pas

davantage. Il est fâcheux que cette graisse n'ait pas ét soigneusement analysée. On sait que l'odeur alliacée, qui se développe sous l'action de la chaleur, peut indiquer la présence de l'acide arsenieux. Nous n'oserions affirmer que c'était du poison que contenaient ces flacons; nous n'avons pu toutefois nous défendre de penser, en nous reportant à l'époque à laquelle ces objets appartiennent, aux empoisonnements si nombreux qu'on eut alors à déplorer (1).

LAVALLEY-DUPERROUX.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine, t. XI, 1er., 2e., 3e. et 4e. trimestres de 1859. Tours, 1859, 1 vol. in-8°.

Les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine, pour l'année* 1859, contiennent un grand nombre de travaux importants sur différents sujets qui intéressent spécialement le pays où ils ont été publiés.

Parmi ces études, nous citerons celles qui sont intitulées : *Notice sur les monuments religieux de la ville de Preuilly*, par M. de Busserolle; — *L'Ile St.-Jacques*, par M. Lambron de Lignim; — *Le Formulaire du pape Benoît XII*, par M. l'abbé Bouret; — *Joûtes et tournois*, par M. Lambron de Lignim; — et particulièrement une *Dissertation sur l'amélioration du Droit criminel en Touraine*, dans laquelle l'auteur, par un style simple et clair, nous rend témoins de toutes les transformations, de toutes les améliorations qu'a éprouvées, dans le pays

(1) M. l'ingénieur en chef Olivier, qui a eu entre les mains un de ces flacons et qui a pu en soumettre le contenu à une analyse rigoureuse, n'y a rien vu qui justifie cette conjecture; il pense que c'étaient simplement des amulettes que l'on croyait propres à guérir ou à prévenir certaines maladies.

dont il s'occupe, le Droit criminel à chaque époque de notre histoire. Le travail de M. Le Gallais, à la fois si court et si complet, ne saurait se prêter à l'analyse; il faut le lire dans son entier.

Mais, outre ces travaux remarquables à différents titres, je dois signaler à votre attention une étude spéciale dans laquelle se rencontrent des observations qui, pouvant être facilement généralisées, offrent par cela même un intérêt plus étendu. Je veux parler des *Recherches* de M. l'abbé Chevalier *sur le climat de la Touraine au VIe. siècle.* L'auteur, avec la patience d'un bénédictin, après avoir relevé dans plusieurs historiens, et notamment dans Grégoire de Tours, toutes les indications qui pouvaient lui fournir des renseignements sur la température et l'état de l'atmosphère en Touraine au VIe. siècle, a composé, année par année, de 525 à 591, un... comment dirai-je? un almanach rétrospectif dans lequel il rappelle, en donnant des preuves à l'appui de toutes ses assertions, non-seulement les grands froids, les pluies abondantes et les inondations qui ont si souvent, à cette époque, dévasté la Touraine, mais aussi les chaleurs tempérées de l'été, la douceur des printemps et l'humidité presque tiède de certains hivers, qui ont mérité à cette province le gracieux nom de jardin de la France. De ce relevé consciencieux, il paraît résulter pour l'auteur qu'à l'époque de Grégoire de Tours le climat de son pays était excessivement pluvieux, que les hivers étaient généralement doux, et que l'atmosphère, toujours saturée d'humidité, gardait une température assez uniforme. « Ce n'est pas, dit M. Chevalier, qu'il ne gelât jamais en Touraine; car Fortunat de Poitiers se plaint en ces termes des frimas de son temps :

Post tempestates et turbida nubila cœli,
Quo solet infesto terra rigere gelu,
Post validas hiemes ac tristia frigora brumæ....

Toutefois, il semble incontestable que les hivers y étaient moins rudes que de nos jours. M. l'abbé Chevalier ne se contente point d'indiquer le résultat, il veut en pénétrer les causes. Il fait remarquer que les hivers de la Touraine sont généralement et relativement chauds, et il attribue cet effet au voisinage de la mer. Mais l'Océan n'a point, que nous sachions, changé de place, et ses eaux baignent aujourd'hui les mêmes côtes qu'elles baignaient au VIe. siècle, et cependant la température a baissé. Il faut donc chercher ailleurs la cause de ce changement, et l'auteur la trouve dans le déboisement et le défrichement des forêts. Au VIe. siècle, dit-il, les bords des rivières, et on en conçoit facilement les raisons, étaient généralement habités; les mines de fer fixaient aussi dans leur voisinage une population industrielle; enfin, les voies romaines faisaient surgir sur leur passage de nombreux établissements. En dehors de ces trois zones, tout était forêt; forêt immense qui couvrait les trois quarts environ de la Touraine, empêchant les eaux de trouver leur pente naturelle et leur écoulement vers les fleuves, et causant ainsi de fréquentes inondations qui entretenaient sur le sol une humidité nuisible à la culture et à la santé des habitants. Telles sont les conclusions de ce travail si plein de faits et si riche d'observations curieuses. J'ai dit que cette étude pouvait être généralisée et appropriée à d'autres provinces; je ne crois pas être dans l'erreur en appliquant à notre Normandie tout ce qui s'y trouve constaté pour la Touraine par M. l'abbé Chevalier..

C. Osmont.

IV.

NOTES ET COMMUNICATIONS.

Notice sur quelques cercueils en pierre découverts à Ste.-Honorine.

A 8 kilomètres de Caen, sur la route qui conduit à Trouville, on rencontre le petit village de Ste.-Honorine, dépendant de la commune d'Hérouvillette.

Avant d'entrer dans ce village, on aperçoit sur la gauche un petit verger, sur lequel la vue se repose tout naturellement au sortir de la plaine assez nue que l'on parcourt en quittant les collines de Mondeville.

M. Auguste de Boislambert, nouveau propriétaire de ce verger, voulant l'agrandir aux dépens d'une pièce de terre en labour qui y est contiguë, a fait creuser une certaine quantité de fosses pour y planter des pommiers.

En ouvrant une de ces fosses, les ouvriers, parvenus à une profondeur de 80 centimètres environ, découvrirent un cercueil en pierre qu'ils s'empressèrent d'ouvrir et dans lequel ils trouvèrent les ossements de trois cadavres superposés. Les crânes, dont la boîte osseuse était bien conservée, étaient de formes très-différentes : l'un, très-petit, était presque sphérique ; l'autre, beaucoup plus développé, présentait, du côté de l'occiput, un prolongement très-prononcé ; le troisième n'offrait aucune particularité.

L'ouverture d'une autre fosse mit à découvert une assez grande quantité d'ossements humains. Ceux-là

n'avaient point eu les honneurs du sarcophage ; la terre seule les avait reçus et enveloppés ; une pierre plate et verticale avait servi à soutenir la partie du sol contre laquelle le chef était appuyé, de sorte qu'on aurait pu compter le nombre des corps par celui des pierres extraites de l'ossuaire.

Ces premières découvertes avaient été faites dans l'ordre du creusement des fosses à pommiers, c'est-à-dire en allant du nord vers le sud.

En suivant cette dernière direction, on ne tarda pas à trouver un deuxième cercueil en pierre. M. de Boislambert eut la complaisance de me prévenir de sa découverte et m'engagea à me rendre sur les lieux : ce que j'ai fait le samedi 30 novembre.

Le moment était heureusement choisi, puisque l'on venait de rencontrer deux nouveaux cercueils et qu'il en apparaissait déjà un troisième.

Ces cercueils sont en pierre tendre de Caen ou des environs ; la caisse est monolithe, creusée en forme d'auge et formant un parallélogramme allongé qui va en se rétrécissant vers la partie inférieure. L'un d'eux était évidé à l'intérieur, dans la partie destinée à recevoir la tête.

Le recouvrement de deux de ces sarcophages était en pierres plates, à peine dégrossies ; chez les autres, il était monolithe et offrait une dépression à droite et à gauche d'une arête centrale et longitudinale.

Tous ces cercueils étaient régulièrement dans la direction de l'ouest à l'est. Ils avaient été ouverts et vidés par les ouvriers, qui affirment n'avoir trouvé à l'intérieur que de la terre et des ossements.

Je fis dégager en ma présence le troisième cercueil, à côté duquel il s'en trouva un quatrième.

Ces cercueils étaient juxta-posés, sans aucun intervalle; mais, au lieu d'être en ligne droite, ils étaient en quelque sorte échelonnés par degrés, de façon que chacun d'eux faisait retraite d'environ 30 centimètres sur celui qui le précédait. Cette disposition est peut-être le résultat d'un cas purement fortuit; elle m'a paru cependant devoir être notée.

Le cercueil dont j'allais surveiller l'exploration était exactement et hermétiquement fermé par une couverture monolithe, renflée au milieu et qui s'y adaptait exactement. Elle avait subi une rupture à peine perceptible aux deux tiers de sa longueur. Le cercueil, avant d'être couvert, avait été complètement rempli avec de la terre extraite de la fosse, terre que la pression et le temps avaient rendue extrêmement compacte. La longueur interne du sarcophage était de 1 mètre 75; c'était celle de tous ceux précédemment fouillés: ce qui donne à supposer qu'ils étaient fabriqués et préparés à l'avance; autrement ils auraient varié selon la taille des individus. Leur profondeur était de 40 centimètres environ.

On enleva d'abord une couche de terre à la hauteur d'un demi-fer de bêche, et alors on rencontra un squelette à peu près entier, qui occupait toute la longueur du cercueil. La forte dimension des os et l'usure des dents annonçaient un sujet puissamment charpenté et déjà avancé en âge.

Au-dessous gisait un autre cadavre dont les proportions étaient plus faibles; les deux têtes, quoique n'étant pas sur le même plan, étaient juxta-posées.

La présence de ces deux corps placés avec quelque précaution dans la même tombe; celle déjà signalée de trois têtes de grosseur inégale dans un autre sar-

cophage; le soin avec lequel on avait rapproché les fragments de la pierre brisée, probablement pendant l'opération de la seconde inhumation; tout cela ne semble-t-il pas indiquer une sépulture commune dans laquelle on déposait successivement les membres de la même famille? Ici nous aurions la femme d'abord, puis l'époux dans un âge plus avancé; dans l'autre, cette tête d'un si petit volume pourrait bien attester le douloureux accessoire de quelqu'enfant décédé avant d'avoir atteint son entier développement.

Du reste, pas le moindre indice révélateur de l'âge de ces monuments; pas une pièce de monnaie, pas un vase, pas un ornement qui puisse servir de base à une conjecture quelconque!

Vainement nous interrogions la tradition; vainement nous cherchions un indice dans la dénomination des champs environnants: tout était muet comme le sépulcre que nous explorions.

L'histoire de la localité ne nous renseigne pas davantage. Ste.-Honorine est un petit village très-anciennement doté d'une chapelle qui fut donnée dans le XIe. siècle, ainsi que la dîme, à l'abbaye de Troarn. Les religieux de Troarn la cédèrent par échange, dans le XIIIe. siècle, aux moines d'Aunay qui possédaient déjà le patronage d'Hérouvillette, dont Ste.-Honorine devint une annexe, tout en conservant sa chapelle que le curé d'Hérouvillette était obligé de faire desservir par un vicaire.

Mais l'église actuelle, rebâtie au commencement du siècle dernier par la famille d'Angerville, l'a été sur l'emplacement de l'ancienne chapelle dans un lieu assez éloigné du champ que nous explorions, pour qu'il ne soit pas permis d'y voir le cimetière qui était, comme partout, sous la protection du sanctuaire.

La seule conjecture que je puisse raisonnablement hasarder, c'est que nous avions rencontré le cimetière des habitants de Ste.-Honorine antérieur à la construction de la chapelle primitive, et que ce cimetière, dont le souvenir était entièrement perdu, aura été abandonné, quand la piété des fidèles a pu déposer le corps des défunts aux abords du saint édifice : touchant usage, qui était une protestation perpétuelle contre l'oubli des proches et un appel à la prière !

Ch. Gervais.

Sur un ancien cimetière des Ursulines, au Havre.

Les fouilles commencées pour asseoir les fondations du nouvel hôtel de la Gendarmerie, au Havre, ont mis à découvert, le 14 octobre, des ossements à peu près complets, renfermés dans des cercueils en bois. Il n'a pas été difficile de reconnaître là l'ancien cimetière des religieuses Urstlines dont le monastère avait été, à la Révolution, converti en maison de détention. Nous avons d'ailleurs retrouvé dans chaque coffre une plaque en plomb avec une inscription frappée au poinçon. En voici quelques-unes qu'il a été possible de déchiffrer :

« Ci gist sœur Françoise-Rose, tourière, âgée de 82 ans, professe des vœux d'obéissance et de chasteté en l'année 1688 le 30 d'oust, et décédée le 29 novembre 1744. »

« Ci gist la révérende mère sœur Françoise-Esther Loustaunau de Ste-Thérèse, qui descéda dans la charge de supérieure le trente et un du mois d'aoust de lan mil sept cents quatre vingt neuf, agée de soixante neuf ans et un mois et de profession quarante deux ans vingt quatre jours. Requiescat in pace. »

Ce coffre renfermait une petite croix de bois.

« Ci gist sœur Anne Lefebvre de Ste-Dorothée qui décéda le trente de décembre mil sept cent soixante-neuf, agée de quatre vingt un an deux mois et de profession cinquante quatre ans neuf mois. Priez pour son âme. »

« Ci gist sœur Françoise Pielle et, en religion, de St.-André, qui décéda le 2 septembre mil sept cent quarante huit, agée de vingt neuf ans trois mois et de profession neuf ans. Priez Dieu pour son âme. »

« Ci gist Françoise-Gabrielle Boulent qui décéda lonze de mars mil sept cent trente cinq, agée de vingt sept ans et demy. Priée *(sic)* pour son âme. »

« Ci gist sœur Marie Françoise Teterel, dite de sainte Ursule, agée de quarante cinq ans et trois mois et de profession vingt cinq et demi ; elle décéda le dix huit du mois de febvrier mil sept cent quatre vingt dix. Priez pour son âme. »

L'ancienne place de l'Ilot, où ces découvertes viennent d'avoir lieu, est un des plus vieux quartiers de la ville du Havre, et celui peut-être qui a subi le plus de transformations. Cette place apparaît, sur les plans du XVIe. siècle, isolée des autres habitations et entourée d'eau de tous côtés. Elle parut propre aux Carmélites de Rouen, qui désiraient avoir une succursale au Havre, à y établir un monastère. Elles firent donc l'acquisition des terrains l'an 1620, et leur chapelle fut bâtie sous les auspices et grâce aux libéralités du duc de Villars, gouverneur de la ville. Elles n'y restèrent que quatre ans ; croyant le lieu trop insalubre, elles vendirent leur maison à Mme. Louise de L'Hospital, abbesse de Montivilliers, qui en fit un prieuré et y mit quelques religieuses bénédictines. Elles érigèrent une nouvelle

chapelle, sous le vocable de Notre-Dame-de-Bon-Secours, qui fut bénite le 28 octobre 1624 par M. Roland Lhérel, curé du Havre, désigné sous le titre de *Monsieur de Grâce.*

En 1627, le prieuré de Bon-Secours comptait huit religieuses, toutes originaires du Havre; elles vivaient sous la conduite d'une prieure et recevaient parfois la visite de l'abbesse. Mais la même raison qui avait éloigné les Carmélites obligea Mme. de L'Hospital à rappeler ses filles à Montivilliers. Les archives de l'abbaye enregistrent jusqu'à trois décès dans un mois et déclarent l'*Ilot* malsain.

Cependant ce lieu déjà sanctifié par la prière devait, durant de longues années, conserver sa pieuse destination et abriter d'autres servantes de Jésus-Christ, vouées à la prière et à l'instruction de l'enfance.

Les Ursulines de Rouen rachetèrent la place et tous les lieux réguliers en 1627; elles furent puissamment aidées dans leur entreprise par l'échevin Denis Barbé, dont la fille, Marguerite Barbé, fut élue première supérieure de la nouvelle maison.

Nos Mémoires disent que les Ursulines venues de Rouen rendirent de grands services dans l'enseignement, jusque-là très-négligé au Havre. Elles demeurèrent dans ce monastère jusqu'à la suppression des maisons religieuses par la Révolution.

L'abbé Biot rapporte que leur chapelle était sous le vocable de Notre-Dame-de-Pitié; elles avaient leur cimetière dans l'enclos du monastère, et ce sont ces sépultures qui ont été rencontrées dans les fouilles entreprises pour la construction de l'hôtel de la Gendarmerie.

L'abbé LECOMTE.

Sur la nouvelle fontaine de La Crosse.

L'architecte qui a entrepris de restaurer la fontaine dite de La Crosse, œuvre élégante du commencement du XVIe. siècle, ne nous paraît pas avoir rempli fidèlement sa tâche. On serait porté à croire qu'il n'a vu, dans le travail qui lui était confié, qu'une occasion, un prétexte pour se passer la fantaisie de créer quelque chose de gothique.

Il n'y avait pas autre chose à faire que de démonter pierre à pierre cette ancienne fontaine, qui se trouvait isolée par suite de la démolition de la maison du XVe. siècle contre laquelle, dès l'origine, elle avait été appliquée, et de la reconstruire en arrière à quelques pas plus loin. On devait s'attacher, surtout, à rétablir avec un soin scrupuleux les parties de sa décoration que le temps ou la main des hommes avaient mutilées ; c'était une restauration bien simple et bien facile.

On ne s'est point borné à cela : on a voulu créer, innover, faire quelque chose de plus grandiose, de plus monumental, et l'on s'est étrangement trompé.

En donnant à cette très-modeste fontaine une importance qu'elle était loin d'avoir auparavant, on l'a gâtée, en même temps qu'on a dénaturé complètement son caractère architectural, qui se distinguait par une élégante simplicité. Assurément, à l'époque où elle a été érigée, on ne l'eût point encadrée ainsi qu'on l'a fait dans une grande baie ogivale. D'ailleurs, les arcs pointus s'en allaient alors : ils étaient remplacés par des arcs surbaissés.

Il faut ajouter que plusieurs parties de l'ornementation ont été refaites dans un style qui n'est nullement en rapport avec celui du monument.

Bref, une entière destruction de la fontaine ne nous eût guère semblé plus regrettable que cette restauration maladroite et très-coûteuse, dans laquelle le vrai et le faux se trouvent mêlés; assemblage monstrueux d'éléments disparates, mensonge artistique dont gémissent les archéologues et les hommes de goût, et qui ne saurait même tromper les yeux de la postérité éclairée.

En contemplant cette œuvre si prétentieuse, et pourtant si mal ordonnée, on ne manquera point de répéter ce mot de deux artistes étrangers qui visitaient dernièrement les monuments de notre ville, et qui passèrent froidement devant le grand portail de St.-Ouen, en disant : *C'est du gothique moderne !*

E. DE LA QUÉRIÈRE.

V.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

La galerie de portraits historiques de la Bibliothèque de Caen vient de s'enrichir du portrait de l'évêque constitutionnel du Calvados, le girondin Claude Fauchet. Ce portrait, acheté par les soins de l'Administration municipale à un brocanteur, est largement peint, bien dessiné, d'une bonne couleur, et d'une ressemblance si frappante que des vieillards qui, dans leur jeunesse, avaient vu à plusieurs reprises l'évêque du Calvados, n'ont pas hésité à le reconnaître. Il est signé: *Bonneville pinxit* 1791, et porte jusqu'à l'évidence le caractère de l'originalité. Indépendamment de ces qualités incontestables, le portrait de Fauchet présente un intérêt tout particulier. Toutes les recherches que

nous avons pu faire nous ont donné la conviction que c'est à cette toile même que se rattache l'anecdote suivante, rapportée au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1792 de la Société des Jacobins de Paris : « Un membre du Comité de correspondance fait hom- « mage à la Société du portrait de M. Fauchet, peint « par M. Bonneville, parent d'un membre de la So- « ciété ; il demande l'insertion de cette offre au procès- « verbal, et que le portrait soit suspendu dans la salle « de la Société. Cette seconde partie de sa motion « excite les plus grands murmures, et elle allait être « rejetée, lorsque le motionnaire l'a retirée : il a été « couvert d'applaudissements. »

Il paraît que le public ne fut pas aussi puritain que les Jacobins. Le portrait de Bonneville, gravé deux fois par Girardet, in-8°. et in-4°., obtint une grande popularité; la gravure in-4°. surtout fut tirée à un grand nombre d'exemplaires; il est vrai qu'elle était augmentée de curieux accessoires : pour soutien, une branche de chêne et une branche d'olivier; des livres dont l'un porte au dos les mots : *Vertus sociales ;* une trompette avec un drapeau sur lequel est écrit : *Les tyrans sont mûrs*, phrase qui terminait un des sermons de Fauchet et qui avait eu un grand retentissement, et enfin, sur une console, l'inscription : *L'ami de la vérité, de la liberté, des droits de l'homme et du citoyen.*

Au bas de la gravure, on lit la légende suivante :

Claude Fauchet, né à Dorn, département de la Nièvre, le 22 septembre 1744, l'un des vainqueurs de la Bastille, électeur de Paris en 1789, membre du Comité permanent, dernier président des représentants de la Commune de cette ville, en 1790, procureur général du Cercle social pour la confédération universelle des amis de la vérité, évêque

constitutionnel du département du Calvados, député par ce département à l'Assemblée nationale en 1791, l'an III°. de la Liberté.

A Paris, au bureau de l'imprimerie du Cercle social, rue du Théâtre français, n°. 4.

A Caen, chez Leroy, imprimeur-libraire, et chez Morel, md. d'estempes (sic).

Le succès du portrait de Claude Fauchet détermina Bonneville à entreprendre la publication *des portraits des personnages célèbres de la Révolution,* qui lui a mérité une bonne réputation de graveur et de dessinateur. Bonneville (Pierre-Frédéric) était normand; il était né à Évreux, vers la moitié du XVIII°. siècle.

G. MANCEL.

Les travaux de nivellement, entrepris dans le cimetière de St.-Nicolas du Havre, viennent de mettre à découvert une précieuse relique du XIV°. siècle : l'ancienne croix du vieux cimetière de Leure, contemporaine peut-être de Bérenguier et de Grosménil, et qui, renversée de son piédestal au fameux siége de 1562, gisait ensevelie à plus d'un mètre sous le sol depuis trois siècles. C'est un nouveau débris des vieux âges à ajouter au musée lapidaire, que recélait naguère encore le cimetière de St.-Nicolas; c'est un témoin de plus de la splendeur de la vieille église du XIII°. siècle, dédiée par Eudes Rigaud et si tristement démolie *par le jeu des Anglais*, au mois d'octobre 1562. Ce crucifix, d'une bonne exécution, présente le type sévère et religieux de l'époque; il ne paraît pas avoir trop souffert au saccagement de l'église, ni de son séjour prolongé dans la terre : peut-être y fut-il déposé révérencieusement par une main pieuse qui voulait le soustraire aux

profanations des Huguenots et des Anglais. Il est en pierre de Carpiquet, et, sauf un fragment enlevé par la bêche du maçon, il se présente à nous tel qu'il est sorti des mains de l'artiste chrétien, au moyen-âge. La croix est ornée de volutes ouvragées dans sa partie supérieure; elle porte 70 centimètres de hauteur sur 72 de largeur; le Christ a 45 centimètres en hauteur comme en largeur; les bras sont étendus en ligne droite, et le chef est peu incliné. Sur le revers de la croix, une statue de la Sainte-Vierge tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras repose sur un socle de forme ovale; la statue a 40 centimètres; la Vierge est couronnée; elle porte le manteau royal et sa pose ne manque ni de grâce, ni d'élégance; malheureusement la tête de l'Enfant-Jésus a été enlevée, et c'est le seul travail à refaire pour rendre ce crucifix antique à sa destination primitive. Nous ne voyons pas qu'on puisse convenablement en faire autre chose, et puisqu'il était précisément question de rétablir un calvaire dans l'ancien cimetière de Leure, nous émettons le vœu que ces images bénies du Christ et de la Vierge, au pied desquelles sont venues prier tant de générations, soient replacées sur un piédestal dans ce champ du repos, afin de protéger la cendre des morts et d'être toujours un signe de rédemption et d'espérance pour les vivants.

Le 7 octobre, la démolition du mur attenant à la porte du Perrey a mis à découvert une pierre brisée, représentant en relief un mât, une voile carguée et les haubans avec leurs enfléchures; les sculptures sont à l'état parfait de conservation et d'une fort bonne exécution.

Le 15 octobre, il a été retrouvé, dans la même muraille, en démolition, un fragment de pierre armoriée

présentant sur l'écu brisé *un lion brochant* en relief. Nous y avons reconnu les armes de Charles de Moy, chevalier, seigneur de La Mailleraye, châtelain de Bellencombre, gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur du Havre-de-Grâce et de Honfleur; il portait : *écartelé aux 1er. et 4e. de gueules, fretté d'or qui est de Moy, aux 2 et 3 burelé d'argent et de gueules, au lion de sable brochant sur le tout qui est d'Estouteville.* Il était fils de Jacqueline d'Estouteville, dame de Charlemenil. M. de La Mailleraye mourut à Paris, en 1562, et fut remplacé, dans le gouvernement du Havre, par Gaspard de Coligny.

Le 18 octobre, la pierre assise au fronton surmontant la porte de la tour a été descellée, grattée et martelée en 93; la surface en est entièrement fruste. On y voyait autrefois les armes du roi François Ier., que ce prince avait daigné concéder avec son nom à la ville de Grâce. Aubigné et l'abbé Biot en font foi dans leurs *Mémoires*. Ce dernier, après avoir décrit la statue équestre du roi placée au-dessus de l'*huis de la grosse tour*, ajoute : « qu'on y voyoit encore une salamandre couronnée avec trois fleurs de lis et une tour crénelée. »

Le 25 octobre, une nouvelle pierre armoriée a été retrouvée près la porte du Perrey. Elle présente, sur un écu surmonté du jas d'une ancre et entouré du grand cordon à coquilles de l'ordre de St.-Michel, les armes de Gaspard II de Coligny, amiral de France, qui s'était fait pourvoir, en 1561, à la capitainerie et gouvernement du Havre et de Honfleur. Ce gouverneur portait : *de gueules à l'aigle d'argent, membrée, becquée et couronnée d'azur*. En sa qualité d'amiral de France, il portait l'ancre d'or au-dessus de l'écu. L'aigle de ce blason est de bonne exécution, et il est regrettable que

les coquilles et ornements de la partie droite aient disparu. On sait que Coligny, l'un des plus grands capitaines de son temps, prit le parti de la Réforme après la mort de Henri II, et qu'il contribua puissamment, en 1562, à livrer Le Havre aux Anglais. Ce fut son lieutenant Jean de Croz, qui abandonna la tour aux séditieux, sur les ordres qu'il avait reçus de son maître. Les armes de Coligny, comme celles de La Mailleraye, ont dû décorer quelque façade ou quelque tympan de porte monumentale aux environs de la tour. Retrouvées, sans doute, dans les ruines, après le siége de 1563, elles auront été cachées avec la pierre qui les portait dans le mur de la terrasse, élevée en 1565 par le nouveau gouverneur Corberan de Cardillac, sieur de Sarlabos, qui s'était singulièrement distingué par sa bravoure, dans les rangs de l'armée française, à la reprise de la ville du Havre sur les Anglais. On se souvenait au Havre de la trahison de Coligny, et la ville, qui avait tant souffert sous la domination des Anglais, ne pouvait honorer son blason.

L'abbé LECOMTE.

Une visite archéologique à l'abbaye de Ste.-Trinité.

A l'une des dernières séances de la Société des Antiquaires de Normandie, M. le Maire, avec son obligeance accoutumée, proposa aux membres de la Société de leur faire visiter, en compagnie de M. Ruprich Robert, l'habile architecte et le conducteur éclairé des réparations exécutées au célèbre monument, l'ancienne abbaye de Ste.-Trinité, la perle des édifices religieux du XIe. siècle et la couronne de notre cité.

Le gracieux appel de M. Bertrand a été entendu,

et le mardi 17 décembre, la savante Compagnie presque tout entière a pu juger, par elle-même, une fois de plus, de la splendeur de l'édifice et de l'intelligence avec laquelle les travaux de réparation ont été conduits. Encore quelques mois, et l'admirable basilique sera de nouveau livrée au culte, entièrement rétablie dans son antique majesté.

Chargé au nom de la Société de dire quelques mots de ce travail, je ne le fais qu'à regret, disant avec le Clitophon de Térence : « *Nulla est tam facilis res quin difficilis sit quum invitus facias.* » C'est que je sens toute mon insuffisance; c'est que le *Quid valeant humeri*, d'Horace, retentit à mon oreille comme un solennel avertissement; car je ne suis pas un Atlas pour porter un tel monde.

Chacun connaît et a admiré souvent la façade extérieure du monument, la pureté et la sévérité de ses lignes, et ses deux tours s'élançant vers le ciel et dominant notre ville de toute leur hauteur. Malheureusement, mais sans doute pour réparer l'irréparable outrage que leur avait fait subir Charles, roi de Navarre, alors en guerre avec celui qui fut plus tard Charles V, roi de France, elles furent malencontreusement restaurées, au XVIIIe. siècle, par l'abbesse Françoise Fraulay de Tessé.

Mais détournez les yeux de cette restauration maladroite, regardez le portail et soulevez ces planches qui en cachent une partie pour la protéger et vous apercevrez, dans une muette admiration, le magnifique tympan qui la décore. Vous verrez une Trinité largement fouillée dans la pierre : le Père est au milieu bénissant le peuple ; le Fils à la droite du Père, portant sur ses pieds la croix, instrument de son supplice. A la gauche du Père, le Saint-Esprit, la bouche ouverte pour

parler. Une devise : ***In nomine Patris*, *et Filii et Spiritus Sancti. Amen*,** court sur une banderole que soutiennent les personnages.

On ne s'étonne point de la parfaite convenance iconographique de ce bas-relief, quand on sait qu'il est dû au ciseau de M. Geoffroy Ducheaume, l'auteur de plusieurs tympans nouvellement sculptés à la Ste.-Chapelle et à Notre-Dame de Paris.

Mais pénétrons dans l'intérieur. Comme on le sait, l'église fut bâtie, d'après les ordres de la duchesse Mathilde, pour les Bénédictines, vers l'année 1066. Suivant l'usage presque constant à cette époque, ou plutôt à cause de l'ignorance où l'on était alors, des moyens d'établir des voûtes lorsqu'elles étaient un peu larges, les monuments religieux recevaient, pour cacher la charpente du toit, une espèce de plafond en bois. Les colonnes ou piliers, ne présentant point alors le même degré d'utilité qu'ils offrent maintenant, ne s'élevaient point sur une ligne parfaitement droite dans un but que nous avons aujourd'hui de la peine à saisir, peut-être pour éviter à l'œil une uniformité monotone : si bien, qu'au XII[e]. siècle, quand l'usage des voûtes en pierre se substitua à celui des plafonds en bois, on fut obligé d'avancer ou de reculer les arcatures qui devaient les supporter, suivant que les piliers étaient eux-mêmes en retraite ou en saillie.

C'est une observation générale, justifiée une fois de plus par l'examen de l'abbaye de Ste.-Trinité. Comme preuve nouvelle, si cette vérité avait besoin d'être démontrée, que les voûtes en pierre ont succédé aux charpentes en bois et ont nécessité pour leur établissement un travail dans les piliers et dans les arcatures, M. Ruprich Robert fait remarquer que les arcs

superposés aux colonnes n'offrent pas une même profondeur : les uns datent du XIe. siècle, les autres seulement du XIIe.

Un détail important à noter, c'est que le niveau du sol de l'église s'abaisse sensiblement de 80 centimètres environ à partir du portail en allant vers le chœur. Cet abaissement tient-il au terrain ? un affaissement en serait-il la cause ? Évidemment non ! Cette disposition, que l'on rencontre dans différents monuments religieux de cette époque, avait pour but de former comme un amphithéâtre permettant aux fidèles les plus éloignés de voir, par-dessus les plus rapprochés, tous se tenant debout, le prêtre officiant à l'autel.

Nous arrivons maintenant aux transepts. Les absides fermant celui de droite furent démolies au XIIIe. siècle, et remplacées par une élégante chapelle, que l'on admire surtout aujourd'hui qu'elle est rétablie dans son état primitif, à cause de son exquise élégance et de son extrême légèreté ; le sol a été déblayé avec soin et les colonnettes qui la soutiennent, ou plutôt l'ornementent, ont été refaites.

Au transept gauche, il y a encore beaucoup, pour ne point dire tout, à faire. Les absides qui le terminaient, et dont on retrouve les fondations et les contreforts, ont été démolies ; c'est l'image de la dévastation et de la ruine ; mais patience, encore quelques mois, et à la place de tronçons, de colonnes mutilées et de murs croulants, nous pourrons admirer de puissantes et fortes arcades soutenant de belles voûtes dans le style de l'édifice entier.

Il nous resterait à visiter la crypte ; mais nous attendrons pour en parler les restaurations qui ne sont encore qu'en projet et qui, par ce qu'il nous a été donné

d'en savoir, ne seront pas au-dessous des travaux déjà si heureusement accomplis.

Quoi qu'il en soit, cette visite restera pour nous et pour tous ceux qui y ont pris part, comme un souvenir des plus agréables, et chacun se rappellera toujours avec bonheur la gracieuse affabilité et la grande modestie avec lesquelles M. Ruprich Robert répondait à toutes les questions qu'on s'empressait de lui adresser.

C. Osmont.

PIÈCES JUSTIFICATIVES (1).

N°. 1.

C'est la déclaration des terres et héritages, en circonstances et dépendances, appartenant de présent en propriété à la chapelle et prieuré de monsieur Sainct Adrian, scitués et assis en la paroisse Nostre-Dame de Bellebeuf, que baille à ladicte sieurie de Bellebeuf maistre Nicolas Leroux, clerc du diocèse de Rouen, pourveu du bénéfice de ladicte chapelle et prieuré de Sainct-Adrian, par noble homme Isaac Puchot; sieur de Gerponville et dudict Bellebeuf, et par noble dame Charlotte Martel, dame dudict lieu de Gerponville, sa mère, auxquels la donnaison et pourvoy de ladicte chapelle et prieuré appartient, jouxte et suivant la lettre de ladicte donnaison portée par ledict Leroux et signée des mains desdicts sieur et dame de Gerponville, en datte du vingt cinquiesme jour de septembre mil cinq cents quatrevingt traize : c'est assavoir une pièce de terre tant en labour qu'en jardin, ainsy clos et planté qu'il est, assis en ladicte paroisse de Bellebeuf, joignant et contigue de ladicte chapelle, le tout contenant acre et demye ou environ, bournée d'un costé ladicte chapelle et la coste ou fallaise de la roche dudict Sainct-Adrian, d'aultre costé une petite sente qui maine du Becquet à la chapelle de Sainct-Anthoine, d'un bout Guiot Duroulle, et passe par le coing de ladicte pièce le chemin qui monte à ladicte chapelle : laquelle pièce de terre, cy dessus déclarée, est tenue de ladicte sieurie de Bellebeuf en pure aumosne et sans aulcun moien, fors et réservés le debvoir, honneur, respect et fidellité

(1) Reporter ces pièces au Discours de M. le sénateur marquis de Belbeuf. Voyez, ci-dessus, p. 475-507.

deus audict sieur de Bellebeuf, jouxte et ainsy qu'il est accoustumé faire en tel et semblable cas, par ledict Leroux et aultres prieurs et chapellains, pour et au nom de ladicte chapelle, de laquelle pièce a esté trouvée d'ancienneté possédant ladicte chapelle et prieuré et ledict Leroux lors et en précédant son pourvoy à icelle : et est aussy subject le prieur ou chapellain de ladicte chapelle de Sainct-Adrian d'assister avec le curé dudict lieu de Bellebeuf au service divin et de servir l'église à l'absence dudict curé, en la manière que faisoient les précédents chapellains et prieurs de ladicte chapelle et prieuré de Sainct-Adrian.

LEROUX.

L'an de grâce mil cinq cents quatre-vingt-quinze, le dix-septiesme jour de juillet, au manoir sieurial de Bellebeuf, ès plaids de ladicte sieurie, en présent et en la fin desdicts plaids, tenus par nous Pascal Dieupart, advocat en la Cour de parlement de Rouen, seneschal d'icelle sieurie dudict Bellebeuf, s'est compareu honorable homme Nicolas Leroux, bourgeois de Rouen, se présentant pour Nicolas Leroux, son filz mineur d'ans, pourveu en l'oratoire et chappelle de Sainct-Adrian, deppendant de ladicte sieurie, lequel a baillé et présenté la présente déclaration et icelle affirmé véritable en son contenu, laquelle a esté receue par les présentes et reconnue d'aultre part, sauf à blasmer : et avons donné congié de court à iceluy Leroux, après qu'a promis faire ratiffier à sondict filz touttesfois et quantes que besoin seroit, et pour ce fut aussy luy prèsent ès plaids et ainsy promit tant que besoin sera. Faict comme dessus.

DIEUPART, MARTIN.

Le mercredy sixiesme jour de janvier mil six cents dix, devant noble homme monsieur maistre Jacques Godart, conseiller du Roy et auditeur en sa Chambre des comptes de Normandie, sieur et patron de Belbeuf (1), ayant la pleine

(1) Il devint maître des comptes à Rouen et mourut à Rome, le

possession de la chapelle de Sainct-Adrian, s'est présenté maistre Jean Mansel, procureur dénommé en l'aultre part, lequel et au nom du sieur Leroux aussy desnommé, a purement et simplement remis ladicte chapelle et juré en l'âme de conscience qu'en icelle remise ou rechangement il n'est intervenu ny n'interviendra aucune fraulde ou paction illicite, laquelle remise ainsy faicte a esté admise par ledict sieur de Belbeuf, dont il a requis acte estre expédié pour servir à telle fin que de raison, en présence de François Choppart et Jean Senard, demeurant en la paroisse de Sainct-Vincent, tesmoings.

Choppart et Senard.

N°. 2.

In nomine Domini, amen. Tenore hujus publici instrumenti cunctis pateat evidenter sitque notum quod anno ejusdem Domini millesimo sexcentesimo nono, die Jovis vigesima sexta mensis novembris, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Pauli divina providentia papæ quinti ejus nominis anno quinto, in mansione Nicolai Le Prevost, Rotomagi, in parochia Sancti Martini actu commorantis, publici apostolica et ordinaria auctoritatibus notarii et tabellionis jurati, ibidemque in utroque foro edictum insigniendo regium debite scripti et immatriculati, testimonio infradictorum ad hoc vocatorum et rogatorum, præsentia personali constituens et comparens, magister Nicolaus Leroux, ecclesiasticus rothomagensis diocesis, rector capellæ sub invocatione sancti Adriani, in districtu parrochiæ de Belbeuf, decanatus de Periers, ejusdem rothomagensis diocesis, sitæ, fundatæ et deserviri solitæ, spontanea voluntate et ex ejus certis proposito et scientia fecit, constituit, creavit et solemniter ordinavit, prout præsentium per tenorem facit, constituit, creat, nominat et solemniter ordinat, per reverendos suos generales et speciales

8 octobre 1626; il fut enterré dans l'église St.-Ives-des-Bretons qui existe encore aujourd'hui.

dilectos suos fideles dominos et magistros, Joannem Mansel, presbyterum, in ecclesia cathedrali rothomagensi capellanum, et omnes alios in albo præsentium discurrendos, absentes tanquam præsentes, et eorum quemlibet in solidum, specialiter autem et expresse, in ipsius constituentis nomine, et pro eo capellam sub invocatione sancti Adriani hujusmodi, quando jura patronatus laicorum nobilium, videlicet Domini in temporali ejusdem loci de Belbeuf ex fundatione vel dotatione exstent, una cum omnibus et singulis ejusdem capellæ juribus, fructibus, pertinentiis et emolumentis universis in ipsius capellæ collatoris ordinarii alteriusve ad id videlicet canonicam potestatem habentis manibus, pure tamen, libere et simpliciter resignandum, cedendum et dimittendum, resignationemque seu juris abdicationem hujusmodi in eisdem manibus recipi et admitti petendum et obtinendum, ac litterarum desuper requisitarum et necessariarum expeditum cousentiendum et consensum suum desuper requisitum et opportunum præstandum, jurandumque in animam dicti constituentis quod in præmissis nulla interfuit nec intervenit fraus, dolus, simoniæ labes aut alia pactio illiciti, et generaliter omnia alia et singula circa præmissa et in præmissis requisita et necessaria faciendum, dicendum, gerendum et exercendum, quæ ipsemet constituens faceret aut facere posset, si præmissis præsens et personaliter interesset, promittens idem constituens bona fide et sub hypotheca et obligatione omnium singulorum bonorum suorum, mobilium et immobilium, præsentium et futurorum, se ratum, gratum, stabile atque firmum habere ac perpetuo habiturum quidquid per dictos suos procuratores, unum aut alterum, actum et dictum gestumve fuerit, in præmissis seu quomodolibet procuratum : de quibus præmissis præfatus constituens voluit et petiit a me notario publico subsignato unum vel plura fieri et sibi soli tradi instrumentum seu instrumenta. Acta fuerunt hæc Rothomagi, anno, mense, die et pontificatu supradictis, præsentibus ibidem discreto viro magistro Jacobo Canivet, presbytero, insignis ecclesiæ cathedralis rothomagensis capellano, et Joanne le Riche Rothomagi in par-

rochia Sanctæ Crucis in atrio domini Audoini (1) actu commorante, testibus ad præmissa recens habitis atque rogatis, quique in secunda præsentis instrumenti una cum præfato constituente et me notario apostolico supradicto signaverunt.

Le Prevost.

N°. 2.

A Monseigneur, Monseigneur l'illustrissime et révérendissime archevesque de Rouen, primat de Normandie, ou à Messieurs ses vénérables vicaires-généraux, honneur, révérence et obéissance :

Nous, Jacques Godart, escuyer, sieur de Belbeuf et de Branville, comme ainsy soit que la chapelle de sainct Adrian, paroisse dudict Belbeuf, doyenné de Périers, en iceluy diocèse, soit de présent vaccante par le deceds de Robert le Riche, dernier capellain et paisible possesseur d'icelle, et qu'à nous appartient la présentation de la susdicte chapelle à cause de nostre terre et seigneurie dudict Belbeuf, et à vous, Monseigneur, l'institution, collation et toute autre provision canonique à cause de vostre dignité archiespiscopale, nous vous nommons et présentons maistre Guillaume Radou, prestre de vostre diocèse, ydoine et capable, auquel nous vous supplions et concéder et faire délivrer acte d'institution, collation et provision nécessaire sur ceste nostre nomination et présentation pour, en vertu d'icelle provision, estre ledict Radou installé en la possession de ladicte chapelle, fruicts, proffits, revenus et esmoluments d'icelle : ce faisant, nous continuerons nos prières pour vostre prospérité et santé. En foy de quoy nous avons signé ces présentes de nostre seing et à icelles faict apposer le cachet de nos armes, ce troisiesme jour de décembre mil six cents quarante-trois.

(1) Nous ne possédons pas l'original de cette pièce et il a pu se glisser quelques fautes dans la copie que nous avons sous les yeux. L'*atrium domini Audoini* était ce vaste enclos, dépendant de l'abbaye, qu'on appelait la *Cour-Saint-Ouen* (Voyez de La Quérière, *Rouen, Revue monumentale, historique et critique*, in-12, 1835, p. 50).

Collatio cum originali sano et integro apud acta archiepiscopatus rothomagensis existente facta fuit per me secretarium archiepiscopatus subsignatum, requirente præfato magistro Radou, Rothomagi, anno Domini millesimo sexcentesimo quinquagesimo secundo, die vero vigesima sexta mensis septembris.

N°. 4.

Antonius Gaulde, presbyter, doctor theologus Facultatis parisiensis, domus et societatis sorbonicæ, ecclesiæ rothomagensis præcentor et canonicus, illustrissimi ac reverendissimi in Christo patris ac Domini D. Francisci archiepiscopi rothomagensis, Normanniæ primatis, in spiritualibus ac temporalibus vicarius generalis, dilecto nostro magistro Guillelmo Radou, presbytero rothomagensis diocesis, salutem in Domino. Capellam seu capellaniam sub invocatione seu ad altare sancti Adriani intra metas parochiæ de Belbeuf dictæ diocesis sitam et fundatam et deserviri solitam, cujus, dum vacat, nominatio et præsentatio ad Dominum temporalem loci de Belbeuf ratione sui fundi, terræ et dominii, nominationis autem et præsentationis receptio, collatio seu provisio, institutio et alia quævis dispositio ad illustrissimum ac reverendissimum Dominum D. archiepiscopum rothomagensem ratione suæ dignitatis archiepiscopalis ab antiquo respective spectare et pertinere dignoscuntur, prout spectant et pertinent, liberam ad præsens et vacantem per obitum quondam magistri Roberti le Riche, presbyteri dum viveret, ac illius capellaniæ capellani ultimi ac immediati possessoris pacifici, sibi præfato magistro Guillelmo Radou præsenti et acceptanti, tanquam sufficienti, capaci et idoneo reperto, catholico et orthodoxo ac nobis litteratorie præsentato, auctoritate Domini illustrissimi qua in hac parte fungimur, ad laudem et gloriam Dei contulimus ac donavimus, conferimusque ac donamus per præsentes onus ac servitium hujusmodi capellaniæ juxta illius fundationem tibi committentes. Quocirca decano rurali loci seu primo presbytero super hoc requirendo, salvo jure ipsius

decani, tenore præsentium mandamus quatenus te seu procuratorem tuum pro te et nomine tuo in hujusmodi capellaniæ corporalem, realem et actualem possessionem (prout moris est) alter eorum ponat et inducat. Datum Rothomagi in palatio archiepiscopali, anno Domini millesimo sexcentesimo quadragesimo tertio, die vero quarta mensis decembris, præsentibus magistro Joanne le Prevost, ecclesiæ rothomagensis canonico, et Mathæo Patin cive rothomagensi, testibus ad hæc vocatis et specialiter rogatis.

GAULDE, vicarius generalis.

De mandato D. vicarii generalis.

MORANGE.

Ces présentes sujettes au controolle.

Au revers, on lit :

Anno ac mense retro scriptis, die vero quinta decembris, virtute litterarum in altera parte contentarum, ego Natalis Viel, presbiter habituatus in ecclesia parochiali Santæ Crucis Peripellionum rothomagensis, posui et induxi discretum virum magistrum Guillelmum Radou, presbiterum ejusdem dictæ parochiæ, in possessionem corporalem, realem ac actualem capellæ seu capellaniæ santi Adriani, jurium, fructuum et universorum pertinentium et hoc per liberum ingressum ad dictam capellam, fusionem precum coram imagine santi Adriani et altari illi devoto et dedicato, illius tactum et osculum et etiam librorum et ornamentorum sacerdotalium, nemine ad id sese opponente, præsentibus ibidem discretis viris magistro Ludovico Sanson, presbitero in ecclesia santorum Crispini et Crispiniani (1), magistro Nicolao Robilard clerico, Laurentio Rufi, Thoma Ouin, Joanne Liou et aliis.

L. SANSON, NICOLAUS ROBILLART, ARNULPHE TROYSMOULLINS, N. VIEL, LORENS RUFFY, THOMAS OUIN, JEAN DE LIOU.

(1) La paroisse de St.-Crespin-du-Becquet.

La collation de l'autre part et prise de possession cy-dessus controollée à Rouen, le dix-septiesme jour de décembre seize cents quarante trois, au second registre, feuillet 115, nombre 1634 et 1635, présentée par Me. Guillaume Radou, presbtre, susnommé, lequel a signé au registre.

DRIEUX.

Anno Domini millesimo sexcentesimo quadragesimo quarto, die decima nona januarii, registratæ sunt et rescriptæ litteræ, lib. XV, fol. 132 insinuationum dict. per me custodem actuum reg. subsignatum.

MARTEL.

N°. 5.

De Monsieur maistre Jacques Godart, escuyer, conseiller du Roy en sa Cour de Parlement de Normandie, seigneur et patron de Nostre-Dame de Belbeuf, *de Sainct-Adrian-la-Roquette*, de Normare, de Cabot, Beaumont-le-Hareng, Louvetot, Beuzeville et hault-justicier de Bracquetuit-en-Caux : *je Guillaume Radou*, presbtre, vicaire de la paroisse de Saincte-Croix-des-Pelletiers de Rouen et prieur titulaire de la chapelle de Sainct-Adriau, assise en la paroisse de Belbeuf, la collation de laquelle appartient à mondict sieur, tiens du droict d'icelle chapelle et advoue atenir de mondict sieur, en son noble fief dudict lieu de Belbeuf : c'est assavoir le lieu et chapelle de Sainct-Adrian avec les maisons, jardin et terre labourable estant au-dessous d'icelle chapelle, le tout contenant deux acres environ ainsy qu'ils se comportent, assis en ladicte paroisse de Belbeuf, bournés d'un costé la roche dudict lieu de Sainct-Adrian et l'héritage et maison appartenant audict sieur Radou (1) et aussy la maison appartenant aux héritiers de maistre Guillaume Letellier, vivant presbtre, d'autre costé par le bas *le chemin de la Marchandise*, le long

(1) Cette maison existe encore aujourd'hui sur le bord de la grande route de Paris.

de la rivière de Saine tendant de Rouen au port Sainct-Ouen, d'un bout vers le Becquet les représentans Michel La Griefve, et d'autre bout vers la ville de Rouen les héritiers ou représentans Jacques Duroulle : de laquelle chapelle, maison et terre labourable il est dû à mondict sieur par chacun an de rente seigneurialle, au jour sainct Michel, *quatre livres tournois.* Item une maison, fonds de terre, lieu et héritage, assise au-dessous de la chapelle de Sainct-Adrian, ainsy qu'elle s'estend et se comporte de long en large et de fonds en comble, nouvellement faicte bastir par ledict sieur Radou pour la demeure des prieurs dudict lieu (1) de Sainct-Adrian ou leur chapellain bournée d'un costé et des deux bouts l'héritage cy-devant et dont il est deu foy et hommage à mondict sieur. Item je tiens du fief du Becquet une pièce de terre en labour contenant trente perches ou environ, assises en la paroisse du Becquet, bournée d'un costé la terre de l'église du Becquet, d'autre costé les représentants Vincent Lamy, d'un bout les héritiers du sieur Racine et d'autre bout le chemin tendant de Gouy à Incarville, laquelle pièce de terre est franche de rente : réservés les droicts et devoirs seigneuriaux quand ils eschoient avec comparence aux pleds et gages-plèges, alors de la tenue d'iceux.

RADOU.

L'an de grâce mil six cent cinquante-deux, le....... jour de may en extra, devant nous Nicolas Hamel, sieur des Moulins, advocat en la Cour, séneschal desdictes seigneuries, est comparu ledict sieur Radou, lequel a baillé et présenté ledict aveu qu'il a juré véritable, qui a esté receu saouf à blasmer et sans préjudice du droict et propriété de Monsieur et ordonné qu'il sera communiqué au procureur et receveur de ladicte seigneurie, pourquoy assignation luy a esté faicte à comparoir aux prochains pleds, pour estre blasmé ou accepté ainsy qu'il appartiendra. Faict comme dessus.

YON.

(1) Cette maison, tombant en ruine, vient d'être démolie ; une nouvelle habitation s'élève à sa place.

N°. 6.

Je soussigné, presbtre, chapellain titulaire de Sainct-Adrian, située dans l'estendue de la paroisse de Belbeuf, diocèse de Rouen, confesse avoir baillé à tiltre de louage tout le revenu de ladicte chappelle consistant en *offrandes*, *oblations*, terres avec leurs circonstances et despendances d'icelles, autant qu'en ont jouy mes prédécesseurs, pour le temps et espace de..... à commencer au jour et finir à semblable jour pour le prix et somme de..... par chaque année, payable en deux termes. le premier payement commençant au..... et l'autre en suivant et continuer de terme en terme jusqu'à l'expiration dudict bail, *le tout par advance* et lieu de caution et sera tenu ledict preneur de bien et duement desservir ladicte chapelle et y faire actuelle résidence comme il est requis, *pour y recevoir avec honneur et dévotion tels presbtres et pélerins*, leur donner édification et bon exemple, tenir la chapelle en bon ordre, *avec propreté d'ornements et serviettes de linge*, afin que le service y soit faict à la gloire de Dieu et édification du peuple, *faire aussy les prières et oraisons sur la rivière* avec décence et respect, ayant surplis et estolles, afin de n'encourir reproche d'indévotion, sera tenu et s'est subject ledict preneur de respondre des ornemens, linges et autres meubles à luy baillés par inventaire, à les représenter à la fin dudict bail et ne pourra s'approprier d'aucune chose de ce qui sera aumosné pour la décoration de ladicte chappelle, mais demeureront à icelle et seront mis dans l'inventaire, sans qu'il en puisse rien prétendre; et, en cas que ledict preneur soit deffaillant de payer de terme en terme, je le pourray déposséder sans qu'il en puisse demander aucun desdomagement et intérêt, et demeurera le présent bail nul et ne pourra transporter ledict bail à aucun autre sans mon exprès consentement, et pour *le vin* du présent bail ledict preneur sera obligé de payer la somme de..... qui sera employée pour la décoration de ladicte chappelle, et à ce dessus entretenir ledict preneur oblige

tous ses biens et héritages présens et advenir..... en tesmoing de quoy, nous avons signé le présent bail avec luy cessant, lesquelles clauses et conditions cy-dessus spéciffiées ont été acceptées. Ce présent bail a ainsy esté faict, lequel avons signé en présence de..... ce jourd'hui.... jour de.... mil six cents cinquante.. ..

N°. 7.

Marc-Anthoine de Brévedent, conseiller du roy en ses conseils, lieutenant général au bailliage de Rouen et président du siége présidial dudict lieu, au premier huissier ou sergent royal sur ce requis, de la part de Monsieur maistre Jacques Godart, seigneur de Bellebeuf, et en cette qualité ayant droict de pourvoir au bénéfice du prieuré ou chapelle de St.-Adrian, nous a esté exposé et faict entendre que M. Radou, presbtre, par luy dernier pourveu dudict bénéfice, seroit décédé depuis quelque temps, les héritiers duquel *sont demeurans hors province*, à ce qu'il a apris, contre lesquels par conséquent il ne peut agir pour les réparations qui pourroient estre à faire aux édifices dudict prieuré ou chapelle et d'aultant dans icelle chapelle et maison, que occupoit ledict deffunct ou préposez, il y a quelques meubles ou ornemens d'église qui en dépendent qui pourroient estre divertis au préjudice tant dudict sieur exposant patron que desdicts héritiers, lesquels il est nécessaire de mettre en bonne et seure garde, après inventaire faict, pour en respondre quand et ainsy qu'il appartiendra, attendu mesme que ledict seigneur n'a encore pourveu et est dans le temps de pourvoir audict prieuré ou chapelle. A ces causes, il nous a requis nostre mandement et sur ce provision de justice au cas appartenant, que accordé luy avons : pourquoy nous vous mandons que à la requête dudict seigneur exposant vous ayez le contenu cy-dessus duement exécuté, mesme si besoing est, faire ouverture par ung serrurier, présens les voisins en nombre suffisant, des huis et portes de ladicte chapelle, maisons et lieux fermez à la clef

en deppendant, aux fins dudict inventaire. Donné à Rouen, le premier jour de febvrier mil six cents soixante et trois.

DE BRÉVEDENT. — LEMARIÉ.

N°. 8.

Franciscus miseratione divina archiepiscopus rothomagensis, Normaniæ Primas, dilecto nostro magistro Jacobo Drieulx, clerico nostræ rothomagensis diocesis, salutem et benedictionem. Capellam seu prioratum sub invocatione seu ad altare sancti Adriani intra metas parochiæ parochialis ecclesiæ de Belbeuf dictæ nostræ diocesis, decanatus de Piris, sitam seu situm, cujus quidem collatio seu provisio et omnimoda dispositio ad nos jure devoluto, ex eo quod dominus in temporalibus dicti loci de Belbeuf intra sex menses jure suo uti neglexit, ratione nostræ pontificalis seu archiepiscopalis dignitatis rothomagensis spectare et pertinere dignoscuntur, vacantem ad præsens per mortem seu obitum defuncti magistri Guillelmi Radou, presbyteri dum viveret, ac dictæ capellæ seu prioratus ultimi et immediati possessoris pacifici, tibi præfato magistro Joanni Jacobo Drieulx, licet absenti tanquam præsenti et acceptanti, sufficienti, capaci et idoneo, catholico et orthodoxo, ad laudem et gloriam Dei contulimus ac donavimus, conferimusque ac donamus per præsentes onus ac servitium hujusmodi capellæ seu prioratus juxta illius fundationem tibi committentes. Datum Rhedoni, in hospitio nostro, anno Domini millesimo sexcentesimo sexagesimo tertio, die vero ultima mensis junii, præsentibus ibidem venerabili viro magistro Joanne Duhamel, ecclesiæ nostræ archidiacono et canonico et magistro Dionisio David ecclesiæ rhedonensis canonico, testibus ad præmissa vocatis.

FR. ARCHIEPISCOPUS ROTHOMAGENSIS.

De mandato illustrissimi Domini Domini.

MORANGE.

On lit au verso :

Anno Domini millesimo sexcentesimo sexagesimo tertio,

tertia die in octava julii, ego Joannes Morisset presbiter baccalaureus theologus, rector ecclesiæ parochialis sancti Germani dAllizé, decanatus de Piris, notum facio omnibus quorum aut interest, aut interesse poterit meme in cappellam sancti Adriani, inter metas ecclesiæ parrochialis vulgo dictæ de Belbeuf sitam, contulisse, ubi virtute litterarum retro scriptarum circa horam tertiam præsentis diei et mensis, magistrum Joannem Jacobum Drieux, clericum, præsentem et ita requirentem, posui et induxi in realem, actualem et corporalem possessionem omnium jurium, redituum et pertinentium universorum prædictæ cappellæ sive prioratus sancti Adriani, per liberum ingressum prædictæ cappellæ, tactum præcipui altaris, valvarum, pulsum campanæ cæterisque hac in re observatis et observari debitis, absque ulla oppositione, testibus plurimis præsentibus et præsertim discreto viro magistro Guillelmo le Tonnellier, presbitero in ecclesia sancti Gildardi rothomagensis habituato, discreto Remigio Gaillard diacono e parrochia de la Myvoye, Thoma Ouyn e parrochia de Belbeuf, Guillelmo le Tellier e parrochia Bolvati (1), et pluribus aliis mecum subsignatis.

G. Tonnelier, R. Gaillard, J. Morisset, Bessin, Thomas Ouin, Mabert, G. L. T. (Signatura prædicti Letellier).

N°. 9.

Carolus Mallet presbiter, domus ac societatis sorbonicæ doctor, ecclesiæ rothomagensis archidiaconus et canonicus, necnon illustrissimi et reverendissimi in Christo patris ac Domini D. Francisci Rouxel de Medavy, archiepiscopi rothomagensis, Normaniæ Primatis, in spiritualibus ac temporalibus vicarius generalis, dilecto nostro magistro Joanni Jacobo Drieux, clerico diocesis rothomagensis et in jure canonico doctori, salutem in Domino. Curiam seu parochialem ecclesiam beatæ Mariæ de Belbeuf, decanatus de

(1) La paroisse de Boos, aujourd'hui chef-lieu de canton.

Pyris dictæ diocesis, cujus. vacatione occurrente, nominatio et præsentatio ad dominum temporalem loci pro tempore existentem ratione sui dominii, nominationis autem seu præsentationis receptio, collatio seu provisio et institutio ad illustrissimum Dominum D. archiepiscopum præfatum ratione suæ dignitatis archiepiscopalis ab antiquo respective spectare et pertinere noscuntur, liberam nunc et vacantem per obitum magistri Nicolai Thierry, presbiteri, ac illius ultimi et immediati rectoris ac possessoris pacifici, tibi præfato magistro Joanni Jacobo Drieux, præsenti et acceptanti, tanquam sufficienti, capaci et idoneo, catholico et orthodoxo, nobisque litteratorie præsentato per D. Petrum Godart, equitem, dominum dicti loci de Belbeuf, et aliorum locorum, auctoritate domini illustrissimi Archiepiscopi, qua hac in parte fungimur, ad laudem et gloriam Dei contulimus ac donavimus, conferimusque ac donamus per præsentes, ita tamen ut per duos menses in seminario archiepiscopali rothomagensi disciplinæ ecclesiasticæ invigilare tenearis antequam munia pastoris in dicta ecclesia exerceas, idque sub pœna suspensionis ipso facto per te incurrenda. Quocirca decano rurali loci tenore præsentium mandâmus quatenus te in et ad hujusmodi ecclesiæ realem et actualem possessionem (prout moris est) portet et inducat. Datum Rothomagi, in palatio archiepiscopali, anno Domini millesimo sexcentesimo septuagesimo quinto, die vero prima mensis junii, præsentibus ibidem Roberto Conseil, apparitore curiæ archiepiscopalis rothomagensis, et Joanne Lehue (?) in eadem curia practico, in parochia sancti Maclovii rothomagensis commorantibus, testibus ad præmissa accitis, in minuta præsentium nobiscum signatis.

C. Mallet, vicarius generalis.

De mandato Domini vicarii generalis,

Grébauval.

Au revers, on lit :

Registratæ ex utraque parte in actis insinuationum ecclesiasticarum rothomagensis diocesis, anno Domini millesimo

sexcentesimo septuagesimo quinto, die tertio mensis augusti, libro octavo, per me subsignatum actuarium.

De Launay.

Anno Domini millesimo sexcentesimo septuagesimo quinto, decima nona die junii, hora tertia pomeridiana, nos Joannes Morisset, presbiter, baccalaureus theologus, rector ecclesiæ parrochialis Sancti Germani Dalisay in decanatu de Pyris testamur omnibus quorum interest aut interesse poterit magistrum Joannem Jacobum Drieux, clericum in altera parte denominatum, præsentem et ita requirentem, in realem, corporalem et actualem possessionem ecclesiæ parrochialis beatæ Mariæ de Belbeuf, omnium ejusdem jurium, fructuum, emolumentorum cunctorumque pertinentium per liberum ecclesiæ ingressum, adorationem Crucis, precum fusionem, installationem in cathedram, pulsum campanarum, tactum fontium baptismalium, altarium atque valvarum, cunctis tandem hac in re observari solitis observatis diligenter absque ulla prorsus oppositione seu contradictione, multis ad hoc testibus advocatis, ex quibus nobiscum subsignaverunt Petrus Godart, eques, patronus prædictæ ecclesiæ, discretus ac venerabilis vir Ægidius Dufour, domus sorbonicæ baccalaureus necnon ecclesiæ cathedralis beatissimæ Virginis rothomagensis canonicus ac thesaurarius, discretus ac venerabilis vir Adrianus Amelin, baccalaureus theologus, rector ecclesiæ parochialis sancti Gildardi rothomagensis, Petrus Amelin, civis rothomagensis, discretus vir magister Joannes Cauchard, presbiter, vicarius ejusdem parrochiæ et plures alii.

Godart, P. Amelin, Dufour, Adrian Raoult, Jean Soury, Nicolas Lecerf, Deshaies, Cauchard et J. Morisset.

N°. 10

Nous Jean-Jacques Drieux, prestre, docteur de la sacrée Faculté de Paris, prieur de Sainct-Adrian et curé de l'église paroissiale de Notre-Dame de Belbeuf, certifions que lorsque

Nicolas Roussel fut eslu par les habitans de ladite paroisse pour servir dans la milice, il estoit présent, demeurant actuellement et fesant le metier de rubannier, n'ayant espée ny aucune marque de soldat, même que ledit Roussel ne reclama pas contre l'élection qui se fesoit de sa personne et ne dit point qu'il estoit enrollé afin d'estre tiré de dessus la liste des autres garçons de ladite paroisse, ce que nous attestons véritable à Belbeuf ce vingt-quatrième de fevrier mil six cents quatre-vingt-neuf.

DRIEUX.

Jacques Sevestre, demeurant audit Belbeuf, a dit qu'il avoit entendu dire audit Nicolas Roussel le jour de l'élection que, si on le nommoit pour soldat, qu'il brusleroit toute la paroisse et qu'il tueroit un homme de la grande rue et que les diables l'emporteroient plutôt qu'il servît dans la milice.

JACQUES SEVESTRE.

Nicolas Lecercle, demeurant audit Belbeuf, a dit que ledit Nicolas Roussel, le lendemain de son élection lui avoit dit que, quand il y auroit trois ou quatre bons garçons comme lui de nommés, qu'il scauroit bien les faire dégager aussi bien que lui.

La merc (la marque) + dudit NICOLAS LECERCLE.

Catherine Gaillard, demeurant en ladite paroisse, a dit que ledit Nicolas Roussel le jour de son élection, avoit dit publiquement que si l'on vouloit lui donner une bonne somme d'argent qu'il serviroit dans la milice pour ladite paroisse.

La merc + de ladite CATHERINE GAILLARD.

Jérôme Duquesné le père, demeurant audit Belbeuf, a dit que la mère dudit Nicolas Roussel lui avoit dit, depuis cinq à six à sept jours, que son fils n'iroit à la guerre ni pour la paroisse ni pour d'autres et qu'elle en estoit testatrice.

HIEROSME DUQUESNÉ.

Robert Hardy, demeurant audit Belbeuf, a dit que ledit Nicolas Roussel lui avoit dit qu'il couperoit bras et jambes au

trésorier et qu'il tueroit tous ceux qui l'ont nommé et qu'il n'iroit jamais pour la milice.

ROBERT HARDY.

Denis Rault et Jean Lecercle son manœuvre ont dit que travaillant ils avoient oui dire audit Nicolas Roussel qu'il tueroit entre cy et dimanche un homme de la grande rue et qu'il aimeroit mieux estre pendu au plus haut orme de la paroisse que d'aller à la guerre.

DENIS RAULT, JEAN LECERCLE.

Jeanne Beslé, femme de Marin St.-Marin, a dit avoir entendu dire à la mère dudit Nicolas Roussel depuis six à sept jours que son fils n'iroit à la guerre ni pour la paroisse ni pour d'autres.

La merc + de ladite JEANNE BESLÉ.

Jean Lecarpentier, demeurant en ladite paroisse, dit que servant de manœuvre à Robert Hardy il entendit ledit Nicolas Roussel faire plusieurs blasphesmes, et qu'il couperoit bras et jambes au trésorier et qu'il tueroit tous ceux qui l'ont nommé et qu'il n'iroit jamais pour la milice.

JEAN CARPENTIER.

Nous, curé de ladite paroisse de Belbeuf, certifions les dépositions cy-dessus estre véritables. Fait audit Belbeuf, ce vingt cinquiesme février mil six cents quatrevingt neuf.

DRIEUX.

Veu les attestations cy dessus des menaces et violences du nommé Nicolas Roussel, eslu pour soldat de milice en la paroisse de Belbeuf, nous ordonnons qu'il sera mis en prison pour estre chastié suivant la rigueur des ordonnances, ordonnons au sieur de Civille d'y tenir la main et à tous prévost, huissiers, sergents, assesseurs ou autres sur ce requis de luy prester main forte, en cas de besoin. Fait à Rouen le 26 febvrier 1689.

BEUVRON.

Par Monseigneur,

CARRAC.

N°. 11.

Monseigneur,

Monseigneur l'illustrissime et révérendissime archevesque de Rouen, Primat de Normandie,

Ou à Messieurs ses grands-vicaires ou l'un d'eux:

Nous, Pierre Godart, chevalier, seigneur et patron des paroisses de Belbeuf, Amfreville Lamivoye et autres, salut, honneur ou révérence duë.

Comme ainsy soit que la chapelle et prieuré de Saint Adrien, paroisse dudit Belbeuf, doyenné de Périers, en votre dioceze, soit à présent vacant par le décès de maître Jean-Jacques Drieux, prestre, curé de ladite paroisse, vivant dernier paisible possesseur de ladite chapelle, et que le droit d'y nommer et présenter Nous apartient, à cause de notre terre et seigneurie de Belbeuf, et à Vous, Monseigneur, l'institution, collation et toutes autres provisions à cause de votre dignité archiépiscopalle. Nous Vous nommons et présentons la personne de Louïs Waubert, clerc de votre dioceze, capable et idoine, Vous supliant, Monseigneur, de luy accorder vos lettres de collation et provision aux fins de la prise de possession, en foy de quoy Nous avons signé ces présentes de notre seing et à icelles fait aposer le cachet de nos armes. Fait ce septième jour d'avril mil sept cent trois.

DE BELBEUF.

N°. 12.

Paris ce 13 décembre 1712.

Je vous envoie cy-jointe, Monsieur, la démission de mon fils l'abbé de la chapelle et prieuré de Saint-Adrien, ecritte de sa main, en datte du jour d'hier, qui vous met en estat d'en disposer en faveur de qui vous jugerez à propos, croiant laditte démission suffisante pour cela. Si cependant il y manquoit quelque chose, ce que je ne crois pas, vous n'auriez qu'à me le faire sçavoir, j'y ferois suppléer sur-le-champ.

Monsieur Groustel est un très-honneste homme, un très-bon prestre, que je vous ay déjà recommandé plusieurs fois et que je vous recommande encore aujourd'hui. Si vous le jugiez digne de remplir ce petit bénéfice, je vous en serois très-sensiblement obligé et vous pouvez compter qu'il s'en acquittera avec tout le zèle, l'exactitude et l'attention possible. Il pourra mesme vous servir à vous dire une basse messe dans vostre esglise dans tous les temps où il ne seroit point occupé dans ladite chapelle.

J'ay esté très-incommodé depuis mon retour de Rouen, j'ay eu une grosse fièvre et une fluxion de poitrine, dont je suis délivré Dieu mercy.

Je salue Monsieur vostre frère et suis très-parfaitement, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

WAUBERT.

Quoique je charge Monsieur Groustel de ce paquet, je ne luy mande point du tout de quoy il s'agit.

Je soussigné Louis Waubert, titulaire de la chapelle et prieuré de St.-Adrien, paroisse de Belbeuf, doienné de Périer, diocèse de Rouen, à la nomination et présentation de messire Pierre Godart, chevalier, seigneur et patron des paroisses de Belbeuf, Amfreville-la-Mivoye et autres, remet à mondit sieur de Belbeuf ladite chapelle et prieuré de St.-Adrien, dont je suis pourvu, pour par mondit sieur de Belbeuf nommer et présenter à ladite chapelle et prieuré de St.-Adrien telle personne qu'il jugera à propos, luy en faisant à cet effet toute remise et démission, et promets d'en passer toutefois et quand tous autres actes et expéditions nécessaires, si besoin est. Fait à Paris ce douzième jour de décembre mil sept cent douze.

WAUBERT.

Par devant les conseillers notaires du roy et apostoliques au dioceze et vicomté de Rouen, fut présent Messire Pierre Godart, chevalier, seigneur patron hault justicier de Belbeuf, Bracthuit et autres lieux, demeurant en sa terre de Belbeuf,

et en sadite qualité de seigneur de Belbeuf patron de la chapelle de Saint-Adrien, lequel à cause de la vacation arrivée de ladite chapelle par la démission que luy en a fait le sieur Louis Waubert, dernier et paisible possesseur de ladite chapelle de Saint-Adrien, doyenné de Périers, dioceze de Rouen, par acte passé par devant les conseillers du roy notaires à Paris, le neuvième jour de janvier dernier, et que le droit d'y nommer et présenter apartient audit seigneur de Belbeuf, à cause de sadite seigneurie de Belbeuf, a par ces présentes nommé et présenté à ladite chapelle de Saint-Adrien Maitre Jean-Baptiste Grutel, prestre de ce dioceze, habitué en la paroisse de Saint-Maclou, suppliant Monseigneur l'illustrissime et révérendissime archevesque de Roüen, primat de Normandie, pair de France, de luy en faire expédier et délivrer toutes lettres d'institution canonique, provision et autres à ce nécessaires, aux fins de la prise de possession et jouissance paisible dudit bénéfice et chapelle de Saint-Adrien, fruits, profits y attribuez, promettant etc... obligeant etc.... Fait et passé audit lieu de Belbeuf, l'an mil sept cent traize, le dixième jour de juin, avant midy, présence de Josse de la Haye et Pierre Morin témoins, demeurant audit Rouen, qui ont après lecture faite signé avec lesdites parties la minute des présentes, demeurée à Michel Lecoq, l'un d'iceux, controllée audit Rouen, le traize desdits mois et an par Drely, qui a receu cent dix sols.

HUIMON, LECOQ.

N°. 12.

Par devant les notaires du Roy et apostoliques, au diocèse et vicomté de Rouen, fut présent messire Pierre Godart, chevalier, marquis et patron de Belbeuf, seigneur hault justicier de Bracthuit et autres lieux, demeurant audit lieu de Belbeuf, lequel à cause de la vacation arrivée de la chapelle de Saint-Adrien par la mort arrivée dans le présent mois de janvier de maître Jean-Baptiste Grutel, presbtre,

dernier paisible titulaire dudit bénéfice-chapelle, et que le droit d'y nommer apartient audit seigneur marquis de Belbeuf, à cause de sondit marquisat de Belbeuf, a par ces présentes nommé audit bénéfice-chapelle de Saint-Adrien, doyenné de Périers, de ce diocèse, maître Jean Ivon, prestre, curé de la paroisse de Sainte Croix des Pelletiers de cette ville et diocèse, supliant Monseigneur l'archevesque de Rouen et Messieurs ses grands-vicaires de lui en accorder et faire expédier et délivrer toutes lettres d'institution canonique provisions et autres à ce nécessaires aux fins de la prise de possession et jouissance paisible dudit bénéfice-chapelle de Saint-Adrien, fruits, profits y attribuez, promettant, etc... obligeant, etc..... Fait et passé audit lieu de Belbeuf, l'an mil sept cent vingt, le dix-huitième jour de janvier, après midy, présence des sieurs Guillaume Letellier et Pierre Dupuis, demeurans audit Rouen, qui ont, avec ledit seigneur marquis de Belbeuf et notaires, signé après lecture faitte la minute des présentes, demeurée à Michel Lecoq, l'un desdits notaires, controllée audit Rouen, le dix-neuvième jour desdits mois et an par Drely, qui a reçu six livres Averty de l'insinuation.

COIGNARD et LECOQ.

Plus bas est écrit: Registré au greffe et au controlle des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen, ce dixneufvième jour de janvier mil sept cents vingt, par moy commis audit greffe soussigné pour le décès du greffier. Receu quinze sols.

LE NAUGUAIS.

N°. 14.

Par devant les conseillers du Roy, notaires royaux et apostoliques en la ville et diocèse de Rouen soussignés, fut présent messire Jean-Pierre-Prosper Godart de Belbeuf, chevalier, marquis de Belbeuf, seigneur de Bracquetuit-en-Caux et autres terres et seigneuries, conseiller du Roy en ses conseils, avocat-

général et procureur-général en survivance au Parlement de Normandie, demeurant en son hôtel à Rouen place de St.-Ouen, paroisse de Ste.-Croix, lequel ayant droit de nommer et présenter au bénéfice, prieuré et chapelle de *Saint-Adrien-la-Roquette*, bâtie et édifiée au hameau de Saint-Adrien, paroisse de Belbeuf, diocèze de Rouen, doyenné de Périers : et estant informé de la vacance dudit bénéfice, prieuré et chapelle de Saint-Adrien, et des bonnes vie et mœurs de discrette personne maistre Pierre-Jacques Thorel, prestre du dioceze de Rouen, licencié ès-loix de la Faculté de Paris, a ledit seigneur marquis de Belbeuf par ces présentes nommé et présenté ledit sieur Thorel audit bénéfice, prieuré et chapelle de Saint-Adrien, circonstances et dépendances, priant Son Éminence le cardinal de Saulx-Tavannes, archevesque de Rouen, primat de Normandie, pair de France, grand-aumônier de la Reine, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, ou Messieurs ses vicaires-généraux, de vouloir bien en accorder touttes lettres ou provisions et visa en faveur dudit sieur abbé Thorel, promettant, etc..... obligeant, etc.... En témoin de ce a été mis à ces présentes le scel apostolique de la ville et dioceze de Rouen. Fait et passé au château de Belbeuf, l'an mil sept cents cinquante-six, le sept de décembre, après midy, et a ledit seigneur marquis de Belbeuf signé, après lecture faite. La minute des présentes demeurée à maistre Lefebvre, un des notaires soussignez, controllée à Rouen, le onze desdits mois et an, par le sieur Roucher, qui a reçu six livres. Averty de faire insérer le présent dans le mois aux insinuations ecclésiastiques de la ville et dioceze de Rouen.

BELLIARD ; LEFEBVRE.

Plus bas est écrit : Enregistré au greffe et controlle des insinuations ecclésiastiques du dioceze de Rouen, le dix-sept septembre mil sept cents cinquante-six, par moy greffier soussigné.

LEVITECOQ.

Extrait du registre des actes de l'état civil de la paroisse de Belbeuf.

Ce jourd'hui samedi seize d'aoust 1788, le corps de messire Pierre-Jacques Thorel, prestre, licencié de la Faculté de Paris et vicaire général du diocèse d'Avranches (1), prieur commendataire de Saint-Martin-sous-Bellencombre et de Saint-Adrien, âgé de 72 ans, décédé d'hier muni des Sacrements de l'Eglise, a été inhumé, dans le cimetière de cette paroisse, par discrète personne maître Charles Heurtault, curé de la paroisse de Crevon, et témoin synodal, doyenné de Ry, en notre présence et de Messieurs les curés du Mesnil-Esnard, Saint-Léger du Bourgdenis, du Becquet, soussignés et autres.

HEURTAUT, curé de Crevon; MOUCHET, prestre, curé de Bourgdenis; BOUTIGNY, curé du Mesnil-Esnard; MIGNOT, prêtre, chapelain de l'église de Rouen; Jean-Baptiste-Antoine VIARD; DELAHAYE, curé de Belbeuf: LE BERCHEUX, curé du Becquet.

(1) Pierre-Augustin Godart de Belbeuf, mort en 1808, en Angleterre, était alors évêque d'Avranches.

EMENDANDA ET ADDENDA.

P. 102, l. 14. Rectifier ici une erreur qui s'est glissée dans notre rédaction. Sainte Marie-l'Égyptienne est une pénitente et non la Sainte-Vierge. La Vierge noire n'est pas non plus sainte Marie-l'Égyptienne, mais une traduction plastique d'un passage du *Cantique des Cantiques* entré dans la liturgie : *Nigra sum*, *sed formosa.*

P. 109, l. 30. M. Quesnault, *lisez :* M. Quenault.

Ibid., l. 33. Hambie, *lisez :* Lessay.

P. 173, l. 21, Ste.-Croix, *lisez :* St.-Lo.

P. 282, l. 4, et 287, l. 18. Donglas, *lisez :* Douglas.

P. 310, l. 13. Olinthed, *lisez* : Olinshed.

Ibid., l. 14. Sped, *lisez :* Speed.

P. 316, l. 12. Romane, *lisez :* romaine.

Ibid., l. 15. Roman, *lisez :* romain.

Ibid., l. 33. Romane, *lisez :* romaine.

P. 337, l. 30 et suiv. — La pièce dont il est question dans ce passage a été publiée dans nos *Mémoires*, t. XXIII, p. 256, col. 2, n°s. 1385 et suiv. C'est M. Puiseux qui l'a éditée avec son exactitude et sa sagacité habituelles; nous n'avons remarqué entre le manuscrit et l'imprimé que quelques variantes orthographiques sans aucun intérêt.

P. 340, l. 29, Ch. (Charles) de Robillard de Beaurepaire, *lisez :* E. (Eugène) de Robillard de Beaurepaire.

P. 350, l. 12. 1,200, *lisez :* 12,000.

P. 470, l. 27. *Ajoutez :* (Ille-et-Vilaine), dans la salle basse de la tour Mélusine. Il y en avait dans cette pièce une cinquantaine au moins de divers calibres.

TABLE DES MATIÈRES.